

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail – Liberté – Patrie



Plan de développement de la commune du Golfe 6 2022 - 2026



Août 2021

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
PREFACE.....	viii
RESUME EXECUTIF	ix
INTRODUCTION	1
METHODOLOGIQUE.....	3
Partie A : DIAGNOSTIC	9
I. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA LOCALITE	10
1.1 Situation et site	10
1.1.1 Commune du Golfe 6 : Une commune située entre l’océan et la rivière Zio	10
1.1.2 Rôle de la commune du Golfe 6 dans le Grand Lomé	11
1.1.3 Rôle de la commune du Golfe 6 dans la région maritime	11
1.2 Cadre physique marqué par plusieurs contraintes	12
1.2.1 Relief et géomorphologie	12
1.2.2 Climat	13
1.2.3 Hydrogéologie	14
1.2.4 Océanographie côtière.....	14
1.2.5 Sol, végétation et faune	15
1.3 Cadre humain	16
1.3.1 Historique et peuplement de la commune.....	16
1.3.2 Etat et dynamique de la population.....	16
II. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET SECURITAIRE	25
2.1 Relations et interactions entre les parties prenantes du développement communal	25
2.1.1 Relation de la commune avec la tutelle et les services déconcentrés de l’Etat.....	25
2.1.2 Relation de la commune avec les acteurs sociaux.....	26
2.1.3 Cadres de concertation et participation citoyenne à la gestion des affaires communales.....	27
2.1.4 Etat des lieux de la cohésion sociale.....	28
2.2 Organisation et fonctionnement de la mairie	29
2.2.1 Organes de la commune et leur fonctionnement	29
2.2.2 Services rattachés	31
2.2.3 Ressources humaines de la commune	31
2.3 Relations partenariales	34
2.4 Finances locales de la commune du Golfe 6	35
2.4.1 Sources de financement de la commune du Golfe 6.....	35
2.4.2 Mobilisation des ressources financières locales	35
2.4.3 Utilisation des ressources financières : les dépenses	39
2.4.4 Gestion financière de la commune du Golfe 6.....	40

2.5	Gestion sécuritaire	41
III.	GOUVERNANCE ECONOMIQUE	42
3.1	Caractéristiques et structuration de l'économie locale	42
3.1.1	<i>Secteur formel</i>	42
3.1.2	<i>Secteur informel</i>	42
3.1.3	<i>Principales activités de l'économie locale</i>	42
3.1.4	<i>Analyse des filières porteuses de la commune du Golfe 6</i>	54
3.2	Economie locale et emploi des jeunes	59
3.2.1	<i>Acteurs du marché local du travail et leur rôle</i>	59
3.2.2	<i>Perception des jeunes sur le chômage : causes, rôle de l'Etat et solutions</i>	64
3.2.3	<i>Aperçu sur la capacité de création d'emplois des entreprises</i>	64
3.2.4	<i>Environnement local des affaires</i>	65
3.2.5	<i>Problématique de développement de l'économie locale</i>	65
IV.	GOUVERNANCE SOCIALE ET CULTURELLE	67
4.1	Secteur de l'éducation	67
4.1.1	<i>Analyse des compétences de la commune en matière de l'éducation</i>	67
4.1.2	<i>Analyse diagnostique du secteur de l'éducation</i>	68
4.1.3	<i>Problématique du développement du secteur de l'éducation</i>	73
4.2	Secteur de la santé	74
4.2.1	<i>Analyse des compétences de la commune en matière de la santé</i>	74
4.2.2	<i>Problématique du développement du secteur de la santé</i>	79
4.3	Secteur de l'eau	79
4.4	Secteur de la culture, des sports et des loisirs	81
4.4.1	<i>Analyse des compétences de la commune dans le secteur</i>	81
4.4.2	<i>Fait culturel dans la commune du Golfe 6</i>	81
4.4.3	<i>Loisirs et sports</i>	82
4.4.4	<i>Problématique du développement du secteur de la culture, des sports et loisirs</i>	83
4.5	Secteur de l'urbanisme et habitat	84
4.5.1	<i>Dynamique de l'occupation spatiale</i>	84
4.5.2	<i>Problématique foncière</i>	84
4.5.3	<i>Situation des réserves administratives dans la commune du Golfe 6</i>	85
4.5.4	<i>Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine</i>	87
4.5.5	<i>Typologie de l'habitat</i>	89
V.	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE	91
5.1	Analyse des compétences de la commune en matière de l'environnement	91
5.2	Ressources naturelles de la commune : état des lieux et facteurs de dégradation	92
5.3	Effets des problèmes environnementaux sur le développement de la commune	93
5.4	Problématique de la gestion des déchets et de l'assainissement	96
5.4.1	<i>Gestion des déchets</i>	96

5.4.2	Assainissement.....	98
5.5	Pollution et cadre de vie.....	98
5.6	Changement climatique et contingences locales	99
5.7	Défis environnementaux de la commune du Golfe 6	101
VI.	PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DU GOLFE 6	103
6.1	Priorités de développement	103
6.2	Potentialités et atouts de la commune du Golfe 6.....	104
6.3	Défis à relever.....	104
6.4	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la commune du Golfe 6.....	105
	Partie B : PLANIFICATION ET PROGRAMMATION	107
VII.	PLANIFICATION.....	108
7.1	Rappel de la vision nationale et ses axes stratégiques.....	108
7.2	Formulation de la vision et des axes stratégiques	108
VIII -	PROGRAMMATION.....	123
	Partie C : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION	143
IX.	MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION.....	144
9.1	Objectif général	144
9.2	Objectifs spécifiques	144
9.3	Cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PDC Golfe 6.....	145
9.4	Outils de mise en œuvre du PDC	148
9.5	Contenu du rapport mensuel/trimestriel/annuel de suivi.....	148
9.6	Coût du système de suivi-évaluation et cout total du PDC.....	149
X.	CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE ET RISQUES	151
10.1	Analyse de la capacité de mise en œuvre du plan.....	151
10.2	Analyse des obstacles et des risques.....	154
	CONCLUSION.....	156
	ANNEXES.....	157
	Annexe 1 : Délibération portant adoption de l'élaboration du plan	157
	Annexe 2 : Arrêté portant création, attributions et composition du comité de pilotage.....	159
	Annexe 3 : Arrêté portant création, attributions et composition du comité technique de rédaction du plan de développement de la commune du Golfe 6.....	163

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANASAP	Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANC	Alliance nationale pour le changement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale du volontariat
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BIA	Banque internationale pour l'Afrique
BIC	Budget d'investissement communal
BOA	Bank of Africa
CEPD	Certificat d'études du premier degré
CCMP	Commission de contrôle des marchés publics
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CAR	Comité d'action pour le renouveau
CDB	Comité de développement à la base
CDQ	Comité de développement de quartier
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CEG	Collège d'enseignement général
CMS	Centre médico-social
CPMP	Commission de passation des marchés publics
CT	Collectivités territoriales
CoPil	Comité de pilotage
CVD	Comité villageois de développement
DAF	Division des affaires financières
DAGL	District autonome du Grand Lomé
DEC	Division de l'état civil
DRH	Division des ressources humaines
DRS	Direction régionale de la santé
DST	Division des services techniques
EPC	Ecole primaire catholique
EEPT	Ecole évangélique presbytérienne du Togo
FAC	Fonds d'aides à la culture
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FUCEC	Faîtière des unités coopératives d'épargne et de crédit
FFOM	Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces
ICAT	Institut de conseil d'appui technique
INSEED	Institut national de la statistique des études économiques et démographiques
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
JEC	Jardin d'enfants catholique
JEEP	Jardin d'enfant évangélique presbytérienne
JEPL	Jardin d'enfants privé laïc
JEP	Jardin d'enfants public
MATDDT	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires

MDBJEJ	Ministère de développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
MDDT	Ministère délégué chargé du développement des territoires
MEPSTA	Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat
MUHRF	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OTR	Office togolaise des recettes
PAI	Plan d'annuel d'investissement
PDC	Plan de développement communal
PDP	Parti démocratique panafricain
PNC	Plan national des contingences
PND	Plan national de développement
PRMP	Personne responsable des marchés publics
PTAB	Plan de travail annuel budget
PTBA	Plan de travail budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
S & E	Suivi et Evaluation
SIG	Système d'information géographique
SNU	Système des nations unies
TdE	Togolaise des eaux
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
UFC	Union des forces de changement
UNIR	Union pour la République
USP	Unité de soins périphérique
USP 1	Unité de soins périphérique de type 1
USP 2	Unité de soins périphérique de type 2

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Présentation de la commune du Golfe 6	10
Figure 2 : Carte du milieu naturel de la commune du Golfe 6	12
Figure 3 : Diagramme ombro-thermique de la préfecture du Golfe	13
Figure 4 : Taille des ménages de la commune.....	17
Figure 5 : Répartition par sexe de la population.....	18
Figure 6 : Pyramide des âges de la commune	19
Figure 7 : Evolution de l'effectif de la population communale	21
Figure 8 : Répartition spatiale de la population.....	22
Figure 9 : Représentation des femmes au sein du personnel technique	32
Figure 10 : Graphique comparatif de la densité de personnel de quelques communes du Togo.....	33
Figure 11 : Proportion des ressources financières selon les sources en 2020.....	36
Figure 12 : Graphique comparatif des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2020	40
Figure 13 : Répartition par effectif des activités économiques	43
Figure 14 : Carte de répartition des infrastructures commerciales	47
Figure 15 : Carte de répartition spatiale des infrastructures industrielles et minières.....	48
Figure 16 : Carte de répartition spatiale des infrastructures hôtelières et touristiques	50
Figure 17 : Carte de répartition spatiale des infrastructures bancaires et de microfinances.....	51
Figure 18 : Carte de répartition spatiale des infrastructures de communication	52
Figure 19 : Carte de l'organisation de la voirie urbaine.....	53
Figure 20 : Classement des filières porteuses de la commune du Golfe 6	58
Figure 21 : Evolution des effectifs des élèves du primaire du public et du privé de 2016 à 2020	68
Figure 22 : Couverture géographique du primaire tout statut : Aire de recrutement de 1000 m.....	70
Figure 23 : Couverture géographique du primaire public : Aire de recrutement de 1000 m.....	71
Figure 24 : Répartition spatiale des infrastructures sanitaires	75
Figure 25 : Couverture géographique des infrastructures sanitaires	76
Figure 26 : Carte de répartition des infrastructures des sports et des loisirs	83
Figure 27 : Illustration du recul de la côte à Baguida Plage entre 2013 et 2019	93
Figure 28 : Evolution des précipitations dans le Grand Lomé de 1961 à 2016.....	99
Figure 29 : Analyse de la cohérence des orientations stratégiques	109
Figure 30: Répartition des investissements par année sur les (05) ans du PDC de la commune du Golfe 6 ..	123
Figure 31 : Répartition des coûts d'investissements par axe du PDC de commune du Golfe 6.....	123
Figure 32 : Part du social, de l'économie locale, de l'emploi et de l'environnement dans le PDC de la commune du Golfe 6.....	142

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau d'instruction de la population par sexe	20
Tableau 2 : Composition du conseil municipal de la commune du Golfe 6	30
Tableau 3: Situation des ressources financières en 2020.....	36
Tableau 4 : Données budgétaires de la commune du Golfe 6.....	37
Tableau 5: Récapitulatif des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2020....	39
Tableau 6 : Situation de la voirie urbaine de la commune du Golfe 6.....	53
Tableau 7 : Identification des filières porteuses de la commune du Golfe 6	55
Tableau 8 : Matrice des rôles des principaux acteurs dans la promotion de l'emploi au niveau local	60
Tableau 9 : Evolution du taux de réussite au CEPD dans la commune du Golfe 6.....	73
Tableau 10 : Nombre de centres publics et privés de soins de santé	75
Tableau 11 : Paquet minimum d'activités	77
Tableau 12 : Situation du personnel de santé comparée aux normes nationales	78
Tableau 13 : Liste des localités de la commune non couvertes en source d'eau potable.....	80
Tableau 14 : Etat des lieux du patrimoine foncier	86
Tableau 15 : Compétences des communes en matière de l'environnement	91
Tableau 16 : Partage de responsabilités entre les communes et ANASAP	92
Tableau 17 : Matrice du cadre stratégique	112
Tableau 18: Cadre logique.....	115
Tableau 19 : Programmation spatiale et temporelle	124
Tableau 20 : Programmation financière.....	132
Tableau 21 : Plan d'investissement pluriannuel	142
Tableau 22 : Charte des responsabilités dans la mise en œuvre du PDC de la commune du Golfe 6	149
Tableau 23 : Schéma de financement du PDC.....	152

PREFACE

Cité berceau de l'histoire politique du Togo, Baguida est ancré dans l'imaginaire collectif togolais. Forts de cet héritage et conscients de notre obligation de perpétuer le rayonnement de notre communauté, tous les filles et fils de Baguida, résidents et de la diaspora, se sont mobilisés aux côtés du conseil municipal pour doter notre commune d'un plan de développement.

La proclamation par la cour suprême le 30 août 2019, des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 et le cadre juridique ont consacré la phase de mise en place des organes de pilotage du processus de la décentralisation au niveau local.

Aujourd'hui les communes en tant qu'entités autonomes dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière sont devenues une réalité dans notre pays. Ainsi s'ouvre une autre phase du processus de la décentralisation, qui n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen pour assurer le développement équilibré, harmonieux et durable du territoire national. La décentralisation ne sera une réussite que si elle induit une dynamique de développement plus participative et plus efficiente. A cet effet, la responsabilité des communes est très grande. Chacune des cent dix-sept (117) communes du pays a sa partition à jouer. Pour ce qui concerne notre commune du Golfe 6, nous avons un héritage à sauver, un défi à relever, une voie à frayer aux générations futures. Il s'agit d'hisser notre commune du Golfe 6 au rang d'une commune qui sert de point de mire pour les autres communes du Togo, une commune modèle.

Pour ce faire, nous disposons à travers le plan de développement, un outil indispensable à la gestion efficace et efficiente de notre commune. Nous devons avoir à l'esprit que, élaborer un plan de développement pour une commune n'est pas une fin en soi. Avec l'élaboration du plan de développement de notre commune, nous venons de gagner une bataille et non la guerre. Je puis dire que là où le Togo entier nous attend est encore devant nous : c'est la mise en œuvre de notre plan. La réalisation des projets et programmes va fondamentalement influencer très positivement sur la qualité de vie des citoyens, le développement, la prospérité et, en définitive le destin de la commune. Il reste seulement que toute la population ainsi que les partenaires techniques et financiers se mobilisent comme un seul homme pour que le rêve de la commune du Golfe 6 devienne réalité.

C'est ici je voudrais lancer un appel sincère à tous les filles et fils de la commune du Golfe 6, où qu'ils se trouvent, où qu'ils résident, sans distinction de rang social à unir nos forces et à opérer une synergie dont la vision que nous nous sommes donnés dans le plan sert de ciment. Faire de la commune du Golfe 6 une commune modèle, oui nous le pouvons, oui notre amour pour cette commune est grand, oui notre détermination est grande.

Je voudrais remercier le Gouvernement togolais, les services techniques sectoriels, les organisations de la société civile ainsi que tous les partenaires d'avoir accompagné la commune dans cette entreprise de planification et de structuration des interventions sur notre territoire.

LE MAIRE



Koffi DAGBOVI

RESUME EXECUTIF

Le plan de développement de la commune (PDC) Golfe 6 tire ses fondements juridiques d'un ensemble de lois et de décrets qui régissent la décentralisation et les libertés locales au Togo notamment la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018. Ce plan de développement communal (PDC) porte sur une analyse sociale, culturelle, économique, environnementale et institutionnelle de la commune. Il vise à ouvrir une perspective sur le devenir de la commune du Golfe 6 à travers ses enjeux. Le document montre les voies et moyens dont la commune dispose et qui seront mis en œuvre pour atteindre les buts qu'elle s'est fixée pour améliorer les conditions de vie de sa population.

Ainsi, l'importance de ce document est d'explorer la vision et l'ambition des acteurs communaux afin de disposer des éléments pertinents qui permettent de saisir les enjeux réels, de viser les actions à entreprendre sur le devenir de la commune dans son contexte politique, environnemental et socioéconomique. De ce fait, l'intérêt de l'élaboration du PDC est de proposer un référentiel en matière de développement équilibré, harmonieux et durable du territoire communal.

La démarche méthodologique de son élaboration a été axée sur le respect des préconisations du « Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) ». Il s'est agi entre autres de la réalisation d'un diagnostic participatif et inclusif au cours duquel se sont tenus : des assemblées de villages dans les onze (11) villages et des assemblées de quartiers dans sept (07) quartiers de la commune ; et des focus groups avec la chefferie traditionnelle, les opérateurs économiques, les jeunes, les agriculteurs maraîchers, les éleveurs, les pêcheurs, les conducteurs de taxi-motos, les organisations de la société civile (OSC), et les comités de développement à la base (CDB). Des entretiens ont été également réalisés avec des chefs de services déconcentrés de l'Etat, les membres de l'exécutif municipal, des conseillers municipaux et des représentants du personnel de l'administration communale. A cet effet, le diagnostic a permis d'identifier les problèmes auxquels la commune est confrontée en matière de développement social, économique et environnemental.

Sur le plan institutionnel et organisationnel, l'on note l'effectif insuffisant du personnel de l'administration communale en termes de quantité et de qualité, l'absence de cahiers de charges des agents, la mauvaise circulation de l'information, un organigramme non opérationnel, la faible capacité de mobilisation des ressources, l'inexistence de partenariat en matière de coopération décentralisée, le déficit de fonctionnement des commissions permanentes, l'absence de cadres de concertation formels et opérationnels et l'incivisme fiscal.

Concernant l'économie de la commune, elle est essentiellement informelle et se caractérise entre autres par sa faible capacité à créer des emplois. On note aussi l'existence d'une diversité d'activités et un lien multiple avec les communes environnantes, celles de la Région Maritime et des pays voisins. Les principales activités économiques sont : l'agriculture (la culture

maraîchère), la pêche, le commerce, l'artisanat, l'élevage et le tourisme. L'analyse des filières de l'économie locale a permis d'identifier trois grandes catégories de filières à savoir :

- les filières présentant un fort potentiel de perspectives de développement tant dans leurs propres atouts que dans le contexte territorial communal et qui constituent de réelles opportunités d'emploi. Il s'agit du tourisme, de l'artisanat et de la pêche ;
- les filières qui ont des potentiels de développement mais qui sont sujettes à des freins ou des blocages et qui représentent des opportunités d'emploi à condition que la commune les appuie. Font partie de cette catégorie les filières de la culture maraîchère, l'élevage et le commerce ; et
- les filières peu attractives et qui offrent très peu d'opportunités d'emploi : ce sont le transport et les carrières de sable.

En matière environnemental, le profil de vulnérabilité de la commune présente l'ordre de probabilité de survenance des catastrophes comme suit : (i) l'érosion côtière, (ii) les inondations, (iii) les épidémies/épizooties et (iv) les vents violents. Par ailleurs, les principaux problèmes environnementaux de la commune portent sur l'érosion côtière, l'inondation, la mauvaise qualité des services d'assainissement, la prolifération des dépotoirs sauvages, l'insalubrité du cadre de vie, la pression sur les ressources naturelles et la persistance de l'incivisme environnemental.

Le diagnostic du secteur social révèle que le secteur éducatif de la commune est confronté à une diversité de problèmes notamment : l'insuffisance quantitative du personnel enseignant dans le public, l'insuffisante couverture spatiale des écoles publiques, les difficultés d'accès physique dues aux inondations et à l'ensablement des voies, la vétusté des bâtiments, le non-respect des normes nationales de construction, l'absence de services d'eau, d'assainissement et d'électricité de qualité. Dans le domaine de la santé, il ressort que la plupart des populations de la commune sont situées à moins de cinq (05) km d'un centre de santé. Le problème de l'accessibilité physique vient du mauvais état des voies d'accès aux centres de santé. L'insuffisance en équipement et en personnel constitue également un problème pour ce secteur. Le principal problème de la commune en matière d'eau reste la très grande faiblesse de l'accès au service d'eau potable et la pollution de la nappe phréatique.

Sur la base des problèmes relevés au terme du diagnostic, les parties prenantes ont dans une approche participative retenus les défis fondamentaux ci-après :

- la construction d'une économie locale durable, diversifiée et compétitive au profit des acteurs du territoire communal ;
- le renforcement de la mobilisation des ressources financières : maîtrise et amélioration de la fiscalité locale, développement de partenariat et de coopération décentralisée ;
- le renforcement de la capacité de la commune de façon à pouvoir répondre à la demande sociale locale en matière notamment de la santé, de l'assainissement et du cadre de vie, de l'éducation, d'eau potable et de mobilité ;

- la structuration et le renforcement du tissu économique local ;
- l'amélioration de la gouvernance locale ;
- l'atténuation des disparités et des inégalités socio-territoriales : promotion des emplois locaux décents, amélioration de la qualité de vie et de la cohésion sociale.

Ces défis ont inspiré les membres du conseil municipal et les autres parties prenantes du développement de la commune qui, dans une démarche participative et inclusive ont traduit leurs aspirations et ambitions de développement de la commune du Golfe 6 à travers la vision suivante : « ***Une commune à gouvernance transparente et performante, une économie locale compétitive et diversifiée, un développement harmonieux, inclusif et durable*** ».

Pour atteindre cette vision, les acteurs du développement de la commune du Golfe 6 ont retenu trois axes stratégiques à savoir :

- « Amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique » ;
- « Promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents » ;
- « Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux de base ».

Les axes stratégiques ont été formulés sur la base de critères d'intégration et en respect de la cohérence avec les orientations stratégiques de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025. Ces axes sont déclinés en huit (08) programmes. Il s'agit du programme de :

- « renforcement de la gouvernance administrative et financière » ;
- « renforcement de la gouvernance socio-politique » ;
- « promotion des filières porteuses » ;
- « promotion des activités commerciales et des entreprises » ;
- « renforcement de l'employabilité des jeunes » ;
- « promotion d'un entrepreneuriat d'opportunité » ;
- « promotion d'un cadre de vie décent » ; et
- « facilitation de l'accès aux services sociaux de base de qualité ».

Les huit (08) programmes sont articulés en vingt (20) projets. L'enveloppe financière nécessaire pour la mise en œuvre du PDC de la commune du Golfe 6 s'élève à trois milliards quatre cent trois millions cinq cent mille (3 403 500 000) francs CFA dont soixante millions (60 000 000) pour le suivi et l'évaluation. Le dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre est structuré autour des organes suivants :

- *le conseil municipal* ;
- *le comité de mise en œuvre* : composé du maire, de ses trois adjoints, du secrétaire général de la mairie, du chef canton, d'un représentant des comités de développement à la base, d'un représentant des organisations de la société civile et d'un représentant des services déconcentrés de l'Etat ; et
- *la cellule technique de suivi et évaluation*.

INTRODUCTION

A travers la constitution du 14 octobre 1992, le peuple togolais a opté pour un modèle sociétal fondé sur un partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales engageant ainsi le pays dans le processus de la décentralisation. Cette réforme basée sur une approche à la fois maîtrisée et progressive a connu un tournant décisif avec la proclamation des élections locales par la cour suprême le 30 août 2019. Ces élections viennent de consacrer la phase de mise en place des organes de pilotage du processus de la décentralisation au niveau local.

Conformément au cadre juridique actuel, les collectivités territoriales concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie dans les limites de leurs compétences. Pour ce faire, il importe à chaque commune de se doter entre autres d'un plan de développement communal (PDC) qui constitue le cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement communal et où sont définis les objectifs et les actions prioritaires envisagées par la municipalité et la population.

Le plan de développement communal est bien plus qu'un plan visant la croissance économique. Il s'avère être un moyen : pour transformer des dynamiques et des façons de faire, pour accroître les capacités des acteurs locaux à prendre en charge le développement dans le but ultime d'améliorer les conditions de vie de la population locale, pour protéger et mettre en valeur le patrimoine, offrir de meilleurs services à la population, créer de la richesse, etc. En d'autres termes, le PDC est un plan stratégique présentant la vision de développement futur de la commune, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour y parvenir. Il repose sur un diagnostic participatif, partagé et axé sur les compétences de la commune, permettant de comprendre les tendances et les dynamiques en cours sur le territoire et les besoins prioritaires de la population. Ce diagnostic identifie également les atouts et les capacités locales à mettre à contribution pour transformer le territoire et réaliser la vision partagée de développement.

Ayant tiré les leçons de la gestion de la commune pendant près de deux années sans outil de planification et pour se conformer aux exigences de planification du développement communal et aux prescriptions légales en phase avec les objectifs de développement durable (ODD), le conseil municipal à travers la délibération N°004/RM/MATDCL/CG6/2020 du 30 juin 2020, sur instigation de l'exécutif municipal, a pris la décision d'engager la commune du Golfe 6 dans le processus d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC).

L'engagement du conseil municipal d'élaboration le plan de développement de la commune résulte de la nécessité pour chaque commune, d'une part, de diagnostiquer les principaux atouts et contraintes de son territoire dans ses domaines de compétence, afin, d'autre part, d'identifier et de planifier au mieux ses investissements publics sociaux, en concertation avec la population et surtout de dégager sur dix ans une vision partagée du développement de la commune.

Il s'agit pour le conseil et l'exécutif municipal d'obtenir ce qu'ils n'ont jamais eu, en réalisant des choses qu'ils n'ont jamais faites. En d'autres termes c'est d'amener, dans une démarche participative et inclusive, l'ensemble des parties prenantes de développement de la commune du Golfe 6, à se donner une vision unique, harmonisée et consensuelle, décliner la manière d'atteindre cette vision et identifier les ressources à mobiliser pour sa mise en œuvre en vue d'améliorer significativement les conditions de la population communale.

Par ailleurs, le présent PDC a pour vocation de servir de cadre de référence aux élus locaux lors des négociations avec les partenaires techniques et financiers, les acteurs étatiques, les opérateurs économiques ainsi que les organisations de la société civile.

Le processus d'élaboration du plan de développement de la commune du Golfe 6 vise comme objectifs opérationnels :

- la réalisation d'un diagnostic du développement de la commune en matière notamment d'équipements socio collectifs, du développement économique local, de la gouvernance institutionnelle et organisationnelle, environnementale et sociale ;
- l'identification des potentialités naturelles, culturelles, sociales et économiques de la commune ;
- l'identification des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces de la commune ;
- l'analyse du cadre de vie de la commune et de proposition de solutions pour son attractivité et sa durabilité ;
- l'adoption d'une vision partagée de tous de la commune et des orientations stratégiques réalistes en lien avec les orientations nationales ;
- la proposition des projets durables, réalistes et réalisables et leur programmation financière, temporelle ainsi que spatiale ;
- la mise en place d'un dispositif fonctionnel de suivi et évaluation, avec des outils appropriés permettant de tirer des enseignements en vue d'améliorer les politiques, stratégies et actions de développement communal.

Le présent document du plan de développement de la commune du Golfe 6 s'articule en trois grandes parties. La première partie porte sur le diagnostic et traite des caractéristiques physiques et humaines de la commune, l'analyse des gouvernances notamment la gouvernance politique, administrative et financière, la gouvernance économique, la gouvernance sociale et culturelle et la gouvernance environnementale. Cette première partie établit la problématique de développement de la commune et la priorisation des enjeux. Concernant la deuxième partie, elle porte sur les phases de formulation de la vision des axes stratégiques et de la programmation. La troisième partie intitulée « mise en œuvre et suivi et évaluation » traite du mécanisme de mise en œuvre, du dispositif de suivi et évaluation et de l'analyse de la capacité de mise en œuvre du plan de développement communal.

METHODOLOGIQUE

L'atteinte des objectifs visés par le processus d'élaboration du plan de développement communal (PDC) requiert une démarche méthodologique fondée sur la recherche de synergie entre l'exigence de qualité scientifique, le respect des prescriptions du « guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) » et l'implication des parties prenantes. Pour ce faire, il faut une approche participative, inclusive et itérative ainsi que des outils appropriés devant permettre de collecter, de traiter et d'analyser les données primaires et secondaires. La démarche méthodologique du processus d'élaboration du plan de développement de la commune du Golfe 6 s'articule autour de cinq (05) points notamment : (i) la préparation de la mission, (ii), le diagnostic, (iii) la formulation de la vision et des axes stratégiques, (iv) la programmation, (v) et la validation du PDC. Le processus a aussi connu des difficultés et des limites.

(i) Préparation de la mission

Les travaux préparatoires ont consisté en la mise en place des organes de gestion du processus, la formation et la sensibilisation des populations de la commune et des parties prenantes et au lancement du processus.

Pour la gestion opérationnelle et technique du processus, deux organes ont été mis en place : il s'agit du comité de pilotage et de l'équipe technique de rédaction. Le comité pilotage a été créé par arrêté n°21/RM/MATCL/CG6/2020 du 17 septembre 2020 du maire et est composé des membres du conseil municipal, des représentants de l'administration communale, des comités de développement à la base (CDB), des organisations de la société civile (OSC), des services déconcentrés de l'Etat.

Pour la conduite technique du processus, l'exécutif municipal sur aval du conseil municipal a fait l'option d'une approche mixte. Cette approche vise à permettre une meilleure capitalisation du processus par le personnel politique et technique de la commune. Il s'agit de recourir à l'expertise d'une personne ressource pour appuyer le personnel de la commune. Ainsi, une équipe technique de rédaction a été mise en place et comprend cinq membres issus tous du comité de pilotage. Cette équipe technique de rédaction a travaillé sur les différentes phases du processus sous la coordination et la supervision d'une personne ressource.

Le comité de pilotage et l'équipe technique de rédaction ont été organisés en quatre groupes thématiques chargée chacune de l'une des gouvernances ci-après : *la (i)gouvernance politique, administrative et financière, (ii) la gouvernance économique, (iii) la gouvernance sociale et culturelle et la (iv) gouvernance environnementale.*

Concernant les formations, elles étaient destinées tant aux membres du comité de pilotage que de l'équipe technique de rédaction. Ces formations lors de ce processus ont porté entre autres sur la définition des concepts liés à la planification locale, les principes et le cadre juridique de la planification locale, les enjeux du plan de développement communal, le rôle des différentes parties prenantes et les activités et outils des cinq phases du processus d'élaboration du plan de développement communal.

Le processus d'élaboration d'un PDC est axé sur une approche projet. Aussi, la meilleure connaissance de ses responsabilités et celles des autres acteurs impliqués dans le processus a-t-elle permis au comité de pilotage de bien exercer son leadership et de faire des choix stratégiques appropriés aux différentes étapes du processus.

Le lancement du processus d'élaboration s'est tenu le 03 février 2021 à travers un atelier qui a regroupé les acteurs du développement communal et des représentants du ministère d'Etat, chargé de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

(ii) Phase diagnostique

La phase diagnostique s'est structurée en trois principaux points à savoir : (i) les travaux préparatoires, (ii) la collecte de données, (iii) le traitement et l'analyse des données et la restitution.

- Travaux préparatoires

Ces travaux ont porté essentiellement sur les réunions de cadrage méthodologique, l'atelier de formation des membres de l'équipe de rédaction, l'atelier de formation des membres du comité de pilotage et l'élaboration des outils de collecte.

• *Réunion de cadrage méthodologique*

Elle a réuni les membres de l'équipe de rédaction, du comité de pilotage et la personne ressource. Cette réunion a permis aux différents acteurs impliqués de s'appropriier les outils du processus et de valider la méthodologie du processus adoptée pour conduire toutes les phases d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC).

• *Atelier de formation des membres de l'équipe technique de rédaction*

Pour permettre aux membres de l'équipe technique de rédaction de s'approprier les outils et la méthodologie de conduite du diagnostic, un atelier de formation a été organisé à leur intention.

• *Elaboration des outils de collecte*

Il s'est agi d'élaborer les fiches de collecte, les grilles d'observation et de lecture, les questionnaires et les guides d'entretiens. L'animation des différentes catégories de réunions a été faite au moyen de questionnaires et guides d'entretiens fondés sur les questions à éventail. Les questionnaires et guides d'entretiens ont été élaborés avec le logiciel « Sphinx ». L'objectif visé à travers les questions à éventail est de permettre aux enquêtés de nuancer leurs réponses en leur donnant une possibilité de choix de réponses et leur fournir des points de repère dans la formulation des réponses. La facilitation de dépouillement, d'exploitation et de l'analyse des réponses qu'offre cette technique a milité pour son choix.

- Collecte de données

L'étape de collecte de données a consisté à regrouper les données primaires ainsi que les données secondaires nécessaires pour l'étude.

• *Collecte de données secondaires*

La collecte de données secondaires a été axée sur l'observation directe participante et la revue documentaire. Les outils utilisés sont la grille d'observation et la grille de lecture.

L'observation directe participante a consisté en des investigations à caractère qualitatif et quantitatif, basées sur des éléments visuels et tangibles de l'organisation et de l'occupation de l'espace communal. Cette observation a permis d'identifier des problèmes engendrés par l'occupation et la gestion de l'espace communal en l'absence des outils de planification urbaine opérationnelle. Ces problèmes sont relatifs à la dégradation de l'environnement, à l'ensablement des voies, à l'accès difficile aux infrastructures scolaires et sanitaires, à l'occupation illégale des réserves administratives, aux déséquilibres socio-économiques et à la dégradation du cadre de vie de la population communale.

La revue documentaire a consisté en la collecte et la consultation des données et informations relatives à la situation historique, démographique, économique, financière, sociale et culturelle de la commune du Golfe 6, des documents de planification socio-économique et d'aménagement du territoire tant du niveau national que régional et préfectoral, des documents de politiques et stratégies communautaires et sectorielles, des documents traitant du cadre juridique de la décentralisation et du développement local au Togo, des guides et plans de développement communaux élaborés au Togo et dans la sous-région les dix (10) dernières années.

- *Collecte de données primaires*

La collecte de données primaires s'est faite au moyen d'un certain nombre d'outils. Il s'agit : (i) des focus groups, (ii) de l'atelier FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces), (iii) des assemblées de villages et de quartiers, (iv) des interviews et (vi) du le SIG (système d'informations géographiques) et de la cartographie.

- *Focus groups*

Il s'est agi des entretiens avec des catégories d'acteurs partageant les mêmes préoccupations. Les principales catégories d'acteurs avec qui les focus groupes ont été organisés sont : les maraîchers, les éleveurs, les pêcheurs, les chefs traditionnels, les organisations de la société civile, les comités de développement à la base et les conducteurs de taxi motos. Les focus groups ont été animés par l'équipe technique de rédaction assistée de l'équipe de la personne ressource. Au terme de chaque focus group, chaque catégorie d'acteurs a entre autres identifié et proposé ses cinq (05) priorités de développement pour la commune.

- *Atelier FFOM*

Cet atelier a réuni les opérateurs économiques et les jeunes de la commune. Il s'est inscrit dans l'optique d'intégrer les préoccupations de l'économie locale ainsi que de l'emploi des jeunes et des femmes dans le processus de planification locale. Il a porté sur trois points essentiels à savoir : (i) *la sensibilisation des participants sur les enjeux d'un plan de développement communal*, (ii) *l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de l'économie de la commune du Golfe 6* et (iii) *l'administration des questionnaires traitant du marché local de l'emploi*.

➤ Assemblées de villages et de quartiers

Les assemblées de villages et de quartiers se sont tenues dans vingt-trois (23) localités au total soit dans douze (12) quartiers et dans tous les onze (11) villages. Les localités devant abriter les assemblées de villages et de quartiers ont été choisies par une équipe du comité de pilotage sur la base des expériences antérieures et des réalités sociologiques et culturelles. Près de mille trois cent cinq (1305) citoyens de la commune y ont pris part. La coordination générale de ces assemblées a été assurée par le 1^{er} adjoint au maire et ont été animées par les membres du comité de pilotage, de l'équipe de rédaction et de trois personnes ressources. A l'issue de chaque assemblée de villages et de quartiers, chacune des localités a entre autres formulé ses cinq (05) priorités de développement pour la commune du Golfe 6.

➤ Interviews

Les interviews ont consisté en des entretiens individuels avec les quatre (4) membres de l'exécutif municipal, quatre (4) conseillers municipaux, le secrétaire général de la commune, le chef division des ressources humaines, le chef division des affaires financières, le chef canton, l'inspectrice des enseignements préscolaire et primaire et la cheffe service du CMS Baguida.

➤ SIG et la cartographie

Les travaux SIG et cartographiques ont porté sur la géolocalisation des infrastructures économiques et sociales de la commune, la mise en place de la base de données géographiques des infrastructures économiques et sociales de la commune et l'élaboration de cartes thématiques. Les outils de travail ont été : les androïdes munis de l'application GPSWAYPOINT et les logiciels Dnrgps, Qgis et ArcGis.

- Traitement et analyse de données

Les données secondaires ont été traitées et analysées avec des grilles d'observations et de lecture. Les logiciels « Sphinx », Qgis et ArcGis ont servi au traitement et à l'analyse des données primaires.

L'analyse comparative appliquée à la planification locale a été également utilisée comme méthode d'analyse. Elle s'est inscrite dans une démarche d'intelligence territoriale visant à identifier les forces et faiblesses de la commune du Golfe 6 et à les comparer à celles des autres communes du pays. L'objectif est d'identifier le facteur susceptible d'être le « facteur clé de succès » pour la commune du Golfe 6 et de déceler des opportunités que la commune peut saisir de son identité géographique, de son environnement externe pour une solution appropriée au problème de développement.

Dans le cadre de la démarche méthodologique, la commune du Golfe 6 constitue l'objet principal qui est comparé aux autres communes du pays en matière de gouvernance participative, d'administration, de l'aménagement et du développement du territoire communal.

Des séances de restitutions et de validation du rapport diagnostic ont sanctionnées la phase diagnostique du processus. Le rapport diagnostic a été élaboré par les membres de l'équipe technique de rédaction, l'équipe de la personne ressource et le comité de pilotage. Ces acteurs ont été organisés en groupes thématiques. A l'issue de l'élaboration du rapport diagnostic, un travail de synthèse a permis d'enrichir le document. Une restitution a été faite lors d'un atelier de l'assemblée de planification auquel ont pris part les membres du conseil municipal, les membres de l'exécutif municipal, les membres du comité de pilotage, les représentants des organisations de la société civile, des organisations de la jeunesse, des opérateurs économiques, des comités de développement à la base, des services déconcentrés de l'Etat et de la chefferie traditionnelle. Aux termes, de cet atelier le rapport diagnostiqué a été validé.

(iii) Phase de formulation de la vision et des axes stratégiques

La phase de formulation de la vision et des axes stratégiques s'est articulée sur la formation des membres du comité de pilotage et de l'équipe technique de rédaction sur le concept de la vision et des orientations stratégiques, les outils et la méthodologie de conduite de cette phase. La problématique de développement de la commune et la priorisation des enjeux établies à la phase diagnostique ont servi de fil conducteur de cette phase.

Les outils qui ont été utilisés à cette phase sont : (i) (SDQ), (ii) la matrice de priorisation des enjeux, (iii) la matrice du cadre stratégique et la (iv) matrice des orientation stratégiques.

(iv) Phase de programmation et de rédaction du document du PDC

Cette phase a consisté en la formation des acteurs, la détermination du coût probable nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble des projets du plan, la définition des critères d'inscription des projets dans le plan, la programmation financière et temporelle et la programmation spatiale et la rédaction du document du plan par l'équipe technique de rédaction et l'équipe de la personne ressource. L'estimation des coûts s'est fondée sur le principe des coûts de référence. Le répertoire des prix édité par le ministère de l'économie et des finances en 2021 a servi à cet effet d'outils.

(v) Validation du document du PDC

Cette phase comprend la validation technique (pré-validation) et la validation finale. La version préliminaire du document du plan a fait l'objet d'une validation technique dans le cadre d'un atelier qui a regroupé les membres des groupes thématiques ayant travaillé sur les phases précédentes du processus. Il s'est agi des membres du comité de pilotage, de l'équipe technique de rédaction, de l'équipe de la personne ressource, des représentants des OSC, des CDB, des services déconcentrés de l'Etat et de la chefferie traditionnelle. Cet atelier a permis d'examiner le document du plan, de l'enrichir et de le valider. Le principal livrable est la version provisoire du document du plan.

La validation finale a lieu dans le cadre d'un atelier qui a regroupé entre autres les participants à l'atelier de validation technique, des acteurs du développement communal et des représentants du ministères chargé de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Le principal livrable de cet atelier est la version finale du document du PDC.

Difficultés et limites

Le processus d'élaboration du plan de développement de la commune du Golfe 6 s'est heurté à des difficultés inhérentes à la pandémie Covid-19 et à l'accès à certaines données pourtant importantes. En effet, après les assemblées de village et de quartiers, au moment où l'équipe technique de rédaction et l'équipe de la personne ressource allaient entamer le traitement et l'analyse des données en vue de la rédaction du rapport diagnostic, la commune a enregistré au sein de son personnel, des cas positifs de Covid-19 qui a conduit soit à des hospitalisations et à des mises en quarantaine. Cette situation a perduré près de six semaines et a en conséquence influé sur l'évolution normale du processus.

La commune du Golfe 6 étant nouvellement créée, il s'est posé le problème de l'absence de données sur l'évolution du budget d'investissement, l'apport des organisations de la société civile et de l'appui des partenaires techniques et financiers sur les cinq dernières années. L'existence de ces données aurait pu faciliter l'estimation du coût de l'enveloppe financière nécessaire à la mise en œuvre du plan et de gagner du temps. A cette situation s'est ajoutée la lenteur des services financiers de la commune à fournir les données existantes.

Par ailleurs, certains services comme les institutions bancaires et de microfinances, la TdE et la CEET n'ont pas pu répondre aux sollicitations qui leur ont été adressées en matière de fournitures de données.

Face à ces contraintes, l'équipe de la personne ressource a dû recourir aux mesures de mitigation. En définitif, ces difficultés bien qu'elles aient ralenti le processus ont été surmontées. Les nombreuses difficultés enregistrées n'ont pas eu d'effets négatifs sur la qualité du processus et du document de PDC.

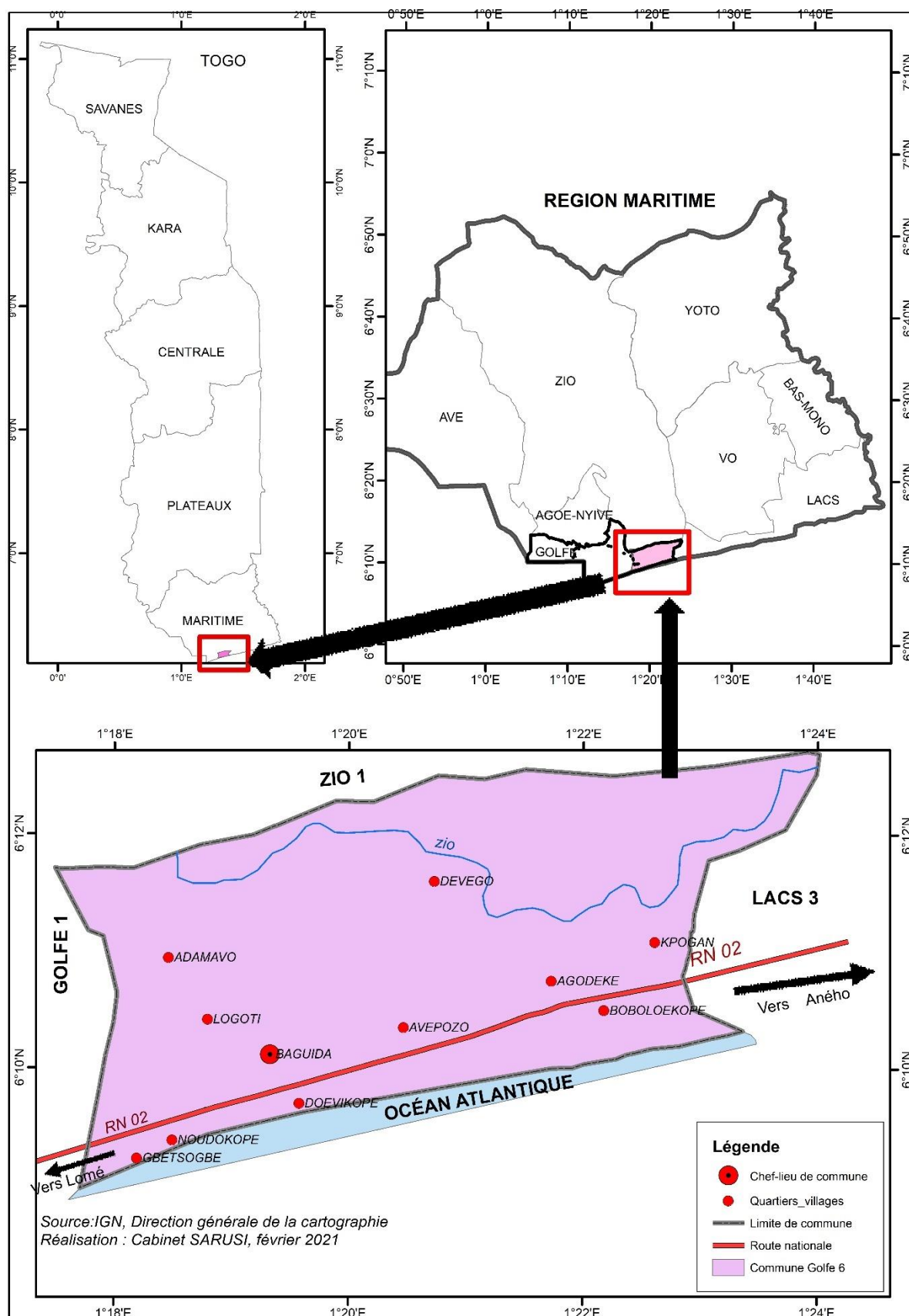
Partie A : DIAGNOSTIC

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA LOCALITE

1.1 Situation et site

1.1.1 Commune du Golfe 6 : Une commune située entre l'océan et la rivière Zio

Figure 1 : Présentation de la commune du Golfe 6



La commune du Golfe 6 est située dans la région maritime et fait partie des treize (13) communes du District autonome du Grand Lomé (DAGL). Son chef-lieu est Baguida. Elle se localise entre 6°23 et 6°27 de latitude Nord et 1°11 et 1°14 de longitude Est. Comme l'indique la carte de présentation ci-dessus, la commune du Golfe 6 est limitée au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par la vallée du Zio qui constitue la limite naturelle entre elle et la commune Zio 1, à l'Est par la commune Lacs 3 et à l'Ouest par la commune Golfe 1.

Elle couvre une superficie de 41km² et bénéficie d'un littoral de l'Ouest vers l'Est sur une longueur d'environ 10 km. Elle s'étend de la plage au Sud jusqu'à la vallée de la rivière Zio au nord sur environ 5 km. Avec une population de 165 927 habitants en 2020, la commune du Golfe 6 est l'une des communes les plus densément peuplées du Togo. La densité de population est de 4047 hbts/km² avec un indice de pauvreté de 47 (INSEED, 2020).

Sur le plan de l'organisation administrative territoriale, la commune du Golfe 6 se compose d'un seul canton, celui de Baguida qui comprend onze (11) villages organisés en quartiers. Cette organisation administrative territoriale constitue un atout dans la mesure où elle fait de la commune une unité spatiale continue ainsi qu'une identité historique et culturelle.

1.1.2 Rôle de la commune du Golfe 6 dans le Grand Lomé

La commune du Golfe 6 est l'une des treize (13) communes du District autonome du Grand Lomé. Située à la périphérie Est de la ville de Lomé, la commune a longtemps joué le rôle de banlieue dortoir du Grand Lomé. Par la présence d'un front de mer touristique et marchand s'étendant sur environ 6 km, la commune offre une opportunité de tourisme et loisir qui attire chaque week-end les populations du Grand Lomé.

Elle est l'une des principales sources d'approvisionnement du Grand Lomé en produits maraîchers. Les relations avec la capitale Lomé se traduisent par les échanges commerciaux à travers l'approvisionnement de la commune en produits manufacturés et agricoles comme : ignames, pagnes....

Par ailleurs, la commune du Golfe 6 joue un rôle stratégique dans l'économie nationale. En effet, elle abrite des infrastructures commerciales et stratégiques comme le port de pêche de Gbetsogbé, la centrale thermique Kékéli et la raffinerie. Par sa proximité, Baguida à l'instar d'Agoenyivé et d'Aflao Sagbado a longtemps alimenté la croissance démographique de Lomé.

1.1.3 Rôle de la commune du Golfe 6 dans la région maritime

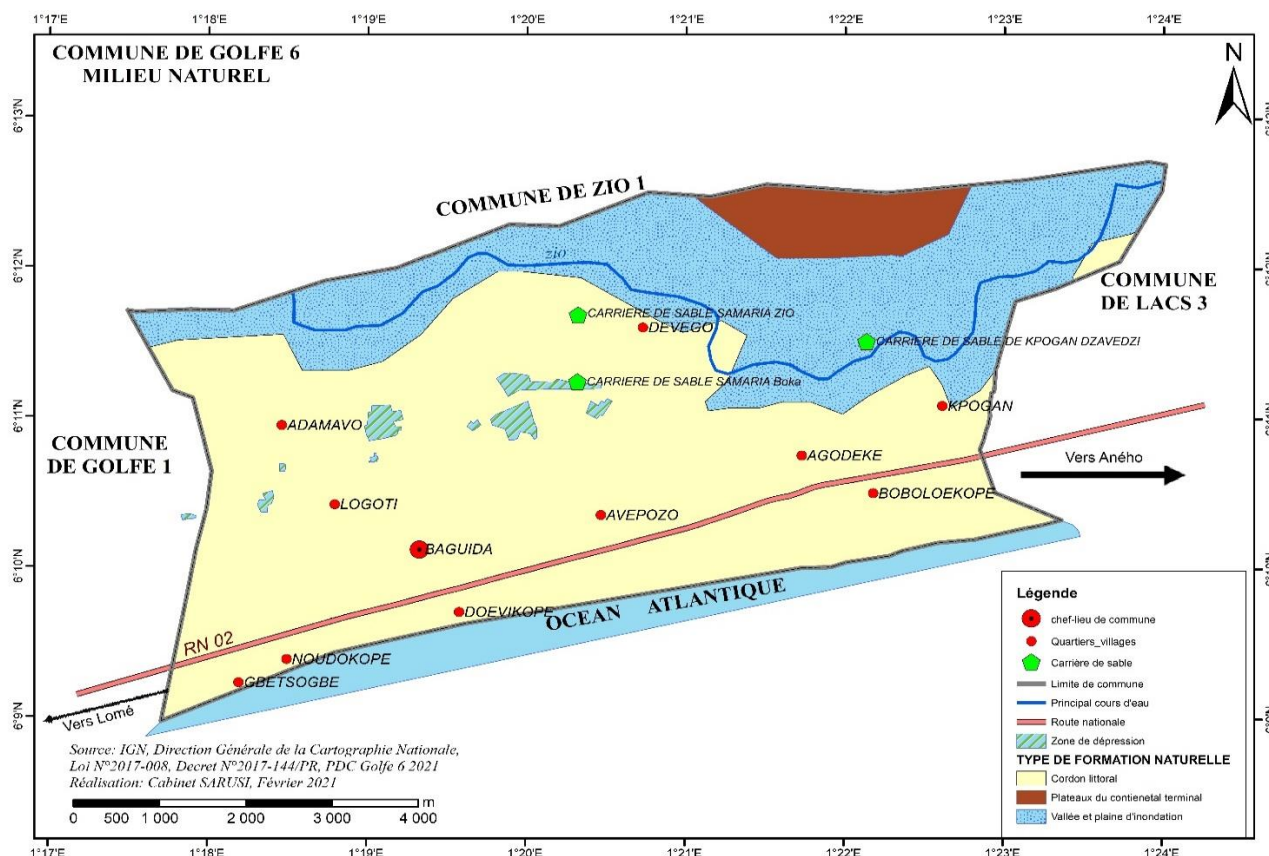
La commune du Golfe 6 à travers son chef-lieu joue un rôle historique qui dépasse les frontières nationales. Elle a en effet, la réputation d'être la première capitale politique du Togo. Les populations de la commune entretiennent des relations séculaires et commerciales avec les populations des préfectures de Vo, Zio, Lacs, Yoto et Bas-Mono.

Hormis la migration du peuple Bè qui est à l'origine de la création de la cité, la commune du Golfe 6 a accueilli au fil des années des peuples venus d'ailleurs, surtout de la région maritime. La commune du Golfe 6 constitue une centralité entre Lomé la capitale et le Sud-Est de la région maritime. Ce rôle de place centrale, les aménités du cadre de vie qu'elle offre son parc

hôtelier et les nombreux terrains de jeu font de la commune un pôle d'attraction. Cette position fait de la commune un point de chute privilégié des populations du Sud-Est de la région maritime et celles de Lomé surtout les weekends.

1.2 Cadre physique marqué par plusieurs contraintes

Figure 2 : Carte du milieu naturel de la commune du Golfe 6



1.2.1 Relief et géomorphologie

La commune du Golfe 6 s'étend sur le bassin sédimentaire côtier. Ce bassin a été marqué par des séquences fluvio-marines du quaternaire avec une succession de dépôts argilo-sableux à vaseux et organiques de l'Holocène à l'Actuel (BLIVI, 1995). Ce paysage géographique se place dans le géosystème du Golfe du Bénin constitué d'une série de bassins sédimentaires post-orogénèse panafricaine, de dimensions et de géométries variables (BLIVI A., 1993).

Comme l'indique la carte du milieu naturel de la commune du Golfe 6 ci-dessus, trois (03) unités topographiques à savoir le cordon littoral ; le plateau du continental terminal et les vallées et plaines d'inondations composent le relief de la commune du Golfe 6.

Le cordon littoral appartient à la plaine du littoral caractérisé par le bassin sédimentaire côtier du sud Togo, qui comprend en outre le système lagunaire et le réseau de rivières côtières. Il occupe la grande partie de la topographie de la commune du Golfe 6 et s'étend sur une largeur de 2 à 3 km dans le secteur de Lomé avec une côte moyenne de 5m au-dessus du niveau moyen des mers. C'est un cordon de sable moyen à grossier avec des coquilles de gastéropodes et des minéraux (rutine, disthène, zircon, épidote, calcite, limonite et grenat). Son altitude varie entre 4 et 7 m, et présente une surface assez monotone régulièrement orientée vers le sud et marquée

par quelques zones de dépression. C'est un cordon à sédiment homogène, de sables fins. Il forme une bande massive sur 20 km bordée de terrasses lagunaires et entrecoupée de marais et de défluviations du Zio (PNUE, 2007). Néanmoins, les faibles dénivellations ne facilitent pas l'écoulement des eaux de ruissellement exposant les riverains à de récurrentes inondations.

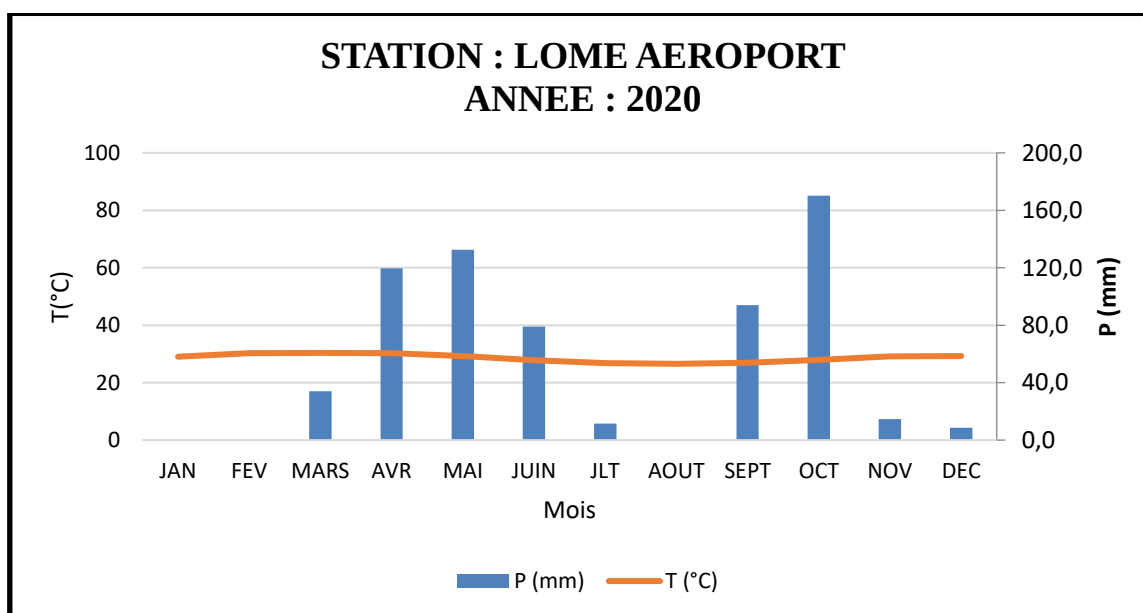
Cette topographie peu contrastée, est généralement favorable à l'installation des établissements humains et aux aménagements. Toutefois, caractérisée par une côte basse et sablonneuse le relief est marqué par une érosion côtière à l'est de la jetée principale du port de Lomé. La commune Golfe 6 abrite la partie de la côte togolaise où l'érosion côtière est particulièrement intense. Elle se situe entre PK 15 et PK 22 (Secteur Baguida Plantation à Kossi Agbavi).

1.2.2 Climat

Le climat de la région littorale est de type subéquatorial sous la dépendance de deux masses d'air que sont l'harmattan ou alizé continental du nord-est, sec et chaud, provenant des hautes pressions du Sahara et qui souffle de décembre à janvier, et la mousson du sud-ouest, chaude et humide, qui souffle de juin à septembre et apporte la pluie. La distribution des pluies sur toute l'année permet de distinguer deux (2) saisons de pluie alternant avec deux (2) saisons sèches. A l'image du Grand Lomé, la commune enregistre un total pluviométrique de près de 900 millimètres de pluie par an avec un nombre total de jours de pluie par an qui varie entre 121 et 61 sur la période 2010-2020.

Les données sur la température montrent que les maxima élevés sont enregistrés en saison sèche (février-mars) et les minima faibles en saison pluvieuse (juillet-août). D'une manière générale, la température moyenne de l'air ne dépasse pas 29°C. La période la plus chaude de l'année se concentre autour des mois de février, mars et avril, avec des températures oscillant autour de 28°C. La période fraîche communément appelée période de mousson (juillet-août) affiche une moyenne de 25° C avec des nuits très fraîches qui sont à l'origine d'abondantes rosées.

Figure 3 : Diagramme ombro-thermique de la préfecture du Golfe



Source : A partir des données de l'agence nationale de la météorologie

1.2.3 Hydrogéologie

La commune du Golfe 6 fait partie de la région maritime qui, au Togo, présente le plus fort pourcentage en zones favorables en matière d'édification de forage. Près de 53 % (3407 km²) avec une restriction concernant la profondeur à laquelle il est possible de trouver de l'eau par forage manuel. Plus de 50 % de la région maritime est couverte par les formations sédimentaires meubles du bassin côtier, qui sont faciles à la perforation et qui en plus renferment les ressources en eau les plus importantes du pays. Les 39% de zones moyennement favorables se trouvent sur les aquifères que peuvent former les couches d'altérations des roches cristallines de la plaine Bénino-Togolaise, et les 2 % non favorables sur des collines situées à l'extrême nord-ouest de la région.

Globalement, l'alimentation des aquifères se fait par infiltration des eaux de pluie ; un apport annuel qui représente 66 à 120 millions de m³ d'eau. Les réserves de l'aquifère du Continental Terminal sont estimées à plus d'un milliard de m³. Le Continental Terminal est l'aquifère le plus exploité au niveau de Lomé parce que plus facile d'accès. Pour le district du grand Lomé, on distingue de la surface vers la profondeur selon les données hydrogéologiques trois principales nappes souterraines à savoir :

- l'aquifère du Continental Terminal, sableux ;
- l'aquifère du Paléocène, sableux et calcaire ; et
- l'aquifère du Maestrichtiens ou Crétacés supérieur, sableux.

La commune du Golfe 6 relève du domaine hydrogéologique des nappes des sables littoraux et des alluvions de Zio. Les nappes du Continental Terminal, des sables littoraux et des alluvions du Zio sont particulièrement très vulnérables à cause de leur faible profondeur, et de la pression anthropique c'est-à-dire leur surexploitation, leur pollution à travers l'extraction des sables et graviers, le lavage des graviers, l'utilisation des engrais et pesticides en agriculture, les dépotoirs sauvages etc.

De façon naturelle mais surtout du fait de la surexploitation, les nappes des sables littoraux et du Continental Terminal sont influencées par l'intrusion saline. Leur concentration en chlorures varie entre 700 mg/litre et 1000 mg/litre (TdE 2005). D'une façon générale, comme partout les nappes en zones urbaines sont sous forte pression (et menacées de contamination par des métaux (Pb, Cd, Mn, Fe, As), des polluants organiques (hydrocarbures, résidus de pesticides, etc.) et de microbes pathogènes, source de maladies comme la fièvre typhoïde et le choléra...

1.2.4 Océanographie côtière

Les marées, les courants, la houle, la dérive littorale et les vagues sont les paramètres qui se manifestent de façon synchrone sur toute la côte de la commune du Golfe 6. Leur dynamique sur la côte togolaise est favorisée par le plateau continental étroit, relativement plat et profond.

- La marée est de type semi-diurne avec deux hauteurs maximales et deux hauteurs minimales par jour, ayant une amplitude moyenne d'un mètre et un marnage faible, également d'un mètre. Ces conditions sont modifiées en période de tempête où les valeurs atteignent 2 m.

- La houle est sous l'impulsion des vents de l'Atlantique Sud. Elle est assez régulière et se distingue par une hauteur moyenne de 1 m à 1.5 m ; en juillet-août-septembre, la hauteur maximale varie entre 2 et 3 m avec une période de 10 à 15s. Son obliquité moyenne est de 6° à 7°, avec une direction SSW. La période de fortes houles est août-septembre et celle de faibles houles se situe entre octobre-novembre et mai - juin (0,4 à 0,5 m de hauteur).
- Deux types de courants sont observés : le courant de Guinée, qui se manifeste aux larges à une vitesse moyenne de 1m/s, orienté d'ouest en est et la dérive littorale, dirigée d'ouest-est, avec une capacité de transport de 1,2 millions m³ /an, évoluant dans une zone de plage aérienne entre 0,80 m et 0,50 m et de plage sous-marine entre -2 et 11 m.

La dynamique de ces paramètres océanographiques induit toutefois une dynamique sédimentaire qui se traduit par le phénomène de l'érosion côtière que connaît la commune.

1.2.5 Sol, végétation et faune

Sur le cordon littoral, les sols sont peu évolués, peu humifères et à texture sableuse. La teneur en matière organique de ces sols varie entre 0,06 et 0,86%. Leur réserve en azote se situe entre 0,02 et 0,05%. Le rapport C/N est compris entre 1 et 10, ce qui traduit la faible valeur agronomique des sols de la zone (EBE, 2003, cité par SOGAO, 2004).

Cette pauvreté du sol explique l'usage abondant des fertilisants (urée, NPK) par les maraîchers de la zone ; ce qui entraîne la pollution chimique des eaux souterraines et des cultures maraîchères. Par contre, les plaines de débordement portent essentiellement des sols hydromorphes à structures massives avec présence de Gley, notamment dans les vallées autour du Zio et dans les dépressions dans les villages de Dévégo, Tamagni, Darrah-Kopé etc.

Sur le plan de la végétation, le littoral du Togo appartient à la zone écologique V (Ern, 1979) ou zone II, FAO/PNUE, (1980). La végétation de la plaine côtière revêt un caractère mosaïque. La grande partie de la commune du Golfe 6 est fortement aménagée et occupée par les établissements humains. La commune est caractérisée par un tissu urbain très développé. Cependant, on distingue aisément un couvert végétal composé de pieds de cocotiers et d'îlots forestiers relativement dégradés. Ces forêts apparaissent sous forme de bois sacrés près des villages (Kokou, 2006). La strate arborescente de ce type forestier est généralement pauvre. Elle est dominée par trois espèces : *Ceiba pentadra*, *Antiaris africana* et *Celtis zenkeri*.

Sur la bande sablonneuse côtière, les espaces encore disponibles sont transformés en cultures maraîchères et les reliques de végétation existantes sont constitués des pelouses maritimes et des graminées présents sur quelques terrains non encore occupés. Les espèces les plus fréquentes sont : *Remirea maritima*, *Sporobolus virginicus*, *Commelina erecta*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Canavalia roseus*, etc.

La faune du milieu est caractérisée par celle des zones urbaines. Elle est constituée de petits rongeurs, de reptiles, des oiseaux, des insectes et des invertébrés. Toutefois, les milieux

aquatiques et les zones humides que constituent les cours d'eau, les marécages et les eaux maritimes, apportent à la biodiversité une importante quantité d'espèces.

1.3 Cadre humain

1.3.1 Historique et peuplement de la commune

Baguida aurait été créé, à la fin du XVII^e siècle, par un chasseur nommé Sani, originaire de Bè. C'est au cours d'une expédition de chasse, qu'il aurait découvert cet endroit calme au sol sablonneux. Cette région longeant la côte atlantique, serait jadis entièrement forestière et regorgerait de nombreux gibiers et de terres fertiles. Pas si loin de là s'étirait la rivière Zio.

Dans cette nature vierge et clémente, Sani et les siens se seraient établis ; ils y cultivèrent des céréales, des tubercules et des légumineuses. Le village serait devenu très peuplé et prospère, sa quiétude attira les colonisateurs qui y installèrent la capitale du Togo entre 1884 et 1887.

La ville étendit ses tentacules sur les villages environnants à savoir : Avépozo, Kpogan, Noudokopé et Dédégo, attirant ainsi par son commerce florissant de nouveaux migrants venant des quartiers Adrométi, Hédzé et Apéyéme. Des colonisateurs allemands, français et britanniques y ont séjourné lors de leur conquête du territoire.

La signature du traité de protectorat à Baguida le 5 juillet 1884 fera de cette agglomération la première capitale du Togo colonie allemande jusqu'en 1887. A partir de 1887, Aného succédera à Baguida et transmettra en 1897 le flambeau à Lomé.

Baguida offre de belles plages aménagées. Ce quartier littoral se développe à grande vitesse et s'est métamorphosé en quelques années en banlieue chic de Lomé. Autrefois verdoyante et propice à l'agriculture, les hôtels-plages, commerces et résidences de luxe s'y installent un peu plus chaque année.

Suite aux élections municipales, du 30 juin 2019, Baguida est devenu une commune et porte le nom de commune du Golfe 6.

1.3.2 Etat et dynamique de la population

❖ Commune marquée par une diversité ethnique

L'analyse des données ethniques permet de jauger la capacité d'attraction et d'accueil de la commune. De nos jours, il existe dans la commune du Golfe 6 une vingtaine d'ethnies d'importance démographique variable. Sur la base des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2010, les éwé constituent le groupe le plus important avec 32,03% de la population. Ils sont suivis par ordre d'importance par les ouatchi avec 29,8%, les mina (guin) avec 26,81% et les fons avec 2,07%. A ces groupes, s'ajoutent presque tous les groupes ethniques des autres régions du Togo à savoir les kabyè, les kotokoli, les akposso, les ana-ifè, les moba, etc. La commune abrite également les populations de nationalités étrangères : nigériens, ghanéens, béninois, ivoiriens, européens, ...

Cette hétérogénéité ethnique n'est que l'une des conséquences d'un flux migratoire très important qui explique en partie la dynamique socio-économique et la forte attractivité de la commune.

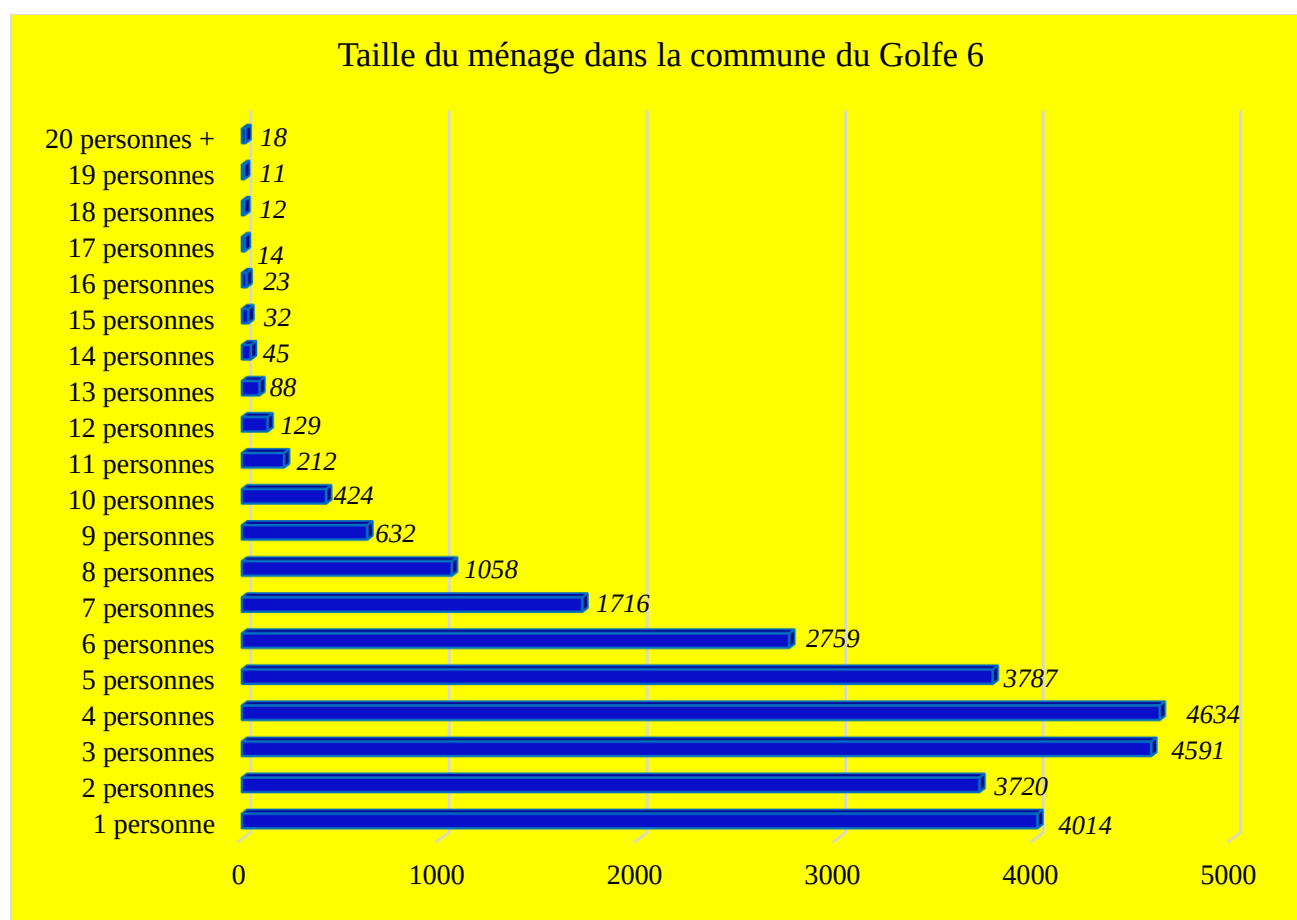
❖ Fait religieux

La commune du Golfe 6 est un milieu de prédilection pour toutes sortes de croyances. On y rencontre la religion traditionnelle africaine et les religions importées comme le christianisme, l'islam, le bouddhisme, etc. Au nombre des cultes traditionnels pratiqués dans la commune, on peut citer « Héviesso, Sakpatè, Togbui Zikpi, Mami water, Afan, Adan, Etron, Avalou, Egou Nyigblé, Blékété, Topani, Adessé, Toumehoun etc. Il y a une multitude d'autres dénominations chrétiennes dont la plupart sont qualifiées d'églises spirituelles ou révélées. La religion constitue pour la commune du Golfe 6 un important facteur de rapprochement entre les différents groupes ethniques.

❖ Caractéristiques des ménages

Le ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage » et dont les ressources ou les dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession. Les caractéristiques des ménages se présentent comme l'indique la figure ci-après.

Figure 4 : Taille des ménages de la commune



Source : Données du RGPH 4 de 2010

Les résultats du RGPH 4 de 2010 montrent que la taille moyenne des ménages de la commune du Golfe 6 est de 4,2 personnes. En ce qui concerne le sexe des chefs de ménage, 73,38% des ménages sont dirigés par un homme contre 26,62% par une femme. L'âge moyen des chefs de ménages est de 41,1 ans. Les ménages majoritaires sont ceux à 05, 03 et 01 personne.

Les ménages de plus de 11 personnes sont faiblement représentés. Cette situation traduit en général moins de charges pour les chefs de ménages.

❖ Composition par âge et par sexe de la population

- **Composition par âge**

La composition par âge permet de connaître la part de chaque tranche d'âge au sein d'une population donnée.

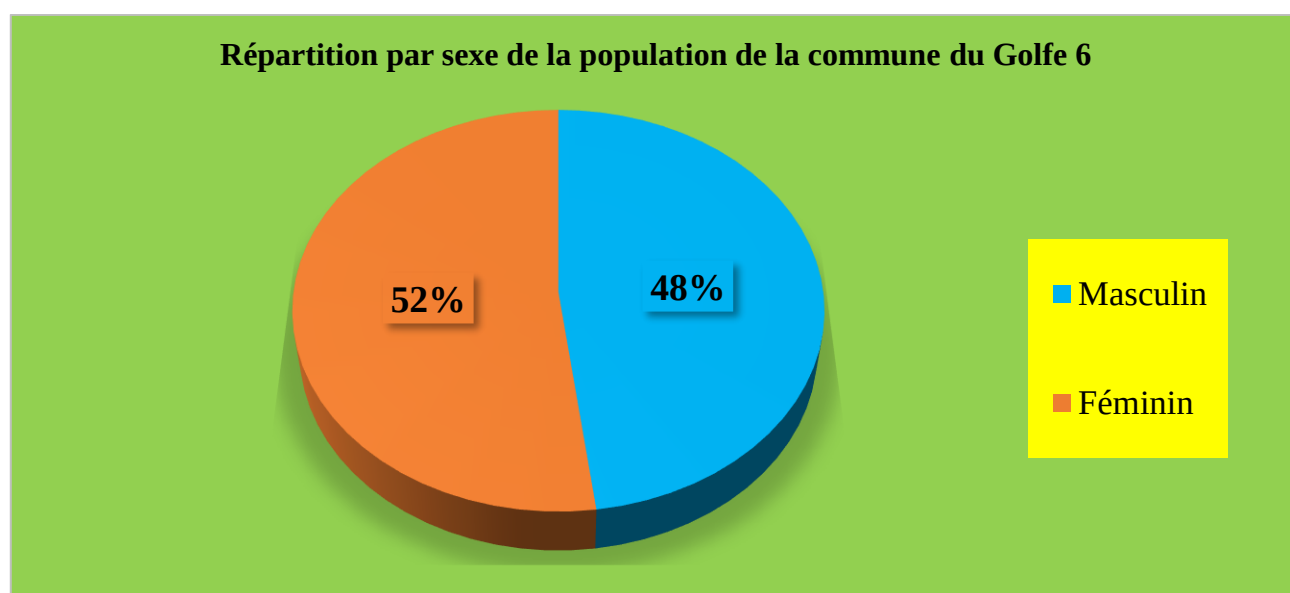
Sur le plan démographique, la structure par âge de la population de la commune du Golfe 6 est caractérisée par l'importance numérique des jeunes. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 4) de 2010, la population âgée de moins de 20 ans représente 47% de la population totale dont 37% ont moins de 15 ans. La population dont l'âge est compris entre 20 et 59 ans représente quant à elle 50 % contre 3% des personnes de plus de 60 ans.

Le taux de dépendance démographique est défini comme le rapport entre la population âgée de moins de 18 ans et de plus de 65 ans (les tranches d'âges les moins susceptibles de contribuer économiquement à leur ménage) et la population d'âge compris entre 18 et 64 ans. En 2010 ce taux s'élevait à 64%. Au vu de ce taux, on note que potentiellement 100 personnes actives ont en charge 64 personnes inactives.

- **Composition par sexe**

La structure par sexe est aussi importante que celle de la structure par âge, en raison des fonctions et des rôles joués par chacun des deux sexes dans toutes les sociétés humaines (NOIN D., 2005).

Figure 5 : Répartition par sexe de la population

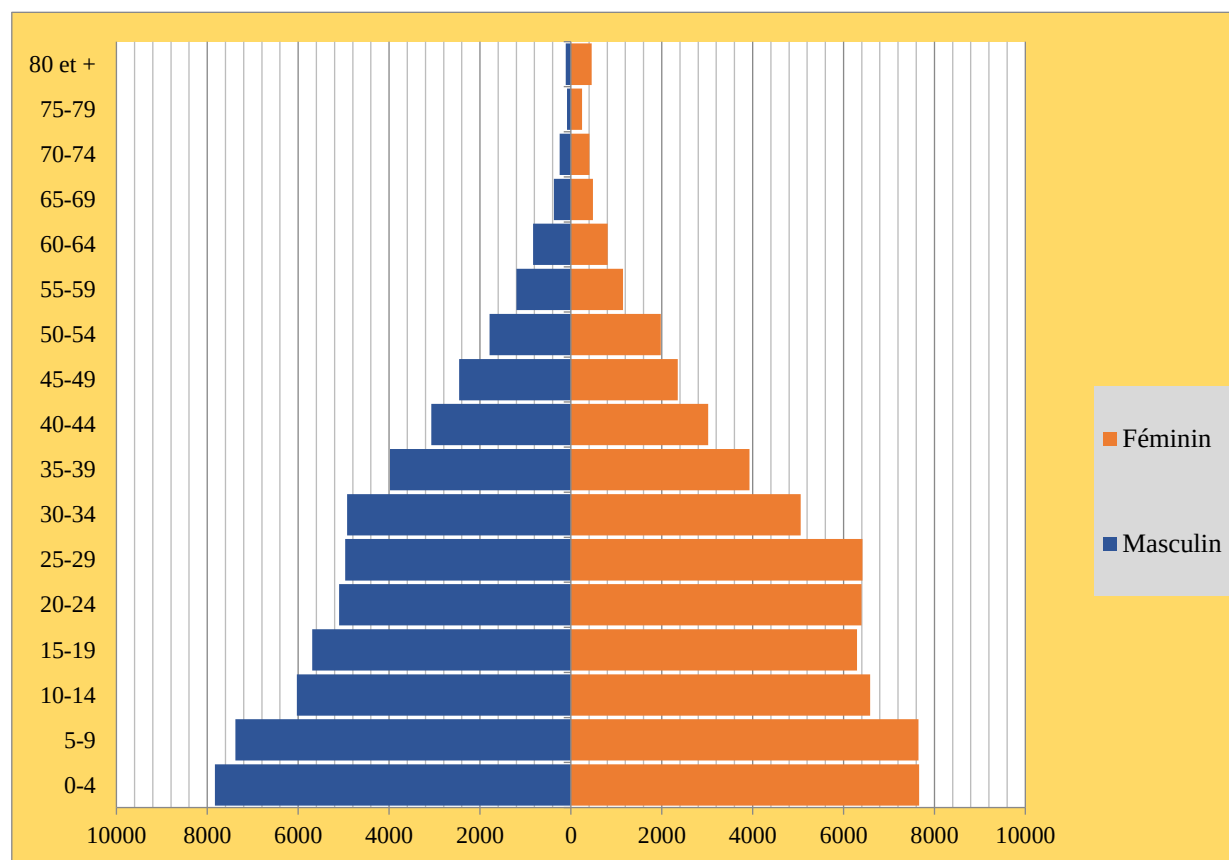


Source : Données du 4^{ème} RGPH de 2010

Suite aux résultats du 4^{ème} RGPH de 2010, l'effectif de la population est de 117 350 habitants pour 52,07% de femmes contre 47,93% d'hommes comme l'indique le graphique ci-dessus, soit un rapport de masculinité (R_m) de 92,02, ce qui correspond à 92 hommes pour 100 femmes.

Cette composition par sexe, montre que la population de la commune du Golfe 6 est majoritairement composée de femmes avec un taux de 52%.

Figure 6 : Pyramide des âges de la commune



Source : 4^{ème} RGPH 2010

L'observation de la pyramide des âges du secteur d'étude qu'est la commune du Golfe 6 permet de constater que la base large de la pyramide témoigne d'un taux de natalité élevé. Elle explique l'importance numérique au sein de la population des enfants de moins de 5 ans. La concavité des versants, témoigne de la diminution progressive de la jeunesse vers la vieillesse de l'effectif des tranches d'âge de la population. Elle explique l'effet de la mortalité sur la population suivant l'ascendance de l'âge. Le sommet effilé est révélateur du nombre très réduit des personnes âgées au sein de la population de la commune. Il témoigne de la faiblesse de l'espérance de vie des populations.

❖ Problématique de la jeunesse et dividende démographique

Selon le Système des Nations Unies (SNU), le jeune désigne toute personne âgée de 15 à 24 ans. Au Togo la politique nationale de jeunesse s'aligne sur la définition de jeune telle que formulée dans la charte africaine de la jeunesse adoptée par les Etats de l'Union Africaine (UA) le 02 juillet 2006 à Banjul en Gambie. Ainsi, selon cette charte, est considérée comme jeune toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

L'effectif des jeunes (15 à 35) de la commune du Golfe 6 s'élève à 44 850 en 2010 (4^{ème} RGPH) soit un taux de 38% de la population totale. Ainsi, la tendance par rapport à la structure par âge témoigne globalement d'une prédominance des jeunes par rapport de la population active.

Si l'on admet l'hypothèse qu'une population qui augmente rapidement peut avoir de graves répercussions sur les possibilités d'emploi, étant donné que la croissance démographique rapide s'accompagnerait normalement d'un accroissement proportionnel de la population active, cela implique que le rythme de création d'emplois doit correspondre au rythme de multiplication de la population active. Lorsque le taux d'augmentation de la population active dépasse celui de la création d'offre d'emplois, l'on assiste à une augmentation rapide du taux de chômage. Sur la base de cette hypothèse, l'on peut considérer que la croissance démographique annuelle actuelle constituerait pour le moyen terme un atout pour l'économie de la commune.

Par contre, l'on ne devrait pas perdre de vue qu'une jeunesse importante peut être un véritable atout pour une commune ou un pays à partir du moment où elle est bien formée, en bonne santé et qu'elle peut avoir des débouchés sur le marché de l'emploi. Il faut également avoir à l'esprit que les bénéfices d'une forte croissance démographique se conçoivent aussi sur le long terme. En effet, à court terme, un plus grand nombre d'enfants représente une charge pour leur famille et plus largement pour la société. Mais à plus long terme, une fois parvenus à l'âge adulte, ils peuvent inverser le ratio entre actifs et inactifs et participer ainsi au développement de l'économie locale.

Sur le plan de la formation, le tableau n°1 ci-après relève que 31,31% de la population avait un niveau allant de la maternelle jusqu'à la formation professionnelle. Parmi eux, les personnes âgées de 15 ans et plus, c'est-à-dire ayant le niveau de la seconde jusqu'à la formation professionnelle représente 15% seulement. Il ressort ainsi que le niveau d'instruction de la population est faible.

Tableau 1 : Niveau d'instruction de la population par sexe

NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DU GOLFE 6			
Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Totaux
Ecole maternelle	1 258	1 258	2 516
Primaire	9 068	9 433	18 501
Secondaire 1er cycle (6e - 3e)	4 948	4 529	9 477
Secondaire 2ème cycle (2nde - Tle)	2 578	1 744	4 322
Formation professionnelle cycle court	31	12	43
Enseignement technique cycle long	24	12	36
Enseignement supérieur	980	436	1 416
Ecole Professionnelle	28	7	35
Autre	0	4	4
ND	196	204	400
Total	19 111	17 639	36 750

Source : 4^{ème} RGPH 2010

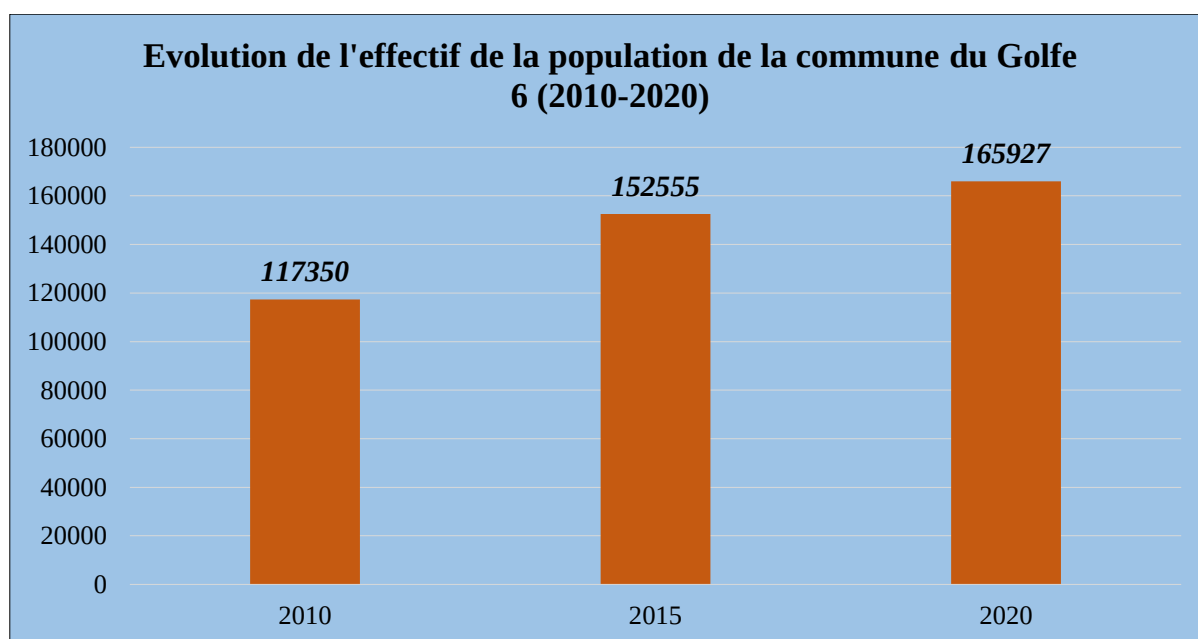
On constate qu'à la maternelle, il y a égalité entre l'effectif des deux (02) sexes. L'effectif des garçons commence par l'emporter sur celui des filles à partir du secondaire 1. En effet la proportion des filles diminue par rapport à celle des garçons au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Ainsi, la composition par âge de la commune, l'extrême jeunesse de

la commune et le faible niveau d'instruction de cette jeunesse et la faiblesse de débouchés sur le marché de l'emploi font de la démographie une hypothèque pour le développement de la commune du Golfe 6. Pour assurer le bien-être de cette population jeune, des investissements sociaux s'avèrent indispensables en matière de l'éducation, de la formation et de la santé et renforcer le marché local de l'emploi.

❖ Croissance démographique

La croissance urbaine démographique de la commune du Golfe 6 est fonction de l'action conjuguée du mouvement naturel et de l'apport migratoire. Au cours de la période 1970-1981, le taux d'accroissement annuel moyen de la préfecture du Golfe était de 6,05%. La préfecture du Golfe (sans la commune Lomé) a vu sa population passer de 37 910 habitants en 1970 à 72 307 habitants en 1981. Les recensements de 1981 et 2010 permettent d'apprécier la croissance démographique des cantons périphériques de la ville de Lomé. Parmi ces cantons, Baguida à l'instar d'Agoènyivé et d'Aflao Sagbado ont accueilli le plus de nouveaux habitants. Dans la poursuite d'une croissance démographique toujours soutenue l'évolution de la population de Baguida se présente comme l'indique la figure n° 7 ci-après.

Figure 7 : Evolution de l'effectif de la population communale



Source : à partir des données de l'INSEED

De l'analyse du graphique, il ressort qu'au recensement général de la population et de l'habitat de 2010, Baguida comptait 117 350 habitants (RGPH 4, 2010). En 2015, soit seulement en cinq ans, cette population est estimée à 152 555 habitants, soit une augmentation de 35 205 nouveaux habitants. Sur le dernier quinquennat, de 2015 à 2020, bien que la croissance de la population ait connue un fléchissement par rapport à la période 2010-2015, la population additionnelle de la commune s'élève à 12 704 habitants. Sur la période 2010-2020, le taux de croissance annuelle de la commune du Golfe 6 s'élève à 3,48%.

Dans l'hypothèse où ce taux de croissance resterait constant, la population de la commune du Golfe 6 doublera en 2041. Le défi qui se pose est d'assurer l'adéquation entre cette croissance

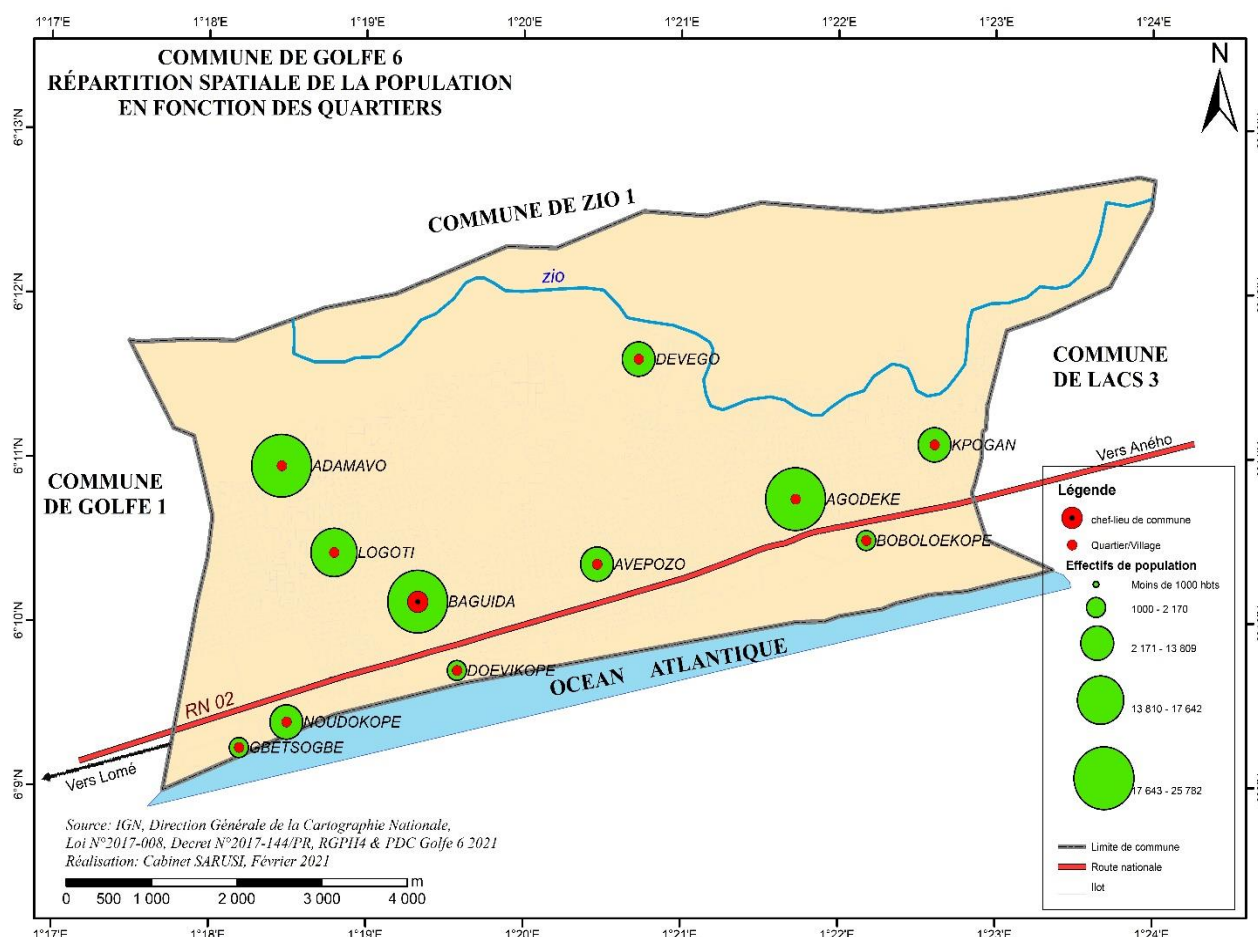
et la fourniture des services sociaux collectifs et d'éviter d'éventuelle surpopulation. Une telle croissance démographique induit une demande supplémentaire en espace et exige une qualité de service à la population notamment : l'accès à l'eau et à l'électricité, la présence de services sociaux de base, la gestion des déchets et l'amélioration du cadre de vie, un réseau de transport opérationnel, etc.

❖ Densité de population et répartition spatiale

La densité moyenne de population de la commune du Golfe 6 est passée de 2862 hbts/km² en 2010, à 3721 hbts/km² en 2015 pour atteindre 4047 hbts/km² en 2020. Toutefois, si l'on considère uniquement la surface habitée, la densité moyenne s'élève 5185 hbts/km² en 2020. Ainsi la commune Golfe 6 est une commune de forte concentration humaine.

Mais cette moyenne de densité cache d'énorme disparité entre les densités des différents villages de la commune. Aux villages de moyenne densité, s'opposent des villages faiblement peuplés comme l'indique la carte de répartition spatiale de la population en fonction des quartiers ci-après.

Figure 8 : Répartition spatiale de la population



❖ Fait migratoire

Les migrations représentent un facteur essentiel de la croissance rapide de la population de la commune du Golfe 6. A côté de la migration du peuple Bè qui est à l'origine de la création de la cité, Baguida va accueillir au fil des années des peuples venus d'ailleurs. Devenue première

capitale du Togo de 1884 à 1887, ce nouveau statut politico-administratif a suscité la migration vers cette nouvelle cité. Autrefois verdoyante avec ses plages de sable, Baguida est la destination privilégiée des occidentaux qui s'y installent un peu plus chaque année.

De nos jours, située dans la banlieue Est de la ville de Lomé, sur l'axe Lomé-Aného, la commune du Golfe 6 est une zone tampon entre Lomé la capitale et le Sud-Est de la région maritime. Cette position fait de la commune un point de chute pour la majorité du peuple ouatchi issu de l'exode rural en direction de Lomé et venant des préfectures de Vo, Bas-Mono, Yoto, et Lacs. Aussi, la présence de l'océan et de la rivière Zio a favorisé la migration des peuples venus du Ghana et du Bénin pour la pratique de la pêche qui est aujourd'hui l'une des activités les plus importantes de la commune.

L'importance du fait migratoire se traduit de nos jours par l'hétérogénéité de la composition ethnique qui caractérise la commune. Par ailleurs, les noms de certains quartiers ou lieux à savoir « *Vogan Komé* », « *Agodékè Zongo* », « *Ibomonou* » témoignent de l'origine diverse de la population de la commune. La migration a participé dans un premier temps de façon directe à la croissance de la population, à travers le solde migratoire élevé, puis, indirectement et de façon durable, avec la contribution de ces néo-urbains à l'accroissement naturel de la population de la commune.

❖ Organisation sociale traditionnelle

Les organisations existantes dans le village sont constituées par la chefferie traditionnelle ainsi que les comités de développement à la base (CDB). Le canton de Baguida est composé de onze (11) villages organisés en quartiers, et dirigé chacun par un chef de village ou un chef de quartier.

L'organisation de la chefferie traditionnelle est du type classique comprenant le conseil au trône, le chef et les notables. Le trône du canton de Baguida est gardé aujourd'hui par Togbui SAMEDI GASSOU mais est représenté par Togbui GAGLO Edjé, 1^{er} notable de la chefferie. La chefferie traditionnelle détient son autorité de l'administration centrale.

Conformément à la loi n°2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo, la chefferie traditionnelle est garante des us et coutume et est impliquée dans la gestion de la commune. Elle est active dans la gestion des affaires courantes notamment, les conflits fonciers.

Par ailleurs, les CDB sont représentés au niveau du canton par le comité cantonal de développement (CCD), au niveau des villages par les comités villageois de développement (CVD) et dans les quartiers par comité de développement de quartier (CDQ). Ils sont mis en place par l'agence nationale de développement à la base (ANADEB) et contribuent à l'animation du développement de la commune.

❖ Us et coutumes

A dominance Ewé, l'organisation sociale de la commune du Golfe 6 est largement reconnue comme patrilinéaire. Elle se fonde surtout sur l'existence de lignages (et parfois de clans), la

succession patrilinéaire aux offices, le droit d'héritage en ligne paternelle, et le culte des ancêtres.

❖ Statut et rôle de la femme dans la société communale

Les questions liées au genre constituent le cheval de bataille de nombreuses organisations dans le monde. Les femmes sont victimes de nombreuses discriminations. Ces dernières vont de la préférence pour les garçons à la naissance, au taux de mortalité élevé des femmes dans certaines régions du monde, en passant par l'accès inéquitable aux services de bases (tels éducation, la santé, etc.), ou même au niveau secondaire d'éducation pour les filles, l'inégalité devant l'emploi ou encore le droit de propriété et pour finir l'inégale répartition des tâches domestiques.

Dans la commune du Golfe 6, les femmes occupent une place pas des moindres. Elles sont les animatrices des différents marchés communaux et évoluent majoritairement dans le commerce plus que les hommes. Elles pratiquent de l'artisanat et se spécialisent souvent dans la couture et la coiffure. Elles sont aussi actives dans les actions de développement par leur représentativité dans les comités de développement à la base (CDB) de la commune. Selon les différents bureaux de CDB, trois (03) femmes sont représentées sur les sept (07) membres que compose chaque bureau.

L'analyse de la situation révèle que la grande majorité de la population adhère aux principes de l'égalité et d'équité entre homme et femme. Mais dans la pratique, la réalité est tout autre. Les femmes de la commune sont victimes de la discrimination en matière de droit successoraux en l'occurrence dans le domaine du foncier. Elles sont victimes souvent des violences conjugales sous toutes ses formes : bastonnades ; privation économique et de sexe... Elles sont majoritaires dans les activités manuelles notamment le maraîcher, l'élevage où elles constituent la principale main d'œuvre. Que ce soit dans les foyers ou dans les collectivités, les femmes participent très peu aux prises de décisions.

II. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET SECURITAIRE

2.1 Relations et interactions entre les parties prenantes du développement communal

Le processus de planification étant un processus participatif et inclusif fait appel aux différents acteurs au développement. L'animation du développement dans la commune du Golfe 6 est marquée par l'intervention d'une multiplicité et diversité d'acteurs dont les différentes actions contribuent à l'organisation, à l'occupation et à la structuration de l'espace communal.

Ces multiples et divers acteurs à l'animation du développement communal sont à savoir : les services déconcentrés de l'Etat notamment la tutelle, la chefferie traditionnelle, les comités de développement à la base (CDQ/CVD), les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et les populations.

2.1.1 Relation de la commune avec la tutelle et les services déconcentrés de l'Etat

- Tutelle

Les relations de la commune avec la tutelle se situent principalement à deux niveaux. D'une part, il s'agit des relations avec la direction de la décentralisation et des collectivités locales, qui consistent essentiellement au contrôle sur le budget primitif de la commune et des appuis conseils. L'état des relations entre la direction de la décentralisation et des collectivités locales et la commune du Golfe 6 est révélateur d'un climat convivial et de respect de la réglementation en vigueur.

D'autre part les relations avec la tutelle s'articulent autour des liens fonctionnels entre le préfet et la commune. En effet, le préfet intervient pour le contrôle de légalité des actes du maire. Trois agents de la mairie qui émargent sur le budget communal sont toujours employés par la préfecture. Ce qui a coûté de novembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 à la mairie la somme de cinq millions six cent trois mille soixante-quatorze (5 603 074) francs CFA. Cette situation constitue un dysfonctionnement en matière des relations entre la tutelle et les organes de la commune. Pour ce qui concerne le contrôle de légalité, l'on n'enregistre pas de cas de divergences majeures entre le préfet et le maire.

- Autres services déconcentrés de l'Etat

La commune du Golfe 6, compte tenu de son appartenance à la préfecture du Golfe, bénéficie de la proximité des principaux services déconcentrés de l'Etat pouvant intervenir dans le développement communal à travers entre autres leurs appuis conseils. Sur le territoire communal, on enregistre principalement la présence des services de l'administration fiscale (OTR), de l'action sociale, de la santé, de la sécurité et des enseignements préscolaires et primaires.

Concernant les relations entre le trésorier préfectoral et la mairie, il y a lieu de relever que ces relations sont régies entre autres par la loi n° 2014-009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, par la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 et par le décret n°2020-004/PR portant régime financier des collectivités territoriales.

Dans la commune du Golfe 6, l'on note que les principes budgétaires et comptables sont respectés et que le climat de travail et relationnel entre le trésorier préfectoral et le maire est convivial et est marqué par le respect des liens fonctionnels. Toutefois, l'analyse de la situation dénote une tendance à ne pas garantir l'accès des citoyens aux informations budgétaires et la mauvaise organisation des services financiers de la commune en matière de la tenue des archives budgétaires et financières. En effet, il est difficile voire impossible à un citoyen de la commune d'avoir accès aux informations budgétaires des exercices passés ou en cours sans autorisation préalable du trésorier préfectoral.

Cette pratique ne contribue pas à ce que les citoyens de la commune du Golfe 6, en leur qualité de contribuables et d'usagers des services publics locaux, soient clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics de la commune afin qu'ils soient mis en mesure d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances publiques de leur commune. Les relations de travail et de collaboration entre la mairie et les services déconcentrés de l'Etat installés sur le territoire de la commune du Golfe 6 sont caractérisées par la coopération et des échanges fructueux.

2.1.2 Relation de la commune avec les acteurs sociaux

- Chefferie traditionnelle du territoire communal

La loi confère aux chefs traditionnels un rôle non négligeable dans l'animation du développement communal. En effet, les chefs traditionnels interviennent pour arbitrer et concilier les parties en matière coutumière. Ils représentent les populations de leur ressort territorial dans leurs rapports avec l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs institutionnels ou sociaux, en matière des us et coutumes.

Les chefs traditionnels sont consultés par les autorités administratives, les collectivités décentralisées ou les services déconcentrés de l'Etat sur les questions de développement local entre autres celles relatives à la santé, à l'environnement, au foncier, à la sécurité et à l'éducation.

L'analyse de la situation révèle que la chefferie traditionnelle entretient de bonnes relations avec les élus locaux. Elle fait toujours preuve d'une grande volonté et se mobilise à chaque invitation de la mairie à leur endroit. Toutefois, l'on note que chacune des parties a une mauvaise maîtrise du rôle et prérogatives que les textes légaux lui confèrent conformément à la loi et à la réglementation en vigueur, surtout en matières funéraires et foncières. La chefferie traditionnelle estime que l'existence de la mairie aujourd'hui constitue une cause d'effritement de son autorité. Les raisons avancées portent entre autres sur le fait que :

- les habitants qui réclamaient le visa du chef pour certaines manifestations ou besoins, vont directement aujourd'hui voir la mairie ;
- la perte de la notoriété de la chefferie traditionnelle.

Néanmoins les chefs traditionnels sont satisfaits des services que la mairie délivre aujourd'hui aux populations de la commune du Golfe 6.

- Relation de la commune avec les comités de développement à la base (CDB)

Le comité de développement à la base (CDB) est une organisation d'initiative locale à but non lucratif ayant pour assise territoriale le village ou le quartier de la ville et œuvrant pour le développement de la communauté de son ressort. Il est dénommé au niveau du village, comité villageois de développement (CVD) et du quartier de la ville, comité de développement de quartier (CDQ).

Les comités de développement à la base ont pour vocation de susciter chez les populations locales, l'esprit de participation au développement de leur village ou quartier dans une perspective de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ils mobilisent les énergies locales pour la résolution collective des problèmes de développement local et aident à identifier les problèmes touchant au développement du village ou du quartier. Afin d'aider à organiser le milieu local pour le développement, ils apportent leurs appuis entre autres à la conception et à la réalisation des projets locaux. Les CDB aident à canaliser et à soutenir les initiatives locales de développement économique, social et culturel axées essentiellement sur une auto-assistance ; à entreprendre et à encourager la mobilisation des ressources internes et externes ; à assurer l'interface entre les partenaires au développement intervenant dans le village ou le quartier. Les actions des CDQ/CVD s'inscrivent strictement dans le cadre des politiques de développement de l'Etat et des collectivités locales. A cet effet, ils sont associés à l'élaboration des politiques sectorielles, des plans d'action ou stratégies de développement concernant leurs ressorts territoriaux. Les CDB ont pour principal rôle la mobilisation sociale de la communauté en vue de sa participation active au développement local, l'animation des réflexions sur les problèmes touchant le développement du milieu.

Ces comités sont confrontés aux manques de ressources financières et matérielles requises pour soutenir les initiatives de développement de la commune. Dans la commune du Golfe 6, les bureaux des comités de développement à la base sont fonctionnels et à jour dans la plupart des quartiers et villages. Sur un total de soixante-dix (70) personnes composant les différents bureaux, on dénote vingt-six (26) femmes sur quarante-quatre (44) hommes soit 37% de femmes.

Les comités de développement à la base de la commune du Golfe 6 entretiennent des relations conflictuelles avec les chefs traditionnels dans la plupart des villages et quartiers de la commune. Par endroits les CVD/CDQ s'érigent en autorités et institutions municipales et revendiquent leur droit à imposer des redevances aux populations. Une telle situation dénote de la mauvaise compréhension des textes qui régissent la décentralisation et le développement local au Togo. Les organes de la commune entretiennent toutefois de bonnes relations de travail avec les comités de développement à la base.

2.1.3 Cadres de concertation et participation citoyenne à la gestion des affaires communales

Aucun cadre de concertation formel n'est mis en place entre les acteurs et la mairie. Néanmoins les citoyens de la commune participent aux sessions consacrées au vote du budget par le conseil municipal. La chefferie traditionnelle, les comités de développement à la base (CDB) ainsi que

les organisations de la société civile (OSC) ont toujours répondu avec enthousiasme aux invitations de rencontres d'échanges que leur envoie la mairie.

On enregistre sur le territoire communal une diversité d'organisations de la société civile (OSC). Il s'agit des associations ou ONG locales, nationales ou internationales qui interviennent dans les domaines de la santé, l'environnement, la culture, l'éducation, ... Les organisations de la société civile opérant sur le territoire communal sont très peu connues des services de l'administration communale comme en témoigne l'absence du répertoire des OSC. Par ailleurs, elles ne sont pas organisées en faîtière.

2.1.4 Etat des lieux de la cohésion sociale

La cohésion sociale est la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société. Pour le Conseil de l'Europe c'est « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation ». Ainsi le niveau de cohésion sociale permet de favoriser les synergies des organisations et la qualité de vie des membres des sociétés, si les relations sociales sont vécues positivement.

La cohésion sociale est en lien avec le concept d'inclusion sociale qui consiste à faire en sorte que tous les membres d'une communauté aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société. Ainsi, l'inclusion repose sur cinq (05) éléments à savoir :

- la reconnaissance valorisée (la considération) ;
- les opportunités de développement humain (se réaliser) ;
- l'implication et l'engagement (se sentir concernés par la vie de la communauté) ;
- la proximité (savoir être proche les uns des autres pour une action solidaire) ;
- le bien-être matériel (disposer de bien matériel permettant son épanouissement et le mieux-être).

Il apparaît ainsi que la cohésion et l'inclusion sont des enjeux d'importance majeure dans la vie communautaire si on souhaite obtenir un climat favorable à un développement harmonieux.

La commune du Golfe 6 est une commune des diversités et des contrastes voire des antagonismes. Sur le plan de l'organisation spatiale, on distingue une partie rurale et une partie urbaine aux modes de vie très contrastés. La partie urbaine se localise le long de la côte et de part et d'autre de la nationale n°2, au lieudit « Ibo Komé », Cité de la BOAD, Espace BCEAO, Cité de Baguida. Cette partie urbaine concentre la majorité des nantis de la commune dont l'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux services d'assainissement, au téléphone et à l'internet est assuré : c'est le « Baguida des riches ». En dehors de l'acquittement de leurs devoirs fiscaux, les nantis participent très peu aux actions de développement de la commune. Ils sont pratiquement absents des bureaux des comités de développement à la base.

Dans les bidonvilles qui jouxtent la partie urbaine et la partie rurale, l'accès aux services essentiels de base fait cruellement défaut : c'est le « Baguida des pauvres ». En dehors des lieux de cultes qui les rassemblent, les populations de la partie urbaine et celles de la partie rurale entretiennent très peu de relations.

Sur le plan ethnique, il faut noter que les Ewé qui sont autochtones occupent une proportion relativement forte soit 32% de la population communale totale. De ces autochtones se sont ajoutées, du fait de l'afflux migratoire et de l'étalement de Lomé avec comme corollaire la rurbanisation, plusieurs autres ethnies de par le pays et d'ailleurs dont la représentation est disparate, faisant de la commune du Golfe 6 un creuset ethnique. La diversité ethnique donne lieu à la diversité culturelle et culturelle.

La résultante de cette situation est la perte progressive et irréversible du pouvoir sur le patrimoine foncier par les autochtones qui sont les premiers arrivés dans le milieu. Un peu partout dans les villages ou quartiers de la commune, la « légitimité du pouvoir foncier longtemps détenue par les autochtones est de plus en plus remise en cause devant les assauts irrésistibles de l'urbanisation », (Somadjago M. et al, 2020).

Les notions de « premier occupant » et de « l'autochtonie » sont ainsi vidées de leur contenu devant la marginalisation progressive de ceux qui avaient le contrôle de l'accès à la terre au nom d'une présence ancienne cautionnée par la coutume. Compte tenu de la forte spéculation foncière, la fréquente tendance consiste en des acquisitions foncières réalisées auprès des propriétaires non autochtones.

A la lumière de l'analyse précédente il ressort que la commune du Golfe 6 n'est pas exemptée de la fracture sociale et des disparités remarquables malgré la coexistence pacifique qui y règne. Le sentiment et la fierté d'appartenir à la commune du Golfe 6 qui relève du District autonome du Grand Lomé (DAGL) et les problèmes d'insécurité restent ce que les populations de la commune partagent en commun sans distinction ethnique, de niveau de vie, de rang social et du cadre de vie. La cohésion et l'inclusion sociale restent à renforcer en vue de la définition et la mise en œuvre consensuelle et participative de la vision de développement de la commune.

2.2 Organisation et fonctionnement de la mairie

Pour une gestion harmonieuse du développement local de la commune du Golfe 6, la mairie est organisée autour des organes et des ressources humaines de la mairie, conformément à la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018. Des services rattachés sont également mis en place. Le personnel administratif technique actuel est constitué en grande majorité d'agents provenant de l'ancienne délégation spéciale de la préfecture du Golfe.

2.2.1 Organes de la commune et leur fonctionnement

- Conseil municipal

Le conseil municipal de la commune du Golfe 6 compte dix-neuf (19) conseillers municipaux dont trois (03) femmes. Il est marqué par une diversité de tendances politiques. En effet, sept (07) partis ou regroupements de partis politiques et des indépendants sont représentés dans le conseil municipal. La composition du conseil municipal de la commune du Golfe 6 se présente comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 2 : Composition du conseil municipal de la commune du Golfe 6

REPRESENTATIONS	MEMBRES
Alliance nationale pour le changement (ANC)	05
Indépendant E.D.C.B	04
Indépendant Miantokpoé la Woe	
Indépendant T.D.C.B	
Indépendant Renaissance Baguida	
Union pour la République (UNIR)	04
COALITION - C14	02
Union des forces de changement (UFC)	01
PDP	01
BATIR	01
CAR-Le NID	01
TOTAL	19

Source : La mairie Golfe 6 (2020)

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (les compétences propres de la commune, celles partagées entre l'Etat et la commune ainsi que celles transférées par l'Etat aux communes). Il programme et met en œuvre les actions de développement de la commune en harmonie avec les orientations nationales.

Conformément à l'article 108 de ladite loi relative à la décentralisation et aux libertés locales au Togo, la commune du Golfe 6 a mis en place trois (03) commissions permanentes. Il s'agit de :

- la commission des affaires économiques, financières, juridiques et de la planification ;
- la commission des affaires domaniales, environnementales, techniques, des travaux et du patrimoine ; et
- la commission des affaires sociales, culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil.

Ces commissions permanentes sont confrontées à un important mauvais fonctionnement rendant presque nulle leur valeur ajoutée à la résolution des problèmes de la commune.

- Exécutif municipal

L'exécutif de la commune du Golfe 6 est composé de quatre (04) membres, à savoir le maire avec trois adjoints. Il partage un environnement dès fois d'incompréhension dû à la méconnaissance des textes et lois en vigueur. Néanmoins, il fonctionne bien. Entre autres, le maire a délégué, par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints et à d'autres membres du conseil municipal.

En résumé, l'on constate que le principal problème des organes de la commune trouve ses origines dans l'insuffisante maîtrise des lois et réglementations qui régissent la décentralisation et les administrations publiques.

2.2.2 Services rattachés

Deux services sont attachés au maire. Il s'agit du cabinet du maire et des organes de passation des marchés publics.

- Cabinet du maire

Le cabinet du maire est composé :

- du directeur de cabinet (DC) ;
- du chef de protocole (CP) ;
- de la cellule de communication (C.Com) ; et
- des conseillers techniques (CT).

- Organes de passation de marchés publics

Il s'agit de la personne responsable des marchés publics (PRMP), de la commission de passation des marchés publics (CPMP) et de la commission de contrôle des marchés publics (CCMP). Ces organes sont mis en place et sont opérationnels. Ils fonctionnent bien et exercent sans entorse avérée. Toutefois, il se pose le problème de la non maîtrise des textes qui régissent la commande publique locale par les acteurs de la chaîne de passation des marchés publics

2.2.3 Ressources humaines de la commune

Organiser les services municipaux suppose de comprendre autour de quoi le système municipal se structure et en quoi consistent ses compétences, ses missions et les activités qui en découlent. Trois éléments interdépendants composent le système municipal. Il s'agit :

- du territoire : il est l'élément essentiel de l'identification d'une commune. Chaque commune dispose d'un territoire délimité qu'elle doit administrer, gérer et entretenir ;
- de la population : elle réside dans la commune et son nombre compte dans l'application des lois et règlements. La population d'une commune bénéficie d'un certain nombre de prestations obligatoires ou facultatives ;
- des moyens/ressources : chaque commune dispose d'un certain nombre de moyens pour mettre en œuvre les missions de service public. Ils peuvent être financiers, humains, patrimoniaux ou techniques.

La commune procède au développement de son territoire en mettant en œuvre les activités de nature à impulser le développement économique en relation avec ses potentialités et son plan de développement. Pour mettre en œuvre les activités, la commune a besoin entre autres de ressources humaines adéquates. Ainsi les ressources humaines d'une commune sont constituées d'un personnel politique à savoir le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, et d'un personnel administratif et technique appelé personnel communal ou agents municipaux.

- Personnel politique de la commune du Golfe 6

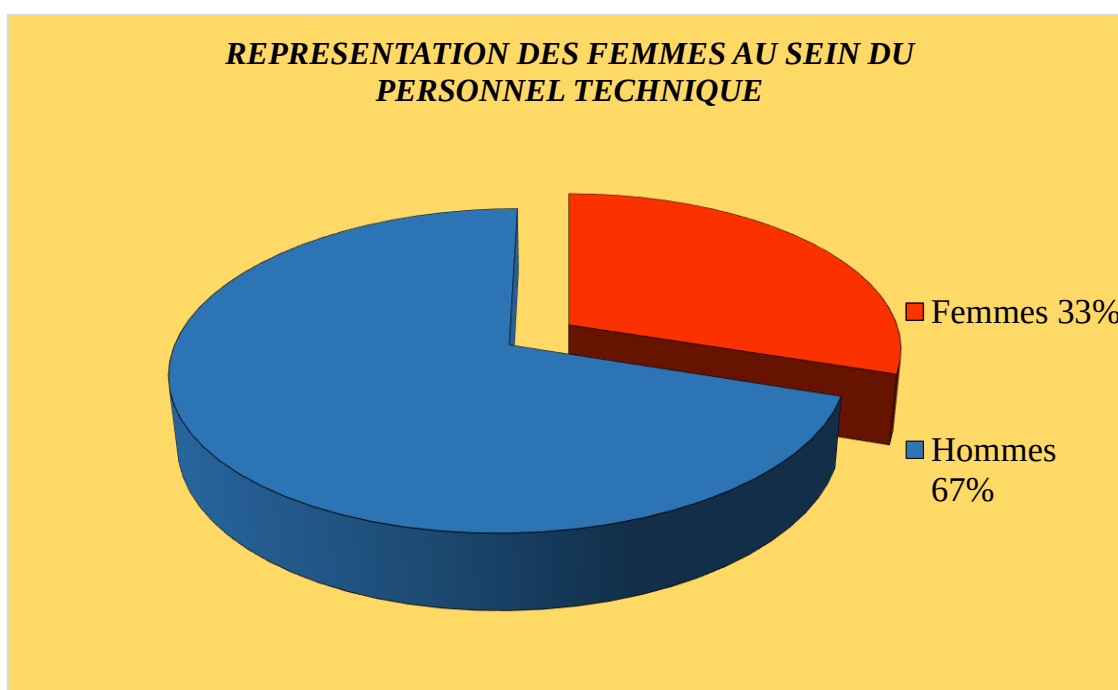
Le personnel politique de la commune du Golfe 6 se compose du maire, de trois adjoints et de quinze conseillers municipaux. La moyenne d'âge du personnel politique de la commune du Golfe 6 est de 52 ans. Cela traduit un personnel relativement vieillissant. De plus, malgré leur niveau d'instruction élevé et diversifié, on dénote une insuffisance de compétences en matière

de décentralisation, de développement local et de gestion des collectivités territoriales. Les femmes sont faiblement représentées au sein du personnel politique. Elles sont trois sur les dix-neuf conseillers municipaux. Aucune d'elle n'est ni membre de l'exécutif municipal ni présidente de commission permanente.

- Personnel technique de la commune du Golfe 6

Le personnel technique dispose de cinquante (50) agents y compris le secrétaire général. Les femmes représentent 33% de l'effectif du personnel technique de la commune du Golfe 6 comme l'indique le graphique ci-dessous.

Figure 9 : Représentation des femmes au sein du personnel technique



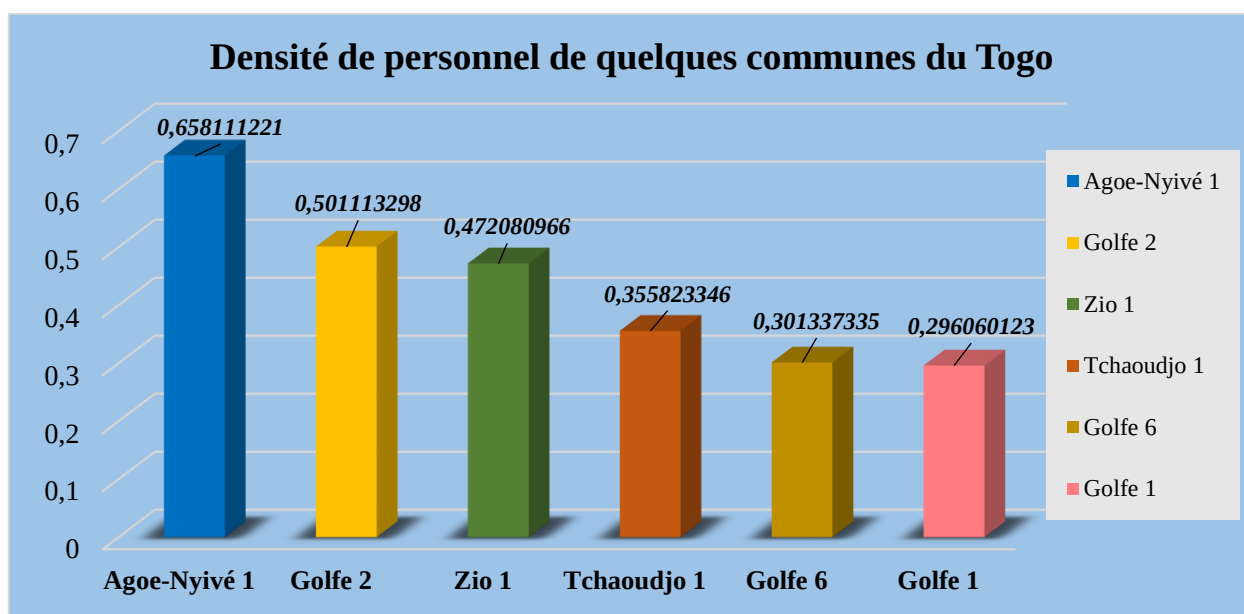
Source : Analyse diagnostique (mars 2021)

Pour ce qui concerne le niveau d'études, 47% ont plus ou moins le niveau du brevet d'études du premier cycle (BEPC). Près de 26% des cadres de conception ont le niveau licence et plus. Il ressort de ce qui précède que le personnel technique de la commune du Golfe 6 est vieillissant et manque de personnel aux profils pointus nécessaire en matière de développement, de planification locale et de gestion des collectivités.

Par ailleurs, l'analyse révèle une inadéquation entre certains postes et le profil de leurs occupants. Le rapport entre le nombre du personnel et la population sur mille est appelé la densité du personnel. La figure suivante compare la densité du personnel de la commune du Golfe 6 à celles de certaines communes du pays.

Concernant, la densité de personnel, elle est de 0,30 pour mille habitants pour la commune du Golfe 6. Bien qu'il n'existe pas encore pour le Togo et pour l'espace UEMOA un standard établi en matière de densité de personnel, il révèle pour l'administration de la commune du Golfe 6 une très faible capacité, en comparaison de celles de certaines communes du Togo, à répondre aux enjeux de développement de la commune.

Figure 10 : Graphique comparatif de la densité de personnel de quelques communes du Togo



Source : Analyse diagnostique (mars 2021)

Le taux d'encadrement est le ratio qui traduit le nombre de cadres ou de superviseurs que compte une administration sur l'effectif total du personnel. Il permet de mettre en évidence la qualité du personnel et aussi le niveau de l'encadrement ou de la supervision dans le fonctionnement des rouages d'une administration. C'est une donnée importante pour évaluer à la fois les capacités et la performance des administrations. Lorsqu'on a trop de cadres qui jouent le rôle de superviseur, cela a un impact sur l'efficacité opérationnelle de l'administration. A contrario, un faible taux d'encadrement ralentit le fonctionnement de l'administration et peut impacter négativement l'efficacité générale de l'administration.

Le taux idéal d'un encadrement se situe entre 20% et 25% pour un fonctionnement optimal et équilibré. Pour la commune du Golfe 6 le taux d'encadrement est de 22%. Il faut relever toutefois que ce taux moyen de la commune cache des disparités observées entre les différents pôles de l'organigramme. En effet, le taux d'encadrement est de 1% pour les services techniques et le service des ressources humaines. Il est respectivement de l'ordre de 40% et 21% pour les services des affaires financières et le service de l'état civil.

Pour ce qui est des outils de management du personnel, la commune du Golfe 6 dispose d'un organigramme qui n'est pas encore fonctionnel. L'organigramme vise à définir les liens hiérarchiques dans la mairie, entre le maire et les agents. Il précise le périmètre de responsabilités des cadres et les rattachements hiérarchiques. Il est complété par la définition des fiches de fonction qui précisent les responsabilités des cadres par niveau hiérarchique.

La structuration de l'organigramme actuel comporte le secrétaire général qui coordonne les activités des divisions et des sections sous l'autorité du maire. La commune dispose de 04 divisions (division des ressources humaines (DRH), division de l'état civil (DEC), division des

affaires financières (DAF) et la division des services techniques (DST)) et de neuf (09) sections.

Les seules rares réunions du secrétaire général avec le personnel et les demandes d'explication restent les principaux outils de management du personnel technique de la commune. Au niveau des services des ressources humaines et du secrétariat général, les outils de management des ressources humaines tels que les fiches de poste, les plans de travail annuel, les plans de travail annuel budgétisés, les rapports de performance et le système d'information n'existent pas.

Dans la gestion des agents de la commune du Golfe 6, la principale forme de motivation des agents est normative. Les motivations financière et psychologique n'existent pratiquement pas. Cette situation est susceptible de rendre difficile l'instauration d'un environnement institutionnel communal porteur en termes de perception, d'image et de positionnement vis-à-vis des agents. Pour faire face aux nombreux défis de développement, la commune du Golfe 6 a besoin des ressources humaines qualifiées et compétentes. Pour ce faire, il faut un système de gestion moderne et performant des ressources humaines fondé entre autres sur :

- un environnement institutionnel local porteur en termes de perception, d'image et de positionnement ;
- un statut attractif et motivant, en termes de droits et de devoirs ;
- une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par la prédétermination et la bonne connaissance des besoins en ressources humaines, l'analyse et la qualification des postes, l'élaboration des référentiels des emplois et des compétences ;
- une approche par compétence, à travers la mise en place de procédures de recrutement, de formation et de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation des ressources humaines orientées vers la quête de la performance ;
- des conditions de travail appropriées, en termes notamment de rémunérations adéquates, d'avantages matériels, de cadres physique et social de travail ;
- la prise en compte et l'intégration de la diversité (les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les seniors, etc...) ;
- une politique adaptée d'apprentissage, de formation et de renforcement des capacités, à la prise de poste et tout au long de la carrière ;
- un budget affecté annuellement à l'apprentissage, à la formation et au renforcement des capacités.

2.3 Relations partenariales

La commune du Golfe 6 est en partenariat avec la société DODO COSMETIC. Cette société installée dans la commune vers la zone portuaire a apporté son appui à cette dernière en lui faisant don d'une ambulance médicalisée à travers la Fondation HUSSEIN.

Avec l'appui de l'Association TogoL'aime, l'unité de santé périphérique de type 1 (USP 1) de la commune du Golfe 6 sis à Avépozo a bénéficié d'un don de bâtiment équipé d'un montant de cinquante mille (50 000) euro.

La commune du Golfe 6 entretient également des relations partenariales avec la « Nouvelle Alternative pour le Développement Durable en Afrique (NADDAF) » dans le domaine de renforcement des capacités et de la gouvernance.

Il ressort de ce qui précède que la commune dispose de très peu de partenariat compte tenu de son statut de commune nouvellement née. Des initiatives de recherches de partenariat sont à leurs débuts. Le principal défi de la commune est de définir une véritable stratégie devant conduire à l'ouverture de ses portes aux partenaires.

2.4 Finances locales de la commune du Golfe 6

Les règles et les principes fondamentaux relatifs au budget et à la comptabilité des collectivités territoriales sont régis par le décret 2020-004/PR portant régime financier des collectivités territoriales. Conformément à l'article 05 dudit décret, les collectivités territoriales sont dotées d'un budget propre exécuté par des organes prévus par la loi sur la décentralisation. Ce budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses annuelles de la collectivité territoriale. L'analyse de la finance locale de la commune du Golfe 6 a porté sur l'exécution du budget de l'année 2020 étant donné que le compte administratif de cette année 2021 n'est pas encore disponible. Concernant les données qui portent sur l'année 2019, la commune du Golfe 6 ne dispose pas de ces informations.

2.4.1 Sources de financement de la commune du Golfe 6

Tout comme l'ensemble des collectivités territoriales au Togo, le financement de la commune du Golfe 6 repose sur un système combinant les impositions, les dotations ou subventions, les emprunts et autres ressources. En dehors des emprunts, qui ont un caractère particulier (ressources provisoires car remboursables), les principales ressources financières des collectivités territoriales (CT) sont classées dans deux grands groupes et constituées essentiellement *des ressources propres* de la collectivité composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales d'une part, et *des transferts*, fondés sur la dotation de l'Etat (le fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), les dons et les legs d'autre part.

2.4.2 Mobilisation des ressources financières locales

La mobilisation des ressources financières locales de la commune du Golfe 6 est basée sur les ressources propres (recettes fiscales et celles non fiscales) tout comme sur les transferts.

- Ressources propres
 - *Recettes fiscales*

Les recettes fiscales sont constituées des produits des impôts directs locaux, collectées par l'office togolais des recettes (OTR) et reversées à la commune à un pourcentage conformément au code général des impôts. Ces recettes fiscales sont notamment les taxes foncières sur les propriétés bâties ou non (TFPB/TFPNB), la patente, la taxe professionnelle unique (TPU), la taxe d'habitation (TH), la taxe sur les produits de jeux de hasard (TPJH) et les centimes additionnels et impôts synthétiques. Il y a également les droits et taxes indirects locaux comme la taxe sur les spectacles et appareils automatiques, la taxe sur la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone, les produits des droits de timbres etc.

Les recettes fiscales sont partagées conformément au décret n°2021-039/PR fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les communes, les Districts Autonomes, le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) et l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP) du 14 avril 2021.

- *Recettes non fiscales*

Elles sont collectées par les services techniques de la commune. Il s'agit entre autres de la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d'abatage, d'inspection sanitaire des animaux de boucherie, la taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil, les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public, les taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement, les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants, la taxe sur la publicité, les produits de location de terrain et des boutiques, la redevance d'occupation du domaine public...etc.

• Transferts

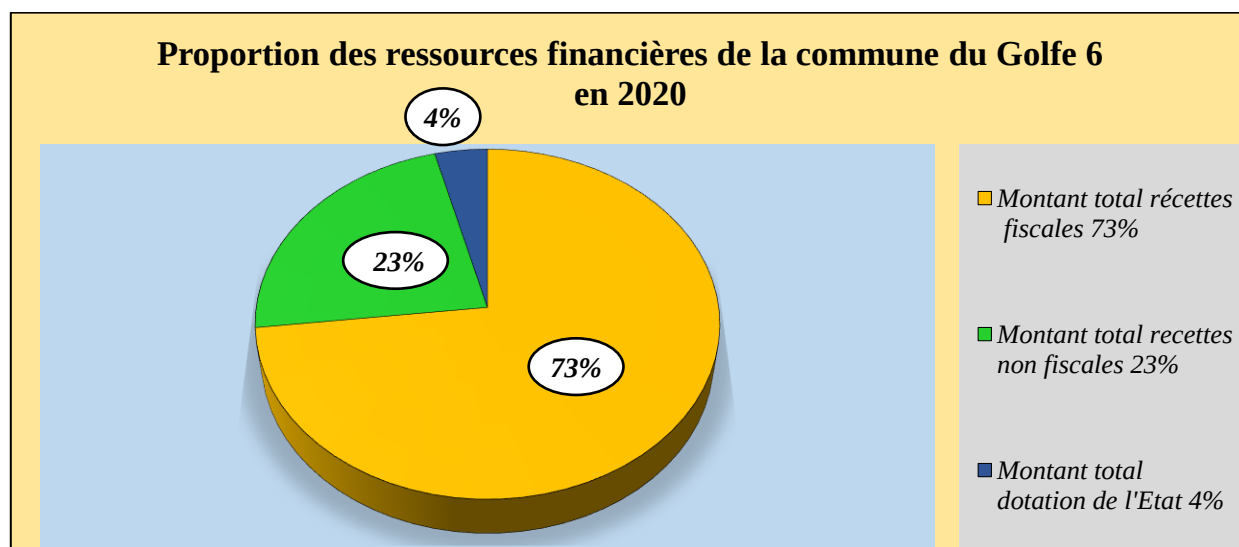
Les transferts encore appelés les ressources externes proviennent essentiellement des appuis financiers de l'Etat à travers le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), des partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur privé. En 2020, le FACT dont a bénéficié la commune du Golfe 6 s'élève à 18 314 074 de francs CFA.

Tableau 3: Situation des ressources financières en 2020

RECAPITULATIF : Budget 2020				
2020	Montant total recettes fiscales	Montant total recettes non fiscales	Montant total dotation de l'Etat (FACT)	Montant total du budget
Prévisions	1 146 188 953	409 282 214	-	1 555 471 167
Réalisations	334 042 749	104 230 554	18 314 074	456 587 377

Source : Mairie Golfe 6 (2021)

Figure 11 : Proportion des ressources financières selon les sources en 2020



Source : Mairie Golfe 6 (2020)

Comme l'illustre la figure ci-dessus, les recettes fiscales constituent de loin la principale source de financement de la commune soit près de 73%. Elles sont suivies par les recettes non fiscales avec une proportion de 23% et les dotations de l'Etat qui sont seulement de 4%.

Tableau 4 : Données budgétaires de la commune du Golfe 6

FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellés	2020	
Recettes de fonctionnement		Prévision	Réalisation
70	Produit d'exploitation	55 510 000	32 225 100
71	Produit domaniaux	225 232 710	42 115 700
72	Produit financiers	4 500 000	-
73	Recouvrement participation	30 504	-
74	Produit divers	5 000 000	180 000
75	Impôts, Taxes, Contrib Directs	1 146 188 953	334 042 749
76	Impôts et Taxes indirects	112 930 000	20 676 318
78	Travaux équip Régie	-	-
79	Produits exceptionnels	6 489 000	9 033 436
82	Résultats antérieurs	-	-
A	Total recettes de fonctionnement	1 555 881 167	438 273 303
Chap	Libellés	2020	
Dépenses de fonctionnement		Prévision	Réalisation
60	Denrées de fourniture. Consommées	86 992 520	67 757 873
61	Allocations subvention	30 230 400	516 928
62	Impôts et taxes	-	-
63	Travaux et services extérieurs	393 492 233	349 655 040
64	Participation et prestation (tiers)	14 800 000	28 000
65	Frais de personnel	169 639 047	102 770 719
66	Frais de gestion général transport	211 543 505	111 436 462
67	Frais financiers	12 700 350	767 000
69	Charges exceptionnelles	35 000 000	31 171 540
83	Excédent fonction. Capitalisé	-	-
B	Total dépenses de fonctionnement	954 398 055	664 103 562
INVESTISSEMENT			
Chap	Libellés	2020	
Recettes d'investissement		Prévision	Réalisation
105	Fonds de dotation	-	18 314 074
11	Réserves (prélèvement sur fonct.)	601 073 112	601 073 112
C	Total recettes d'investissement	601 073 112	619 387 186
Dépenses d'investissement		Prévision	Réalisation
21	Immobilisation	590 070 318	227 032 741
212	Bâtiments	107 680 318	59 241 968
213	Voies et réseaux	126 000 000	-
214	Matériels outillages mobiliers	90 590 000	86 701 349
215	Matériel de transport	55 000 000	54 600 000
216	Autres immobilisations	32 800 000	15 429 066
218	Immobilisation incorporelles	178 000 000	11 060 358

23	Immobilisation en cours	2 002 794	760 000
29	Dépenses imprévues	9 000 000	8 708 745
D	Total dépenses d'investissement	601 073 112	236 501 486
	TOTAL RECETTES	1 555 471 167	456 587 377
	TOTAL DEPENSES	1 555 471 167	900 605 048

Source : Mairie Golfe 6 (2020)

A l'analyse des données budgétaires et fiscales, on constate l'exploitation limitée des différentes sources de revenus ainsi que le rendement faible de la quasi-totalité de celles mises en recouvrement. Les investissements effectués par la mairie ne sont pas de nature à avoir une visibilité auprès du contribuable. Il s'agit essentiellement du matériel de transport et des immobilisations. Le solde entre le montant total des dépenses de l'année budgétaire 2020 et les recettes totales est négatif (- 444 017 671).

Par ailleurs l'analyse révèle un écart élevé entre les prévisions et les réalisations du point de vue de la mobilisation des ressources fiscales et non fiscales. En effet, le taux moyen de réalisations des prévisions est de 28,16% pour l'ensemble du budget 2020. Les produits d'exploitation enregistrent le meilleur taux de réalisation soit 58,05%. Le taux de réalisation des prévisions est de 18,30%, 18,69%, et 29,14% respectivement pour les impôts et taxes indirectes, les produits domaniaux et les impôts et taxes directes. Pour expliquer un tel état de fait, plusieurs facteurs peuvent être évoqués dont entre autres :

- les répercussions négatives de la pandémie à Coronavirus qui a entraîné une baisse importante des activités économiques comme en témoignent les nombreuses plaintes relevées dans les contentieux avec les services financiers de la mairie ;
- une insuffisante maîtrise par les services financiers de la commune et la commission des finances du potentiel fiscal et parafiscal ;
- un déficit en ressources humaines avec comme corollaires un manque d'organisation et une incapacité à assurer une gestion adéquate des ressources financières ;
- l'attitude de refus des contribuables de payer régulièrement les impôts et taxes.

Somme toute, la situation budgétaire de la commune traduit une fiscalité locale très peu rentable, des transferts de l'Etat très insuffisants et une inefficacité des services financiers. La résultante de cette situation est l'incapacité financière de la commune à répondre à la demande sociale. Pour remédier à cette situation, les pistes de solutions se présentent comme suit :

- renforcer les capacités des acteurs ;
- procéder au recensement des objets taxables ;
- créer et assurer la mise à jour régulière des fichiers des contribuables ;
- mettre en place un système adéquat de suivi évaluation impliquant les acteurs locaux ;
- garantir la transparence dans la gestion des ressources financières ;
- obtenir l'adhésion des populations au paiement des taxes ;
- réussir une forte mobilisation de la commune et de tous les acteurs concernés ;
- mettre en place une politique adéquate de communication sociale avec l'utilisation de supports adaptés ;

- utiliser des ressources humaines adaptées dans la commune ;
- veiller à utiliser une partie des fonds collectés à la réalisation d'actions et d'investissements rendus visibles ;
- renforcer la collaboration et les relations de travail entre les services financiers de la commune et les services fiscaux et financiers de l'Etat en l'occurrence l'OTR, le trésor national et la direction de la décentralisation et des collectivités locales.

L'économie de la commune du Golfe 6 est dominée par le secteur informel. Cette situation ne permet pas de maîtriser le rendement des recettes qui restent en deçà du potentiel de la commune. Elle est souvent confrontée entre autres à l'incivisme fiscal des contribuables ; à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau des services d'assiette et de recouvrement pour couvrir efficacement le territoire communal ; les conflits de compétence en matière de collecte de taxe dans certaines zones du territoire communal comme dans la zone portuaire ; la mauvaise maîtrise des rôles et à l'insuffisante motivation des agents.

Pour en quelque sorte améliorer les recettes fiscales malgré les difficultés rencontrées, les services techniques de la commune du Golfe 6 procèdent quotidiennement à l'identification de nouvelles installations et à l'établissement de contrats avec les contribuables.

2.4.3 Utilisation des ressources financières : les dépenses

Les ressources financières sont affectées aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune. En recettes de fonctionnement en 2020, la commune du Golfe 6 a réalisé un montant qui s'élève à 438 273 303 FCFA. Ses dépenses de fonctionnement au cours de la même année ont coûté 664 103 562 FCFA. L'analyse de la situation montre que les dépenses de fonctionnement ont coûté 4 000 à chaque habitant en 2020.

Tableau 5: Récapitulatif des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2020

Chap	Libellés	2020	
		Prévision	Réalisation
A	Total recettes de fonctionnement	1 555 881 167	438 273 303
B	Total dépenses de fonctionnement	954 398 055	664 103 562
C	Total recettes d'investissement	601 073 112	619 387 186
D	Total dépenses d'investissement	601 073 112	236 501 486

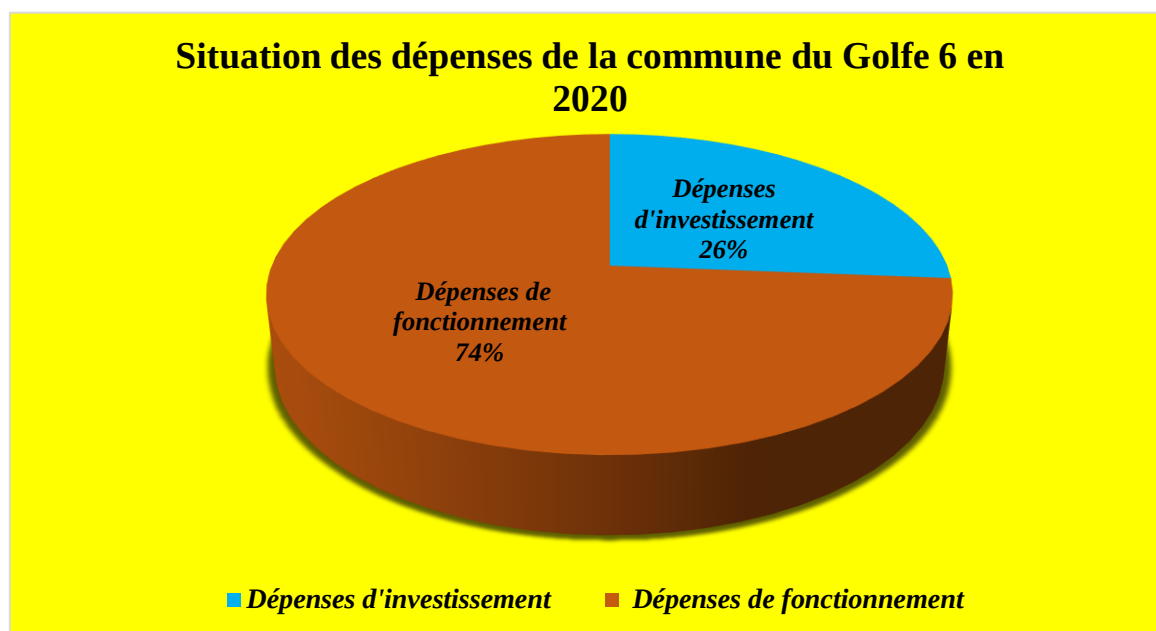
Source : Mairie de la commune du Golfe 6

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le montant total des recettes d'investissement prévu en 2020 s'élève à 601 073 112 FCFA contre une réalisation totale de 619 387 186 FCFA. Sur cette réalisation, seulement 236 501 486 soit environ 38,18% du montant réalisé ont été utilisés pour les dépenses d'investissement dans la commune. Ceci montre a priori une faible capacité d'absorption des ressources. Avec une population estimée à 165 927 habitants, la commune du Golfe 6 a investi environ 1 425 FCFA par habitant en 2020.

2.4.4 Gestion financière de la commune du Golfe 6

La gestion des ressources financières est marquée par l'absence de partage d'information entre les membres du conseil municipal. L'exécutif municipal n'a mis en place aucun cadre d'échanges et de concertation sur la gestion du budget. Sur le plan de la commande publique, les organes de passation de marchés publics sont mis en place. Ils sont opérationnels et fonctionnent. Toutefois, il se pose le problème de la non maîtrise des textes qui régissent la commande publique locale par les acteurs de la chaîne de passation des marchés publics.

Figure 12 : Graphique comparatif des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2020



Source : Commune du Golfe 6 (2020)

Les dépenses en fonctionnement sont nettement supérieures aux dépenses d'investissements. En 2020, elles s'élèvent à 664 103 562 de francs CFA soit 74% tandis que les dépenses d'investissements qui ne sont que seulement de 236 501 486 de francs CFA soit 26% des dépenses totales.

Analyse FFOM de la gouvernance administrative, financière et sécuritaire

FORCES	FAIBLESSES
• Existence du conseil municipal • Existence des services de l'administration communal • Bonne collaboration entre la mairie et les parties prenantes du développement communal • Existence des commissions permanentes • Bonne collaboration de travail de la commune avec les services déconcentrés de l'Etat installés dans la commune	• Faible cohésion sociale • Faiblesse relative du civisme fiscale • Insuffisance de compétences en matière de décentralisation, de développement local et de gestion des collectivités territoriales du personnel politique • Faible fonctionnalité des commissions perméantes de la commune

• Existence des OSC dans la commune • Diversité de tendances politiques • Niveau d'instruction élevé et diversifié du personnel politique (élus locaux) • Prise en compte du genre dans du personnel technique • Existence des postes des forces de l'ordre et de sécurité dans la commune	• Insuffisance des outils de gestion du personnel de l'administration communale • Absence d'un système d'information • Non-respect de la réglementation en matière d'accès aux informations financières
OPPORTUNITES	MENACES
• Cadre légal définissant les compétences de la commune • Existence de nombreux programmes visant le renforcement de la gouvernance locale	• Lenteur dans le processus des prises de décret précisant les modalités d'exercices de compétence transférées

Source : Travaux de terrain 2021

2.5 Gestion sécuritaire

En matière de sécurité, la commune du Golfe 6 dispose de trois (03) commissariats situés respectivement à Baguida, à Maya-kope (Adamavo) et à Avépozo et de deux (02) gendarmeries à Baguida et à Kpogan. Ces services ont pour mission entre autres d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions et de lutter contre la grande criminalité et le grand banditisme. La commune dispose aussi d'une école de formation des gendarmes sur l'espace communal.

Les relations entre ces services et les organes de la commune, sont marquées par une bonne collaboration. On peut noter l'appui de la mairie en matière de matériels roulants pour des opérations de descentes inopinées dans les quartiers et villages. Par contre la collaboration entre ces services de sécurité et la population reste à améliorer. Malgré la présence importante des services de sécurité, la commune fait face à une insécurité grandissante, due entre autres aux moyens matériels relativement insuffisants.

III. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

3.1 Caractéristiques et structuration de l'économie locale

L'économie de la commune du Golfe 6 est caractérisée par une diversité d'activités économiques et un lien multiple avec les communes environnantes, les autres communes de la région maritime et des pays voisins. Le diagnostic a révélé comme activités économiques : l'agriculture, la pêche, le commerce, l'artisanat, l'élevage et le tourisme.

Le diagnostic a révélé aussi que les acteurs économiques ont des liens avec d'autres marchés des communes environnantes surtout le grand marché de Lomé, le marché de Hédzranawoé, le marché d'Akodésséwa, le marché de Tsévié, le marché de Vogan et le marché d'Aného. Sur le plan international des échanges s'effectuent également avec le Ghana et le Bénin surtout. Ces acteurs qui animent la production locale sont soutenus par le secteur financier composé des microfinances et de banques essentiellement. Le secteur économique est subdivisé en secteur formel et informel tout comme la plupart des économies.

3.1.1 Secteur formel

Le secteur formel représente 24% des activités de l'économie de la commune : les grandes entreprises, les industries manufacturières, les institutions financières, assurances et banques etc.

3.1.2 Secteur informel

Près de 76% des activités exercées dans la commune sont dans l'informel. L'économie de la commune du Golfe 6 est alors essentiellement informelle. Cette caractéristique ne facilite pas le marché de l'emploi, favorise l'évasion fiscale, rend difficile l'appréciation de la potentialité de la commune.

En résumé, l'économie locale est essentiellement informelle avec comme incidence de graves déficits de travail décent et la difficulté de collecte des recettes fiscales.

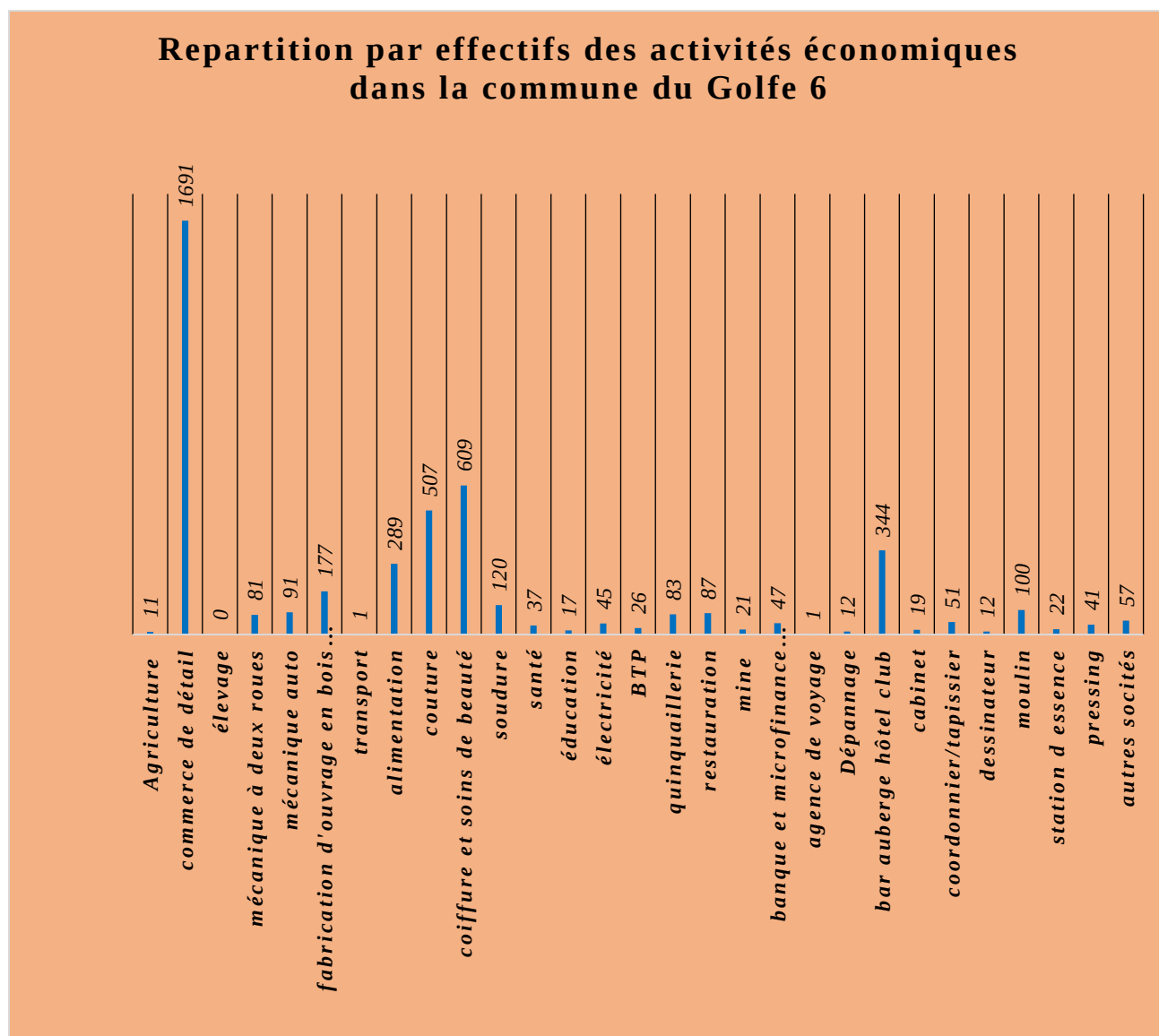
3.1.3 Principales activités de l'économie locale

Suite à l'analyse portant sur le fichier des contribuables de la commune du Golfe 6, comme activités exercées, l'on note que le commerce est l'activité principale avec près de 37% des activités réalisées dans la commune. Il est suivi par les activités de coiffure et beauté (13,24%), de couture (11,02%), de bars, hôtels et auberges (7,48%). Les banques et microfinances ne représentent que 1,02% des activités inscrites sur le fichier des contribuables.

D'après le recensement général de la population et des habitats (RGPH) de 2010, la répartition de la population résidente de 15 ans et plus par sexe selon la branche d'activité montre que l'agriculture, la chasse et les activités connexes représentent 2,30%, la pêche (0,47%), le commerce (36,77%), la réparation de véhicules automobiles (4,03%), et autres sociétés (1,24%). Il y a 60 types d'activités réalisées dans la commune du Golfe 6 allant du secteur primaire au secteur tertiaire.

La figure ci-dessous récapitule l'ensemble des activités inscrites sur le fichier du contribuable et exercées dans la commune du Golfe 6.

Figure 13 : Répartition par effectif des activités économiques



Source : données issues du fichier des contribuables : Année 2020

❖ Agriculture

L'agriculture dans la commune du Golfe 6 porte essentiellement sur le maraîchage et les cultures vivrières. Cette agriculture se heurte à un problème de raréfaction des terres agricoles dû à l'érosion côtière et à l'urbanisation galopante. En outre, il se pose également l'épineux problème de l'utilisation de pesticides et insecticides non homologués.

Dans la commune du Golfe 6 les agriculteurs produisent essentiellement le manioc, le maïs et des produits du maraîchage tels que : l'adémè, le gboma, le gombo, le piment vert, la carotte, le chou, la laitue etc. Ces produits sont destinés à l'autoconsommation et à la vente. L'agriculture maraîchère est développée sur la côte, aux abords de certains terrains clôturés ou non et le long de la vallée de la rivière Zio.

Le marché local est très faible. En conséquence les produits sont écoulés sur les marchés du District autonome du Grand Lomé, de la région maritime, et vers les marchés du Bénin et du Ghana. L'agriculture maraîchère est confrontée à de nombreuses difficultés qui freinent son essor et hypothèquent son avenir à moyen et long terme. Ces difficultés portent sur :

- l'avancée de la mer qui consomme certains espaces côtiers dédiés à la culture maraîchère ;
- les effets du changement climatique et les aléas climatiques qui induisent des capacités de résilience et d'adaptation ;
- la dégradation des sols ;
- l'insuffisance de l'encadrement ;
- l'absence de crédit agricole ;
- le taux élevé des prêts octroyés par les microfinances ;
- le morcellement des terres ;
- l'utilisation de pesticides et autres produits phytosanitaires non homologués ;
- la faible capacité de stockage et de conservation ;
- les voies d'accès ;
- le vol des produits.

En effet, les terres exploitables se font rares et avec l'avancée de la mer. Le changement climatique et les aléas climatiques ne favorisent pas également l'agriculture. Il faut noter que la production maraîchère constitue une filière porteuse, mais elle est très menacée. En effet, c'est la plage qui renferme la plus grande partie des terres propices aux activités maraîchères. Or la plage relève du domaine public de l'Etat qui ne cesse de revendiquer ses droits et d'étendre ses limites en fonction des besoins et des enjeux internationaux liés à l'aménagement du littoral.

De l'autre côté, les terrains ruraux sont la proie à l'urbanisation galopante avec une prolifération des habitations. De plus, les rivages du cours d'eau Zio sont déclarés zones d'utilité publique réduisant ainsi l'espace favorable à la culture maraîchère. A terme, il n'y aura plus de terres dédiées à cette activité de filière porteuse.

- Organisation des acteurs de la filière maraîchère

On note dans la commune, l'existence de groupements des acteurs de la filière maraîchère. Les maraîchers sont organisés en neuf (09) coopératives réunies en une union communale dénommée « Union des sociétés coopératives des maraîchers pour le développement durable, (USCOOMADD) ».

A part ces groupements beaucoup évoluent en individuel. Ce qui engendre des problèmes de fixation de prix des produits déjà aggravés par les commerçants qui viennent de Lomé et d'ailleurs acheter à vil prix et à crédits les produits maraîchers.

- Relations hommes et femmes dans la production agricole

Malgré les efforts consentis par le gouvernement en vue d'un accès égalitaire à la terre entre hommes et femmes, il s'avère toujours que les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits dans le partage des terres. Mais la main-d'œuvre agricole est essentiellement féminine et composée de personnes âgées. Les jeunes sont très peu attirés par les activités agricoles. Au niveau des maraichers, les femmes tiennent une place importante. Elles sont chargées du désherbage, de semences, d'arrosage des cultures et de commercialisation des produits.

❖ **Elevage**

Cette activité nécessite un grand investissement à la base. Elle est pratiquée dans la commune du Golfe 6 par peu de personnes. Les producteurs sont organisés en coopératives (sociétés coopératives des aviculteurs de la région maritime avec conseil d'administration, COOPAREM COOP-CA) dans le but de partager des expériences. Ils utilisent la main-d'œuvre locale principalement celles des femmes et des jeunes. Ils produisent pour la consommation locale et dans une grande mesure pour les autres marchés des produits comme les petits ruminants, les volailles, des bœufs et les porcins. Ce secteur n'est pas protégé des importateurs et la concurrence y est rude eu égard au manque d'équipements des acteurs.

Les producteurs éprouvent d'énormes difficultés entre autres les zones d'installation des unités de production, la disponibilité des nourritures et surtout la variabilité des prix sur le marché. Ils sont aussi confrontés aux productions importées vendues à bas prix.

❖ **Pêche**

La commune du Golfe 6 étant entre deux eaux, la mer et la rivière Zio, la pêche est une activité très importante que la population exerce. La pêche pour beaucoup de famille de la commune relève d'une tradition et de la culture et se transmet de génération en génération. Les produits issus de la pêche sont destinés à la consommation locale et surtout la grande partie est vendue sur les marchés de Lomé, Vogan, Tsévié et autres villes environnantes. Il s'agit de : Efan ; Honti ; Adewu (Silure) ; Ahé ; Akpa ; Adégué ; Aki ; Botovi ; Déyi ; Kaflan ; Lizi ; Anipa ; Koko ; Sika-Sika (Dorade) ; Eha ; Ayo ; Kpolo ; Abobi ; Tsikploe ; Ekan ; Sheko ; Fia Bolou (Langouste) ; Afohome ...

Les produits sont transformés sur place par fumage ; séchage ; salaison ; friture et cuisson, et sont destinés aux marchés du District autonome du Grand Lomé ; de la région maritime, et sur les marchés internationaux (Ghana et Bénin).

Les pêcheurs éprouvent d'énormes difficultés liées entre autres à la conservation des produits de pêche, au financement de leurs activités et à la dégradation et pollution hydrique et marine. Les problèmes de la pêche de la commune sont également liés à la concurrence des importateurs, des pêcheurs ghanéens et béninois et à la pression démographique. C'est une pêche traditionnelle qui utilise les matériels souvent vétustes.

Les acteurs qui exercent dans ce secteur sont organisés en coopérative dénommée Uni-COPEMA. Ils évoluent en rang dispersé. La faible rentabilité de cette activité ces derniers temps amène les acteurs à vouloir changer de métier. La main-d'œuvre est composée

essentiellement d'hommes financés par les opérateurs économiques qui sont pour la plupart du temps les femmes. Le secteur enregistre le phénomène des enfants pêcheurs qui est la cause d'une déperdition scolaire dans la commune.

❖ **Activités commerciales**

Conformément à la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018, la commune dispose des compétences relatives à la « *prise de participation dans les entreprises privées installées dans la commune conformément aux dispositions légales et la collecte et diffusion d'informations utiles au développement des entreprises* ». Au niveau de la commune, la personne responsable des marchés publics gère les contrats passés par la mairie avec les opérateurs économiques ainsi que ceux liés aux équipements marchands et la division des services techniques veille à l'octroi des places aux opérateurs économiques sur le domaine public.

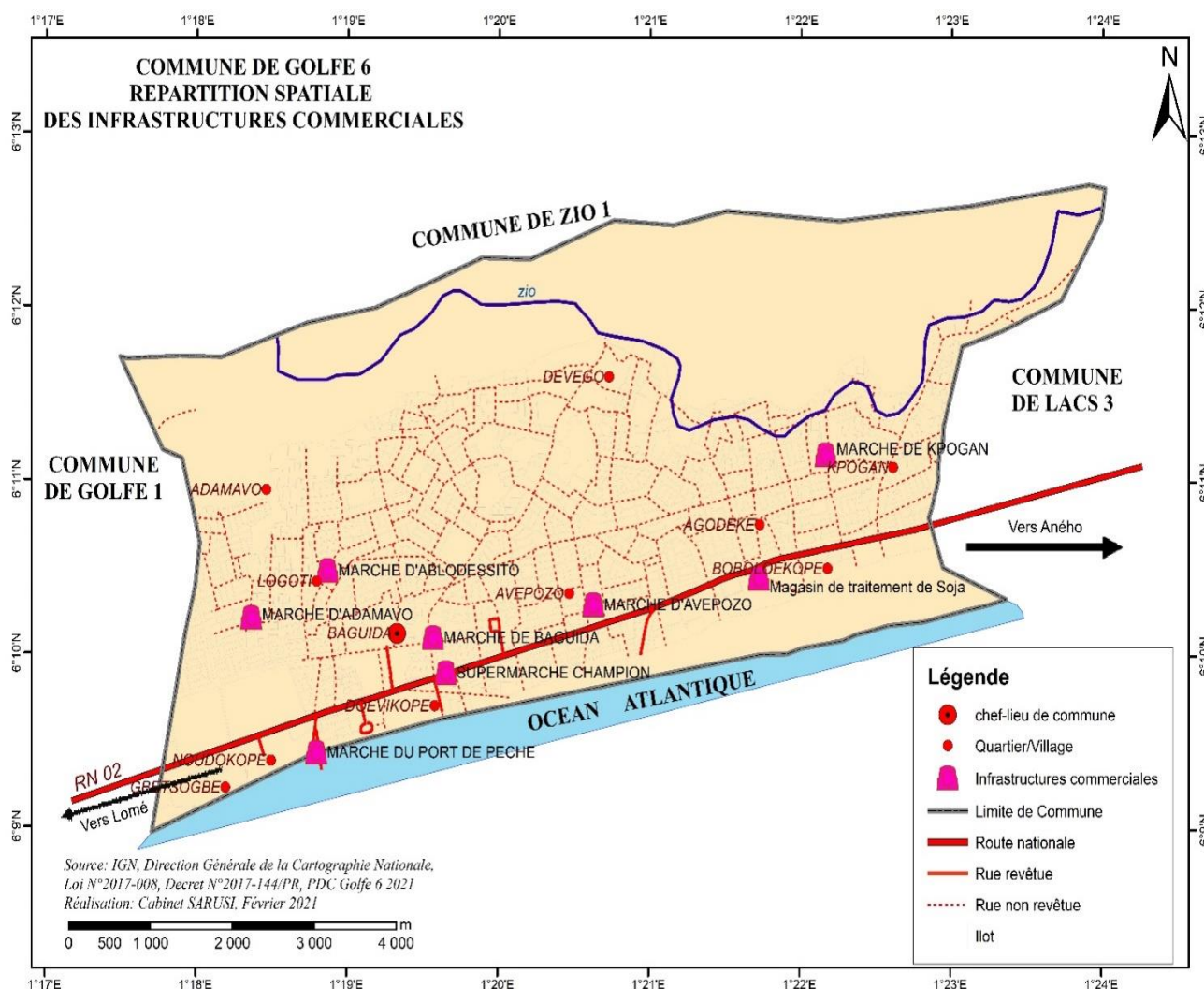
Le seul domaine de compétences propres réellement investi par la commune, est celui des équipements marchands qui regroupe le marché et quelques kiosques. Le marché principal de la commune du Golfe 6 est faiblement animé et apparaît comme une infrastructure sous utilisée : il s'agit du marché de Baguida. La situation géographique dudit marché explique sa faible animation. D'autres marchés peu organisés sont sur le territoire communal à l'instar des marchés de Adamavo, Avépozo, Kpogan, Ablodessito.

L'essentiel de ces infrastructures sont concentrées dans la partie sud de la commune. La partie nord de la commune ne dispose pas de marchés. Selon la nomenclature de l'institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), le commerce de la commune du Golfe 6 est structuré en trois (3 composantes) :

- commerce et réparation de véhicules automobiles
- commerce de gros et intermédiaire du commerce ;
- commerce de détails et réparation d'articles domestiques.

Le commerce est développé dans les marchés sous les hangars et le long des routes. Ces infrastructures sont mal réparties sur l'ensemble du territoire communal comme l'illustre la carte ci-après.

Figure 14 : Carte de répartition des infrastructures commerciales

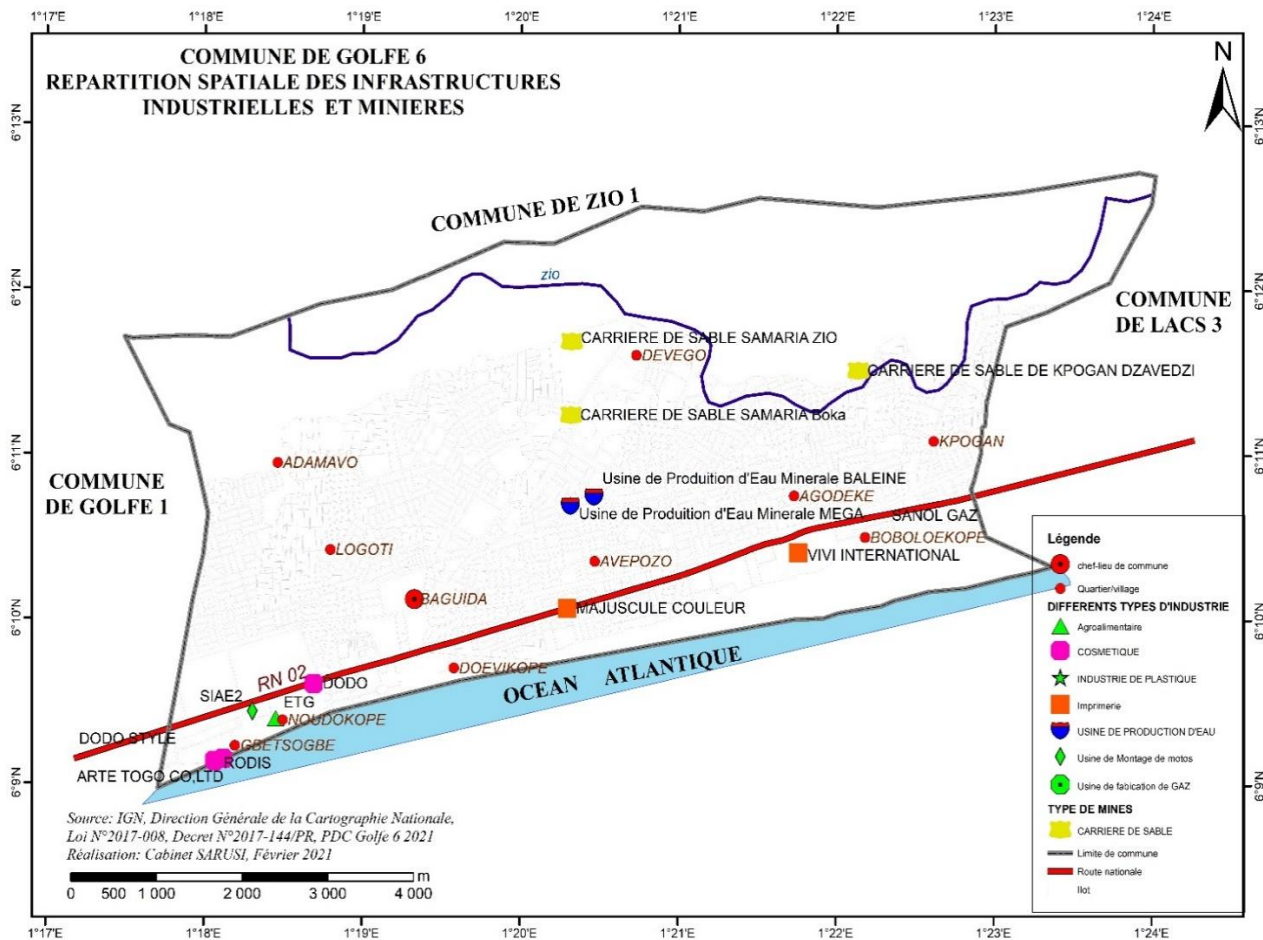


◆ Industrie

Les compétences de la commune dans le domaine sont des compétences partagées et concernent la « *promotion de l'artisanat local, des petites et moyennes entreprises et organisation et gestion des foires* ». Le décret devant organiser les modalités d'exercice desdites compétences n'est pas encore pris.

Le secteur de l'industrie est composé d'usines de fabrication métallique, mécanique, énergie électrique, électronique et d'ouvrages en bois. La commune du Golfe 6 dispose également des industries agroalimentaires, cosmétiques, industries plastiques, imprimeries, usines de production d'eau, de fabrication de marbre, de montage de motos, d'embouteillage de gaz et de stockage de produits pétroliers.

Figure 15 : Carte de répartition spatiale des infrastructures industrielles et minières



❖ **Artisanat**

L'activité artisanale est définie comme toute activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services exercée à titre principal ou partiel par l'artisan à condition de disposer d'un savoir-faire particulier, basé sur une formation professionnelle, ou une expérience avérée manuelle ou mécanisée. Elle est exercée manuellement, n'excluant pas l'utilisation d'outils traditionnels ou modernes à une échelle généralement réduite.

Au Togo, le code de l'artisanat définit un artisan comme étant une « personne physique, toute personne exerçant à titre individuel, en son nom propre et pour son propre compte, une activité artisanale. Il peut être un collaborateur ou un cocontractant d'une entreprise artisanale en exerçant librement une activité qui lui est profitable et disposant, de ce fait, d'un droit d'usage sur l'outil de production du chef d'entreprise ».

Sur le plan de la typologie, on distingue trois principaux types d'artisanat dans la commune du Golfe 6. Il s'agit de :

- l'artisanat de production de biens : c'est l'ensemble des activités de fabrication de biens de consommation courante destinés aux ménages, à l'industrie et à l'agriculture ;
- l'artisanat d'extraction ou minier : c'est toute opération consistant à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer, en utilisant des méthodes et procédés traditionnels ou manuels ;

- l'artisanat de services : il concerne l'ensemble des activités d'installation, de réparation, de restauration artistique, d'entretien ou de maintenance.

L'artisanat de la commune se heurte à huit (08) principaux problèmes à savoir :

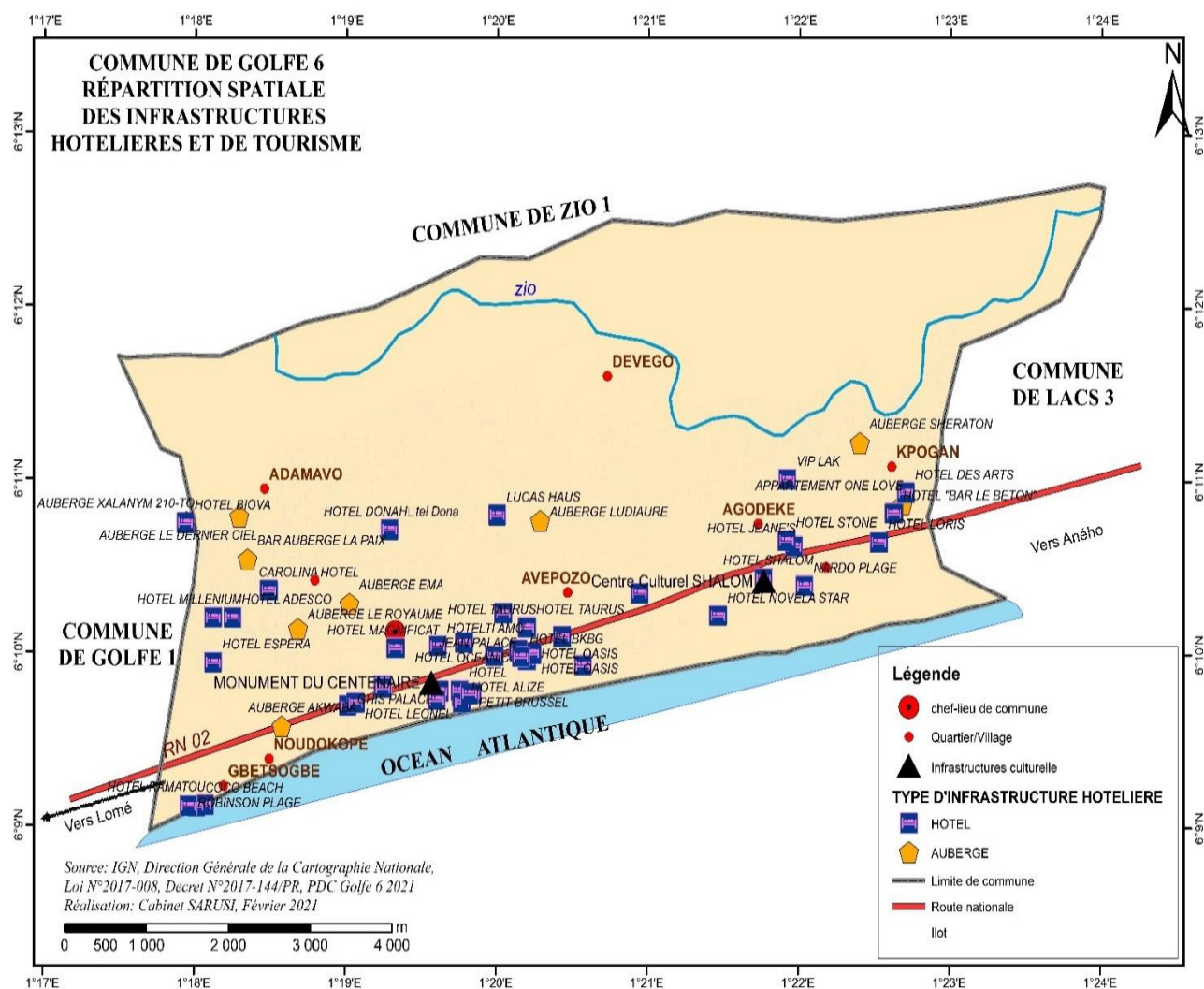
- (i) la faible compétitivité des produits artisanaux ce qui réduit leur capacité à bâtir des avantages concurrentiels immédiats pour les entreprises locales, régionales ou les unités de production artisanales, tant sur le plan national, régional que sur le plan international ;
- (ii) l'absence d'espaces aménagés et attractifs susceptibles d'attirer les artisans à investir davantage dans le secteur afin de valoriser les innombrables atouts et potentialités dont regorge la commune ;
- (iii) la difficulté d'acquisition des équipements et des matières premières due souvent à leur cherté, à leur indisponibilité sur place ou au faible pouvoir d'achat des artisans ;
- (iv) les difficultés d'écoulement des produits artisanaux dues à l'étroitesse du marché local ;
- (v) l'insuffisante formation en marketing et à la culture de compétitivité ;
- (vi) l'absence de structures de financement adaptées au secteur ;
- (vii) la difficulté d'accès des artisans aux crédits ;
- (viii) l'absence de structures de solidarité et de création de synergie.

Outre les problèmes sus énumérés, la COVID-19 a également creusé un fossé au sein de ce secteur rendant certaines activités presque irréalisables.

❖ **Tourisme**

La commune du Golfe 6, première capitale du Togo de 1884 à 1887 de par son rôle au temps colonial et sa position géographique est une ville touristique regorgeant de patrimoines physiques et immatériels. On peut citer entre autres : la beauté de la plage, le monument... Elle est caractérisée par une forte vitalité des activités hôtelières. On enregistre environ 344 unités qui exercent en tant que bar, auberge, hôtel, club, places de loisirs. Voir la carte de répartition des infrastructures hôtelière et touristique ci-dessous.

Figure 16 : Carte de répartition spatiale des infrastructures hôtelières et touristiques



Le secteur touristique est un secteur pourvoyeur d'emplois à la population locale. Ce secteur touristique est cependant confronté à l'insécurité, aux effets du changement climatique et à la pandémie COVID-19 qui engendre une baisse des activités. Les guides touristiques aussi ne sont pas organisés pour offrir un bon service aux touristes et surtout faire de ce secteur une filière porteuse.

❖ Mines et carrières

Il existe dans la commune du Golfe 6 trois (03) carrières de sables dans le lit de la rivière Zio en cours d'exploitation. Ces carrières procurent des ressources financières à la commune à travers des redevances versées à la commune. L'exploitation de ces carrières se fait en violation du cadre juridique qui régit le secteur en l'occurrence ce qui concerne la participation des entreprises exploitantes au développement local, au respect des emprises et à la mise à l'état des sites après exploitation.

Ce sable est destiné à la construction des bâtiments et convoyé vers Lomé en grande partie. Les carrières de sable sont exploitées par les entreprises « CHEZ ONCLE » et « Ets SAMARIA » qui détiennent des permis d'exploitation de matériaux de construction octroyés pour une durée de trois (03) ans respectivement le 05 avril 2019 et 06 décembre 2019 sous

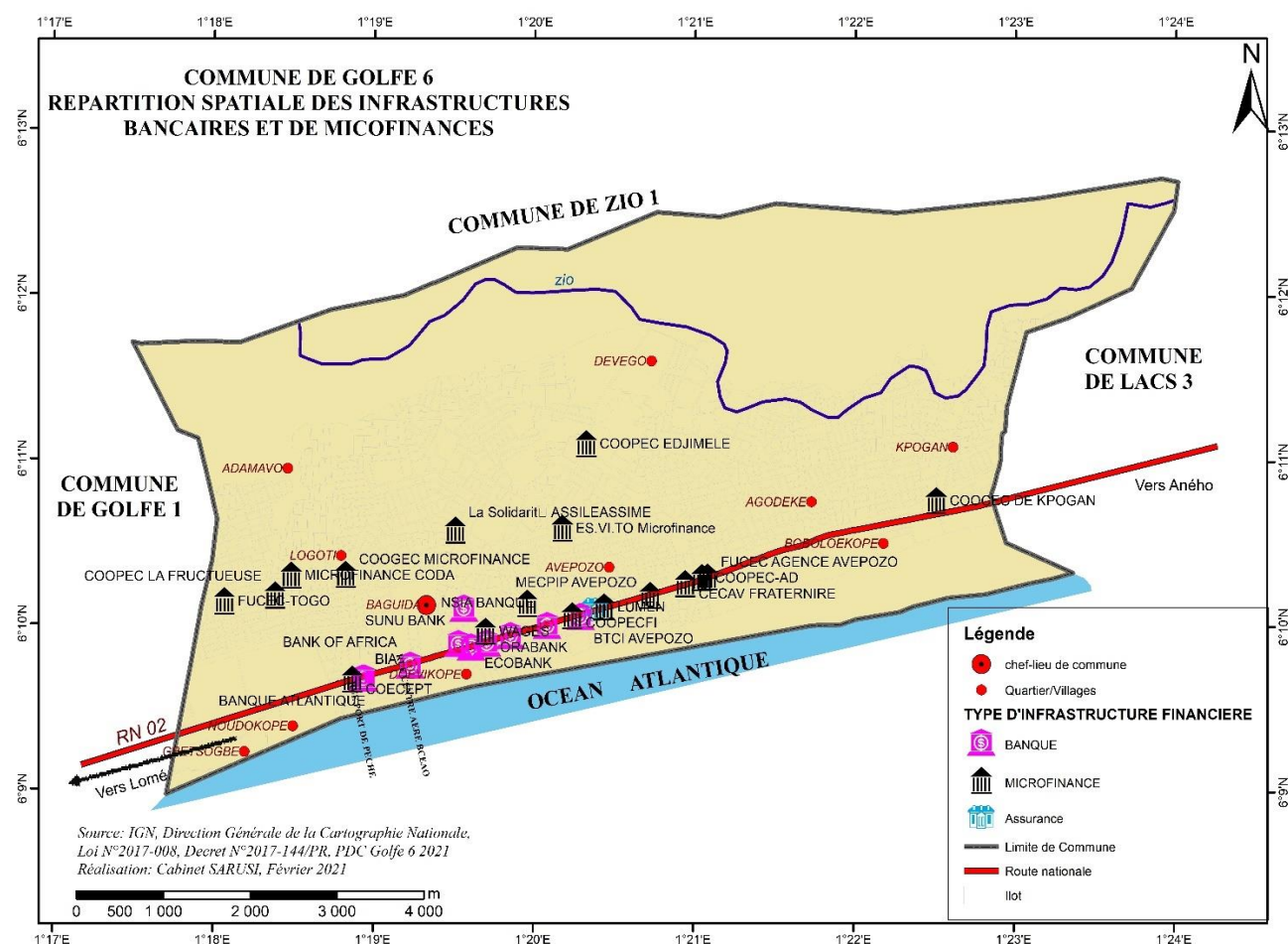
référence 014/MME/CAB/DGMG/2019 et 058/MME/CAB/DGMG/2019 à Kpogan et à Dévégo pour une superficie de 0,1 et 0,065 km². Les redevances perçues par la commune sur l'exploitation de deux (02) sites s'élèvent à 4 636 000 FCFA pour l'année 2020. En dehors de ces entreprises, on note la présence d'une nouvelle entreprise minière en cours d'installation en l'occurrence « TERRA NOVA ».

Comparée aux préjudices causés à l'environnement, aux voies de communication et au cadre de vie, cette contribution financière de l'exploitation des carrières de sable est dérisoire.

❖ Etablissements financiers : typologie et rôle dans l'économie locale

Les établissements financiers présents dans la commune du Golfe 6 sont les institutions bancaires, de microfinances et les compagnies d'assurances. On peut citer entre autres : ECOBANK, ORABANK, ATLANTIC BANK, SUNU BANK, BOA, BIA, NSIA BANK, WAGES, FUCEC, COFEC, ASSILASSIME, FIDELIA ASSURANCE, FRUCTUEUSE, CODA. Ces structures se répartissent sur l'espace communal comme l'illustre la carte ci-dessous

Figure 17 : Carte de répartition spatiale des infrastructures bancaires et de microfinances



Cette carte montre que les banques et les institutions de microfinances sont globalement installées dans la partie Sud de la commune, alors que le Nord n'en dispose pas. Les banques contribuent à faciliter l'investissement des opérateurs économiques (locaux comme externes) et des ménages en leur octroyant des crédits à court, moyen et long terme. Les populations ont

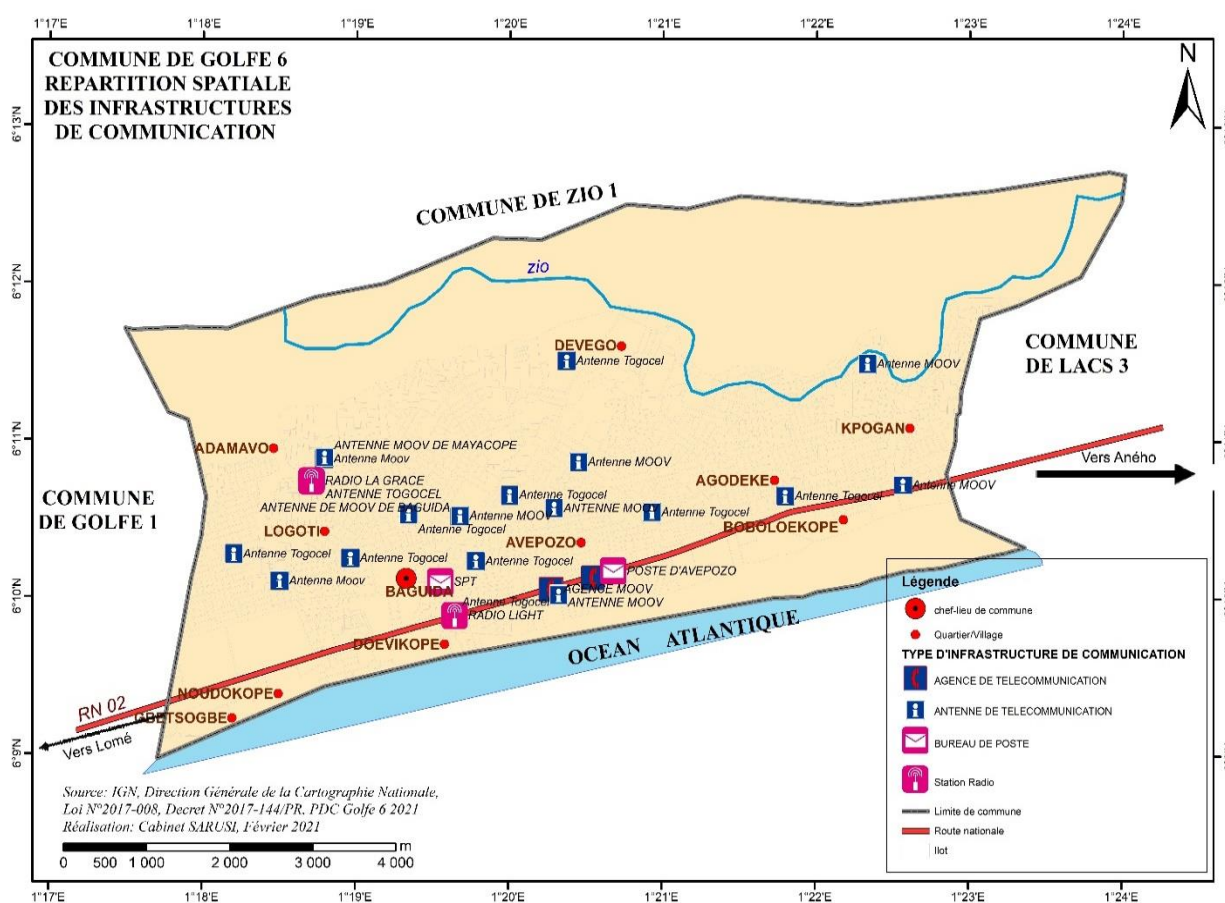
plus facilement accès aux services des microfinances car les conditions d'obtention des crédits sont plus souples par rapport à celles des banques. Il suffit d'ouvrir un compte et de cotiser sur au moins trois mois afin de pouvoir obtenir un prêt. Ces structures peuvent octroyer le triple de la cotisation avec un taux d'intérêt qui varie entre 14 et 20%. Les habitants de la commune ont également recours à des microfinances informelles comme mode de financement ultime de leurs activités avec des taux d'intérêt exorbitants dépassant les 20%.

❖ **Analyse des secteurs de soutien à la production : énergie, télécommunication, transport et voirie urbaine**

L'énergie électrique consommée par les habitants de la commune du Golfe 6 comme partout ailleurs sur le territoire togolais est produite par la compagnie énergie électrique du Togo (CEET). Elle assure ainsi la couverture des différents quartiers de la commune. Il faut noter que certaines zones n'ont pas accès à l'énergie électrique. Les principaux modes d'éclairage des ménages de la commune sont essentiellement la lampe à pétrole, le lampion, l'électricité de la CEET, les groupes électrogènes, l'énergie solaire et la lampe torche.

Les deux réseaux de télécommunication couvrant cette zone sont le groupe TOGOCOM et MOOV qui se partagent les abonnés. Tous les habitants n'ont pas accès facile aux services fournis faute de moyens financiers et de situation géographique comme le montre la carte suivante.

Figure 18 : Carte de répartition spatiale des infrastructures de communication



La commune du Golfe 6 dispose de deux agences de télécommunications, de huit (08) antennes Moov, douze (12) antennes Togocom, de deux stations radios et deux bureaux de poste. Il faut remarquer que la plupart de ces structures sont localisées dans la partie sud de la commune. La situation de la voirie urbaine se présente comme l'illustre le tableau ci-après :

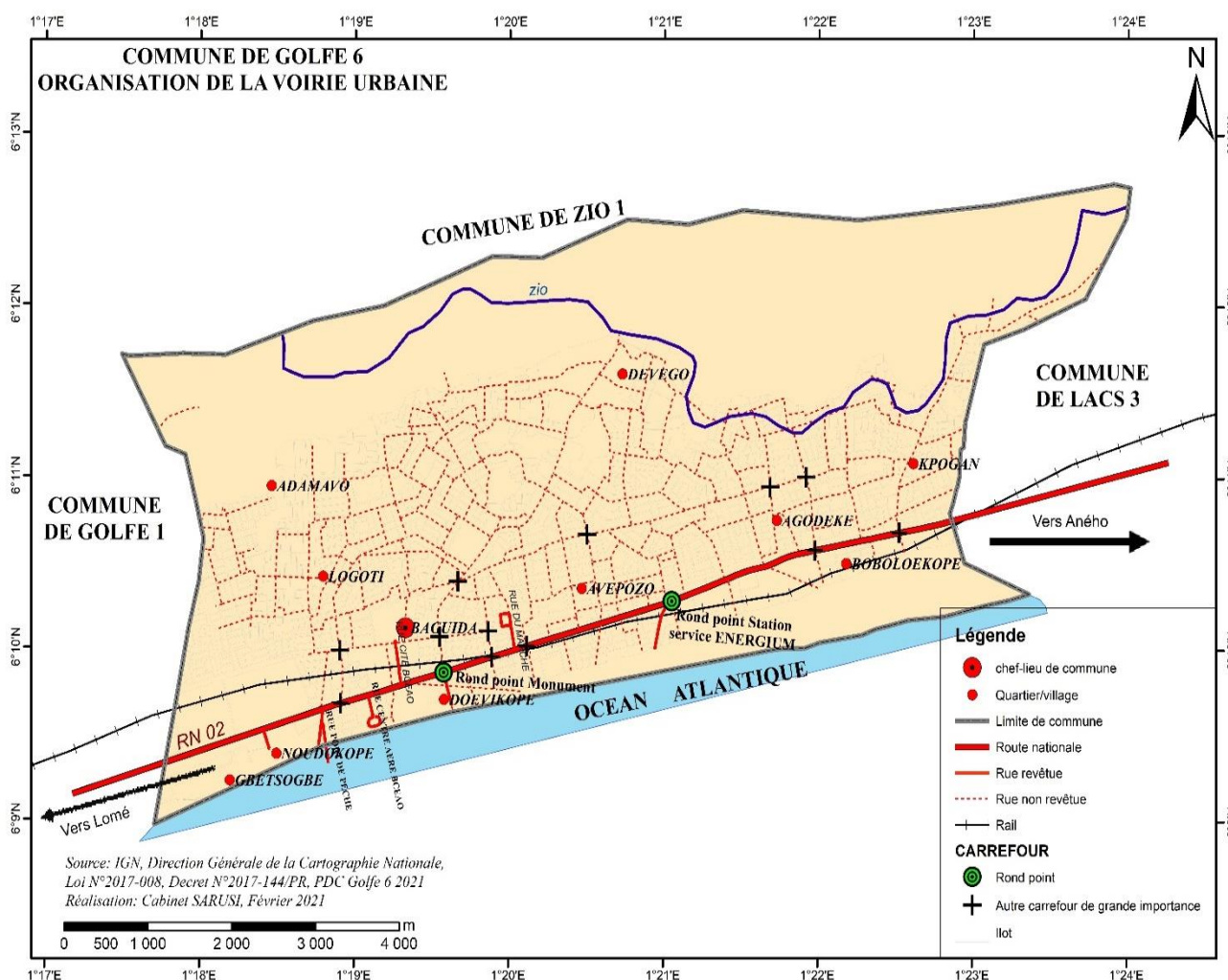
Tableau 6 : Situation de la voirie urbaine de la commune du Golfe 6

VUM31	VOIRIE URBAINE DE LA COMMUNE DU GOLFE 6	LONGUEUR TOTALE EN KILOMETRE
VUM31-1	Rue du Monument	1,5
VUM31-2	Rue du Lycée	3,2
VUM31-3	Rue Cité BOAD	0,9
VUM31-4	Rue Espace Aéré BCEAO	2
VUM31-5	Rue non dénommée	35
TOTAL		42,6

Source : Ministère des travaux publics, 2017

Sur 42,6 kilomètres de voirie urbaine seulement environnement 4,4km soit 10,32% est bitumée. A cette voirie urbaine s'ajoutent des ruelles et surtout des pistes rurales ensablées et généralement inondées en période de saison pluvieuse.

Figure 19 : Carte de l'organisation de la voirie urbaine



La carte de la voirie urbaine ci-dessus reflète l'ensemble des rues et routes bitumées ou non de la commune du Golfe 6. On y voit la route nationale qui traverse la partie sud de la commune, les rues vêtues et non revêtues et les rails qui ne sont plus utilisés.

Les rues non bitumées sont très sablonneuses en période de sécheresse et inondées en période de pluies. Le déplacement est alors très difficile quel que soit la saison. Il faut noter également que l'accès aux infrastructures est difficile, les rues sont non électrifiées avec une insécurité grandissante. Le transport des populations dans la commune est assuré principalement par les taxis motos et les taxis.

3.1.4 Analyse des filières porteuses de la commune du Golfe 6

Cette analyse vise à identifier les filières porteuses de la commune et de dresser leur potentiel :

- filière à rentabiliser ;
- filière à développer et à investir ; et
- filière à désinvestir sélectivement.

Pour se faire, dix (10) critères ont été retenus. Et chaque filière a été appréciée sur la base de chacun de ces critères. La matrice d'analyse se présente comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 7 : Identification des filières porteuses de la commune du Golfe 6

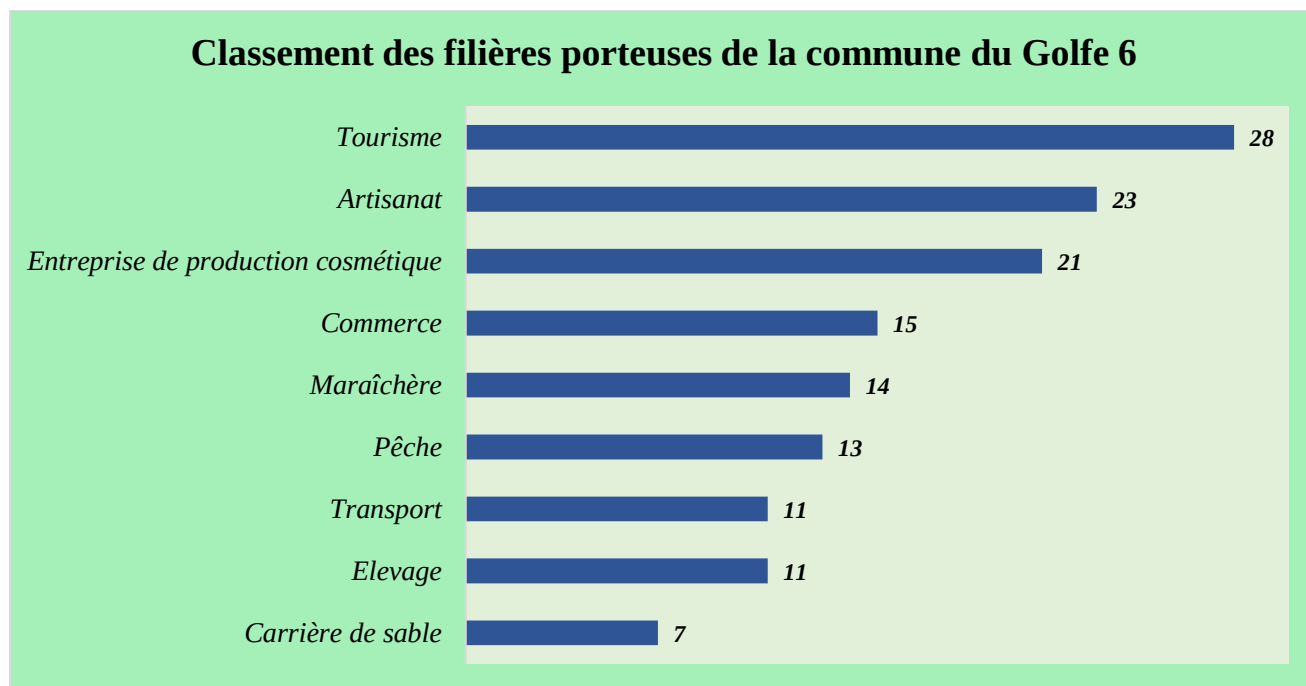
Type d'activités	Unités de production	Critères d'analyse										
	(Quelles sont les pratiques existantes ?)	Poids de la filière	Structuration de la filière	Dynamique de marché	Concurrence	Typologie des emplois de la filière	Formation et capital humain	Services aux entreprises et financement de la filière	Impacts sociaux et environnementaux de la filière	Dynamique et réseaux	Qualité du soutien public	Score
Culture Maraîchère	Petites surfaces, prédominance du travail manuel ; utilisation d'intrants non homologués ; faible organisation et faible encadrement des acteurs	Faible	Producteurs ; commerçants ; consommateurs	Faiblesse du marché local ; Lomé comme marché d'écoulement	Très forte	Informel et féminin ; très peu prisé par les jeunes ; emploi des mineurs ; Pas de protection sociale	Faible niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires ; détérioration des termes de l'échange ; faible capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu des producteurs ; pollution du sol par les produits chimiques	Existence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'évènement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; existence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	14
Elevage (aviculture)	Organisation des acteurs en coopératives, faible encadrement ; importance de capital de fonctionnement ; faiblesse de l'emploi	Très faible	Fournisseurs de poussins ; producteurs ; commerçants ; consommateurs	Dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; Faiblesse du marché local ; Lomé comme marché d'écoulement	Très faible	Informel et féminin ; très peu prisé par les jeunes ; emploi des mineurs ; Pas de protection sociale,	Bon niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires ; détérioration des termes de l'échange ; faible capacité d'auto-financement ; capital de démarrage relativement élevé	Conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu des producteurs ; pollution de l'air	Existence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'évènement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; existence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	11
Pêche maritime et fluviale	Pêche artisanale, pas de coopératives, pas d'encadrement,	Faible	Producteurs ; conservateurs ; commerçants ; consommateurs	Faiblesse du marché local ; Lomé comme marché d'écoulement	Très forte (Port de pêche et étranges	Informel et féminin ; très peu prisé par les jeunes ; emploi des mineurs ; Pas de protection sociale	Faible niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires ; détérioration des termes de l'échange ; faible capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu des producteurs, dégradation de la biodiversité fluviale et marine	Inexistence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'évènement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; inexistence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	13

Type d'activités	Unités de production	Critères d'analyse										
	(Quelles sont les pratiques existantes ?)	Poids de la filière	Structuration de la filière	Dynamique de marché	Concurrence	Typologie des emplois de la filière	Formation et capital humain	Services aux entreprises et financement de la filière	Impacts sociaux et environnementaux de la filière	Dynamique et réseaux	Qualité du soutien public	Score
Exploitation de carrières de sable continental	Vente de domaine par les collectivités aux promoteurs miniers ; obtention de l'autorisation ou de permis d'exploitation, payement de redevance à la commune à raison de 1000 frs par camion berne	Très faible	Vendeur de terrain ; promoteur minier ; ministères (mine et environnement), société de transport et acheteur	Faiblesse du marché local ; Lomé comme marché d'écoulement	Très faible	Formel ; Pas de protection sociale	Faible niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires	Conflits sociaux directement liés à la filière, dégradation de l'environnement et de la biodiversité, perte de vies humaines, menace pour les habitats, pollution du sol et de l'air par les produits chimiques	Inexistence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'événement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Pas de cohérence avec le PND ; inexistence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	7
Entreprises de production cosmétique	Activité formelle, création d'emploi local	Moyen	Producteurs	Faiblesse du marché local ; Lomé comme marché d'écoulement et extérieur	Pas de concurrence	Formel et féminin ; Protection sociale	Bon niveau de formation	Accès aux crédits bancaires ; forte capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; pollution de l'environnement par les produits chimiques	Existence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'événement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; existence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	21
Artisanat / PMI	Essentiellement informel ; principaux domaines : fabrication d'ouvrage en bois (menuiserie), couture, coiffure et soins de beauté, soudure ; organisé en syndicats ou associations corporatistes	Très fort	Fournisseurs de la matière première ; Producteurs ; commerçants ; consommateurs	Forte potentialité du marché local ; Lomé comme marché d'écoulement	Très forte	Informel ; très prisé par les jeunes ; Pas de protection sociale	Très bon niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires ; faible capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu des producteurs, faible impact sur l'environnement local	Existence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'événement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; existence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	23

Type d'activités	Unités de production	Critères d'analyse										
	(Quelles sont les pratiques existantes ?)	Poids de la filière	Structuration de la filière	Dynamique de marché	Concurrence	Typologie des emplois de la filière	Formation et capital humain	Services aux entreprises et financement de la filière	Impacts sociaux et environnementaux de la filière	Dynamique et réseaux	Qualité du soutien public	Score
Tourisme/ hôtellerie/ restauration	Activité formelle ; importance de l'emploi féminin	Très fort (1ère filière en matière de chiffre d'affaires et d'emploi)	Promoteurs ; consommateurs	Forte potentialité du marché local ; forte attractivité des clients de Lomé	Moyen	Informel ; très prisé par les jeunes ; Faiblesse de protection sociale	Bon niveau de formation	Accès relativement facile aux crédits bancaires ; faible capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu des producteurs, faible impact sur l'environnement local	Existence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'événement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; existence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	28
Commerce	Essentiellement informel, dominé par l'alimentation générale et le vestimentaire	Faible	Promoteurs ; consommateurs	Moyenne potentialité du marché local	Moyen	Informel ; Pas de protection sociale	Pas niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires ; faible capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu des commerçants, pollution due sol par les sachets plastiques	Inexistence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'événement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Cohérence avec le PND ; existence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	15
Transport	Bien organisé ; informel, individuel ; emploi essentiellement jeune	Très faible	Promoteurs ; conducteurs ; usagers	Faible potentialité du marché local	Moyen	Informel ; Pas de protection sociale	Pas niveau de formation	Difficulté d'accès aux crédits bancaires ; faible capacité d'auto financement	Absence de conflits sociaux directement liés à la filière ; baisse de revenu, pollution due l'air et du sol par les sachets plastiques	Existence de réseaux professionnels spécifiques à la filière ; absence d'événement professionnel sur le territoire communal en lien avec la filière (salon, foire commerciale)	Non cohérence avec le PND ; Inexistence de dispositif de soutien dédié à la filière (appel à projet, financement spécifique, outils d'accompagnement)	11

L'analyse du tableau ci-dessus et la pondération qui en découle classent les filières comme l'illustre la figure ci- après.

Figure 20 : Classement des filières porteuses de la commune du Golfe 6



Source : Travaux de terrain mars 2021

Ainsi la filière touristique se positionne comme la première filière porteuse de la commune suivie de l'artisanat. Ces deux filières sont les plus créatrices d'emploi et ont des effets relativement moindres sur l'environnement. Elles sont très peu menacées par les communes environnantes. L'industrie de production cosmétique est une filière également porteuse mais ne relève pas des compétences de la commune. De même, le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle contribue significativement au développement de l'économie locale à travers son rôle important dans la création d'emploi et de pourvoyeur de la main d'œuvre.

Dans la perspective de la promotion de l'économie locale, cette industrie de production cosmétique ainsi que le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle apparaissent comme un partenaire stratégique.

La filière commerciale joue également un rôle important dans l'économie locale. Son développement est freiné par l'état des infrastructures et la mauvaise qualité des voies de communication. La filière des carrières de sables vient en dernière position du classement compte tenu de sa faible contribution au développement de l'économie locale et à l'intensité de son impact négatif sur l'environnement et le cadre de vie.

En définitive, on peut classer les filières de la commune du Golfe 6 en trois (03) grandes catégories.

- Les filières présentant un fort potentiel de perspectives de développement tant dans ses propres atouts que dans le contexte territorial communal et qui constituent de réelles opportunités d'emploi. Il s'agit du tourisme, de l'artisanat et de la pêche.

- Les filières qui ont des potentiels de développement mais qui sont sujettes à des freins ou des blocages et qui représentent des opportunités d'emploi à condition que la commune les appuie. Font partie de cette catégorie les filières de la culture maraîchère, l'élevage et le commerce.
- Les filières peu attractives et qui offrent très peu d'opportunités d'emploi : ce sont le transport et les carrières de sable.

3.2 Economie locale et emploi des jeunes

Cette étude a été effectuée sur un échantillon de 66 jeunes venant de tous les coins de la commune. Cet échantillon est composé de 61% de sexe masculin et 39% de sexe féminin. Ces jeunes se sont prononcés sur le marché de l'emploi, leurs perceptions sur le chômage et ses causes, les politiques publiques et aussi leur capacité à chercher de l'emploi.

Plus de 65% des jeunes de la commune estiment que les politiques d'emploi sont inefficaces. La fréquence de consultation des sites de recherche d'emploi varie. Certains jeunes les consultent tous les jours (36,4%), deux fois par semaine (27,3%), une fois par trimestre (12,1%). 18,2% des jeunes estiment qu'ils consultent très rarement ces sites. Seuls 56% seulement se sont inscrits sur le site officiel de l'Agence nationale de la politique de l'emploi (ANPE). Le site officiel de l'Etat est moins consulté par les jeunes.

3.2.1 Acteurs du marché local du travail et leur rôle

Le marché local du travail est caractérisé par l'intervention de plusieurs acteurs aux rôles complémentaires. En conséquence, le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes doit se fonder sur une approche inclusive, multi-actrice et participative. Pour ce faire, il y a lieu d'identifier ces acteurs locaux de la problématique de l'emploi et définir leur rôle respectif.

Il s'agit des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, du secteur privé local, des organisations de la société civile, ainsi que les autres partenaires locaux au développement.

Concernant les services déconcentrés de l'Etat, pour les besoins de l'analyse on distingue cinq (5) catégories : les services déconcentrés de l'emploi (antenne régionale/locale de l'ANPE, de l'ANVT, d'ANADEB), les services déconcentrés de l'artisanat et de la formation professionnelle, les services déconcentrés du travail (direction préfectorale du travail), les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage et les autres services déconcentrés de l'Etat.

La matrice ci-après définit les principaux rôles de chacun de ces acteurs locaux dans la promotion de l'emploi au niveau local. Les grands axes stratégiques de promotion de l'emploi retenus dans cette matrice sont la transposition à l'échelle locale des principaux objectifs stratégiques des politiques nationales de l'emploi.

Tableau 8 : Matrice des rôles des principaux acteurs dans la promotion de l'emploi au niveau local

Objectifs Acteurs	Renforcer le lien avec les politiques sectorielles locales	Renforcer la création d'emploi au niveau local	Améliorer l'employabilité des actifs locaux	Améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent au niveau local
Administration décentralisée	*Créer et promouvoir des cadres de coopération, de partenariat ou de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux en vue de renforcer le lien entre la promotion de l'emploi et les politiques sectorielles locales ; * Assurer la prise en compte de la problématique de l'emploi dans la politique économique et sociale locale.	*Promouvoir un environnement local favorable aux activités privées ; * Identifier les opportunités locales ou les créneaux porteurs d'emplois ; * Informer, former et accompagner les promoteurs et les potentiels promoteurs de micro, petites et moyennes entreprises. *Créer un climat d'affaire favorable	* Initier et organiser les actions locales visant à accroître l'offre de formation et/ou à l'adapter aux besoins locaux ; * Promouvoir avec le secteur privé local un partenariat dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des jeunes actifs. * Identifier les besoins de formation et d'accompagnement des actifs locaux	* Initier des opérations de sensibilisation et d'information sur la gouvernance du marché du travail à l'endroit des employeurs et des travailleurs locaux ; * Mettre en place un système d'information local sur le marché du travail (offres d'emploi, opportunités d'activités, créneaux porteurs locaux)
Organisations locales de la société civile	* Veiller à la prise en compte des préoccupations d'emploi des couches de populations dans la politique de développement local ; * Servir de courroie de transmission entre les populations à la base et les décideurs locaux pour une meilleure identification des besoins locaux et une mobilisation accrue pour l'atteinte des objectifs. *Mobiliser tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de l'emploi des couches	*Aider à l'identification des secteurs porteurs d'emploi en faisant remonter les informations fiables ; * Soutenir la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de création d'emplois notamment en faveur des groupes spécifiques.	* Aider à l'identification des besoins de formation et d'accompagnement des actifs locaux en vue d'une meilleure adéquation entre formation et offre d'emplois; * Accompagner et faciliter les actions visant à améliorer l'employabilité des actifs locaux sur la base de relations de partenariat avec l'administration décentralisée, les opérateurs de formation et le secteur privé.	* Favoriser la promotion du dialogue social au niveau local.

Objectifs Acteurs	Renforcer le lien avec les politiques sectorielles locales	Renforcer la création d'emploi au niveau local	Améliorer l'employabilité des actifs locaux	Améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent au niveau local
Secteur privé local (employeurs, organisations et coopératives professionnelles)	* Assurer une meilleure prise en charge des préoccupations du secteur privé en vue de lever les obstacles à l'investissement local, au développement des entreprises et à la création d'emploi; * S'inscrire dans la dynamique de développement local en accordant une grande importance à l'emploi local ;	* Adhérer pleinement aux objectifs locaux de création d'emploi en adoptant des méthodes de gestion et d'accumulation davantage favorables à l'emploi de qualité. * Favoriser la promotion de l'emploi à travers des relations de partenariats avec les autres acteurs locaux ; * Soutenir la création de nouvelles activités créatrices d'emploi.	* Accompagner l'identification des besoins de l'économie locale en vue d'une meilleure adéquation entre formation des actifs et besoins de l'économie; * Contribuer aux actions d'amélioration de l'employabilité des actifs en facilitant leur accès aux formations en entreprises et à l'apprentissage ; * Promouvoir la formation continue en entreprise pour améliorer les compétences des travailleurs.	* Promouvoir le dialogue social et un cadre de travail moins risqué et favorable à l'emploi productif ; * Accompagner la mise en place du système d'information en vue d'une transparence sur le marché du travail local ; * Promouvoir le travail décent à travers le respect de la législation du travail, ainsi que la promotion de l'investissement intensif et d'un management rigoureux des entreprises.
Services déconcentrés de l'emploi et de la formation professionnelle	* Apporter une assistance technique pour une meilleure prise en charge des questions locales d'emploi dans les politiques économiques et sociales locales ; * Servir d'intermédiaire entre le niveau central et l'échelon local pour la diffusion des orientations nationales, le suivi et l'évaluation des politiques, la vulgarisation des bonnes pratiques et la prise en charge des questions relevant des autorités nationales.	* Accompagner l'administration décentralisée dans l'organisation et le financement des initiatives locales à l'aide notamment du dispositif national de promotion de l'emploi ; * Appuyer/orienter les actions locales de formation à l'aide du dispositif de formation professionnelle et d'apprentissage existant au niveau national. * Appuyer les partenaires pour l'identification des guichets de financement des projets et des opportunités d'emploi	* Accompagner l'identification des besoins de formation au niveau local ; * Appuyer les actions locales d'amélioration de l'employabilité à l'aide des instruments techniques et financiers prévus en la matière ; * Orienter et conseiller les autres acteurs locaux dans le cadre du renforcement des compétences des actifs locaux.	* Organiser, renforcer et élargir les systèmes d'intermédiation et d'information sur le marché du travail permettant de satisfaire le niveau local ; * Appuyer la mise en place d'un système local d'information sur le marché du travail local ; * Servir de relais entre la collectivité locale et le niveau national en matière d'information sur le marché du travail.

Objectifs Acteurs	Renforcer le lien avec les politiques sectorielles locales	Renforcer la création d'emploi au niveau local	Améliorer l'employabilité des actifs locaux	Améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent au niveau local
Administration déconcentrée du travail	* Accompagner les acteurs locaux pour assurer une meilleure prise en charge des questions de travail (législation de travail, sécurité et santé au travail, dialogue social, etc.) dans les politiques locales.			* Veiller à une bonne application de la législation du travail au niveau local ; * Promouvoir le dialogue social ; * Informer/sensibiliser les acteurs locaux sur la législation du travail, les risques professionnels et le dialogue social.
Autres services déconcentrés et autres partenaires locaux	* Assurer un appui technique au processus d'élaboration et de mise en œuvre de politique locale de l'emploi pour une meilleure prise en compte des préoccupations des autres secteurs de développement.	*Accompagner l'administration décentralisée pour la promotion des activités créatrices d'emploi dans les domaines de compétence respectifs.	* Accompagner les acteurs locaux dans le renforcement des capacités humaines dans les domaines de compétence respectifs	* Aider à la prise en compte des préoccupations locales en matière de travail décent dans les autres politiques sectorielles.
Jeunes demandeurs d'emploi	* S'organiser pour le partager d'informations en matière d'emploi *S'orienter vers des formations adaptées aux marchés de l'emploi	*Se mettre en coopérative en vue de bénéficier les opportunités d'emplois * Prendre des initiatives entrepreneuriales	* Renforcer ces capacités pour se hisser à un niveau concurrentiel sur le marché de l'emploi	* Maitriser la réglementation nationale et éventuellement locale du secteur de l'emploi

Source : Adapté de Adama Zerbo « Politiques de l'emploi et décentralisation en Afrique Subsaharienne », 2008

L'analyse de cette matrice montre que les autorités locales sont les principales initiatrices et organisatrices des actions de promotion de l'emploi au niveau local. Il est de leur devoir de mobiliser et d'organiser les acteurs locaux, afin d'élaborer et surtout de mettre en œuvre des politiques et stratégies qui répondent aux questions du plus grand nombre de populations locales. Ainsi, pour une meilleure prise en compte de la problématique de l'emploi dans les actions de développement local, la création de cadres de concertation ou de coopération avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle constitue un préalable.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire que l'administration locale promeut un partenariat efficace avec le secteur privé afin que les employeurs adhèrent entièrement aux actions de promotion de l'emploi. De ce fait, le secteur privé doit s'inscrire dans la dynamique de développement local et collaborer avec les autres acteurs locaux pour favoriser la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les organisations de la société civile, intervenants dans la vie économique locale doivent surtout servir de courroie de transmission entre les populations à la base et les décideurs locaux. Ceci permet, d'une part, d'aider les autorités locales de disposer des informations fiables et, d'autre part, d'informer et de sensibiliser leur base sur les actions entreprises et d'assurer une bonne mobilisation et implication des populations pour l'atteinte des objectifs de développement local en général et de promotion de l'emploi en particulier.

Dans la commune du Golfe 6, les enquêtes ont révélé que les organisations de la société civile (OSC) existent. Ce qui constitue un créneau à exploiter en matière de création d'emploi. L'agriculture, le commerce et l'artisanat aussi fournissent de l'emploi mais pas assez pour combler la demande.

Compte tenu de la faiblesse des capacités des élus locaux et des fonctionnaires de l'administration communale, les services déconcentrés de l'emploi et de la formation professionnelle ont un grand rôle à jouer au niveau local. Il s'agit essentiellement entre autres comme rôle de la mission d'assistance et de conseil auprès des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de l'emploi et de la formation professionnelle.

En outre, ils doivent servir d'intermédiaire entre les autorités centrales et les autorités locales pour le suivi et l'évaluation des politiques ; la prise en charge des questions relevant du niveau central ; la diffusion des orientations nationales et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'emploi et de formation professionnelle. Les autres services déconcentrés de l'Etat de même doivent accompagner les initiatives locales dans leurs domaines de compétences respectifs.

Il n'existe pas de cadre de concertation, dans la commune du Golfe 6, qui regroupe les acteurs du développement communal notamment l'exécutif et l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat, les organisations de la société civile (OSC) et les comités de développement des quartiers (CDQ).

Les acteurs du marché local du travail sont prioritairement les sociétés et industries installées dans la commune et les services déconcentrés de l'Etat. On peut citer également comme sources d'emploi mais emploi mais essentiellement informel les acteurs dans l'artisanat, le commerce, le tourisme.

3.2.2 Perception des jeunes sur le chômage : causes, rôle de l'Etat et solutions

A l'image du pays, les jeunes constituent la population majoritaire dans la commune du Golfe 6 et sont les plus touchés par le phénomène du chômage et du sous-emploi, 100% de ces jeunes affirment l'existence du chômage.

Ils estiment que les sources sont diverses : l'inadéquation entre besoins du marché et formation, l'insuffisance de l'accompagnement aux initiatives privées, l'insuffisance des informations sur les opportunités d'emploi, l'accès difficile aux financement bancaires, manque d'initiatives et faiblesse de l'esprit d'entrepreneuriat, la paresse des jeunes, l'inefficacité des politiques de l'emploi, faiblesse de la croissance de l'économie nationale et le refus des jeunes à exercer dans certains secteurs agricole par exemple.

Le niveau d'étude des jeunes varie considérablement, 1,5% seulement ont un niveau d'étude dépassant le BAC plus 7 ; 7,6% ont un niveau master. Pour la licence près de 29% ont ce niveau. Le niveau le plus bas est le niveau lycée qui représente 4,5% de la population jeune. 65% de ces jeunes ont eu une formation professionnelle. Par rapport aux canaux de recherche d'emploi, ces jeunes font des demandes manuscrites, d'autres passent par des connaissances ou par internet. Le canal officiel de l'ANPE et ANVT sont aussi utilisés.

Le chômage a poussé beaucoup de jeunes à s'adonner à des activités informelles comme le petit commerce et surtout le Zémidjan (mototaxi).

3.2.3 Aperçu sur la capacité de création d'emplois des entreprises

L'économie locale est animée par les hommes et les femmes qui représentent respectivement 67,6% et 32,4%. Leurs niveaux d'inscriptions sont très variables ; 5,4% n'ont pas fréquenté alors que 40,5% ont fait des études universitaires. Des entrepreneurs, 16% ont avoué être à même de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles avec les bénéfices de leurs activités et de recruter. 36% disent que les revenus de leurs activités leur permettent seulement de subvenir à leurs besoins et à ceux de la famille. Par contre, près de 46% estiment que leurs activités ne leur permettent ni de subvenir aux besoins de leur famille jusqu'à vouloir recruter du personnel.

En outre, ces entrepreneurs dépensent leurs revenus pour d'autres fins liées aux dépenses de leurs familles. 48,6% des entrepreneurs dépensent pour les cas de maladie des membres de la famille, près de 49% dépensent pour l'inscription de leurs enfants à l'école et à l'université, 10,8% des entrepreneurs dépensent pour les mariages dans la famille, et 24% avouent faire des dépenses liées à la sortie de nouveaux nés. Le budget des entreprises est alors confondu à celui de la famille.

3.2.4 Environnement local des affaires

L'environnement local des affaires bénéficie des effets positifs de la politique du gouvernement en matière de promotion de l'entrepreneuriat qui vise entre autres à améliorer le climat des affaires au Togo.

Par ailleurs, le territoire de la commune du Golfe 6, est marqué par une forte présence des institutions financières et d'intermédiation financière notamment les banques, les microfinances, les compagnies d'assurance et des services déconcentrés de l'Etat. Ainsi, le cadre juridique actuellement en vigueur en la matière constitue une opportunité pour la commune pour promouvoir l'économie locale.

La situation géographique de la commune en l'occurrence son appartenance au district du Grand Lomé et sa proximité avec le port autonome de Lomé, l'importance du parc hôtelier de la commune, la jeunesse, l'effectif relativement élevé et le fort pouvoir d'achat de la population communale sont des facteurs propices à l'environnement local des affaires. Ce dernier se heurte toutefois à des difficultés majeures. Il s'agit principalement de :

- la politique fiscale communale qui est caractérisée par des taux d'imposition relativement élevés ;
- la faible capacité et la tendance à la corruption des services de l'administration communale ;
- la prédominance du secteur informel à faible capacité de création d'emplois;
- l'insécurité ;
- l'incivisme et l'évasion fiscale.

Ainsi, l'environnement local des affaires dispose de réelles opportunités et forces nécessaires à la promotion de l'économie locale. Toutefois, l'analyse montre la commune peine à tirer meilleur profit des opportunités et des forces pour promouvoir l'économie locale à travers l'amélioration de l'environnement local des affaires. L'une des principales faiblesses de l'économie de la commune est la prédominance des entrepreneurs de nécessité. En effet, l'entrepreneuriat de nécessité renvoie aux individus qui se sont engagés dans la création et/ou la croissance de nouvelles entreprises et qui perçoivent cette action entrepreneuriale comme la meilleure option disponible pour s'employer, mais qui ne préféreraient pas nécessairement ladite option. Ces individus se sont engagés parce qu'ils n'avaient pas de meilleurs choix. A contrario, l'entrepreneuriat d'opportunité fait référence aux individus qui se sont engagés dans la création et/ou la croissance de nouvelles entreprises afin de poursuivre des opportunités d'affaires pour en tirer profit. Il s'agit d'une participation entrepreneuriale volontaire, une auto-motivation.

3.2.5 Problématique de développement de l'économie locale

La problématique de développement de l'économie de la commune du Golfe 6 révèle une économie locale marquée par la diversité des activités qui repose essentiellement sur les secteurs du tourisme, de l'artisanat, du commerce, du maraichage et de la pêche. De nos jours, les difficultés de financement observées sont de taille et les acteurs n'arrivent pas subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Le maraîchage est menacé de disparition à moyen terme car les terres cultivables deviennent rares avec le rythme d'urbanisation et l'avancée de la mer. La pêche aussi est concurrencée par d'autres importateurs qui vendent moins chers les produits halieutiques. L'élevage est essentiellement traditionnel et ne concerne que les volailles, les petits ruminants et les porcins. Les producteurs sont confrontés aux problèmes d'espaces. Elle est aussi caractérisée par la faible transformation des produits locaux.

L'activité de taxi-moto est un refuge pour la jeunesse désespérée, elle devient moins rentable surtout que tout le monde tente à se procurer son moyen de déplacement.

Les infrastructures marchandes sont vétustes et méritent d'être réhabilitées pour faire de la commune un véritable centre d'affaires.

Analyse FFOM de la gouvernance économique

Forces	Faiblesses
• Ouverture de la commune sur la mer ; • Traversée de la commune par la rivière de Zio ; • Présence de sites touristiques dans la commune ; • Présence des équipements de marché à Baguida permettant de développer les activités commerciales ; • Forte proportion de la population jeune ; • Importance du parc hôtelier (diversité des hôtels, auberges et restaurants).	• Réduction des parcelles cultivables ; • Insuffisance d'appui aux organisation paysannes ; • Mauvais état des voies les rendant impraticables par endroit ; • Faiblesse de l'éclairage public ; • Difficulté d'accès au crédit dans banques et institutions financières pour le lancement des projets ; • Forte prédominance de l'entrepreneuriat de nécessité ; • Encombrement des voies publiques.
Opportunités	Menaces
• Existence des sociétés bancaires • Présence de la zone franche ; • Existence des appuis financiers de l'autorité étatique aux agriculteurs ; • La volonté du gouvernement de réaménager et de mettre en valeur le littoral.	• Erosion côtière ; • Changement climatique ; • Taux d'imposition élevé ; • Extension de la ville de Lomé à ses environs ; • Inondations répétitives dans la zone ; • Invasion des insectes pèlerins ; • Le COVID-19 qui entrave la bonne exécution de certaines activités dans la commune ; • L'insécurité grandissante dans la zone.

IV. GOUVERNANCE SOCIALE ET CULTURELLE

4.1 Secteur de l'éducation

Tout comme au Togo, la commune du Golfe 6 se démarque par deux types d'éducation à savoir l'éducation formelle et celle non formelle. L'éducation formelle est celle qui est conventionnée, structurée et transmise dans des institutions d'enseignement public et privé, alors que l'éducation non formelle est généralement celle qui découle de la socialisation du sujet en rapport avec son environnement immédiat ou non (cellule familiale, travail, loisirs etc.).

De nos jours, les politiques publiques et les institutions internationales se sont engagées dans un processus d'amélioration permanente de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation. Il s'agit pour l'essentiel comme le souligne le point quatre (04) des objectifs pour le développement durable (ODD 4) ; d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Cette dynamique récente a impulsé des actions au plan régional et local. C'est dans cette même optique que s'inscrit la commune du Golfe 6.

D'un point de vue formel, on note l'enseignement général et technique caractérisée par la présence non seulement des établissements scolaires publics et privés du préscolaire, du primaire et du secondaire mais aussi de la formation professionnelle qui répondent plus ou moins aux politiques et lois nationales établissant les normes et standards pour la qualité de l'éducation, des infrastructures et des équipements en milieu scolaire. Le caractère informel de l'éducation encore appelé l'alphabétisation est généralement assurée par des centres de formations professionnelles confessionnels et privés.

En ce qui concerne l'apprentissage, il est assuré par des centres d'apprentissage professionnel qui offrent des formations dans plusieurs spécialités telles que l'hôtellerie, la restauration, la menuiserie, la coiffure, la soudure, la mécanique, la couture... La fin de l'apprentissage ou de la formation est sanctionnée par des certificats de fin d'apprentissage (CFA). Dans la commune du Golfe 6, le secteur de l'artisanat et des métiers offre un grand panorama de la propension des populations en apprentissage.

4.1.1 Analyse des compétences de la commune en matière de l'éducation

Au Togo, l'éducation et de la formation professionnelle relèvent des compétences partagées entre l'Etat et les communes conformément à la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018. Le décret, devant préciser les modalités d'exercice desdites compétences, n'étant pas encore pris, leur exercice par les communes pose un problème d'absence de fondement réglementaire. Les compétences partagées entre l'Etat et les communes en matière de l'éducation et de la formation professionnelle concernent :

- la contribution à l'élaboration de la tranche communale de la carte scolaire nationale ;

- la construction, réhabilitation, équipement, gestion et entretien des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public ;
- l'organisation des transports scolaires sur le territoire communal ;
- la gestion de la sécurité et du gardiennage des établissements scolaires de l'enseignement public ;
- la promotion de l'alphabétisation et des langues nationales ;
- l'élaboration de plans de formation technique et professionnelle visant des secteurs de métiers répondant aux besoins de la commune ;
- la participation à la gestion des établissements de formation technique et professionnelle.

4.1.2 Analyse diagnostique du secteur de l'éducation

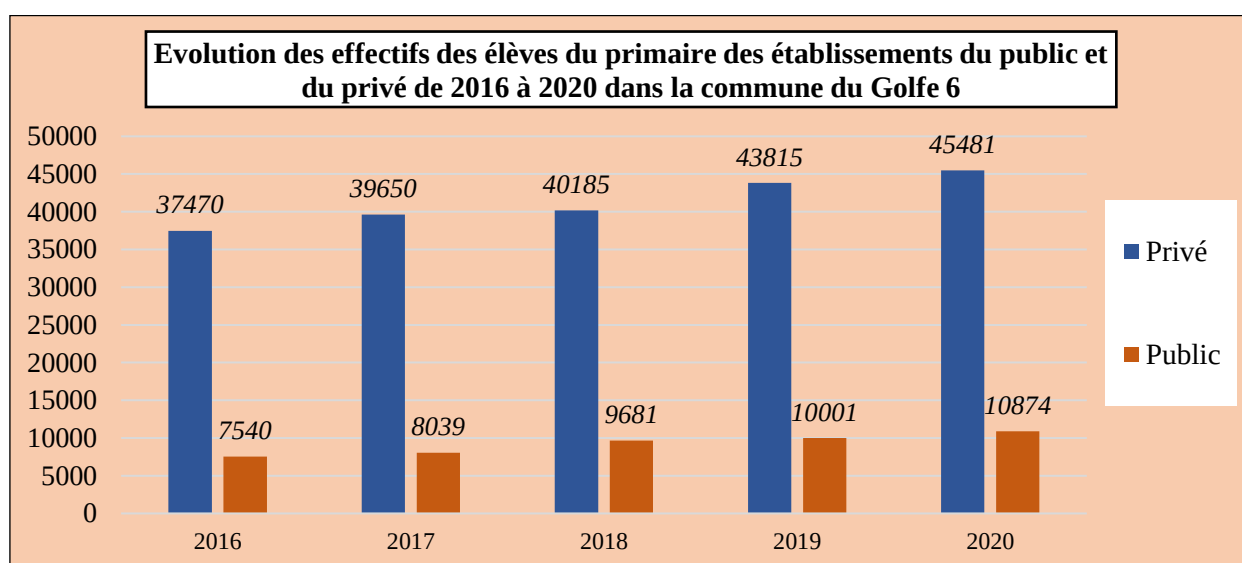
Le diagnostic du secteur de l'éducation est axé sur les compétences des communes dans ce domaine et recouvre différents aspects du système éducatif. Il s'agit d'analyser la (i) *couverture du système éducatif*, (ii) *la qualité des ressources*, (iii) *les rendements scolaires* et (iv) *le système de gestion*. Ainsi l'analyse diagnostique du secteur de l'éducation vise à répondre aux questions suivantes :

- L'offre d'éducation est-elle satisfaisante par rapport à la demande potentielle ?
- L'offre d'éducation est-elle équitable ?
- L'offre d'éducation est-elle de qualité suffisante ?
- L'utilisation des ressources est-elle efficiente ?
- La gestion du système éducatif au niveau local est-elle efficace ?

(i) Couverture du système éducatif de la commune du Golfe 6 :

Il s'agit d'apprécier le niveau de développement du système éducatif communal en termes d'évolution des effectifs et d'accessibilité physique. L'évolution des effectifs porte sur la période 2016-2020 et se présente comme l'indique la figure ci-après.

Figure 21 : Evolution des effectifs des élèves du primaire du public et du privé de 2016 à 2020



Source : L'inspection des enseignements préscolaires et primaires Lomé-Est

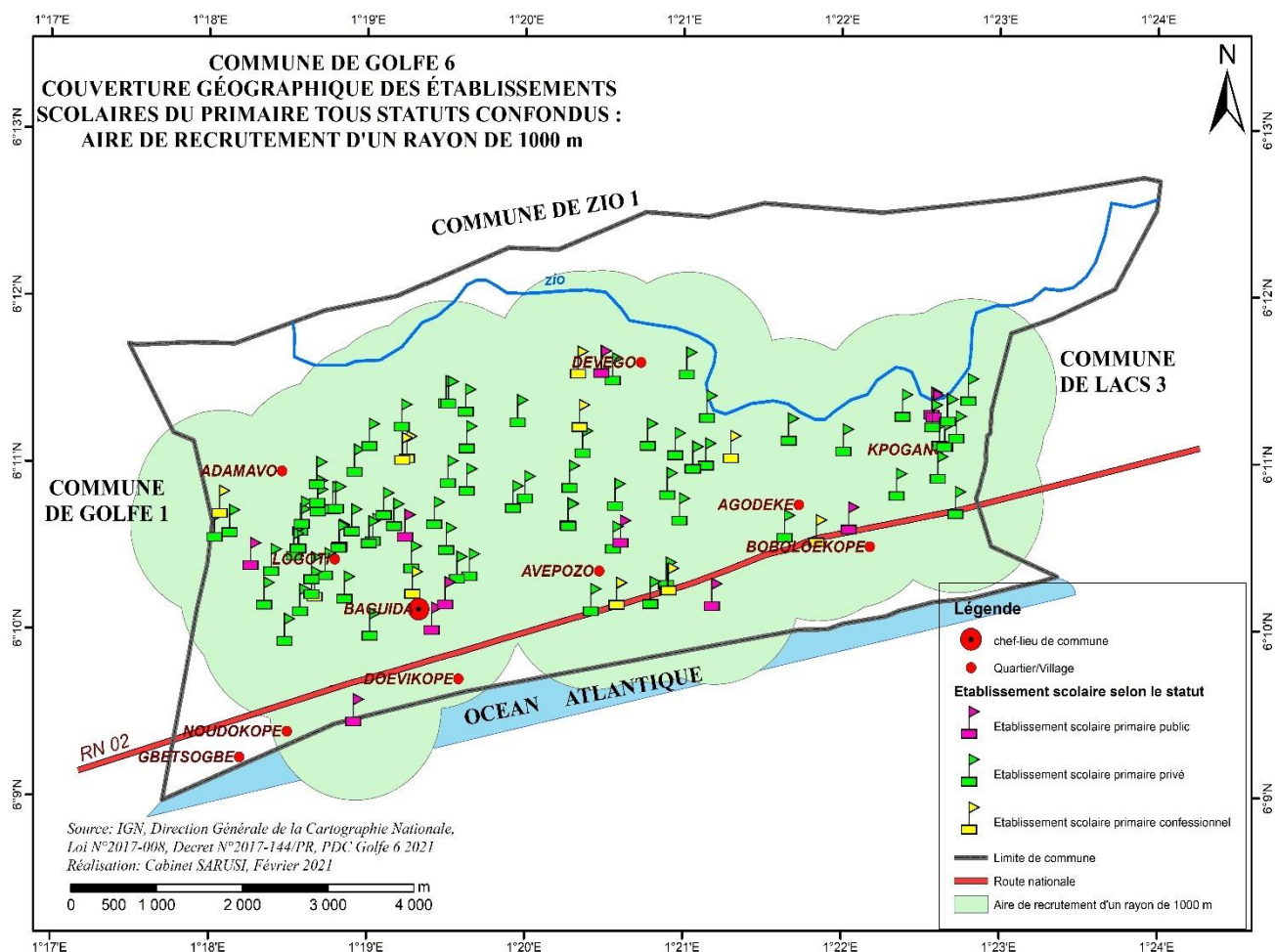
Plus de 80% de l'effectif total des élèves de la commune fréquente les établissements privés. On note que l'évolution du nombre des établissements privés primaires est passée de 170 à 192 entre 2016 et 2020. Sur la même période le nombre d'établissements publics primaires est passé de 17 à 19. Le taux d'accroissement moyen annuel de la population scolaire du primaire dans le secteur privé s'élève à 2,63%. Il est de 6,33% pour le secteur public. La demande des enseignements publics est plus élevée que celle du privé. Pour l'ensemble du privé et du public ce taux s'élève à 3,07% et dénote l'importance des besoins en infrastructures d'accueil.

Du point de vue de la composition par sexe de la population scolaire, il ressort que les filles représentent 50 à 52% de l'effectif total des élèves du privé et public, soit 50 à 51% pour le public et 50 à 52% pour le privé. L'on peut déduire que cette proportion des filles reflète la composition par sexe de la population globale de la commune où les femmes occupent 52%.

Pour ce qui est de l'accessibilité, elle s'apprécie à l'aune des normes nationales. En effet, selon la « *Stratégie nationale en matière de constructions scolaire du primaire, 2009* », pour que la distribution géographique des écoles permette d'assurer l'enseignement primaire universel, l'ouverture des établissements scolaire est conditionnée au Togo par quatre normes clés : (i) *la distance maximum école-habitation*, (ii) *la taille maximum d'une école*, (iii) *la population minimum pour l'ouverture d'une école* ; et, (iv) *le paquet minimum d'infrastructure*.

La distance entre le domicile familial et l'école caractérise le premier élément de l'offre de services éducatifs. De façon générale, plus la distance à l'école est grande, plus elle implique des coûts implicites pour les familles, et plus on doit s'attendre à ce que ce soit un frein à l'accès ou à la rétention en cours de cycle primaire. Les faits montrent qu'au-delà de 45 minutes de marche (soit environ 3 kilomètres en terrain plat), la distance a un impact négatif et très significatif à la fois sur l'accès et sur la rétention. Dans le but d'améliorer les taux d'accès, la norme requiert que la distance maximum à parcourir par un élève pour atteindre l'école soit limitée à 1,5 km en zone rurale (soit 23 minutes de marche), et à 1 km en ville (soit 15 minutes à pied).

Figure 22 : Couverture géographique du primaire tout statut : Aire de recrutement de 1000 m

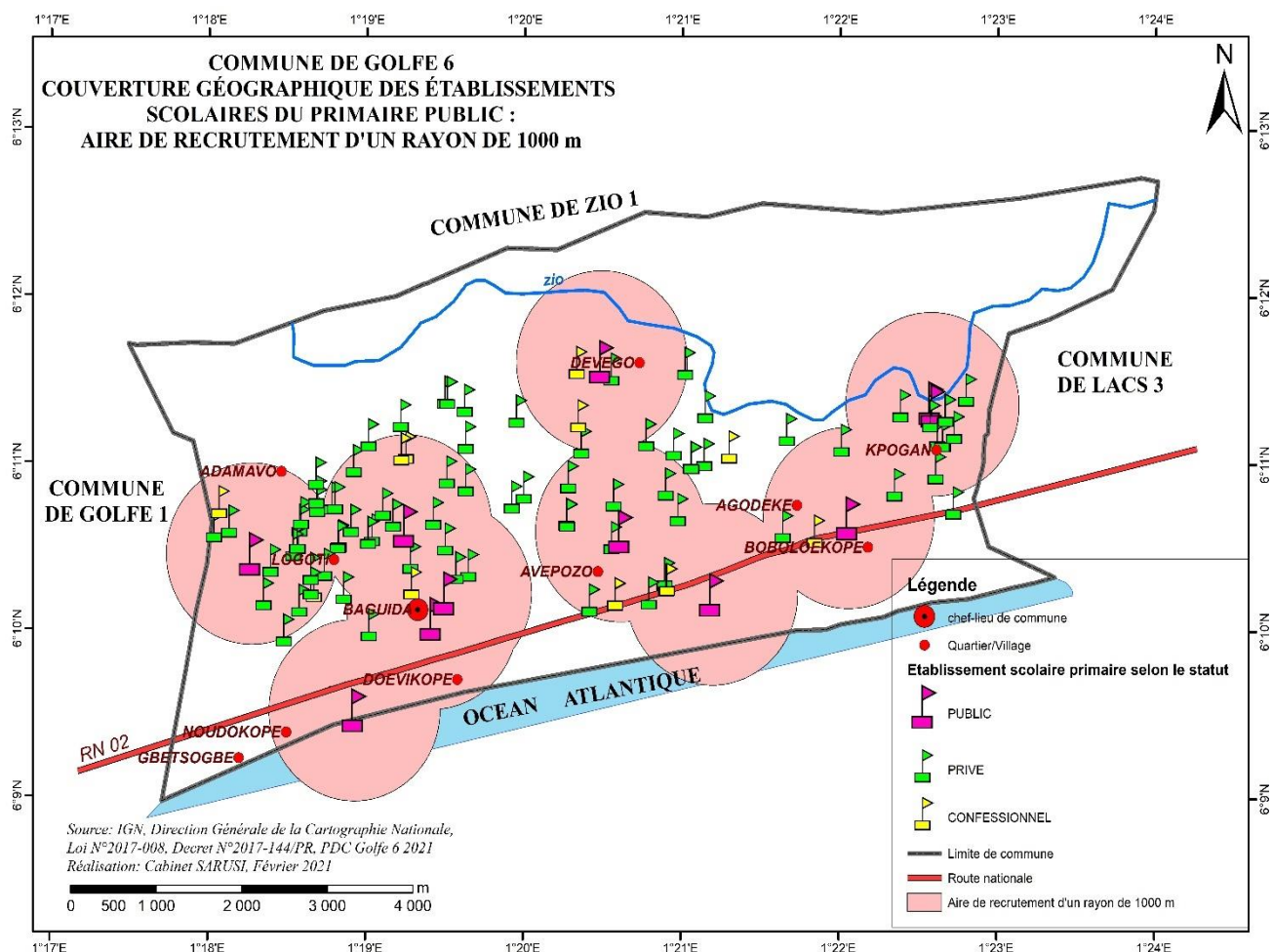


La figure ci-dessus décrit la couverture spatiale du système éducatif du primaire de la commune du Golfe 6 tant du privé que du public. A l'analyse de cette carte, la grande majorité des enfants de la commune du Golfe 6 ont leurs domiciles situés à au plus 1 km d'une école primaire publique ou privée.

L'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans. Le droit de tout enfant à l'éducation est un droit constitutionnel et l'Etat est appelé à créer les conditions favorables à cette fin. Ainsi, pour apprécier dans quelle mesure l'Etat assure l'accès physique aux écoles, l'analyse va s'intéresser uniquement à la répartition spatiale des établissements publics primaires de la commune.

Cette couverture géographique des établissements scolaires du primaire public se présente comme l'illustre la carte ci-après.

Figure 23 : Couverture géographique du primaire public : Aire de recrutement de 1000 m



L'analyse de la carte révèle qu'il y a une frange non négligeable des enfants de la commune dont les domiciles sont situés à plus d'un kilomètre d'une école publique et pour qui le droit à l'accès aux infrastructures n'est pas garanti. Ce sont des enfants dont les domiciles sont situés dans les zones blanches en dehors des zones tampons.

Par ailleurs, que ce soit dans le privé que dans le public, l'accès aux infrastructures scolaires de la commune est fortement perturbé par l'inondation et l'ensablement des voies. Les établissements non accessibles toute l'année se retrouvent dans la zone allant d'Adamavo à Dégégo. En ce qui concerne l'accessibilité économique, elle est assurée à travers la gratuité de l'école. Toutefois, il faut relever l'absence de cantines scolaires dans les écoles. Les cas de déperdition scolaire pour cause de faim sont souvent enregistrés (Inspection des enseignements préscolaires et primaires Lomé-Est).

ii. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources

On distingue trois grandes catégories de ressources à savoir : le personnel enseignant, les bâtiments et les équipements.

En matière d'équipement, les normes nationales définissent un paquet minimum. On désigne par paquet minimum les éléments essentiels devant constituer un établissement scolaire pour assurer un minimum d'apprentissage de qualité. Le paquet minimum est défini en fonction des

besoins des élèves, du curriculum et du fonctionnement pédagogique de l'école et comprend, entre autres :

- les salles de classe accessibles équipées en mobilier, en matériel didactique et manuels scolaires ;
- une aire de jeux équipée ;
- un point d'eau ;
- des latrines ;
- un bureau et un magasin.

Ce paquet minimum n'est pas respecté dans la plupart des établissements publics et privés de la commune. Par ailleurs, dans les préscolaires publics les matériels nécessaires aux activités ludiques font cruellement défaut. En général pour les établissements des bâtiments ne sont pas conformes pour la plupart aux normes nationales de constructions.

La commune du Golfe 6 compte 192 écoles primaires privées, 19 écoles primaires publiques et 11 jardins d'enfants publics. Près de quinze (15) établissements du préscolaire dont quatre du public ne disposent pas d'eau potable, soit 27%. Environ quinze (15) établissements du primaire ne disposent pas de latrines, deux (02) relèvent du public. Il s'agit des écoles primaires publiques d'Avépozo groupes A et B. Parmi les établissements du primaire qui ne disposent pas du courant électrique, se trouvent trois (03) établissements publics. Il s'agit des écoles primaires publiques de Baguida Plantation, Kpogan Lambou et d'Agbékopé. Dans l'ensemble 86% disposent du courant électrique.

Dans le secteur public, le personnel enseignant du préscolaire et du primaire est dans l'ensemble qualifié. Mais leur effectif insuffisant et l'effectif pléthorique des apprenants affectent la qualité des conditions d'apprentissage. Le besoin minimum est estimé en 2021 à 17 enseignants pour le préscolaire et 21 enseignants pour le primaire (*Inspection des enseignements préscolaires et primaires Lomé-Est*).

Dans le privé, la situation du personnel enseignant est caractérisée par les mauvaises conditions salariales, des effectifs d'enseignants souvent suffisants, très peu d'effectif pléthorique dans les salles de classe et une qualification professionnelle relativement faible.

iii. Rendement interne du système éducatif communal

La qualité d'un service éducatif s'apprécie à travers plusieurs critères à savoir :

- satisfaction des parents ;
- renommée d'une école ;
- taux de réussite des élèves aux examens ;
- etc...

Dans le cadre du présent diagnostic, l'analyse est fondée sur le taux de réussite des élèves aux examens. Le tableau ci-après décrit l'évolution du taux de réussite au certificat d'études du premier degré (CEPD) dans les établissements scolaires de la commune du Golfe 6.

Tableau 9 : Evolution du taux de réussite au CEPD dans la commune du Golfe 6

Années	Taux de réussite au CEPD des élèves du privé	Taux de réussite au CEPD des élèves du public	Taux de réussite au CEPD des élèves de l'ensemble établissements publics et privés de la commune du Golfe 6
2020	98,58	90,5	94,5
2019	98,91	91,23	96,57
2018	99,02	92,42	95,72
2017	98,94	93,14	96,02
2016	98,87	92,51	95,69

Source : Inspection des enseignements préscolaires et primaires Lomé-Est

Sur la période considérée, c'est-à-dire de 2016 à 2020, les taux de réussite dans le privé varient de 98 à 99% contre 90 à 93% pour le public, traduisant ainsi un meilleur rendement du privé. Pour l'ensemble du public et du privé, le taux de réussite au CEPD se situe entre 94 et 96 %. Un taux de réussite relativement supérieur aux moyennes régionales et nationales qui sont comprises entre 78 et 89%.

iv. Système de gestion

Pour assurer la gestion du secteur de l'éducation, il existe des structures d'encadrement et d'orientation à savoir les inspections et des conseils pédagogiques. Les écoles de la commune du Golfe 6 relèvent du ressort de l'inspection des enseignements préscolaire et primaire Lomé-Est.

Elle est organisée en six (06) conseils d'enseignement chargés du renforcement des capacités au niveau du préscolaire comme du primaire. Ces conseils d'enseignement sont subdivisés à leur tour en secteurs nommés : Aurore 1, Aurore 2 et Aurore 3, Cité 1, Cité 2, Cité 3.

4.1.3 Problématique du développement du secteur de l'éducation

Il ressort du diagnostic précédent que l'environnement d'enseignement dans les écoles de la commune est relativement accueillant. Toutefois, le secteur éducatif de la commune est confronté à une diversité de problèmes notamment l'insuffisance quantitative du personnel enseignant dans le public, l'insuffisante couverture spatiale des écoles publiques, les difficultés d'accès physique due aux inondations et à l'ensablement des voies, la vétusté des bâtiments, le non-respect des normes nationales de construction, l'absence de services d'eau, d'assainissement et d'électricité de qualité.

Le secteur dispose entre autres comme atouts relatifs à l'existence d'une inspection qui assure la principale fonction d'encadrement du personnel enseignant, les aménités du cadre vie, le fort taux de réussite au CEPD, et les bonnes relations entre les acteurs du système éducatif communal.

Somme toute, le défi de la commune du Golfe 6 en matière d'éducation ne consiste pas seulement à garantir l'accès universel à l'éducation mais également à offrir une éducation de qualité pour tous à travers l'existence d'infrastructures scolaires adéquates afin de garantir à chacun les mêmes chances de réussite.

Au sujet de l'amélioration de la qualité et de l'équité en matière de l'éducation, on note une rareté des écoles spécialisées pour prendre en charge les personnes vulnérables (les handicapés par exemple). Ce qui fait que les personnes vulnérables sont entièrement à la charge des ONG qui peinent à les encadrer pour cause d'insuffisance de ressources.

Concernant la formation professionnelle, il ressort que la commune regorge de nombreuses structures de formations. Les principaux domaines de formations sont l'hôtellerie, la restauration, le secrétariat bureautique, la comptabilité, la couture, la soudure, la chaudronnerie, la menuiserie, la mécanique, le froid-auto... Ces différents corps de métiers sont aussi organisés en syndicats, associations ou en sections pour la défense de leurs intérêts, l'éducation et la sensibilisation de leurs membres dans les différents quartiers et villages de la commune.

4.2 Secteur de la santé

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est « *un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* » (OMS, 1947). Tout comme au Togo, dans la commune du Golfe 6, l'organisation du système de santé met en jeu plusieurs acteurs des secteurs publics, paraétatiques, privé à but lucratif, associatif, informel et traditionnel.

4.2.1 Analyse des compétences de la commune en matière de la santé

Conformément à la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, la santé fait l'objet d'un domaine d'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales. Les communes concourent au développement de la santé et partagent des compétences clés avec l'Etat. Ces compétences concernent entre autres :

- l'adoption des mesures d'hygiène et de salubrité dans le périmètre communal ;
- la construction et gestion des dispensaires, des unités de santé de base et des dépôts pharmaceutiques ;
- l'organisation et gestion d'activités d'assistance aux nécessiteux et de secours aux sinistrés ; et
- la contribution à l'organisation de la protection civile.

En dépit de l'absence du décret devant préciser les modalités d'exercice des compétences en matière de la santé entre l'Etat et les communes, l'on note plusieurs actions de la commune du Golfe 6 dans ce domaine. Le diagnostic du secteur de la santé est en lien avec les compétences des communes dans ce domaine et traite des aspects du système sanitaire relatif : (i) à la couverture du système sanitaire, (ii) aux paquets d'activités, et la qualité des ressources, et (iii) le système de gestion.

Ainsi l'analyse diagnostique de ce secteur vise à répondre aux questions suivantes :

- l'offre des soins de santé est-elle satisfaisante par rapport à la demande potentielle ?
- l'offre de soins de santé est-elle équitable ?
- l'offre de soins de santé est-elle de qualité suffisante ?

Il s'agit d'apprécier le niveau de développement du système sanitaire communal en termes d'accessibilités physique et économique. La répartition spatiale des infrastructures sanitaires tant du privé que du public se présente comme l'indique la carte ci- dessous.

COMMUNE DE GOLFE 6
RÉPARTITION SPATIALE
DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

COMMUNE DE ZIO 1
COMMUNE DE LACS 3
COMMUNE DE GOLFE 1
OCEAN ATLANTIQUE
RN 02
Vers Lomé
Vers Aného

Légende

TYPE D'INFRASTRUCTURE

- CABINET MEDICAL
- CLINIQUE
- USP I
- USP II
- SECOURS MEDICAL
- PHARMACIE
- DEPOT PHARMACEUTIQUE
- chef-lieu de commune
- Quartier/Village
- Limite de commune
- Route nationale

Source: IGN, Direction Générale de la Cartographie Nationale,
Loi N°2017-008, Décret N°2017-144/PR, PDC Golfe 6 2021
Réalisation: Cabinet SARUSI, Février 2021

0 500 1 000 2 000 3 000 4 000 m

Tableau 10 : Nombre de centres publics et privés de soins de santé

PUBLIC		PRIVE	
USP 2 BAGUIDA	01	Cabinet médical	19
USP 2 ADAMAVO	01	Clinique	10
USP 1 DEVEGO	01	Pharmacie	11
USP 1 GBETSOGBE	01	USP 1	3
USP 1 AVEPOZO	01	USP 2	10
-----	-----	Secours médical	1
Total public	05	Total privé	54

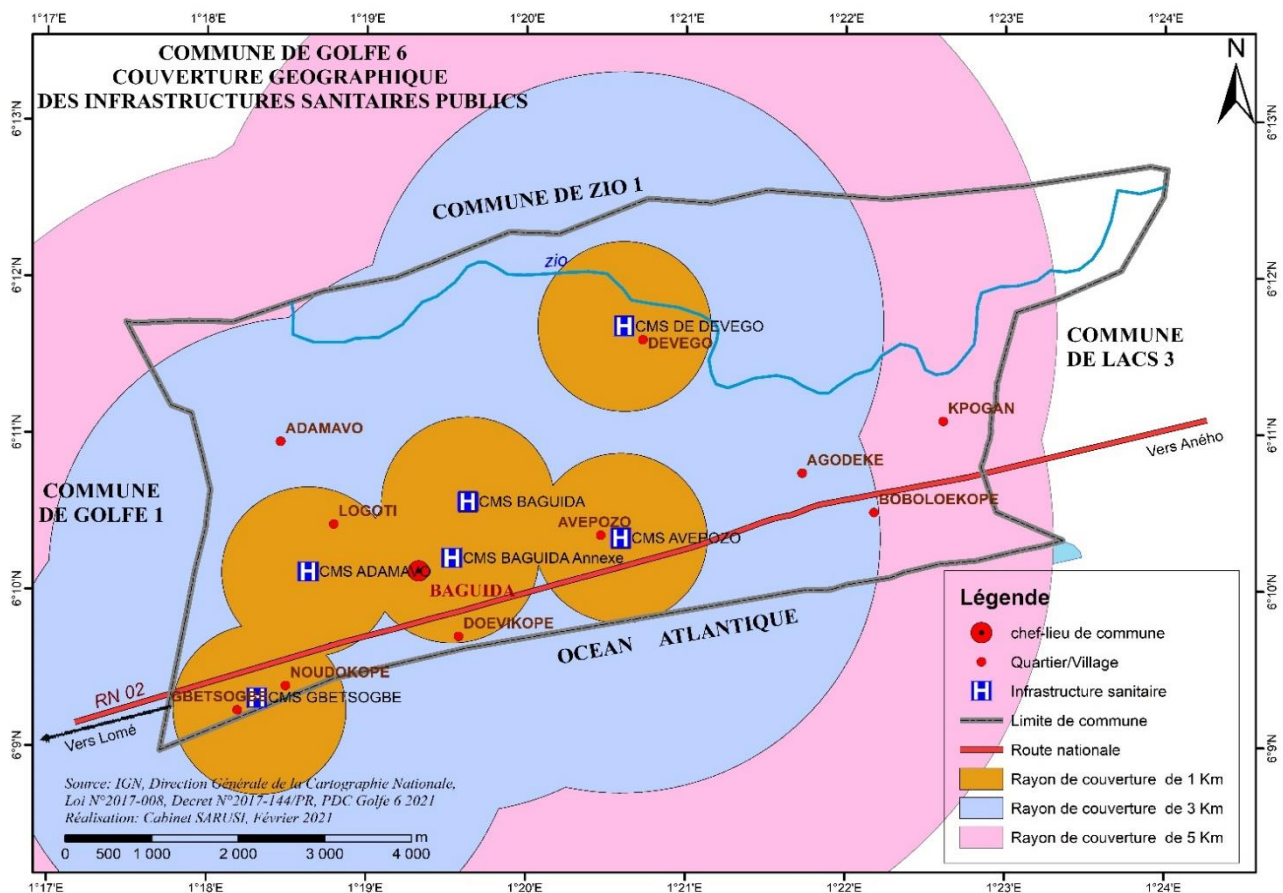
PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE LA COMMUNE DU GOLFE 6

L'analyse du tableau montre que dans le public, on dénombre deux (02) unités de soins périphériques (USP) de type II et trois (03) unités de soins périphériques de type I. Le privé quant à lui compte dix (10) USP 2, trois (03) USP 1 ainsi que 19 cabinets médicaux, 10 cliniques, un (01) secours médical dont la typologie n'est pas connue par rapport aux normes nationales et 11 officines. Environ 89,58% des centres de soins relèvent du privé contre 10.42% pour le public.

Pour ce qui est de l'accessibilité, elle s'apprécie à la lumière des normes nationales. En effet, selon les « Normes sanitaires du Togo, Août 2013 », la distance maximale qui doit séparer l'habitation d'un centre de soins doit être de 5 km. L'analyse de l'accessibilité va porter sur les structures du secteur public. Trois critères ont été retenus :

- les populations dont le domicile est situé à au plus 1 km d'un centre de santé ;
- les populations dont le domicile est situé à au plus 3 km d'un centre de santé ; et
- les populations dont le domicile est situé à au plus 5 km d'un centre de santé.

Figure 25 : Couverture géographique des infrastructures sanitaires



Comme l'indique la figure ci-dessus, les populations de Baguida, Adamavo, Devego, Gbetsogbe, Avepozo, Doevi-kope, Logoti, Ablodessito, Ndo-Kope sont celles qui se retrouvent dans le rayon de 1 km, soit environ 79% de la population totale. Les populations de Tamagni, Toroba, Lom-Nava, Maya-kope, Boboloe, Kossi-Gah et Agodeke sont dans le rayon des 3 km des centres de soins sanitaires. Le village de Kpogan est la seule localité qui se retrouve dans le rayon des 5 km.

L'étroitesse de la superficie de la commune explique la faiblesse des distances qui séparent les centres de soins des domiciles des populations. Toutefois, l'inondation et l'ensablement des voies d'accès aux centres de soins restent la principale difficulté en matière d'accès géographique.

Le taux de fréquentation des centres de santé publics s'élève à 32%, 27% et 20% respectivement en 2018, 2019 et 2020. Les coûts des soins sont généralement plus élevés dans les structures privées que dans les centres de soins publics.

(ii) Paquet minimum d'activités et la qualité des ressources

Conformément aux normes, les services de santé que doivent offrir les différentes unités de soins périphériques (USP) aux populations se présentent comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Paquet minimum d'activités

Type d'USP	Soins préventifs	Soins promotionnels	Soins curatifs	Activistes en stratégie gestionnaire (gestion prévisionnelle)
USP 1	Vaccination Consultation prénatale Assistance à l'accouchement normal Consultation postnatale Consultation du nourrisson	Planification familiale, Lutte contre IST/VIH/SIDA, Promotion de l'hygiène et Assainissement de base dans les écoles et la communauté, Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et alimentaires, Coordination de la mise en œuvre des interventions à base communautaire Organisation de la participation communautaire et du partenariat.	Prise en charge des malades d'affections courantes, Référence des malades d'affections graves suivant les directives nationales de référence et contre référence, Prise en charge des malades d'affections chroniques, Prise en charge des malades d'affections épidémiques,	– Gestion de l'information sanitaire. – Planification/Programation/Budgétisation. – Management. – Suivi-Evaluation. – Coordination des activités. – Recherche-action. – Gestion des ressources humaines. – Gestion des ressources matérielles. – Gestion des ressources financières.
USP 2	Prévention des épidémies	Planification familiale. Lutte contre IST/VIH/SIDA. Organisation de la participation communautaire et du partenariat. Promotion du comportement nutritionnel positif pour la mère et l'enfant.	Examens complémentaires de diagnostic, Soins pédiatriques, Assistance psychosociale, Soins palliatifs	

Ce paquet minimum répond pour l'essentiel aux besoins des populations en matière sanitaire. Toutefois, la question se pose sur la réalisation effective de ce paquet minimum d'activités au regard des ressources humaines et le niveau d'équipement des centres de soins. En effet, la réalisation de ces paquets minimum d'activités requiert un minimum de matériel et surtout d'un personnel défini par les normes nationales.

L'analyse montre que la quasi-totalité des centres de santé du public sont sous équipées. La situation du personnel comparée aux normes nationales se présente comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Situation du personnel de santé comparée aux normes nationales

Catégorie socio-professionnelle en santé et personnel d'appui	Nombre minimum d'agents requis		USP II Baguida	USP II Adamavo	USP I Devego	USP I Gbetsogbe	USP I Avépozo
	USP I	USP II					
Personnel médical	0	1	1	1	1	1	0
Médecin généraliste ou Technicien supérieur de santé		1	1	1	1	1	0
Personnel paramédical	4	11	16	6	6	6	2
Infirmier diplômé d'Etat	1	2	4	0	1	1	1
Sage-femme d'Etat		1	6	2	2	2	0
Assistant d'hygiène d'Etat	1	1	1	0	1	1	0
Kinésithérapeute		1	0	0	0	0	0
Technicien de laboratoire		1	3	0	1	1	1
Infirmier Auxiliaire d'Etat	1	2	0	2	0	0	0
Accoucheuse Auxiliaire d'Etat	1	2	2	2	1	1	0
Auxiliaire en pharmacie		1	0	0	0	0	0
Personnel technique	0	0	0	0	0	0	0

Source : Normes nationales et travaux de terrain (2021)

L'observation du tableau montre que l'état du personnel n'est conforme aux normes nationales dans aucun centre de santé de la commune. Sur les deux (02) USP II et trois (03) USP I, le personnel ne compte aucun kinésithérapeute, aucun personnel technique. Il ressort ainsi que la population est privée des soins que ce type de personnel peut offrir. Pour le personnel administratif, c'est seulement l'USP II d'Adamavo qui en dispose avec deux (02) agents au lieu de quatre exigé par la norme.

Ainsi pour ce qui concerne les ratios, il est d'un médecin généraliste pour 165 259 habitants et un technicien supérieur pour 82 630 habitants. Le personnel de l'USP I Avépozo se résume à deux (02) agents : un (01) technicien de laboratoire et un (01) infirmier d'Etat.

Le taux de fréquentation sur la période de 2018 à 2020 est 24,84 ; 19,24 ; et 20,15 % respectivement 2018 ; 2019 et 2020. Ces taux sont relativement faibles et traduisent la forte propension de populations à préférer les centres de soins privés à ceux du public ou pratiquent l'automédication.

(iii) Système de gestion

Les centres de soins de la commune relèvent de l'autorité administrative du directeur préfectoral de la santé Golfe. Au niveau communal, il n'y a pas d'échelons administratifs sanitaires qui coordonnent tous les centres de soins de la commune. En effet, l'arrêté n°171/2020/MSHP/CAB/SG du 19 juin 2020 portant organisation administrative des régions sanitaires n'est pas encore mis en œuvre.

4.2.2 Problématique du développement du secteur de la santé

En dehors de la zone Kpogan, il ressort de l'analyse que la problématique de la santé dans la commune, ne se pose pas en termes d'insuffisance du nombre d'infrastructure sanitaire. La plupart des populations de la commune sont situés à moins de cinq (05) km d'un centre de santé. Le problème de l'accessibilité physique vient du mauvais état des voies d'accès aux centres de santé. Ces voies sont pour la plupart ensablées ou inondées et ne sont pas praticables toute l'année. L'autre problème concerne le sous équipement des centres de santé : l'absence de clôture, mauvais état des bâtiments, insuffisance de bureau et de matériel technique par endroits. Sur le plan des ressources humaines, le problème d'insuffisance de personnel se pose avec acuité et démontre que le paquet minimum d'activités prévu par les normes nationales ne peut être convenablement exécuté.

4.3 Secteur de l'eau

Conformément à la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, les communes ont pour compétences propres en matière d'eau, d'émettre des avis consultatifs sur les plans d'adduction d'eau. Par ailleurs l'édification et la gestion des bornes fontaines, des puits et des forages relèvent des compétences partagées entre l'Etat et la commune. Les sources d'approvisionnement en eau des populations de la commune du Golfe 6 sont le reflet des caractéristiques spatiales et socio-culturelles de la population. Le territoire de la commune est marqué par une partie urbaine qui jouxte une partie rurale.

Chacune de ses parties, a ses modes de vie. Au Togo, il existe deux sources d'approvisionnement en eau potable : le réseau d'adduction de la togolaise des eaux (TdE) et les forages munis de pompes à eau à motricité humaine.

La TdE a pour missions entre autres de mettre à la disposition des ménages et des opérateurs économiques en milieu urbain et péri-urbain, une eau de qualité, en quantité suffisante et à moindre coût. Ainsi la partie urbaine de la commune du Golfe 6 soit environ 7% de la population totale s'approvisionne en eau potable à partir essentiellement du réseau d'adduction de la TdE et des forages privés. Dans la partie rurale de la commune, les populations s'approvisionnent à partir des forages, des puits à ciel ouvert, de l'eau de pluie, de l'eau du rivièrè Zio. Le tableau ci-après est révélateur de l'intensité des besoins en eau potable dans la commune.

Tableau 13 : Liste des localités de la commune non couvertes en source d'eau potable

N°	Préfecture	Canton	Nom Localité	Population actuelle	Besoin en PEMH
1	Golfe	Baguida	Kpogan	11 164	45
2	Golfe	Baguida	Doevi kope	1 206	5
3	Golfe	Baguida	Agodeke	21 607	86
4	Golfe	Baguida	Gbetsogbe	2 170	9
5	Golfe	Baguida	Boboloe	1 140	5
6	Golfe	Baguida	N'do kope	13 684	55
7	Golfe	Baguida	Kossi-gah	1 982	8
8	Golfe	Baguida	Toroba	10 864	43
9	Golfe	Baguida	Devego	13 809	55
10	Golfe	Baguida	Logoti	17 642	71
11	Golfe	Baguida	Adamavo	58 778	235
TOTAL				154 046	617

Source : Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise (2020)

Près de 93% de la population communale habite les localités considérées comme relevant du milieu rural et ne sont pas par conséquent desservi par la TdE. Les besoins en infrastructures hydraulique de la commune s'élèvent à six cent dix-sept (617) PEMH.



Photo : Puits à ciel ouvert

En résumé, le principal problème de la commune en matière d'eau reste la très grande faiblesse de l'accès au service d'eau potable et la pollution de la nappe phréatique. Comme atout on peut noter les conditions hydrogéologiques favorables à l'édification de forage.

4.4 Secteur de la culture, des sports et des loisirs

La commune du Golfe 6 est l'une des communes les plus attrayantes du Grand Lomé de par sa position géographique. Devenue aussi l'une des plus grandes destinations des étrangers de toutes nationalités, la commune du Golfe 6 dans l'ensemble, est une localité pittoresque qui dévoile un melting-pot assez particulier. Sa diversité culturelle s'exprime de plusieurs manières.

4.4.1 Analyse des compétences de la commune dans le secteur

Dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs, la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, définit comme compétences partagées entre les communes et l'Etat la création, la gestion et l'entretien des salles de spectacles et des parcs d'attraction, l'appui aux associations et clubs sportifs ainsi que la création et la gestion des centres communautaires. L'organisation de manifestations culturelles, la promotion de la culture et de la sauvegarde du patrimoine local, la promotion du tourisme et aménagement des sites touristiques d'intérêt local ; ainsi que la création et la gestion de bibliothèques communales relèvent des compétences transférées.

4.4.2 Fait culturel dans la commune du Golfe 6

En observant l'univers des pratiques culturelles de la commune, on se rend compte que sur le plan religieux, il existe une multitude de religions allant du christianisme à l'islam en passant par les cultes traditionnels. Les populations accordent une très grande importance à la pratique religieuse. Hormis, la présence des confessions religieuses de tout bord qui témoignent de la portée de la spiritualité moderne, il existe une très grande variété de cultes traditionnels. On note la célébration des cultes comme Hébiéssou, Sakpata, Afan, Mamiwata, Atéh, Etron-Awalo, Egouh, Etron-Abalo, Gnigblin.... Les nombreuses cérémonies rituelles s'accompagnent des

chants, de battements de tabours, de danses, de prières et d'offrandes aux fétiches. C'est surtout à ces occasions rituelles et festives meublées de battements de tambours que les danses comme Agbadja, Akabon, Blékété, Atopani et Aguéché sont mises en évidence. La forgerie autrefois élément important de la culture de Baguida a aujourd'hui presque disparu.

En dehors de cela, il y a aussi une diversité culturelle qui se traduit par des cultes traditionnels propre à chaque famille et ethnie. Toutes ces identités cohabitent dans un environnement d'empreint de tolérance. Fort de son histoire, Baguida est la résultante d'une série d'exode de peuples venus des quatre coins du Grand Lomé voire du Togo.

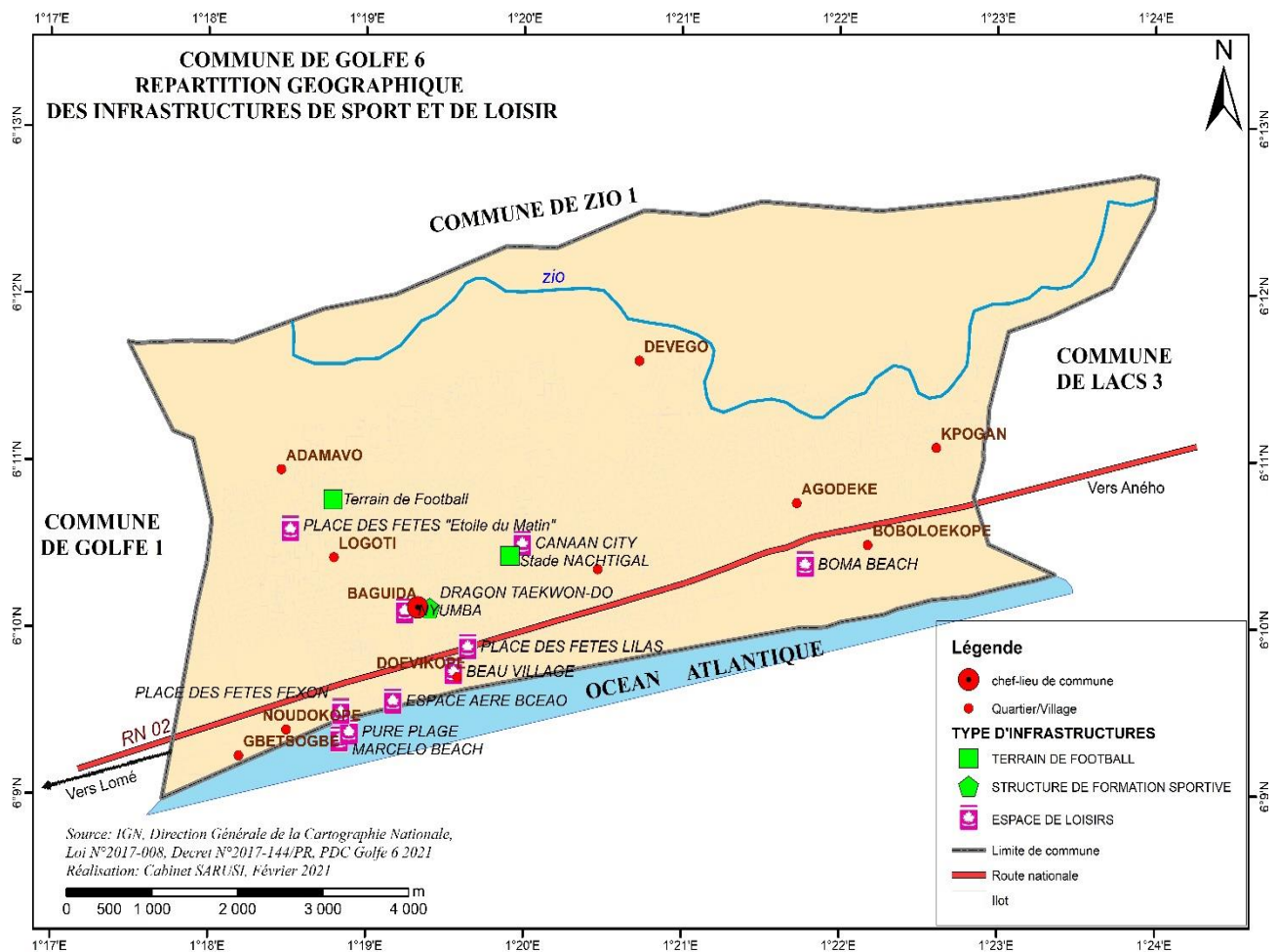
Toutefois, on note une prédominance de la culture Bé dans les us et coutumes des populations des villages composant la commune du Golfe 6. En effet, c'est au niveau de la langue ewé et de certains tabous que se recoupent cette similitude. En pays Bé, il est interdit de manger la perdrix, de siffloter et de balayer la nuit. Mais ces interdits varient et évoluent selon les concessions. Du fait de sa composition hétérogène, les populations des villages de la commune du Golfe 6 ne célèbrent pas de fête traditionnelle. Néanmoins, il existe des rencontres festives qui fédèrent pratiquement toutes les communautés. Il s'agit du centenaire commémorant la relation entre l'Allemagne et Baguida célébrée tous les 5 ans.

4.4.3 Loisirs et sports

En termes de loisirs, les infrastructures sont insuffisantes par rapport à la demande. Comme infrastructures, on peut citer : les salles de projections de foot, les salles de jeux qu'on retrouve dans certaines ruelles et certaines plages privées comme OBAMA Beach et des espaces privés à l'image de l'espace aéré de la BCEAO et d'autres structures situées sur la plage dont l'entrée est conditionnée par le paiement d'une certaine somme. On distingue des espaces de spectacle qui font office de loisirs et proposent des programmes variés. Il s'agit entre autres : du Bar restaurant Royal Beach, le Bar Molo Molo 228 d'Avépozo et Marcelo Beach qui attirent par leurs animations divertissantes. En général, toute la plage de la commune du Golfe 6 offre un cadre de détente, de loisirs et de sport pour les populations.

Par ailleurs, la trame verte communément appelé l'espace vert est entré récemment dans les documents de planification et d'aménagement des espaces urbains. Ce sont en général des espaces publics servant de détente, de loisirs et qui intègrent dans leurs aménagements des préoccupations écologiques et sociales. Pour l'instant, Baguida n'a pas encore d'espaces publics aménagés pour les populations ni de bibliothèques publiques.

Figure 26 : Carte de répartition des infrastructures des sports et des loisirs



Le sport le plus pratiqué dans la commune est le football et le jogging sur les plages et sur certains espaces aménagés. Toutefois, le tennis, le sport-nautique, la natation sont aussi pratiqués. La répartition des infrastructures des sports et de loisirs de la commune est illustrée par la carte ci-dessus.

Dans la commune du Golfe 6, la pratique des activités sportives et les loisirs font parties de la vie quotidienne et constituent des éléments fondamentaux intervenant dans l'équilibre social et mental des populations d'une part et dans le développement économique de la commune d'autre part.

En 2015, la commune comptait 18 terrains et faisait du canton de Baguida, le canton le mieux nanti des cantons de la périphérie du District autonome du Grand Lomé en matière d'infrastructures sportives. Toutefois, dix (10) de ces terrains appartiennent à des privés, à savoir : l'Hôtel Ghis Palace, l'Espace aéré BCEAO et la Cité de l'UEMOA.

4.4.4 Problématique du développement du secteur de la culture, des sports et loisirs

Le principal problème de la commune en matière culturelle, vient de l'effritement des valeurs culturelles. Sur le plan des loisirs, les infrastructures sont insuffisantes et ne sont pas accessibles à tous les jeunes. On peut noter que la commune ne dispose d'aucune bibliothèque publique.

Comme atouts, on peut citer la ferveur des populations aux activités de loisirs ; la contribution des activités sportives et de loisir à l'animation de la vie économique et sociale de la commune et l'existence d'une fête qui commémore le passé rayonnant des populations de la commune.

4.5 Secteur de l'urbanisme et habitat

4.5.1 Dynamique de l'occupation spatiale

La dynamique de l'occupation spatiale de la commune du Golfe 6 est le résultat d'un long processus d'absorption des espaces périphériques à partir des noyaux villageois. La commune, sous l'effet de la croissance démographique conjuguée aux demandes de plus en plus forte en parcelles à bâtir, s'étend sur les espaces ruraux périphériques. Le premier noyau urbain apparaît dans la commune du Golfe 6 dans la période de 1970-1980. La grande majorité de l'espace urbain actuel de la commune remonte à la période 1990-2000.

L'axe Lomé-Aného est le véritable élément structurant de la commune. Au début de cet axe, la zone industrielle et portuaire située à l'Ouest à l'entrée de la commune abrite les activités portuaires, notamment les importantes fonctions de transit. L'ensemble constitue un bassin d'emplois très important qui attire une importante population de travailleurs hétéroclites.

Au-delà de ce secteur, un front de mer touristique et marchand s'étend sur environ 6km. La présence de bâtiments R+1 (notamment une citée d'habitat planifié) mais aussi de R+2 témoigne de l'attractivité de la zone favorisée par sa proximité avec le centre-ville. Des espaces laissés au maraîchage indiquent la poursuite de la mutation de l'espace agricole ancien. Les immeubles situés dans cette zone abritent aussi des hôtels et des commerces de loisirs ou de restauration. L'activité est orientée vers le tourisme mais aussi l'événementiel.

La transformation des villages d'Avépozo, d'Agodékè de Boboloè-kopé de Kpogan etc... témoigne de la dynamique de l'occupation spatiale qui se poursuit bien au-delà de la limite de la commune sur cet axe. Baguida, par son attirance en soi ne cesse de s'accroître et les activités commerciales se développent. Les besoins en espaces pour l'habitation et les activités augmentent au fur et à mesure que le nombre des citoyens augmente. L'ampleur de son extension est telle que même les zones difficilement aménageables sont occupées. A Darrah-Kopé, Tamagni, Dévogo et Kpogan, le lit du Zio, voit s'alterner une agriculture maraîchère, des zones naturelles, et des constructions éparses dont quelques R+1 malgré un fort risque d'inondation.

4.5.2 Problématique foncière

Au Togo la gestion foncière est caractérisée par la coexistence du droit foncier coutumier et du droit foncier moderne.

A la création de Baguida, le mode de gestion foncière était coutumier. La terre avait donc un caractère sacré et inaliénable. Le droit coutumier donne l'usage de la terre aux communautés. Pendant longtemps, marquée par ces considérations, la terre était distribuée gratuitement et exploitée collectivement dans le cadre de l'économie familiale traditionnelle. Le droit de propriété foncière se transmettait alors par héritage ou par don. Selon le témoignage de

certaines personnes ressources, c'est cette gratuité d'accès à la terre qui serait à l'origine de la création de plusieurs quartiers dans la commune.

Par contre, avec l'introduction du droit foncier moderne reconnaissant le droit de propriété individuel, la terre est devenue un bien marchand. De nos jours, les modes traditionnels d'appropriation foncière basée sur le don, ont totalement disparu laissant place à l'héritage, l'achat et à la location (bail). En matière d'héritage, il y a lieu de noter que les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes, qui se taillent la part du lion dans le partage des biens fonciers.

Le prix des parcelles aussi bien dans l'espace urbain que dans l'espace périurbain est en conséquence, déterminé par la loi de l'offre et de la demande. Cette situation entretient la hausse constante de la valeur vénale. La valeur des parcelles à bâtir est fonction de plusieurs paramètres à savoir : la demande, le statut juridique du terrain, la situation, le site et la viabilité. Par exemple, le titre de propriété, les infrastructures et équipements socio-collectifs (voirie, eau, électricité, etc.), la topographie, l'effet structurant de la route nationale n°2 sont autant d'éléments explicatifs de la hausse du prix des terrains. Le prix de la parcelle est aussi déterminé par la spéculation foncière.

L'offre foncière dans la commune du Golfe 6 couvre pour l'instant les besoins en terrains constructibles de la population et est caractérisée par deux (02) phénomènes essentiels : l'importance de la spéculation et l'importance des parcelles non mises en valeurs, par faute de moyens ou de litiges

4.5.3 Situation des réserves administratives dans la commune du Golfe 6

La commission de gestion foncière de la commune prévue par la loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial n'est pas encore mise en place. Ce qui complique la problématique de la gestion foncière dans la commune. Selon le décret n°67-228 du 24 octobre 1967, le lotissement est l'acte qui consiste à diviser une parcelle en deux ou plusieurs lots en vue de leur vente ou leur partage pour y construire des habitations ou des établissements industriels.

L'article 40 du décret, précise dans le cas où les travaux de desserte de voirie sont différés par le lotisseur, ce dernier, avant toute vente de lot, doit céder gratuitement à la collectivité 50% de la surface du terrain à lotir, pour les installations d'intérêts collectifs (voirie, équipements socio collectifs...).

La situation du patrimoine foncier de la commune du Golfe 6 se résume comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 14 : Etat des lieux du patrimoine foncier

DEVEGO Une (01) réserve de 14 lots sont identifiées dont 07 lots sont occupés par une ONG et les 07 autres sont libres. Il y a des plans de réserves qui sont là et que nous ne connaissons pas	KPOGAN-BAME 01 Réserve occupée plus forage. Il y a une réserve de 20 lots qui est en train d'être occupées par un géomètre du nom de BASSALI	BAGUIDA Il a des réserves occupées par la mairie et le CMS Baguida. En plus de cela, il y a une réserve de 3 hectares	DOEVIKOPE Il a une (01) réserve non occupée à Efiokomé. Une autre à Agbékopé et est en partie occupée par les jardiniers	TOKPOKOPE (VOGAN – KOME) Les réserves sont toutes dans des zones inondées et servent de dépotoirs	GBETSOGBE Réserves disponibles. Une partie de ses réserves sont bouffées par la mer et les autres sont occupées par les zones franches
TAMAGNI Deux (02) réserves sont occupées totalement. Une (01) réserve est occupée en partie et une (01) autre est libre	MAYAKOPE Les réserves sont occupées, mais si on parcourt bien la localité il doit y en avoir.	KPOGAN Une (01) réserve est occupée par l'école et une autre (01) réserve est occupée par la construction d'un forage	KPOGAN-BAME Les réserves d'une superficie de 20 lots sont occupées entre autres par le centre de santé	TOROBA Les réserves sont occupées par une école primaire et une église catholique	KAGOME Pas de réserves identifiées car il n'y a pas d'informations sur l'existence des réserves
SEKLEKPOTA Les réserves sont occupées par le terrain de foot	NDOKOPE Une (01) réserve est occupée par un particulier	ETSOUKOPE Toutes les réserves d'Ayédivo sont toutes occupées	OLIBOKOPE Une réserve occupée en parti et l'autre est en voie de rétrocession	BOBOLOEKOPE Une (01) réserve identifiée et occupée par la commune	AFANOUKOPE La seule réserve identifiée est occupée
ADAMAVO Aucune réserve n'est identifiée	AGODEKE-ZONGO Les réserves sont occupées	DONGBELI Une (01) réserve occupée par l'église	AVEPOZO Toutes les réserves sont vendues		

Source : Focus groupe avec la chefferie traditionnelle (mars 2021)

A la lumière du tableau précédent, il ressort que l'administration et l'aménagement du territoire communal se heurtent ainsi au problème de la maîtrise du patrimoine foncier communal.

Le diagnostic révèle que les autorités traditionnelles ne se sentent pas suffisamment protégées pour dénoncer les réserves publiques occupées illégalement. On peut distinguer dans la commune du Golfe 6 trois types de réserves tels que les :

- réserves libres : ce sont des réserves inoccupées et qui sont donc disponibles. Ici se trouvent également des réserves occupées par des taudis, celles occupées par des garages ou des jardins maraîchers. Dans la commune, il est rare de voir une réserve « libre » c'est-à-dire vraiment vacante ;
- réserves occupées légalement : ce sont des réserves sur lesquelles sont construites des infrastructures étatiques (école publique, centre de santé, marché, etc.) ou qui sont rétrocédées, affectées légalement ;
- réserves occupées illégalement : ce sont des réserves occupées par des populations de façon illégale. Ici, on peut regrouper les réserves entièrement occupées, celles occupées partiellement et celles où une infrastructure étatique est bâtie sur une partie et l'autre partie occupée illégalement par des populations.

En 2015, la commune disposait de près de vingt-neuf (29) réserves foncières dont sept (07) libres, dix (10) occupées légalement et douze (12) occupées illégalement (SDAU du Grand Lomé). Le principal problème auquel la commune est confrontée est la non-valorisation des réserves. Compte tenu de l'étroitesse de la commune corrélée avec la densité de la population élevée et le fort potentiel génésique, au cas où cette situation perdurait, la commune risque à moyen terme d'être dépourvue de ressources foncières nécessaires à l'implantation judicieuse des infrastructures économique et sociales. Les causes du morcellement et d'occupation de ces réserves sont entre autres :

- la méconnaissance des textes et lois en vigueur relatifs au foncier par les populations (acquéreurs et propriétaires terriens) ;
- le lotissement clandestin (par les géomètres sans scrupules) en partie dès l'adoption par le ministère de l'urbanisme du concept des zones de tolérance ;
- la corruption du système judiciaire ;
- les rétrocessions faites unilatéralement par les ministères en charge du foncier ;
- la corruption de certains agents des services en charge du foncier.

La conséquence directe de l'occupation des réserves administratives est le manque d'espace pour l'implantation judicieuse des infrastructures économiques et sociales dans la commune.

4.5.4 Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine

Une observation d'ensemble de l'espace de la commune montre un continuum bâti couvrant l'ensemble du territoire. Le tissu urbain est diffus et est dominé par des zones d'habitats que l'on peut classer en deux principales catégories en fonction du statut légal d'occupation : les zones approuvées et les zones non approuvées.

- **Zones approuvées**

Les zones approuvées couvrent le sud de la commune entre la route nationale n°2 au nord, la plage au sud, le domaine de la zone franche à l'ouest et une partie d'Avépozo à l'Est. Dans ces zones, la trame urbaine a fait l'objet d'opérations de lotissements régulièrement approuvées. Elles sont couvertes par les planches d'approbation de Yovokomé, DUDE 2958, arrêté d'approbation n°00264/ MUH/DGUDMHPI du 16 juin 2009 et la Détente DUDE 2711, arrêté d'approbation n°083MUL/DGUH du 27 juillet 2004. Ici, les ilots sont desservis par un réseau viaire plus ou moins aménagé par des résidents.

Les ilots de parcelles sont à dominante rectangulaires, et les voies de dessertes sont reliées à la route nationale n°2. Ce sont des zones résidentielles réservées à la classe la plus aisée où l'offre en infrastructures et équipements socio-collectifs est très limité. De manière générale, ces zones connaissent une mixité des fonctions urbaines qui comprennent aussi bien le logement que les activités hôtelières. Sur la plupart des îlots résidentiels, les logements sont de type pavillonnaire de hauteurs variant entre un et trois niveaux.

- **Zones non approuvées**

Nous appelons ainsi des zones d'habitat n'ayant pas fait l'objet de plan de lotissement régulièrement approuvé et implanté. Elles sont constituées des extraits des collectivités lignagères souvent non exécutés sur le terrain. Ces zones couvrent les anciens noyaux villageois tels que Baguida, Dévégo, Olibocopé, Tamagni, Kpogan etc...où l'espace est occupé de façon anarchique.

Ce tissu est la résultante de la croissance démographique et du besoin en logement qui l'accompagne, mais aussi de l'incapacité des autorités à imposer une véritable politique de planification urbaine. Les zones non approuvées se sont progressivement développées à la périphérie des noyaux villageois, puis se sont propagées en taches d'huile vers le Nord dans la vallée du Zio. Sur cette bande, l'habitat s'est développé sur des espaces non aedificandi (non constructibles), exposant les occupants aux inondations récurrentes en saisons pluvieuses, et aux difficultés d'accès.

L'occupation des terres pose ici un problème de sécurité publique qu'il faudra résoudre d'urgence pour éviter des catastrophes. Par ailleurs, une telle occupation accentue la pollution des eaux. Le développement rapide des zones non approuvées consomme des espaces naturels, et des terres à vocation agricole. Aujourd'hui les terres agricoles ont quasiment disparu éloignant la commune de ses espaces de productions vivrières.

Les zones non approuvées présentent souvent une trame viaire irrégulière, qui n'assure ni une fonctionnalité de desserte, ni la sécurité et la fluidité d'accès aux logements. En l'absence d'infrastructures d'assainissement, les zones non approuvées sont souvent insalubres et sous-équipées. L'habitat y enregistre une mosaïque de qualités allant des logements et équipements solides aux constructions précaires.

De manière générale, cette situation pose des problèmes de structuration des trames, et de gestion urbaine, en termes de satisfaction des besoins en services et équipements socio-collectifs de base.

4.5.5 Typologie de l'habitat

➤ Habitat dans les noyaux villageois anciens non approuvés

L'habitat est de type semi-moderne sur des parcelles de forme souvent irrégulière avec des superficies moyennes de 600 m². Les bâtiments sont de taille moyenne. Le logement prend la forme de pièces individuelles et d'ensembles de pièces. Les fonctions de circulation et de buanderie se trouvent dehors, toutes les autres sont localisées à l'intérieur. Il y a des toilettes aménagées séparément dans la cour.

Le réseau d'électricité est présent ou à proximité assuré par le système dit « araignée ». Par contre, le réseau d'eau potable de la Togolaise des Eaux (TdE) est inexistant. L'aspect semi-traditionnel apparaît aussi bien dans l'architecture que dans la qualité de la construction.

➤ Habitat dans les tissus urbains anciens approuvés

Il s'agit d'habitat de type moderne. C'est un type de bâti luxueux de haut standing qui tranche nettement avec le premier. Les bâtiments sont spacieux et leur nombre est également réduit sur la parcelle. Edifiés suivant un plan typique, soit en un seul bâtiment sous forme de villa (rez-de-chaussée), soit en R+1 ou R+2, et parfois même, voire plus.

Les fonctions principales ont lieu à l'intérieur des bâtiments. La circulation et la buanderie se font à l'extérieur des bâtiments. Les espaces centraux des cours sont dégagés généralement. L'accès aux services d'énergie électrique et d'eau potable est assuré aux occupants souvent peu nombreux. La présence d'un garage débouchant sur la rue indique à tout visiteur le niveau social et économique du propriétaire.

La modernité de ce type d'habitats apparaît dans l'architecture et dans la qualité de la construction. C'est un habitat des classes sociales aisées. Les propriétaires de ce type d'habitat sont des cadres supérieurs, des commerçants et des ressortissants de la diaspora etc. La taille importante des parcelles n'a pas favorisé la densification des constructions.

➤ Habitat dans les tissus urbains récents non approuvés

Ponctuellement la présence de bâtiments en rez-de-chaussée et à étage, souvent en cours de construction, témoigne de l'importance des investissements privés et de la valorisation du foncier. Signe d'une pression foncière importante, ces terrains ont en moyenne une superficie de 264 m², ce qui est très faible par rapport à la zone urbaine ancienne.

Toutefois la construction de nouveaux bâtiments marque la présence d'une dynamique de densification. De nombreuses parcelles demeurent totalement vides, et de nombreux bâtiments sont en construction.

Parmi les parcelles observées, le cadre bâti se démarquait par des pièces individuelles. Ce sont des pièces à coucher qui sont alignées les unes après les autres, et elles abritent donc une seule

fonction. Toujours en ce qui concerne les ensembles de pièces, on note que les toilettes se trouvent à l'intérieur de chaque logement, contrairement à la configuration précédemment analysée, où les toilettes communes se trouvent à l'intérieur de la parcelle.

Les réseaux d'assainissement, d'éclairage public et de voies sont très insuffisants. On peut supposer un conflit d'usages dans la cour, entre les fonctions circulation et buanderie. La présence de l'habitat spontané se fait sentir, notamment pour les constructions situées en zones inondables.

Analyse FFOM de la gouvernance sociale

FORCES	FAIBLESSES
• Répartition des structures sanitaires conforme les normes nationales • Bonne relation entre l'administration communale et les services déconcentrés de l'Etat • Forte présence du secteur privé en matière sanitaire et d'éducation	• Non approbation de tout le territoire communal par les services de l'urbanisme • Faible équipement des structures sanitaires • Insuffisance des ressources humaines dans les structures sanitaires • Répartition des écoles primaires publiques non conforme les normes nationales • Mauvais état des voies d'accès aux écoles et aux centres de soins • Effritement des valeurs culturelles ancestrales • Insuffisance des infrastructures socio-culturelles (stade, centres de formation, ...)
OPPORTUNITES	MENACES
• Cadre légal définissant les compétences de la commune en matière des secteurs de la gouvernance sociale • Cadre institutionnel représenté par les services déconcentrés préfectoraux de l'Etat • Existence d'un fond d'aide à la culture	• Lenteur dans le processus des prises de décret précisant les modalités d'exercices de compétence transférées en matière des secteurs de la gouvernance sociale

V. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

5.1 Analyse des compétences de la commune en matière de l'environnement

Les communes au Togo disposent, conformément à la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, des compétences propres et partagées en matière de l'environnement comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 15 : Compétences des communes en matière de l'environnement

Compétences propres	Compétences partagées
Protection des zones réservées au maraîchage et à l'élevage	Exploitation des carrières locales de matériaux de construction
Établissement et mise en œuvre des plans d'élimination des ordures et déchets ménagers, des déchets industriels, végétaux et agricoles en partie à travers l'ANASAP	Collecte et traitement des eaux usées en partage avec l'ANASAP
Organisation de la collecte, du transport, du traitement et de la disposition finale des déchets en partie à travers l'ANASAP	Réglementation relative à la protection de l'environnement dans le ressort de la commune
Enlèvement et élimination des dépotoirs intermédiaires et transport à la décharge finale en partie à travers l'ANASAP	Gestion des ressources forestières et halieutiques du territoire communal
Maintenance et entretien des caniveaux et autres réseaux d'assainissement des voies secondaires et tertiaires sur le territoire communal en partie à travers l'ANASAP	Prévention et lutte contre la coupe abusive du bois
Création, gestion, protection et entretien des forêts et zones protégées d'intérêt communal ;	
Lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses en partie à travers l'ANASAP	
Création, réhabilitation et gestion des parcs communaux	
Lutte contre la divagation des animaux et réglementation de l'élevage sur le territoire communal	
Suivi du respect de la réglementation des feux de végétation	

Source : la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018

La commune peine relativement à exercer complètement les compétences propres que la loi lui confère. Sur la base de ce tableau, il ressort entre autres que la question de la salubrité publique urbaine incombe à la fois à la commune et à l'agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP). Le tableau ci-après décrit le partage des responsabilités entre la commune et l'ANASAP.

Tableau 16 : Partage de responsabilités entre les communes et ANASAP

Responsabilités de l'ANASAP En appui aux communes	Responsabilités exclusives des communes Avec appui (si souhaite) de l'ANASAP
Balayage des voies intercommunales (Voies traversant plusieurs communes à la fois)	Balayage des voies intra-communales (Voies internes)
Entretien des caniveaux/canaux transversaux (traversant plusieurs communes à la fois)	Entretien des caniveaux intra-communaux (Caniveaux internes)
Entretien de la plage	Pré collecte-transport des déchets ménagers
Désherbage et nettoyage des espaces publics et abords des voies	Gestion des décharges
Entretien du système lagunaire	Elimination des dépotoirs sauvages
Entretien des bassins de rétention	Recyclage des déchets
Elagage des arbres	Entretien des cimetières

Source : ANASAP 2020

5.2 Ressources naturelles de la commune : état des lieux et facteurs de dégradation

La démographie galopante, la pauvreté, les effets des changements climatiques, l'occupation anarchique des terres sont les causes majeures de l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles. Il se pose un problème de disponibilité des ressources en eau, de la salinisation et pollution chimique des nappes souterraines, de la détérioration généralisée de la qualité des eaux, de l'érosion côtière etc.

Les difficultés d'accès à l'eau potable dans la commune ont pour effet une augmentation du recours aux eaux de forages privés et des puits qui se sont multipliés ces dernières années de façon anarchique, sans aucun contrôle de qualité.

Il y a une faible utilisation des matériaux de construction écologiques comme la terre stabilisée. Toutes les habitations sont construites à base de béton (ciment, sable et gravier), ce qui augmente la demande en sable et gravier. A cet effet, l'interdiction d'exploitation du sable marin à cause de son impact sur l'érosion côtière a conduit à une intensification de l'extraction des sables continentaux avec pour conséquence la dégradation des sols et paysage des zones concernées. C'est le cas de Dévégo avec la société SAMARIA, Kpogan avec Terra Nova et ZOGODO. Il faut remarquer aussi le ramassage du sable sur les voies qui est une pratique courante.

Aussi, on note la baisse du stock de poissons de la mer et de la rivière Zio. La pisciculture est très peu développée. La plantation des espèces végétales pour compenser l'abattage anarchique des arbres et la perte des forêts urbaines et périurbaines disparues sous l'action de l'homme est inexistante.

5.3 Effets des problèmes environnementaux sur le développement de la commune

Les principaux problèmes environnementaux de la commune se manifestent par l'érosion côtière ; l'inondation, l'insalubrité du cadre de vie des populations, et la pression sur les ressources naturelles.

- Erosion côtière

Le phénomène d'érosion de la côte togolaise est une forme particulière de dégradation des sols qui a fait l'objet d'observations scientifiques depuis 1964. Il se manifeste par une avancée de la mer sur le continent se traduisant au fil des ans par une modification dynamique du trait de côte accompagnée de destruction des infrastructures situées dans son emprise. Le recul moyen estimé à 12 m/an sera à l'échelle de 2030 de 160 m et 240 m (CGILE, 2018).

Le phénomène de l'érosion côtière se pose avec acuité dans la commune du Golfe 6. Il engendre comme conséquences entre autres : la perte de zones d'habitations ; la destruction des routes et des pistes côtières ; la dégradation des infrastructures économiques et sociales ; le risque de délocalisations de villages entiers et la perte des revenus des populations riveraines.

Les nombreux efforts entrepris au plan national et communautaire ne sont pas encore arrivés à atténuer significativement les effets néfastes de ce phénomène. En conséquence, l'érosion côtière reste une tendance lourde pour la commune du Golfe 6.

Figure 27 : Illustration du recul de la côte à Baguida Plage entre 2013 et 2019

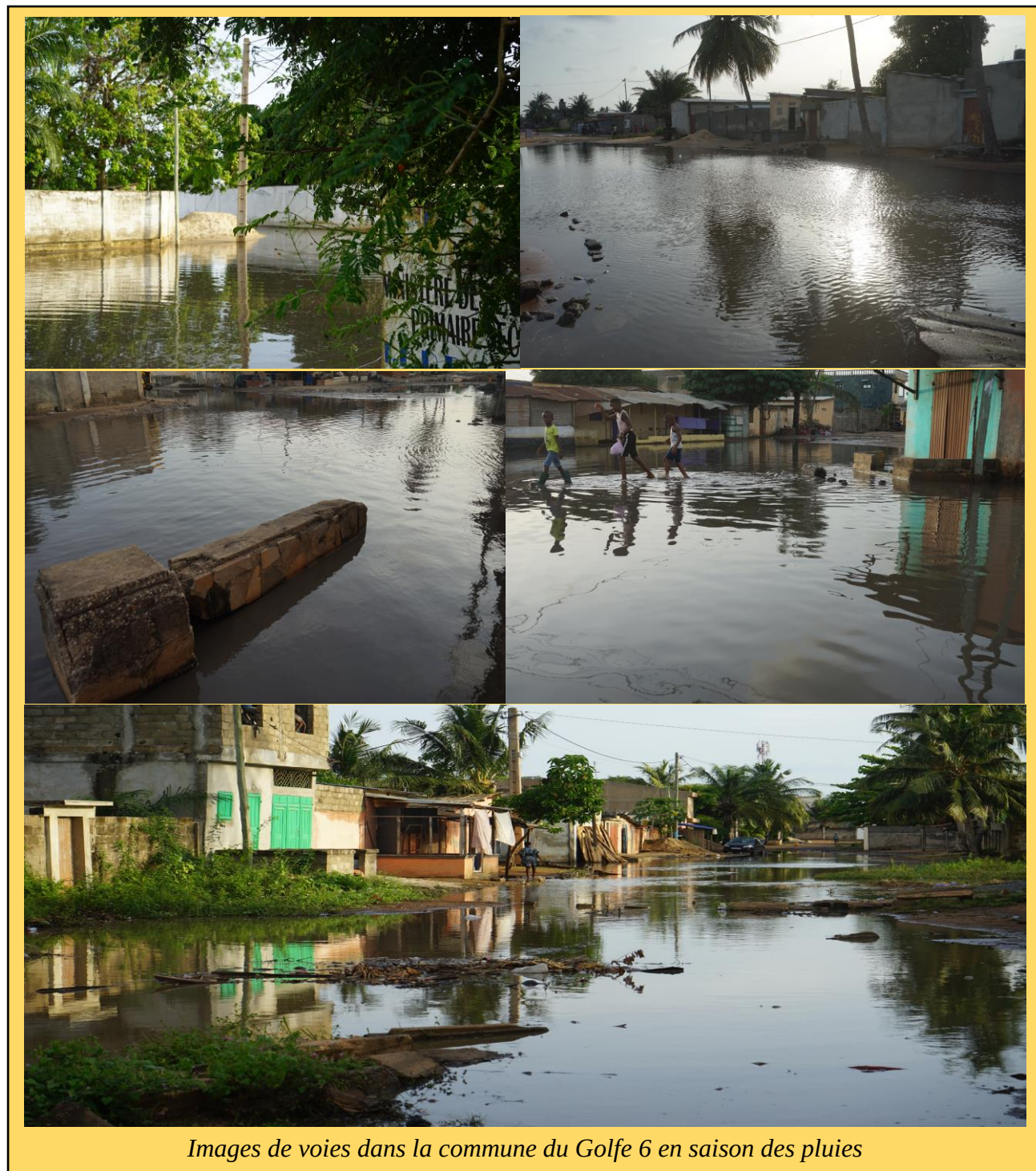


Source : Premier rapport sur l'état de l'environnement du Togo, 2020

- Inondation

Tout comme l'ensemble de la zone côtière du Togo, la commune du Golfe 6 est exposée à deux types de risques d'inondations : les inondations fluviales et les inondations marines (ou côtières). Le risque d'inondation fluviale est relativement très élevé en raison du caractère sub-

affleurant de la nappe phréatique, de la forte imperméabilisation et l'engorgement des sols, de l'inadéquation du réseau d'assainissement, de l'urbanisation incontrôlée, de la mauvaise gestion des déchets, de la faible pente, etc. Les inondations issues des pluies intenses et violentes des dernières années touchent de larges zones de la commune, surtout les habitations situées dans la vallée du Zio. Il s'agit des localités de Dévego, Adamavo, Tamagni, Kpogan, etc.



Le risque d'inondation marine a toujours été enregistré sur le littoral du Togo, avec des dégâts importants dans les villages côtiers. Les périodes d'occurrence sont généralement en avril-mai

et en juillet-septembre, en lien avec la saisonnalité du régime des vents et des conditions de houle.

La dernière décennie s'illustre par des inondations marines de plus en plus récurrentes et généralisées sur l'ensemble de la zone littorale, avec un ou deux événements extrêmes par année. Elles entraînent le débordement des eaux marines sur les plages et occasionnent des dégâts importants avec parfois la nécessité de déplacer les populations et des infrastructures.



Images de voies dans la commune du Golfe 6 en saison des pluies

En situation normale, les mois d'août et de septembre connaissent l'arrivée de hautes marées qui se caractérisent par une mer très mouvementée avec de violents déferlements de vagues le long de la côte. Les localités de la commune du Golfe 6 les plus exposées en cette période de hautes marées, sont Gbétsogbé, Avépozo, Doevi Kopé, N'Dokope et Kpogan.

L'effectif de la population susceptible d'être potentiellement victime des inondations s'élève ainsi à près de 154 046 habitants soit environ 93% de la population communale.

- Insalubrité de l'espace communal

Les insuffisances identifiées dans le mode de gestion des déchets et le manque d'un système d'assainissement ont de nombreuses répercussions sur le paysage communal et la santé de la population.

Sur le plan sanitaire, la situation des populations de nombreux quartiers est donc préoccupante en raison des lacunes du système d'assainissement et de l'incapacité de la mairie à assurer à la population des services d'assainissement décents. Cette situation est encore aggravée par l'incivisme des populations qui rejettent leurs détritiques (ordures et excréments) dans le système d'assainissement pluviaux lorsqu'ils existent.

L'absence d'un service de collecte adéquat et efficace, le déversement des eaux usées (eaux grises et eaux vannes) dans la nature, la défécation dans la nature, devient de véritables réceptacles de germes de maladies et de dégradation du cadre de vie.

- Pression sur les ressources naturelles

La pression sur les ressources naturelles dans la commune du Golfe 6 est d'origine anthropique et naturelle. Les effets des activités humaines portent sur le rythme d'occupation de l'espace communal, la surexploitation des ressources en sable, la pollution chimique et bactériologique, la surexploitation des ressources halieutiques et pédologiques ainsi que l'agression des écosystèmes fluviaux.

L'un des aspects fondamentaux de la problématique de l'environnement de la commune porte sur la dégradation des sols et la pollution de l'air. Les sols de la commune sont utilisés pour l'agriculture, la construction des bâtiments, l'exploitation des matériaux de construction et travaux publics notamment les graviers, le sable, ..., l'implantation des cimetières et dépotoirs sauvages. Ces différentes formes d'utilisation des sols de la commune ont pour résultante la dégradation de leur structure, du paysage et de leur qualité en termes de pollution.

La pression naturelle provient de l'érosion côtière et fluviale. A ceci s'ajoutent les effets néfastes du changement climatique.

5.4 Problématique de la gestion des déchets et de l'assainissement

5.4.1 Gestion des déchets

Comme la quasi-totalité des communes du Togo, la commune du Golfe 6 ne dispose pas d'un système d'évacuation des eaux usées ménagères. Pour les déchets solides, on note l'absence d'un système institutionnalisé de ramassage des ordures. En conséquence, la gestion des déchets solides se fait à l'informel et caractérisée par :

- la dispersion des ordures sur place, brûlées ou utilisées comme remblais pour boucher les trous des rues ;
- le transport vers des décharges sauvages par charrette à traction humaine ;
- abandon des déchets solides sur les voies publiques ;
- déversement dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Les déchets solides de la commune sont constitués de fermentescibles, de cartons et papiers, de plastiques, de ferreux, de non ferreux, ... La population de la commune du Golfe 6 est estimée en 2020 à 165 259 habitants avec une production annuelle d'environ 3016 tonnes de déchets, soit près de 18 kg de déchets par habitant par an.

L'enlèvement des déchets solides constitue un maillon faible dans la gestion des déchets. Aujourd'hui, la commune dispose seulement que de 02 dépotoirs intermédiaires, celui de Gaglo Kpota et celui d'Avépozo Tropicana. L'enlèvement des déchets de ces dépotoirs est assuré par la mairie par le biais des prestataires. Toutefois, du fait de l'absence d'un service organisé de pré-collecte des ordures ménagères de porte à porte, ces activités relèvent exclusivement de l'initiative des ménages qui se débarrassent comme ils le peuvent des déchets solides qu'ils produisent.



Dépotoir sauvage dans un quartier

L'évacuation des poubelles jusqu'aux dépotoirs autorisés de quartier devient un problème. Ainsi, la commune connaît un développement de pré-collecteurs informels et des dépotoirs sauvages. Les anciennes carrières de sable, les abords des voies et les parcelles vides non bâties sont souvent transformées en dépotoirs. Les sachets plastiques déversés dans les dépotoirs sauvages sont sources quant à eux de pollution optique. On note également la pollution chimique et bactériologique des sols par les déchets industriels.

La mauvaise gestion des déchets solides représente un risque pour la pollution des sols, de l'air et des nappes souterraines avec pour résultante la détérioration de la qualité des produits alimentaires, de l'eau et de la santé des populations.

Pour faire face à la problématique de gestion des ordures, un « plan stratégique de gestion des déchets solides urbain et prospective 2030 (PSGD) du Grand Lomé » a été élaboré en 2014. Ce plan organise le traitement des déchets pour les villes de Lomé et les cantons périphériques dont celui de Baguida. Le centre d'enfouissement technique d'Aképe s'inscrit dans la mise en œuvre de ce plan. Au total, il ressort que les atteintes à l'environnement de la commune du Golfe 6 proviennent de plusieurs sources. On peut citer entre autres :

- la création de dépotoirs sauvages et l'enfouissement des ordures au niveau des ménages
- les rejets d'eaux usées des ménages et les boues de vidange sur le sol ;

- l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides, herbicides et insecticides non homologués ;
- les rejets d'huiles et graisses usées des garages auto et moto ;
- les stations de lavage auto et moto sans séparateur d'huile.

5.4.2 Assainissement

La situation de l'assainissement de la commune du Golfe 6 est marquée par la saturation des réseaux traditionnels existants, l'absence d'épuration des eaux usées, l'absence d'ouvrages de drainage des eaux pluviales, le faible entretien des installations, l'existence de réseaux primaire d'assainissement pluvial et des systèmes d'assainissement personnel et semi-collectif peu développés. Les principales localités concernées sont : Mayakopé, Toroba, Vogankomé, Olibokopé, Dongbéli, Tamagni, Kagomé, Adamavo, Doévikopé.



Lieu : Kossigan

5.5 Pollution et cadre de vie

Parallèlement à la croissance de la population, la production des déchets connaît une hausse et leur gestion devient plus difficile. Les insuffisances identifiées dans le mode de gestion des déchets urbains et le manque d'un système d'assainissement de l'espace ont de nombreuses répercussions sur le paysage urbain et la santé de la population.

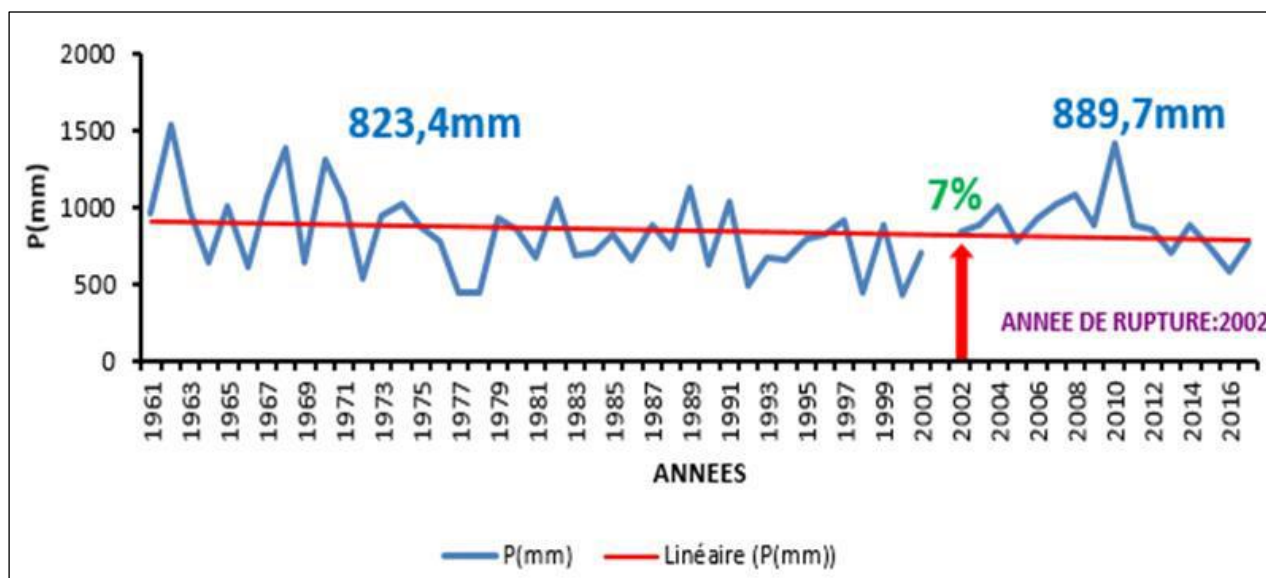
Les pratiques populaires et l'action de la municipalité en matière de gestion des déchets et de l'assainissement de l'espace urbain s'avèrent déficientes et le problème de salubrité de la ville se pose avec acuité. Les dépotoirs sauvages se multiplient. Par endroit, les déchets jonchent le sol, entraînant la prolifération des moustiques et des rongeurs vecteurs de nombreuses maladies. Le fait que la grande majorité des causes de consultations dans les centres de santé soit le paludisme n'est pas sans lien avec la dégradation du cadre de vie. Par ailleurs, la décomposition des substances biodégradables contenues dans les déchets, ainsi que les caniveaux à ciel ouvert font répandre dans l'atmosphère des odeurs nauséabondes, mettant ainsi les populations environnantes mal à l'aise.

De même, la technique de l'élimination des déchets par incinération contribue à la pollution de l'environnement urbain. Elle provoque l'émission de certains gaz tels que le méthane (CH₄), le dioxyde de carbone (CO₂), le dioxyde de soufre (SO₂), le sulfure d'hydrogène (H₂S), le dioxyde d'azote (NO₂), les hydrocarbures (C_xH_y), le monoxyde de carbone (CO), etc., capables de détruire la couche d'ozone ou encore de provoquer les problèmes respiratoires.

5.6 Changement climatique et contingences locales

Les changements climatiques peuvent se définir comme étant « des changements de climat, qui sont attribuables directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables. » (CCNUCC, 1992). Dans la zone littorale, les précipitations de la commune du Golfe 6 à l'instar de celles du Grand-Lomé ont évolué en dents de scie avec une tendance globale à la baisse. On constate que depuis l'année 2002 il y a une légère reprise des précipitations qui s'est intensifiée durant les années 2010, 2014 et 2015.

Figure 28 : Evolution des précipitations dans le Grand Lomé de 1961 à 2016



Source : Direction de la Météorologie Nationale (2018)

Comme l'indique la figure ci-dessus, l'analyse de l'évolution des régimes pluviométriques révèle une altération de la répartition des pluies ayant comme résultante des risques climatiques majeurs, des situations d'extrêmes sécheresses ou paradoxalement des inondations et une diminution du nombre de jours de pluie sur le littoral togolais.

La diminution constatée de l'indice d'aridité (ratio Pluviométrie/Evapotranspiration Potentielle), traduit une tendance à l'aridification du climat sur le littoral. Toutefois, depuis 2005, on note une reprise des précipitations dans certaines stations. Cette reprise se manifeste par l'intensité et la quantité de pluies tombées, ce qui expliquerait les inondations récurrentes enregistrées ces dernières années sur la côte.

Bien que moins arrosée (900 mm/an) que les autres régions du Golfe de Guinée, la zone côtière togolaise est caractérisée par des pluies diluviennes sur de courtes durées, accompagnées de

vents rapides et par de fortes chaleurs. Ceci principalement durant les mois de février-mars où l'on constate d'intenses chaleurs sur une longue partie de la journée (TCN, 2015).

Sur le plan thermique, pour la zone côtière, la séquence de 1986-2005, à partir des données de l'année de base 1995, est relativement moyenne et chaude avec des températures moyennes annuelles variant entre 25,6°C et 27,6°C et avec des maximas autour de 33,4°C. Les températures minimales varient entre 21,7°C et 22,6°C. Ces températures annuelles caractérisent bien les tendances climatiques actuelles avec une température moyenne constamment élevée (25,6°C et 27,6°C), qui s'adoucit légèrement pendant les périodes d'upwelling (phénomène de remontée des eaux marines profondes suite à l'action du vent sur les eaux de surface).

Dans le domaine de l'agriculture, le changement climatique se traduit entre autres par la diminution des jours de pluies au cours de l'année avec comme corolaire la mauvaise répartition des pluies. Ceci engendre le dérèglement des saisons et chute de la production agricole, aviaire et halieutique.

Le secteur éducatif est affecté par le changement climatique en raison des inondations et ensablement des voies qui rendent difficile l'accès aux écoles. Par ailleurs, l'état des salles de classes et la forte chaleur induite par l'augmentation de la température affectent le climat d'apprentissage. L'augmentation de la température corrélée avec la dégradation du cadre de vie est un facteur de propagation d'insectes vecteurs de maladies.

Vulnérabilité de la commune : profil de la commune par rapport aux risques des changements climatiques

L'analyse de la situation d'urgence au Togo révèle le caractère de plus en plus récurrent de certaines catastrophes qui, cumulées aux effets pervers de la pauvreté, lui confèrent un profil humanitaire devenu désormais complexe et plus préoccupant. Malgré les avancées remarquables par rapport aux expériences de 2007 à 2019, des efforts restent encore à faire pour disposer des plans d'urgence des différents secteurs, des régions et des préfectures pour une meilleure maîtrise des mécanismes de gestion et de coordination.

Le contexte humanitaire togolais est marqué par des catastrophes naturelles telles qu'une dynamique tectonique ou tremblements de terre dans la zone côtière, mais de faible amplitude, des éboulements, des glissements de terrains, des sécheresses, des crues, des épidémies (choléra et méningite), les épizooties de grippe aviaire H5N1 et la pandémie de grippe humaine H1N1, les crises alimentaires et les inondations. Le pays a enregistré la survenue de cas isolés de fièvre hémorragique de type Lassa. Depuis 2012, le pays a connu une nouvelle forme d'urgence (marées hautes) qui accentue le phénomène de l'érosion côtière.

Au vu du contexte humanitaire et pour la programmation des activités de réponse aux situations d'urgence au cours de la période de mars 2019 à février 2020, le gouvernement, avec l'appui des partenaires, avait retenu pour le compte du plan national de contingences (PNC) 2019, quatre (04) contingences à savoir : *Inondations, Épidémies/Epizooties, Vents violents, Erosion côtière/Submersion marine*.

L'analyse de la situation de la commune révèle que les quatre contingences ci-dessus citées déterminent également le profil de vulnérabilité de la commune. Selon le PNC 2020 - 2021, au regard de l'avènement du nouveau Coronavirus (Covid-19), de la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et sanitaires et leur forte probabilité de survenance, sont retenus dans l'ordre comme aléas : (i) *les épidémies/épizooties*, (ii) *les inondations*, (iii) *les vents violents*.

Au niveau de la commune du Golfe 6, l'ordre de probabilité de survenance se présente comme suit : (i) *l'érosion côtière*, (ii) *les inondations*, (iii) *les épidémies/épizooties* et (iv) *les vents violents*.

5.7 Défis environnementaux de la commune du Golfe 6

La gouvernance environnementale est déterminante dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que de l'amélioration du cadre de vie. Ainsi, pour ce faire, la commune du Golfe 6 doit relever dans ce domaine des défis.

- Accès des populations aux services d'assainissement et de gestion des déchets

En ce qui concerne l'assainissement et la gestion des déchets, ils sont l'une des questions environnementales les plus préoccupantes dans la commune. Les politiques de décentralisation ont remis les collectivités locales au centre de la gestion des services de proximité. L'un des services les plus proches des populations est sans nul doute la gestion des déchets.

La mairie est bien le premier acteur responsable de la gestion des déchets, non plus forcément comme gestionnaire direct et unique du service mais, pour le moins, dans un rôle de coordination de l'intervention des multiples acteurs impliqués et de régulation. Elle doit concevoir et gérer un schéma technique, financier et organisationnel global et cohérent, qui prenne en compte l'ensemble de la filière depuis la pré-collecte jusqu'à la valorisation et à l'élimination ainsi que l'ensemble de l'espace communal.

- Gestion rationnelle des ressources naturelles

Dans le cadre de la réduction de la pression sur les ressources naturelles, les mesures de protection doivent être prises en vue d'une occupation rationnelle de l'espace communal, de la maîtrise de la problématique foncière et de l'application effective des textes en vigueur.

- Lutte contre les changements climatiques

Dans le cadre de la planification nationale en matière de changements climatiques, plusieurs documents ont été élaborés. Il est donc important que la commune dispose d'un plan communal d'adaptation et d'atténuation et une politique de réduction des émissions des gaz à effets de serres (GES).

- Mobilisation des ressources

Les questions environnementales constituent de nos jours des préoccupations auxquelles il convient de trouver des solutions durables pour ne pas hypothéquer le développement de la commune.

En effet, l'amélioration du cadre de vie des populations, la lutte contre les pollutions et nuisances, la lutte contre le changement climatique et les risques de catastrophes etc., sont autant des problématiques qui font de l'environnement un secteur pour lequel il faudrait définir des actions urgentes et concrètes pour inverser la tendance actuelle de la faible mobilisation des ressources.

En matière environnementale, un des défis majeurs qui est parfois difficile à relever est celui de la mobilisation des ressources. Il s'avère nécessaire que la commune élabore et mette en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources axée entre autres sur le financement vert.

Analyse FFOM de la gouvernance environnementale

FORCES	FAIBLESSES
• Existence de service d'assainissement dans l'administration communale • Existence d'une ligne budgétaire destinée aux financements de l'assainissement et de la salubrité publique	• Faible capacité des services d'assainissement dans la commune • Faiblesse relative du civisme environnemental • Condition géomorphologique et topographique exposant le milieu aux inondations • Forte pression anthropique sur les ressources naturelles • Absence d'un système institutionnalisé de ramassage des ordures • Absence d'un système d'évacuation des eaux usées ménagères
OPPORTUNITES	MENACES
• Cadre légal définissant les compétences de la commune en matière environnementale • Cadre institutionnel représenté par ANASAP • L'existence des fonds verts • L'existence des nouvelles technologies	• Lenteur dans le processus des prises de décret précisant les modalités d'exercices de compétence transférées en matière environnementale • Erosion côtière • Urbanisation non maîtrisée • Chevauchement entre la commune et le District autonome du Grand Lomé

VI. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DU GOLFE 6

La problématique de développement de la commune du Golfe 6 s'articule autour de quatre points à savoir :

- les priorités de développement ;
- les potentialités et les atouts de la commune ;
- les défis à relever ;
- l'analyse FFOM de la commune.

6.1 Priorités de développement

Les priorités de développement ont été identifiées lors des assemblées de villages et de quartiers et des focus group. En effet, lors de la collecte de données primaires, chaque catégorie de partie prenante a exprimé ses cinq (05) priorités de développement pour la commune. Les priorités ainsi exprimées par les acteurs ont fait l'objet d'un traitement au moyen d'un classement pour identifier en principe cinq (05) priorités de développement pour la commune. A l'issue de cet exercice, six priorités de développement ont été identifiées. Il s'agit de :

- *l'amélioration du cadre de vie et de la gestion des déchets*

La question de l'amélioration du cadre de vie et de la gestion des déchets traite des préoccupations de l'environnement notamment les espaces verts ; l'assainissement ; la gestion des déchets solides et liquides ; l'éclairage des voies publiques communales ; la pollution de l'air et de la nappe phréatique. En résumé, il s'agit d'instaurer un cadre de vie décent dont les aménités renforcent l'attractivité de la commune.

- *l'amélioration des conditions sanitaires*

L'amélioration des conditions sanitaires concerne essentiellement d'une part l'équipement des unités de soins de la commune en personnel et en matériels de travail adéquats devant permettre aux unités de soins de remplir convenablement leur paquet minimum d'activités respectif et d'autre part d'aménager les voies d'accès aux unités de soins.

- *l'accès à l'école*

Le problème de l'accès à l'école se pose en termes d'insuffisance de :

- établissements préscolaires et primaires du public en vue du respect de la norme nationale ;
- bâtiments scolaires ;
- personnel enseignant ;
- tables-bancs ;
- matériels didactiques et de manque de cantines scolaires.

- *l'amélioration et la promotion des infrastructures de transport : construction des pistes rurales et réhabilitation de la voirie urbaine*

L'état défectueux de la voirie urbaine et des pistes rurales a des répercussions négatives sur l'économie locale et l'accès des populations aux infrastructures économiques et sociales. Il s'agit de trouver des solutions à l'ensablement, à l'inondation des voies et à la réhabilitation des voies dans leur emprises.

- la construction des infrastructures marchandes

La commune est confrontée au problème d'infrastructures marchandes. Le marché de Baguida qui devrait servir de marché communal est boycotté par une grande partie de la population en raison de sa situation géographique qui rend son accès difficile. Les marchés des autres localités de la commune sont sous-équipés. Les populations ont tendance à aller s'approvisionner et écouler leurs produits sur les marchés des communes voisines, ce qui constitue un manque à gagner financier et psychologique pour la commune.

- l'accès à l'eau potable

Compte tenu de la configuration territoriale de la commune du Golfe 6, l'accès aux services d'eau potable est assuré à la fois par la Togolaise des Eaux (TdE) et par l'hydraulique villageoise. Les données montrent qu'une grande partie de la population communale n'a pas accès aux services d'eau potable. Il s'agit pour résoudre ce problème de construire des forages et de faire des plaidoyers auprès de la TdE pour l'extension du réseau d'adduction d'eau.

6.2 Potentialités et atouts de la commune du Golfe 6

La commune du Golfe 6 dispose de plusieurs atouts et potentialités dont la mise en œuvre peut contribuer au bien-être des populations. L'indice de pauvreté de 47, l'un des plus faibles du pays, présume une population à fort pouvoir d'achat. A ceci s'ajoute l'effectif élevé de la population ce qui concourt à un marché local important propice pour le développement de l'économie communale.

Le dynamisme et l'importance du parc hôtelier, l'ouverture sur la mer, la traversée par la rivière Zio, l'attractivité du territoire et son rôle historique dans l'histoire du pays, l'implication de la diaspora à la résolution des problèmes de la commune constituent des atouts non négligeables.

De par la densité de sa population marquée par le dynamisme commercial et l'organisation spatiale, la commune du Golfe 6 dispose de nombreuses potentialités fiscales à savoir : nombres importants d'habitations de haut standing et des terrains ou immeubles non bâtis. Par ailleurs, la commune abrite d'importantes infrastructures économiques d'envergures nationales renforçant son rôle géostratégique pouvant servir de plaidoyer auprès des services étatiques.

6.3 Défis à relever

Les défis de la commune du Golfe 6 portent sur :

- la construction d'une économie locale durable et compétitive au profit des acteurs du territoire communal ;
- le renforcement de la mobilisation des ressources financières : maîtrise et amélioration de la fiscalité locale, développement de partenariat, développement de coopération décentralisée ;
- la structuration et le renforcement du tissu économique local ;
- l'amélioration de la gouvernance locale ;
- le renforcement de la capacité de la commune de façon à pouvoir répondre à la demande sociale locale en matière notamment de la santé, de l'assainissement et cadre de vie, de l'éducation, d'eau potable et de mobilité ;

- l'atténuation des disparités et des inégalités socio-territoriales : promotion des emplois locaux décents, amélioration de la qualité de vie et de la cohésion sociale.

6.4 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la commune du Golfe

6

FORCES	FAIBLESSES
• Existence des organes de la commune (commissions permanentes, exécutif municipal, conseil municipal et services de l'administration communal) • Bonne collaboration entre la mairie et les parties prenantes du développement communal • Bonne collaboration les services de la mairie et les services déconcentrés de l'Etat installés sur le territoire communal • Existence des OSC intervenant dans plusieurs domaines de développement dans la commune • Diversité de tendances politiques au sein du conseil municipal • Niveau d'instruction élevé et diversifié du personnel politique (élus locaux) • Proportion relativement élevée des femmes au sein du personnel technique • Existence des postes des forces de l'ordre et de sécurité dans la commune (commissariat, gendarmerie et poste de police) • Présence de sites touristiques dans la commune • Forte proportion de la population jeune • Importance du parc hôtelier (diversité des hôtels, auberges et restaurants) • Répartition des structures sanitaires conforme aux normes nationales • Forte présence du secteur privé • Existence de service d'assainissement dans l'administration communal • Existence d'une ligne budgétaire destinée aux financements de l'assainissement et de la salubrité publique locale • Indice de pauvreté relativement faible • Forte mobilisation de la diaspora sur les questions de développement de la commune • Ouverture de la commune sur la mer • Traversée de la commune par la rivière Zio	• Cohésion sociale relativement faible • Faiblesse relative du civisme fiscale • Insuffisance de compétences du personnel communal en matière de décentralisation, de développement local et de gestion des collectivités territoriales • Faible fonctionnalité des commissions permanentes de la commune • Insuffisance des outils de gestion du personnel de l'administration communale • Absence d'un système d'information • Non-respect de la réglementation en matière d'accès aux informations financières • Eviction des terres destinées à l'agriculture • Insuffisance d'appui aux organisations paysannes • Mauvais état des voies les rendant impraticables par endroit • Faiblesse de l'éclairage public • Difficulté d'accès aux crédits bancaires • Encombrement des voies publiques • Non approbation de tout le territoire communal par les services de l'urbanisme • Faible équipement des structures sanitaires • Insuffisance des ressources humaines dans les structures sanitaires • Répartition spatiale des écoles primaires publiques non conforme aux normes nationales • Mauvais état des voies d'accès aux infrastructures socio-économiques • Insuffisance d'infrastructures marchandes

	• Effritement des valeurs culturelles ancestrales • Insuffisance des infrastructures socio-culturelles ... • Faible capacité de mobilisation des ressources • Manque d'appui de la mairie aux OSC et aux CDB • Forte pression anthropique sur les ressources naturelles • Faible capacité des services d'assainissement de la commune • Faiblesse relative du civisme environnementale • Absence d'un système institutionnalisé de ramassage des ordures • Absence d'un système d'évacuation des eaux usées ménagères
OPPORTUNITES	MENACES
• Cadre légal définissant les compétences de la commune • Existence de nombreux programmes visant le renforcement de la gouvernance locale • Existence des sociétés bancaires • Présence de la zone franche • Existence des appuis financiers de l'autorité étatique aux agriculteurs • Sensibilité du gouvernement et de la communauté internationale au problème de l'érosion côtière à travers les projets et politiques d'aménagement du littoral • Forte présence des services déconcentrés préfectoraux de l'Etat • Existence d'un fond d'aide à la culture (FAC) • Appartenance au District autonome du Grand Lomé • Cadre légal national favorable au climat des affaires	• Lenteur dans le processus des prises de décret précisant les modalités d'exercices de compétences transférées • Insuffisance des dotations de l'Etat • Erosion côtière • Changement climatique • Taux d'imposition élevé • Invasion des insectes pèlerins • Survenue de la COVID-19 et ses répercussions sur les activités économiques • Insécurité grandissante dans la commune • Conditions géomorphologiques et topographiques exposant le milieu aux inondations

Partie B : PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

VII. PLANIFICATION

7.1 Rappel de la vision nationale et ses axes stratégiques

Vision nationale : « *Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable* ».

De cette vision nationale, sont ressortis trois (03) axes stratégiques. Il s'agit de :

- renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ;
- dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; et
- moderniser le pays et renforcer ses structures.

7.2 Formulation de la vision et des axes stratégiques

Aux termes de la phase de planification, d'une vision les acteurs communaux ont convenu consensuelle et partagée qui se libelle comme suit :

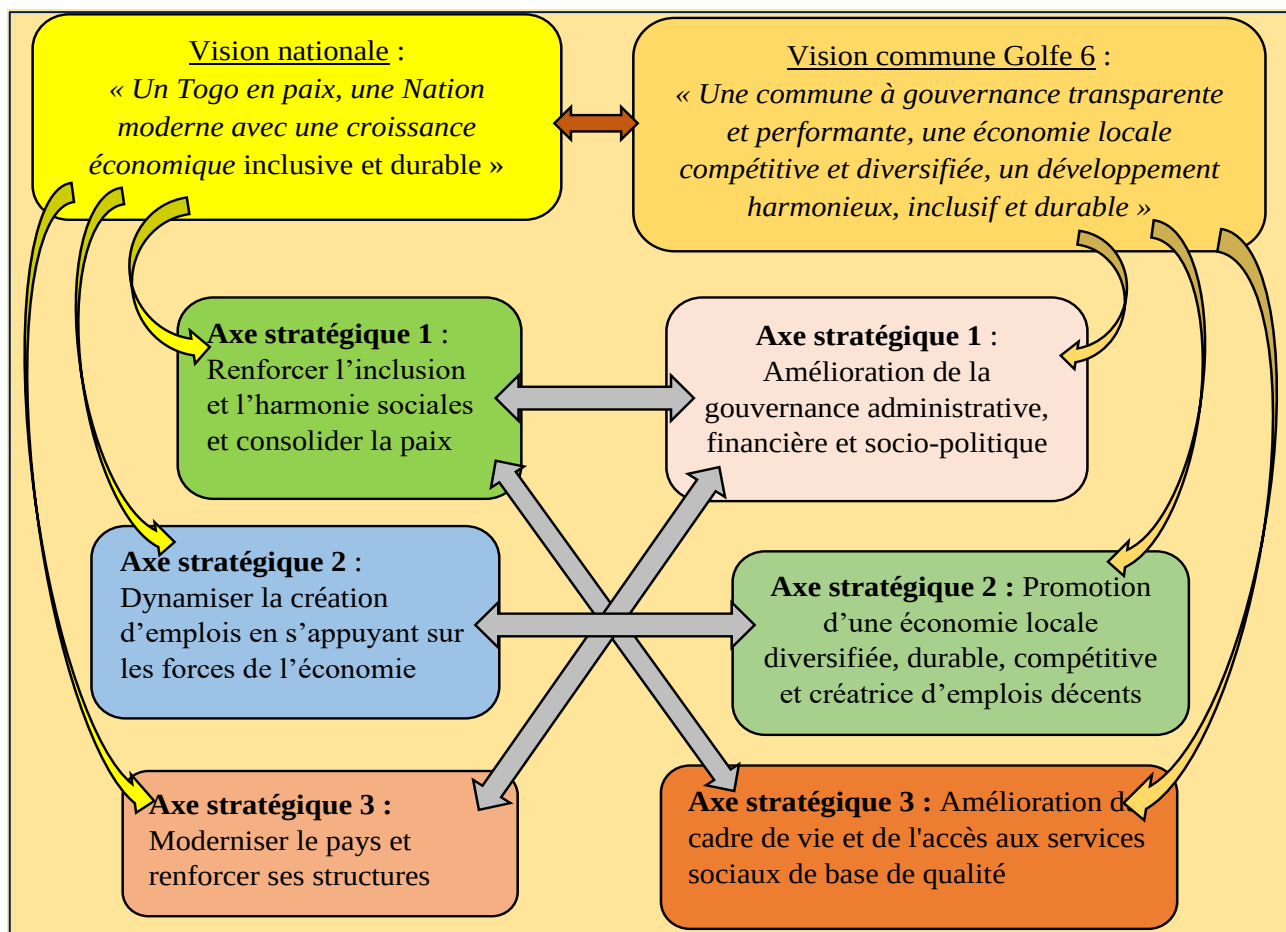
« Une commune à gouvernance transparente et performante, une économie locale compétitive et diversifiée, un développement harmonieux, inclusif et durable ».

Pour atteindre cette vision, trois (03) axes stratégiques ont été déclinés à savoir :

- Axe 1 : « Amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique » ;
- Axe 2 : « Promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents » ; et
- Axe 3 : « Amélioration du cadre de vie et accès aux services sociaux de base ».

L'analyse de la cohérence des orientations stratégiques de la commune s'est faite en adéquation avec les orientations nationales de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025, comme l'indique la figure ci-après.

Figure 29 : Analyse de la cohérence des orientations stratégiques



La vision de la commune s'articule aussi autour de trois ambitions qui forment l'ossature des axes stratégiques. Il s'agit :

- d'une gouvernance transparente et performante ;
- d'une économie locale compétitive, diversifiée et durable ; et
- d'un développement harmonieux et inclusif du territoire communal.

En effet, le diagnostic territorial a révélé que la gouvernance de la commune se heurte à des difficultés inhérentes, à l'insuffisante capacité du personnel politique et technique, à l'absence de cadre de concertations fonctionnels, des outils de gestion du territoire communal et ceux relatifs à la gestion axée sur les résultats.

L'avènement d'une gouvernance transparente et performante n'est possible sans la modernisation de l'administration communale, des organes de la commune et des pratiques de gestion du personnel. Ainsi, en se fixant cette ambition, le plan de développement de la commune opère une adéquation et cohérence avec la vision de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025, c'est-à-dire la modernisation de l'Etat, la paix et l'inclusion social.

L'axe 1 du plan de développement de la commune du Golfe 6 est en cohérence et articulation à la fois avec les axes 1 et 2 de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025, comme l'indique la figure ci-dessus. Les domaines prioritaires de l'axe 1 du plan de développement de la commune intitulé « Amélioration de la gouvernance locale » se présentent comme suit :

➤ *Organisation interne de l'administration communale*

Dans le cadre du présent plan, l'organisation interne de l'administration communale traite entre autres des points ci-après :

- l'organisation des ressources humaines selon les organes et services indispensables ;
- la quantité et la qualité des ressources humaines-clés qui animent la vie du territoire communal ;
- la fonctionnalité des organes et services ;
- l'application des textes et lois qui régissent le fonctionnement du territoire communal.
- la gestion administrative et financière.

La gestion administrative et financière est défini dans ce contexte par rapport à la mise en place et à l'utilisation de certains outils fondamentaux, du respect des procédures de passation des marchés publics locaux et des principes comptables et budgétaires, de la classification et de l'archivage et enfin de l'exécution et de la gestion rationnelle et selon les règles de l'art des ressources financières allouées pour la mise en œuvre du plan de travail annuel/budget annuel (PTAB/PTBA) et du plan annuel d'investissement (PAI).

➤ *Information, participation et genre*

Le diagnostic a mis en exergue un déficit de communication au sein de l'administration communal, du conseil municipal. L'absence de cadres de concertations formels et fonctionnels limite l'administration communale et le conseil municipal en matière de communication sur les activités de la mairie et de reddition de compte.

En matière du genre, le problème de l'autonomie de la femme et celui de l'héritage surtout au foncier se pose avec acuité. Ainsi, la circulation et la gestion de l'information, la participation des acteurs aux actions de développement communal et la prise en compte du genre dans le développement local constituent des valeurs cardinales et des pratiques fondamentales de la paix et de la citoyenneté, de gestion démocratique et de développement inclusifs que le présent plan entend promouvoir.

➤ *Prestation de l'administration communale*

La performance d'une commune se mesure entre autres par rapport aux capacités techniques et organisationnelles des services de son administration à répondre efficacement aux besoins des populations et à délivrer des services de qualité dans les délais requis.

Sur ce plan, il ressort du diagnostic que la délivrance des prestations aux populations de la commune est émaillée de graves dysfonctionnements et de corruptions. Ainsi, l'amélioration de la gouvernance en matière de prestations de services aux populations communales participe à l'instauration d'un climat de cohésion et de paix sociale.

➤ *Mobilisation des ressources*

En matière de gestion du développement communal, la mobilisation des ressources est fondamentale pour la mise en œuvre des actions planifiées. Il s'agit de mettre en place une

stratégie opérationnelle de mobilisation de ressources ou d'améliorer l'efficacité du dispositif de mobilisation des ressources (externes et internes), l'efficacité des moyens de recouvrement des recettes et la mise en œuvre des actions en faveur de la promotion de l'économie locale.

L'axe 2 du plan de développement de la commune traitant de l'économie locale et de l'emploi s'aligne à l'axe 2 de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025. Les résultats du diagnostic du territoire communal montrent que dans le contexte actuel de son développement, l'économie de la commune est caractérisée par une prédominance des filières touristiques et commerciales qui apparaissent comme des filières présentant un fort potentiel de perspectives de développement tant dans leurs propres atouts que dans le contexte territorial. Ces filières constituent de réelles opportunités de création d'emplois.

A travers l'axe 2, l'ambition des parties prenantes de développement de la commune est de consolider ces filières en renforçant l'attractivité du territoire communal tout en promouvant d'autres filières l'artisanat et la pêche qui ont des potentiels de développement mais sont sujettes à des freins ou des blocages et qui représentent des opportunités de création d'emplois à condition que la collectivité locale les appuie.

L'axe 3 du plan de développement de la commune ambitionne un développement harmonieux et équilibré du territoire communal et l'instauration d'un cadre de vie décent, attrayant et durable et l'accès de tous et de toutes aux services sociaux de base notamment l'eau, la santé, l'éducation et l'assainissement. Cet axe est en lien avec l'axe 1 de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025 qui porte sur le « Renforcement de l'inclusion et de l'harmonie sociales et la consolidation de la paix ».

Il ressort des résultats du diagnostic que le territoire communal est marqué par une fracture territoriale et sociale. En effet, la commune est constituée d'un ensemble de deux territoires. Un premier territoire approuvé par les services de l'urbanisme où l'accès aux services de base est assuré où vivent les populations nanties aux modes de vie urbaines. Le deuxième territoire de la commune n'est pas approuvé par les services de l'urbanisme et concentre les populations relativement pauvres dont le taux d'accès aux services sociaux de base est très faible.

Tableau 17 : Matrice du cadre stratégique

Vision	Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
« Une commune à gouvernance transparente et performante, une économie locale compétitive et diversifiée, un développement harmonieux, inclusif et durable ».	Axe 1 : Amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique	Renforcer le cadre organisationnel et institutionnel de la mairie Renforcer la gouvernance socio-politique	La gouvernance administrative et financière est renforcée L'administration communale dispose d'une organisation, des services et des ressources humaines lui permettant d'offrir des prestations de qualité aux citoyens de la commune Les services financiers de l'administration sont performants dans la mobilisation des ressources et les ressources financières de la commune sont gérées dans les règles de l'art Un système de reddition de compte sur la gestion financière de la commune est mis en place et opérationnelle La police municipale d'hygiène et de l'environnement de la commune est mise en place et opérationnelle La cohésion sociale est effective avec des valeurs civiques et citoyennes renforcées
	Axe 2 : Promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents	Promouvoir les filières porteuses de l'économie locale Promotion des activités commerciales, des entreprises Renforcer l'employabilité des jeunes Promouvoir un entrepreneuriat d'opportunité	Des actions sont menées en faveur de la promotion de l'économie locale Les facteurs d'attractivité du territoire communal sont renforcés et le secteur du tourisme est renforcé Les actions sont menées pour améliorer le climat local des affaires L'état des activités commerciales et des infrastructures marchandes est amélioré Les capacités managériales des artisans et promoteurs sont renforcés Des actions sont menées pour appuyer le secteur agricole, et le secteur des activités halieutiques est organisé Des actions sont menées pour les jeunes et les femmes de la commune afin qu'ils disposent des compétences leur permettant d'être compétitifs sur le marché de l'emploi

			Des actions sont menées en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
	Axe 3 : Amélioration du cadre de vie et accès aux services sociaux de base	Aménager l'espace communal et assurer la protection de l'environnement Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des communautés aux catastrophes et au changement climatique Améliorer l'accès aux services sociaux de base Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises auprès des sociétés de la commune du Golfe 6	Le cadre de vie de la commune offre des aménités qui renforcent son attractivité Les voies sont réhabilitées, aménagées, éclairées, adressées et salubres Des synergies actions sont menées en vue d'une occupation rationnelle durable et harmonieuse du territoire communal et de lutter contre le changement climatique Les victimes réelles de l'érosion côtière dans les communautés côtières de la commune du Golfe 6 sont identifiées, assistées et formées sur l'entrepreneuriat et les Activités Génératrice de Revenu 500 jeunes victimes des risques de catastrophes sont accompagnement pour la mise en œuvre des AGR Les communautés de Gbétsogbé, Baguida, Avépozo et Kpogan sont sensibilisées sur les actions humaines qui aggravent les risques de catastrophes Un cadre de concertation entre les acteurs communaux, les entreprises et les communautés victimes des risques de catastrophes est mis en place et animé L'accès aux infrastructures de base est amélioré et des services de qualité sont offerts à la population de la commune en matière de santé, d'éducation, d'assainissement et d'eau Les initiatives culturelles, de loisirs et sportives accompagnées Des rencontres annuelles entre le secteur privé, la commune, la société civile et les populations sont organisées sur l'appui des sociétés dans les actions de développement de la commune

			Des cadres des entreprises de la commune du Golfe 6 sont formés sur la responsabilité sociale des entreprises, la productivité des entreprises, leur droit, le code du travail et la convention collective interprofessionnelle Le prix de la « meilleure entreprise sociale » de la commune du Golfe 6 est attribué chaque année
--	--	--	--

Tableau 18: Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses/Risque
Objectif Global	<i>Faire de Golfe 6 : Une commune à gouvernance transparente et performante, une économie locale compétitive et diversifiée, un développement harmonieux, inclusif et durable</i>	- Taux de croissance du PIB local ; - Taux de satisfaction des usagers des infrastructures construit et réhabilitées ; - Taux d'incidence de la pauvreté - Taux de chômage et de sous-emploi des jeunes	- Rapports d'enquêtes - Statistiques nationales	• Volonté politique • Stabilité sociopolitique • Motivation des personnes censées porter et insuffler le changement • Volonté de changer les habitudes et les modèles établis • Climat de confiance et d'ouverture certain • Vision commune et appropriée par tous les acteurs • Cohérence dans les actions • La non-survenance des crises sanitaires
Axe 1 : Amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique				
Objectif spécifique 1	OS1 : Renforcement de la gouvernance administrative et financière	- Taux de satisfaction des usagers des services administratifs communaux ; - Taux d'investissement global de la commune ; - Pourcentage des contribuables payant leurs impôts et taxes communales ; - Nombre de partenariat public/privé opérationnel - Adoption du budget dans les délais	- Rapports d'activités - Rapports d'enquêtes - Conventions de partenariat public/privé	• Engagement du personnel • Motivation des personnes censées porter et insuffler le changement

		- Taux d'exécution du budget (investissement) - Taux d'exécution du PAI - Respect des procédures de passation des marchés et de recrutement - Fonctionnalité des systèmes de classement et d'archivage		• Volonté de changer les habitudes et les modèles établis • Moyens de communication efficace
Résultats attendus	R1.1 : Renforcement de l'administration communale	- Nombre de nouveaux services fonctionnels - Nombre d'agents qualifiés recrutés - Nombre d'agents de l'administration formés et recyclés - Nombre de sessions du conseil municipal - Nombre de services clés fonctionnels - Nombre de commissions permanentes fonctionnelles - Conformité des décisions du conseil municipal aux textes en vigueur	- Rapports d'activités - Comptes rendus de formation	• Moyens disponibles • Démotivation des personnes censées porter et insuffler le changement • Volonté de changer les habitudes et les modèles établis • Moyens de communication efficace
	R1.2 : Construction et équipement d'un Hôtel de Ville	- Nombre de bureaux équipés - Bâtiment de l'Hôtel de Ville	- Rapports d'activités - Document des études du plan architectural	Disponibilité de terrain
	R1.3 : Amélioration de la mobilisation des ressources financières de la commune	- Nombre de contribuables recensés - Montant total mobilisé par la commune/an - Proportion des recettes propres de la commune - Accroissement du taux de recouvrement des ressources propres (en comparaison à l'exercice écoulé) - Accroissement du taux des ressources externes mobilisées par la commune (en comparaison à l'exercice écoulé)	- Budget annuel communal - Document de stratégie de mobilisation des ressources financières	Implication du citoyen Volonté de changer les habitudes et les modèles établis Climat de confiance et d'ouverture certain

Objectif spécifique 2	OS 2 : Renforcement de la gouvernance socio-politique	- Nombre de commissions efficacement fonctionnelles - Proportion de projets communaux bénéficiant de la participation des populations	Rapports d'activités	Participation efficace des acteurs
Résultats attendus	R.2.1 : Mise en place des cadres de concertations fonctionnels	- Nombre de cadres de concertations créés - Nombre de réunions organisées / cadre de concertation / an - Identification et mise en place des cadres de concertation - Nombre de sensibilisation des femmes et des autorités coutumières des 11 villages sur le droit à l'héritage foncier		Engagement de la population Volonté de changer les habitudes et les modèles Moyens de communication efficace
	R2.2 : Promotion des valeurs civiques et de la participation citoyenne	- Nombre de formation des femmes à la vie citoyenne et au leadership - Nombre de textes élaboré et mis en application en lien avec le civisme environnemental - Implication des citoyens dans la gestion des affaires communales (trois catégories d'acteurs représentent les citoyens à savoir les CDQ/CDV, les OSC, la chefferie traditionnelle) - Mécanisme d'information du public par rapport aux prestations de l'administration communale.	Rapports d'activités	Engagement de la population Volonté de changer les habitudes et les modèles Climat de confiance et d'ouverture certain
Axe 2 : Promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents				
Objectif spécifique 3	OS 3 : Promotion des filières porteuses	- Part des filières porteuses dans le PIB local - Nombre d'emplois hommes/femmes, nombre d'entreprises, chiffre d'affaires par filière	- Comptes nationaux - Rapports d'enquêtes	Participation efficace des acteurs

		- Évolution du poids de chaque filière en termes de croissance d'activité, sur la période de mise en œuvre du plan - Actions en faveur de la promotion de l'économie locale.		
Résultats attendus	R3.1. Appui au tourisme	- Taux de fréquentation des sites aménagés - Kilomètre de voies d'accès aux hôtels et sites touristiques amélioré	- Direction du tourisme et de l'hôtellerie - Rapports d'enquêtes	Politique incitative
	R3.2. Appui aux entreprises artisanales et culturelles	- Nombre d'entreprises artisanales et culturelles financées - Proportion d'événements culturels sportifs et de loisirs organisés avec succès - Nombre d'artisans alphabétisés - Nombre de foires commerciales organisées / journées portes ouvertes annuelles (JPO) sur l'artisanat	Rapports d'activités des services déconcentrés Rapports d'activités des services de la commune	Disponibilité de moyens Ouverture à l'apprentissage
	R3.3 Appui à la production agricole et halieutique	- Taux d'évolution de la production agricole et halieutique ; - Nombre d'agriculteurs et pêcheurs ayant bénéficiés d'équipements de travail - Nombre de séances de renforcement des capacités des organisations de pêcheurs	- Rapport des services déconcentrés (Direction régionale et préfectorale de l'Agriculture) - Rapports d'activités de la commune	Disponibilité des membres Ouverture à l'apprentissage
Objectif spécifique 4	OS 4 : Promotion des activités commerciales et des entreprises	- Nombre de centre artisanal et de formation professionnel créé - Nombre d'entreprises nouvellement installées - Nombre d'entreprises formalisées - Nombre d'emplois créés	- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) - Délégation à l'organisation du Secteur Informel (DOSI) - Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)	Participation efficace des acteurs

Résultats attendus	R4.1. Mise en place des infrastructures marchandes	- Nombre de marchés réhabilités - Nombre de marchés construit - Nombre de kiosque construit	- Rapports d'activités - Rapport d'enquête	Disponibilité de terres et de moyens financiers
	R4.2. Appui à la promotion des PME	Proportion des PME ayant accès aux financements/crédit	- Rapports de financement des banques et microfinances installées dans la commune - Rapport de formation des acteurs promoteurs d'entreprises sur la stratégie entrepreneuriale, la comptabilité et la fiscalité des entreprises	Disponibilité financière Ouverture à l'apprentissage
Objectif spécifique 5	OS 5 : Renforcement de l'employabilité des jeunes	Taux de sous-emploi des jeunes dans la commune	Rapports d'enquêtes	Ouverture à l'apprentissage
Résultats attendus	R5.1. Renforcement et développement des capacités des jeunes en entrepreneuriat	Nombre de sensibilisation des jeunes sur les métiers porteurs	- Rapports d'activités - Comptes rendus de formation - Rapport de suivi des jeunes formés	Ouverture à l'apprentissage
	R5.2. Développement des compétences des jeunes sans qualification	Nombre de jeunes sans qualification placés dans les centres de formation ou d'apprentissage	Rapport d'activités	Engagement et motivation des jeunes et disponibilité financière Ouverture à l'apprentissage

Objectif spécifique 6	OS 6 : Promotion d'un entrepreneuriat d'opportunité	Proportion d'entreprises locales installées	- CCIT - Centre de formalité ses entreprises (CFE)	
Résultats attendus	R6.1. Appui et renforcement des capacités des jeunes promoteurs d'entreprises	- Nombre de jeunes formés sur les AGR innovantes et la recherche de financement - Nombre d'acteurs promoteurs d'entreprise formés sur la stratégie entrepreneuriale, la comptabilité et la fiscalité des entreprises	Rapports de formations et de financement	Engagement et motivation des jeunes Disponibilité financière
	R6.2. Renforcement des capacités des femmes sur l'auto emploi	- Nombre de femmes formées sur les AGR et la recherche de financement - Nombre de formations des promotrices d'entreprises sur les associations mutualistes de garantie de crédits	Rapports d'activités Rapport d'enquête	Engagement et motivation des femmes Ouverture à l'apprentissage
Axe 3 : Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux de base de qualité				
Objectif spécifique 7	OS 7 : Promotion d'un cadre de vie décent	- Outils d'organisation et gestion de l'espace communal mise en place et opérationnels - Taux d'occupations des chambres d'hôtel - Evolution du taux de concentration de l'air en métaux lourds sur la période de mise en œuvre du plan - Evolution du taux du CO2 dans l'air sur la période de mise en œuvre du plan	Résultats d'enquêtes	
	R7.1. Aménagement du territoire communal	- Nombre de km de voies de communication réhabilitées - Nombre de lampadaire installés - Nombre de voirie adressée - Nombre de cimetières municipaux créés	Rapports des services cadastraux de la commune	Engagement et motivation de l'administration communale et de la population

Résultats attendus	R7.2. Renforcement de la résilience des communautés victimes des réductions des risques de catastrophes	- Nombre séance de formation sur l'entrepreneuriat et les Activités Génératrice de Revenu à l'endroit des victimes de l'érosion côtière - Nombre de jeunes victimes des risques de catastrophes accompagnés en AGR	Rapports techniques des services régionaux, préfectoraux et communaux	Engagement et motivation de la population Disponibilité financière Volonté de changer les habitudes et les modèles
	R7.3 Renforcement de l'aménité du cadre de vie	- Nombre de forêts sacrées de la commune réhabilitées - Kilomètre de voies reboisées - Nombre de latrines publiques construites - Nombre de poubelles installées - Nombre de dépotoirs intermédiaires installées	- PV de réception du complexe sportif - Rapport de la Direction préfectorale de la Santé	Volonté de changer les habitudes et les modèles
	R7.4 Promotion de la responsabilité sociale des entreprises auprès des sociétés de la commune du Golfe 6	- Evolution du montant de la contribution des entreprises au développement communal sur la période de mise en œuvre du plan - Nombre de conflits sociaux ou politiques directement ou indirectement liés aux entreprises - Nombre d'actions ou d'œuvres humanitaires réalisées par les entreprises	- Rapports des activités de sensibilisation - Rapports des rencontres annuelles entre les acteurs au développement avec l'appui des OSC dans les actions de développement de la commune - Rapport de formation des cadres des entreprises de la commune sur la responsabilité sociale des entreprises et la productivité des entreprises - Rapport du Prix de la « meilleure entreprise sociale » de la commune	Engagement des entreprises Climat de confiance et d'ouverture certain Moyens de communication efficace

			- Rapport de formation des représentants des personnels des entreprises de la commune du Golfe 6 sur leur droit, le code du travail et la convention collective interprofessionnelle - Rapport de réunion avec le secteur public/société civile pour la lutte contre le changement climatique	
Objectif spécifique 8	OS 8 : Facilitation de l'accès aux services sociaux de base de qualité	- Taux d'accès aux services sociaux de base - Nombre de kilomètres de voies aménagées	- Rapports d'activités des services déconcentrés ; - Rapport d'enquête	Disponibilité de tous les acteurs Disponibilité financière
Résultats attendus	R8.1. Appui à la mise en place des infrastructures de base	- Nombre de bâtiments scolaires réhabilités - Nombre d'USP construit - Nombre d'USP équipées	- Rapports d'activités - Rapports des DRPSE - Rapports d'enquêtes - Rapports des DRS - PV de réceptions (bâtiments scolaires ; d'USP et de la construction de 20 forages...)	Disponibilité financière Engagement de tous les acteurs
	R8.2. Renforcement de la gouvernance des services sociaux de base	Nombre de sensibilisation des populations sur l'utilisation des biens publics locaux	Rapport d'enquête	Disponibilité financière

VIII - PROGRAMMATION

8.1 Matrice du cadre programmatique

Figure 30 : Répartition des investissements par année sur les (05) ans du PDC de la commune du Golfe 6

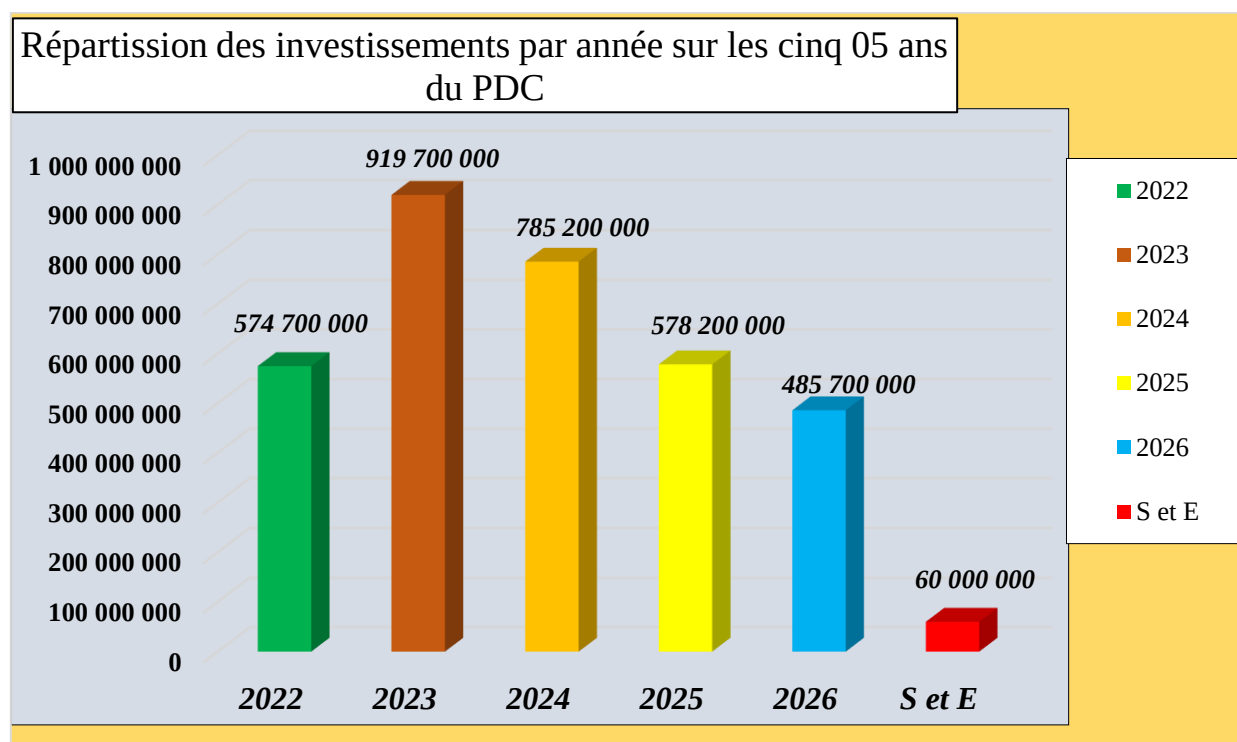


Figure 31 : Répartition des coûts d'investissements par axe du PDC de commune du Golfe 6

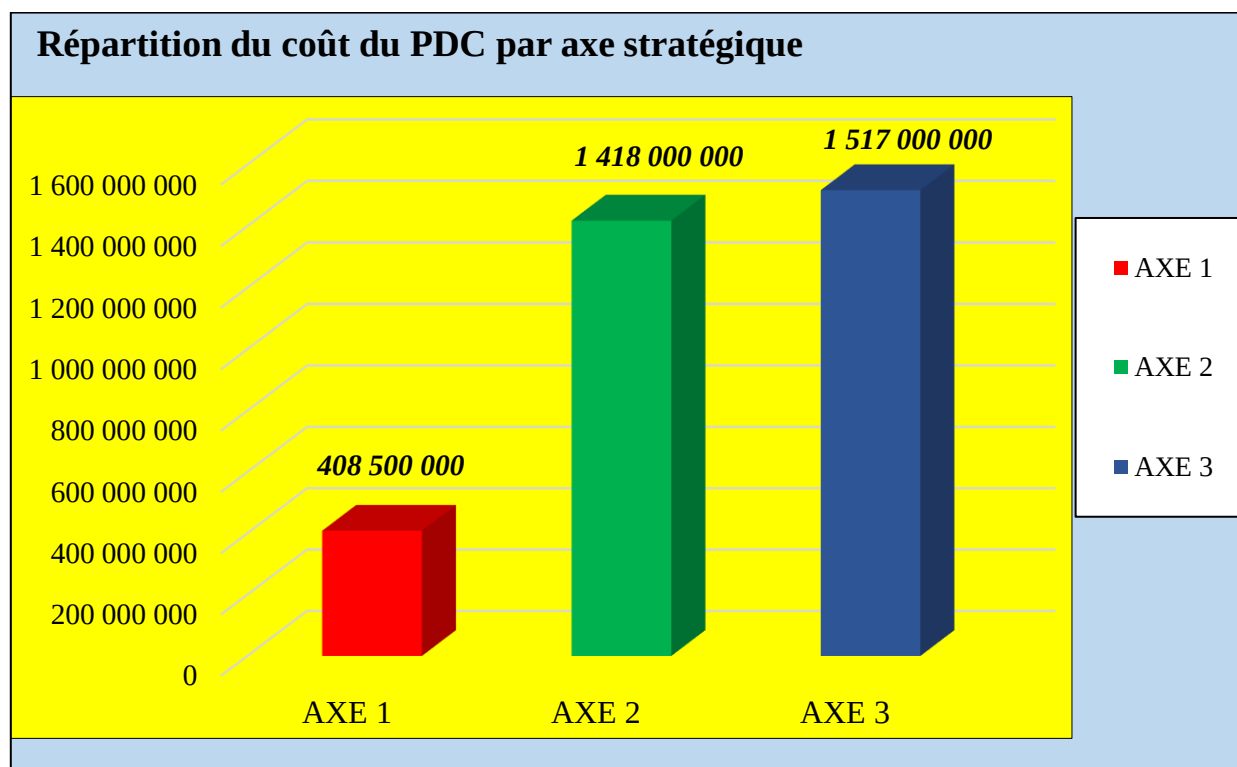


Tableau 19 : Programmation spatiale et temporelle

PROGRAMMES / PROJETS / ACTIVITES		LOCALISATION	PROGRAMMATION PHYSIQUE ET SPATIALE				
			2022	2023	2024	2025	2026
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique							
Programme 1 : Renforcement de la gouvernance administrative et financière							
Projet 1 : Renforcement de l'administration communale	Procédure de recrutement du personnel administratif de la commune	Mairie	Toute la commune				
	Elaboration et actualisation d'un plan de carrière du personnel administratif de la commune		Toute la commune				
	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des agents de l'administration communale		Toute la commune				
	Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des agents de l'administration communale		Toute la commune				
	Mise en place et opérationnalisation d'une police municipale d'hygiène et de l'environnement		Toute la commune				
	Mise en place d'un système d'opérationnalisation, d'information et de communication		Toute la commune				
Projet 2 : Construction et équipement d'un Hôtel de Ville	Etudes	Mairie	Baguida				
	Construction						
	Equipement						
Projet 3 : Amélioration de la mobilisation des ressources financières de la commune	Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources financières	Mairie	Toute la commune				
	Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières		Toute la commune				
	Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières						

	Mise en place d'un système de contrôle de la mobilisation des ressources interne et de reddition de compte		
	Actualisation du fichier des contribuables de la commune		
	Amélioration du climat local des affaires		
Programmes 2 : Renforcement de la gouvernance socio-politique			
<i>Projet 4 : Mise en place des cadres de concertations fonctionnels</i>	Identification et mise en place des cadres de concertation	Commune	Toute la commune
	Elaboration et adoption des actes et textes devant régir le fonctionnement des cadres de concertation mis en place		Toute la commune
	Elaboration et mise en œuvre du calendrier d'animation des cadres de concertation		Toute la commune
	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des membres des cadres de concertation		Toute la commune
	Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des membres des cadres de concertation		
	Sensibilisation des femmes et des autorités coutumières des 11 villages sur le droit à l'héritage foncier		
<i>Projet 5 : Promotion des valeurs civiques et de la participation citoyenne</i>	Formation des femmes à la vie citoyenne et au leadership	Commune	Toute la commune
	Sensibilisations des acteurs communaux sur le civisme fiscal		
	Sensibilisations des acteurs communaux sur le civisme environnemental		
	Elaboration et mise en application des textes promouvant le civisme environnemental		
	Sensibilisations des acteurs communaux sur la citoyenneté et le civisme		

Axe stratégique 2 : Promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents

Programme 3 : Promotion des filières porteuses

<i>Projet 6 : Appui au tourisme</i>	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement du tourisme	Commune	Toute la commune
	Réhabilitation du monument du centenaire		
	Construction d'un musée de Baguida		
	Amélioration des voies d'accès aux hôtels et sites touristiques		
<i>Projet 7 : Appui aux entreprises artisanales et culturelles</i>	Création d'un centre artisanal et de formation professionnel	AVEPOZO	AVEPOZO
	Appui à l'encadrement et à l'organisation des artisans	Commune	Toute la commune
	Mise en place d'une banque de données statistiques et économiques sur le secteur de l'artisanat local		Toute la commune
	Mise en place et animation d'un cadre partenarial avec la chambre préfectorale des métiers		Toute la commune
	Renforcement des capacités des artisans		Toute la commune
	Appui à la culture et à l'art		
	Organisation des foires commerciales / journées portes ouvertes annuelles (JPO) sur l'artisanat		
<i>Projet 8 : Appui à la production agricole et halieutique</i>	Encadrement et renforcement des capacités des organisations de producteurs agricoles	Commune	Toute la commune
	Encadrement et renforcement des capacités des organisations de pêcheurs		
	Sensibilisation des producteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement		

Programme 4 : Promotion des activités commerciales et des entreprises							
Projet 9 : Mise en place des infrastructures marchandes	Réhabilitation des infrastructures marchandes existantes	Commune	Adamavo	Avépozo	Baguida	Kogan	Ablodessito
	Construction de (40) kiosques		Toute la commune				
	Construction de trois (03) marchés	Darrah – Kope Kpogan Logoti		Darrah – Kope		Kpogan	Logoti
Projet 10 : Appui à la promotion des PME	Appui à la formalisation des activités commercial	Commune	Toute la commune				
	Formation des entrepreneurs sur le montage d’un plan d’affaire, l’étude du marché et la recherche de financement		Toute la commune				
Programme 5 : Renforcement de l’employabilité des jeunes							
Projet 11 : Renforcement et développement des capacités des jeunes en entrepreneuriat	Mise en place d’un partenariat avec des structures intervenant dans l’incubation des entreprises	Commune	Toute la commune				
	Renforcement des capacités en auto emploi et de création d'entreprises par les jeunes						
	Sensibilisation des jeunes sur les métiers porteurs						
Projet 12 : Développement des compétences des jeunes sans qualification	Mise en place d'un partenariat avec les centres de formation et d'apprentissage	Commune	Toute la commune				
	Mise en place de la base de données des jeunes sans qualification						
	Appui aux placements de 200 jeunes sans qualification dans les centres de formation ou d'apprentissage						

Programme 6 : Promotion d'un entrepreneuriat d'opportunité							
Projet 13 : Appui et renforcement des capacités des jeunes promoteurs d'entreprises	Formation de 200 jeunes sur les AGR innovantes et la recherche de financement	Commune	Toute la commune				
	Formation des jeunes acteurs promoteurs d'entreprise sur la stratégie entrepreneuriale, la comptabilité et la fiscalité des entreprises						
Projet 14 : Renforcement des capacités des femmes sur l'auto emploi	Formation de 300 femmes sur les AGR et la recherche de financement	Commune	Toute la commune				
	Formation des promotrices d'entreprises sur les associations mutualistes de garantie de crédits						
Axe stratégique 3 : Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux de base de qualité							
Programme 7 : Promotion d'un cadre de vie décent							
Projet 15 : Aménagement du territoire communal	Réhabilitation de 25 km de voies de communications	Commune	Luxolin - CEG Adamavo rails - CEG Baguida (05km)	Ibomonou - CEG Avépozo – Olibocopé - Vallé de Zio (06km)	1- Lycée Baguida – Afanoukopé - Pierre Corneille (03km) 2- Bateauvi – Logotigomé – Route de Dévégo (1,5km) 3- Jean Lamesse – ESAG NDE (1,5km)	CEDIF - Rondpoint des pneus - Dévégo (04km)	CEG Baguida - Puit de Jacob - Chef Adamavo - CEG Azikpévi - Vallé de Zio (04km)
	Eclairage des voies : Installation de 150 lampadaires		Toute la commune				
	Adressage de la voirie urbaine		Toute la commune				

	Création d'un cimetière municipal	Avepozo Kpota	Avepozo - Kpota					
	Régularisation de l'occupation de l'espace communale	Commune	Toute la commune					
<i>Projet 16 : Renforcement de la résilience des communautés victimes des réductions des risques de catastrophes</i>	Etude d'identification des victimes réelles dans les communautés côtières de la commune du Golfe 6	Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan	Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan					
	Formation sur l'entrepreneuriat et les Activités Génératrice de Revenu à l'endroit des victimes de l'érosion côtière		Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan					
	Sensibilisation des communautés de Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan sur les actions humaines qui aggravent les risques de catastrophes							
	Accompagnement pour la mise en œuvre des AGR pour 500 jeunes victimes des risques de catastrophes	Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan	Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan					
	Mise en œuvre d'un cadre de concertation entre les acteurs communaux, les entreprises et les communautés victimes des risques de catastrophes							
	Mettre en œuvre des actions d'assistance envers les communautés victimes de l'érosion côtière		Gbetsogbé, Baguida, Avepozo et Kpogan					
<i>Projet 17 : Renforcement de l'aménités du cadre de vie</i>	Réhabilitation des forêts sacrées de la commune	Gaglokpota Gbetsogbe	Gaglokpota, Gbetsogbe					
	Boisement les abords de 20 km de rues	Commune	Toute la commune					
	Installation d'un parc d'attraction et d'un jardin public		Emprise des rails côté Sud-Ouest Baguida					
	Construction de (10) latrines publiques		Kagome, Adamavo (2), Afanoukope, Kpogan, Agodeke-Zongo, Baguida, Dongbeli, Avepozo Plage					
	Installation de 500 poubelles		Toute la commune					
	Création de 05 dépotoirs intermédiaires	Kpogan, Devego,	Kpogan	Devego	Adamavo / Gbetsogbe	Avepozo	N'Dokope	

		Adamavo, Avepozo, N'Dokope/Gbet sogbe					
	Création d'une bibliothèque municipale	Baguida	Baguida (Djama Kpamé)				
	Construction d'un centre social et culturel						
	Construction d'un complexe sportif		Baguida (Stade Nachtigal)				
<i>Projet 18 : Promotion de la responsabilité sociale des entreprises auprès des sociétés de la commune du Golfe 6</i>	Organisation d’une rencontre annuelle entre le secteur privé, la commune, la société civile et les populations sur l’appui des sociétés dans les actions de développement de la commune	Commune	Toute la commune				
	Formation des cadres des entreprises de la commune du Golfe 6 sur la responsabilité sociale des entreprises et la productivité des entreprises						
	Prix de la « meilleure entreprise sociale » de la commune du Golfe 6 chaque année.						
	Formation des représentants des personnels des entreprises de la commune du Golfe 6 sur leur droit, le code du travail et la convention collective interprofessionnelle						
	Créer des synergies d’action secteur public/société civile pour la lutte contre le changement climatique						
Programme 8 : Facilitation de l'accès aux services sociaux de base de qualité							
<i>Projet 19 : Appui à la mise en place des</i>	Réhabilitation de 06 bâtiments scolaires	Commune	EPP Adamavokope / B (06 classes)		EPP Devego (05 classes)		EPP Baguida III (03classes)

<i>infrastructures de base</i>			EPP Adamavokope / C (06 classes)		EPP Baguida Centre (03classes)		EPP Avepozo (03classes)
	Construction de 05 bâtiments scolaires	Commune	EPP Adamavokope / C	EPP Baguida III / B ou EPP Baguida Centre	EPP Baguida IV	EPP Devego	EPP Kpogan Lambou
	Equipement de 07 établissements préscolaires en toboggan	Commune	JEP Baguida Centre	JEP Devego	JEP Baguida III	JEP Avepozo	JEP Baguida Plantation
				JEP Agbokope	JEP Baguida IV		
	Construction et équipement d'une USP I à Kpogan : (Bâtiment principal de l'USP type I (CMS) avec Laboratoire et paillot ; Latrine à trois douches et trois WC ; Incinérateur Mont Fort ; Forage électrique)	Kpogan	Kpogan	Kpogan	Kpogan		
	Equipement des USP	Commune	Toute la commune				
	Construction de 20 forages						
<i>Projet 20 : Renforcement de la gouvernance des services sociaux de base</i>	Appui à l'opérationnalisation des comités locaux de gestion (COGES, COGERES, COMITE EAU...)	Commune	Toute la commune				
	Sensibilisation des populations sur l'utilisation des biens publics locaux						

Tableau 20 : Programmation financière

PROGRAMMES / PROJETS / ACTIVITES		Coût total	PROGRAMMATION ANNUELLE				
			2022	2023	2024	2025	2026
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique							
Programme 1 : Renforcement de la gouvernance administrative et financière							
Projet 1 : Renforcement de l'administration communale	Procédure de recrutement du personnel administratif de la commune	1 500 000	1 000 000	0	500 000	0	0
	Elaboration et actualisation d'un plan de carrière du personnel administratif de la commune	2 500 000	1 500 000	0	1 000 000	0	0
	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des agents de l'administration communale	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0
	Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des agents de l'administration communale	8 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	Mise en place et opérationnalisation d'une police municipale d'hygiène et de l'environnement	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Mise en place d'un système d'opérationnalisation, d'information et de communication	12 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Coût du projet 1		30 500 000	11 000 000	5 000 000	6 500 000	4 000 000	4 000 000
Projet 2 : Construction et équipement d'un Hôtel de Ville	Etudes	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
	Construction	200 000 000	0	0	200 000 000	0	0
	Equipement	50 000 000	0	0	0	30 000 000	20 000 000
Coût du projet 2		255 000 000	0	5 000 000	200 000 000	30 000 000	20 000 000

<i>Projet 3 : Amélioration de la mobilisation des ressources financières de la commune</i>	Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources financières	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0
	Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
	Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières	2 000 000	0	0	0	2 000 000	0
	Mise en place d'un système de contrôle de la mobilisation des ressources interne et de reddition de compte	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Actualisation du fichier des contribuables de la commune	25 000 000	0	18 000 000	0	7 000 000	0
	Amélioration du climat local des affaires	3 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Coût du projet 3		58 000 000	9 000 000	23 500 000	5 500 000	14 500 000	5 500 000
COÛT DU PROGRAMME 1		343 500 000	20 000 000	33 500 000	212 000 000	48 500 000	29 500 000
Programmes 2 : Renforcement de la gouvernance socio-politique							
<i>Projet 4 : Mise en place des cadres de concertations fonctionnels</i>	Identification et mise en place des cadres de concertation	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	0
	Elaboration et adoption des actes et textes devant régir le fonctionnement des cadres de concertation mis en place	2 000 000	1 500 000	0	500 000	0	0
	Elaboration et mise en œuvre du calendrier d'animation des cadres de concertation	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des membres des cadres de concertation	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

	Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des membres des cadres de concertation	12 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Sensibilisation des femmes et des autorités coutumières des 11 villages sur le droit à l'héritage foncier	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Coût du projet 4		31 500 000	7 500 000	6 000 000	6 500 000	6 000 000	5 500 000
Projet 5 : Promotion des valeurs civiques et de la participation citoyenne	Formation des femmes à la vie citoyenne et au leadership	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Sensibilisations des acteurs communaux sur le civisme fiscal	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Sensibilisations des acteurs communaux sur le civisme environnemental	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	Elaboration et mise en application des textes promouvant le civisme environnemental	6 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Sensibilisations des acteurs communaux sur la citoyenneté et le civisme	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Coût du projet 5		33 500 000	7 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000
COÛT DU PROGRAMME 2		65 000 000	15 000 000	12 500 000	13 000 000	12 500 000	12 000 000
Axe stratégique 2 : Promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents							
Programme 3 : Promotion des filières porteuses							
Projet 6 : Appui au tourisme	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement du tourisme	14 000 000	0	8 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Réhabilitation du monument du centenaire	29 000 000	10 000 000	10 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

	Construction d'un musée de Baguida	15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
	Amélioration des voies d'accès aux hôtels et sites touristiques	50 000 000	10 000 000	15 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000
Coût du projet 6		108 000 000	25 000 000	38 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
<i>Projet 7 : Appui aux entreprises artisanales et culturelles</i>	Création d'un centre artisanal et de formation professionnel	280 000 000	20 000 000	200 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	Appui à l'encadrement et à l'organisation des artisans	19 000 000	3 000 000	5 000 000	3 000 000	5 000 000	3 000 000
	Mise en place d'une banque de données statistiques et économiques sur le secteur de l'artisanat local	30 000 000	0	20 000 000	0	10 000 000	0
	Mise en place et animation d'un cadre partenarial avec la chambre préfectorale des métiers	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Renforcement des capacités des artisans	12 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Appui à la culture et à l'art	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Organisation des foires commerciales / journées portes ouvertes annuelles (JPO) sur l'artisanat	110 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000
Coût du projet 7		464 000 000	50 000 000	252 000 000	50 000 000	62 000 000	50 000 000
<i>Projet 8 : Appui à la production agricole et halieutique</i>	Encadrement et renforcement des capacités des organisations de producteurs agricoles	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Encadrement et renforcement des capacités des organisations de pêcheurs	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

	Sensibilisation des producteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Coût du projet 8		45 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
COÛT DU PROGRAMME 3		617 000 000	84 000 000	299 000 000	74 000 000	86 000 000	74 000 000
Programme 4 : Promotion des activités commerciales et des entreprises							
<i>Projet 9 : Mise en place des infrastructures marchandes</i>	Réhabilitation des infrastructures marchandes existantes	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	Construction de (40) kiosques	120 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0
	Construction de trois (03) marchés	450 000 000	0	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
Coût du projet 9		670 000 000	80 000 000	200 000 000	50 000 000	170 000 000	170 000 000
<i>Projet 10 : Appui à la promotion des PME</i>	Appui à la formalisation des activités commercial	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Formation des entrepreneurs sur le montage d'un plan d'affaire, l'étude du marché et la recherche de financement	13 000 000	3 000 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000	3 000 000
Coût du projet 10		15 500 000	3 500 000	2 500 000	3 500 000	2 500 000	3 500 000
COÛT DU PROGRAMME 4		685 500 000	83 500 000	202 500 000	53 500 000	172 500 000	173 500 000
Programme 5 : Renforcement de l'employabilité des jeunes							
<i>Projet 11 : Renforcement et développement</i>	Mise en place d'un partenariat avec des structures intervenant dans l'incubation des entreprises	8 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000

<i>des capacités des jeunes en entrepreneuriat</i>	Renforcement des capacités en auto emploi et de création d'entreprises par les jeunes	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Sensibilisation des jeunes sur les métiers porteurs	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Coût du projet 11		43 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	8 000 000
Projet 12 : Développement des compétences des jeunes sans qualification	Mise en place d'un partenariat avec les centres de formation et d'apprentissage	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Mise en place de la base de données des jeunes sans qualification	8 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	Appui aux placements de 200 jeunes sans qualification dans les centres de formation ou d'apprentissage	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Coût du projet 12		38 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	7 000 000	7 000 000
COÛT DU PROGRAMME 5		81 000 000	16 000 000	17 000 000	17 000 000	16 000 000	15 000 000
Programme 6 : Promotion d'un entrepreneuriat d'opportunité							
Projet 13 : Appui et renforcement des capacités des jeunes promoteurs d'entreprises	Formation de 200 jeunes sur les AGR innovantes et la recherche de financement	7 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	Formation des jeunes acteurs promoteurs d'entreprise sur la stratégie entrepreneuriale, la comptabilité et la fiscalité des entreprises	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Coût du projet 13		17 000 000	4 000 000	3 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000

<i>Projet 14 : Renforcement des capacités des femmes sur l'auto emploi</i>	Formation de 300 femmes sur les AGR et la recherche de financement	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	Formation des promotrices d'entreprises sur les associations mutualistes de garantie de crédits	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Coût du projet 14		17 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
COÛT DU PROGRAMME 6		34 500 000	7 500 000	6 500 000	7 500 000	6 500 000	6 500 000
Axe stratégique 3 : Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux de base							
Programme 7 : Promotion d'un cadre de vie décent							
<i>Projet 15 : Aménagement du territoire communal</i>	Réhabilitation de 25 km de voies de communications	325 000 000	50 000 000	75 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000
	Eclairage des voies : Installation de 150 lampadaires	75 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
	Adressage de la voirie urbaine	14 000 000	3 000 000	3 000 000	8 000 000	0	0
	Création d'un cimetière municipal	20 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000	0
	Régularisation de l'occupation de l'espace communale	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Coût du projet 15		449 000 000	71 000 000	96 000 000	136 000 000	78 000 000	68 000 000
<i>Projet 16 : Renforcement de la résilience des communautés victimes des réductions des</i>	Etude d'identification des victimes réelles dans les communautés côtières de la commune du Golfe 6	10 000 000	7 500 000	2 500 000	0	0	0
	Formation sur l'entrepreneuriat et les Activités Génératrice de Revenu à l'endroit des victimes de l'érosion côtière	16 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000

<i>risques de catastrophes</i>	Sensibilisation des communautés de Gbetsogbé, Baguida, Avépozo et Kpogan sur les actions humaines qui aggravent les risques de catastrophes	6 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Accompagnement pour la mise en œuvre des AGR pour 500 jeunes victimes des risques de catastrophes	40 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
	Mise en œuvre d'un cadre de concertation entre les acteurs communaux, les entreprises et les communautés victimes des risques de catastrophes	10 000 000	5 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Mettre en œuvre des actions d'assistance envers les communautés victimes de l'érosion côtière	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Coût du projet 16		97 000 000	37 500 000	20 500 000	17 000 000	11 000 000	11 000 000
<i>Projet 17 : Renforcement de l'aménités du cadre de vie</i>	Réhabilitation des forêts sacrées de la commune	12 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Boisement les abords de 20 km de rues	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Installation d'un parc d'attraction et d'un jardin public	16 000 000	0	5 000 000	6 000 000	5 000 000	0
	Construction de (10) latrines publiques	44 000 000	8 000 000	14 000 000	12 000 000	8 000 000	2 000 000
	Installation de 500 poubelles	6 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
	Création de 05 dépotoirs intermédiaires	50 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000	10 000 000	0
	Création d'une bibliothèque municipale	20 000 000	5 000 000	5 000 000	0	8 000 000	2 000 000

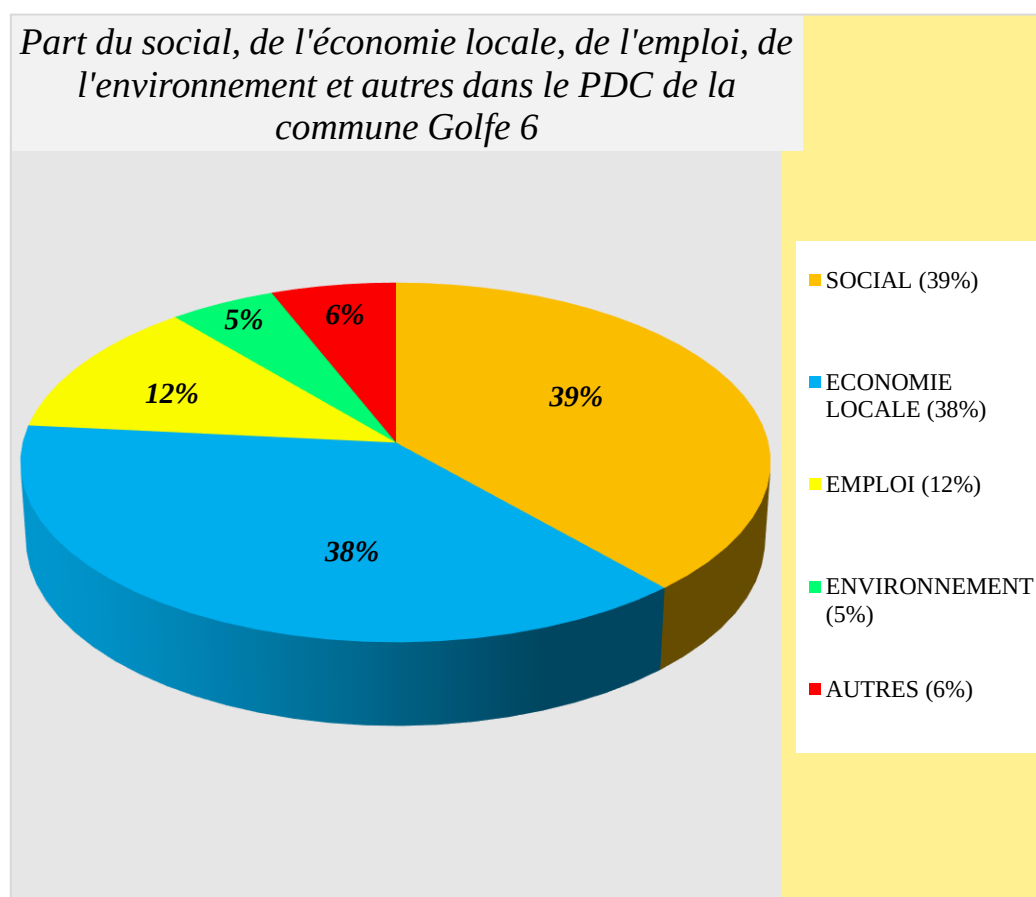
	Construction d'un centre social et culturel	28 000 000	0	10 000 000	15 000 000	3 000 000	0
	Construction d'un complexe sportif	150 000 000	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	0
Coût du projet 17		336 500 000	53 700 000	99 700 000	108 700 000	64 700 000	9 700 000
Projet 18 : Promotion de la responsabilité sociale des entreprises auprès des sociétés de la commune du Golfe 6	Organisation d'une rencontre annuelle entre le secteur privé, la commune, la société civile et les populations sur l'appui des sociétés dans les actions de développement de la commune	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Formation des cadres des entreprises de la commune du Golfe 6 sur la responsabilité sociale des entreprises et la productivité des entreprises	6 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	0
	Prix de la « meilleure entreprise sociale » de la commune du Golfe 6 chaque année.	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Formation des représentants des personnels des entreprises de la commune du Golfe 6 sur leur droit, le code du travail et la convention collective interprofessionnelle	6 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
	Créer des synergies d'action secteur public/société civile pour la lutte contre le changement climatique	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Coût du projet 18		42 000 000	8 000 000	9 000 000	8 000 000	9 000 000	8 000 000
COÛT DU PROGRAMME 7		924 500 000	170 200 000	225 200 000	269 700 000	162 700 000	96 700 000

Programme 8 : Facilitation de l'accès aux services sociaux de base de qualité							
<i>Projet 19 : Appui à la mise en place des infrastructures de base</i>	Réhabilitation de 06 bâtiments scolaires	45 000 000	15 000 000	0	15 000 000	0	15 000 000
	Construction de 05 bâtiments scolaires	175 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
	Equipement des 07 établissements préscolaires en toboggan	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Construction et équipement d'une USP I à KPOGAN : (Bâtiment principal de l'USP type I (CMS) avec Laboratoire et paillot ; Latrine à trois douches et trois WC ; Incinérateur Mont Fort ; Forage électrique)	200 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0
	Equipement en bâtiments des USP	30 000 000	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0
	Construction de 20 forages	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Coût du projet 19		580 000 000	176 000 000	121 000 000	136 000 000	71 000 000	76 000 000
<i>Projet 20 : Renforcement de la gouvernance des services sociaux de base</i>	Appui à l'opérationnalisation des comités locaux de gestion (COGES, COGERES, COMITE EAU...)	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	Sensibilisation des populations sur l'utilisation des biens publics locaux	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Coût du projet 20		12 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
COÛT DU PROGRAMME 8		592 500 000	178 500 000	123 500 000	138 500 000	73 500 000	78 500 000
COÛTS ANNUELS DES AXES		3 343 500 000	574 700 000	919 700 000	785 200 000	578 200 000	485 700 000
COÛTS SUIVI - EVALUATION		60 000 000	7 500 000	7 500 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000
COUT DU PDC		3 403 500 000					

Tableau 21 : Plan d'investissement pluriannuel

PROGRAMMES	2022	2023	2024	2025	2026	COUT TOTAL PAR PROGRAMME
	Répartition des coûts des programmes par année					
P1	20 000 000	33 500 000	212 000 000	48 500 000	29 500 000	343 500 000
P2	15 000 000	12 500 000	13 000 000	12 500 000	12 000 000	65 000 000
P3	84 000 000	299 000 000	74 000 000	86 000 000	74 000 000	617 000 000
P4	83 500 000	202 500 000	53 500 000	172 500 000	173 500 000	685 500 000
P5	16 000 000	17 000 000	17 000 000	16 000 000	15 000 000	81 000 000
P6	7 500 000	6 500 000	7 500 000	6 500 000	6 500 000	34 500 000
P7	170 200 000	225 200 000	269 700 000	162 700 000	96 700 000	924 500 000
P8	178 500 000	123 500 000	138 500 000	73 500 000	78 500 000	592 500 000
TOTAL annuel PDC	574 700 000	919 700 000	785 200 000	578 200 000	485 700 000	3 343 500 000
Suivi et évaluation	7 500 000	7 500 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000	60 000 000
COÛT TOTAL DU PDC						3 403 500 000

Figure 32 : Part du social, de l'économie locale, de l'emploi et de l'environnement dans le PDC de la commune du Golfe 6



Partie C : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION

IX. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION

9.1 Objectif général

L'objectif général qui sous-tend le présent mécanisme de mise en œuvre et de suivi et évaluation du plan de développement de la commune du Golfe 6 est de promouvoir le management de la performance, de développer la culture de redevabilité et de reddition des comptes et à promouvoir l'appropriation et le contrôle citoyens de ce plan.

A ce titre il s'agit de doter la commune du Golfe 6 de capacités nécessaires pour gérer au mieux les résultats de développement à travers, la description d'un mécanisme et d'un cadre propice au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'établissement des rapports efficaces concernant les progrès et les réalisations en matière du développement social, culturel, économique et environnemental de la commune.

9.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- mettre en place des directives de suivi et d'évaluation à tous les axes, programmes et projets de mise en œuvre du plan de développement de la commune ;
- assurer de manière efficace les fonctions de suivi et d'évaluation au niveau de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de mise en œuvre du plan de développement de la commune ;
- renforcer la capacité des décideurs politiques locaux et des organisations de la société civile de la commune à utiliser les informations sur le suivi et l'évaluation pour une meilleure prise de décision ;
- assurer la production systématique ou en temps opportun, pour le compte des parties prenantes du développement de la commune, d'informations et de connaissances stratégiques, fiables et objectives sur les résultats et les effets des actions de mise en œuvre du plan de développement de la commune ;
- réduire les incertitudes , en mettant en évidence les contraintes ou les facteurs de blocage à l'exécution du plan de développement de la commune afin de permettre la prise de mesure correctives adéquates ;
- mettre en évidence les performances de réalisation par rapport aux prévisions financières, physiques et dans le temps ;
- mettre en place une gestion proactive afin d'éviter une gestion par crise.

La phase de la mise en œuvre est un processus itératif. Elle s'articule autour de la mise en place du dispositif institutionnel et des mesures d'accompagnement, de la programmation annuelle et la budgétisation, du montage des projets, de la mobilisation des ressources et de la recherche de financement ainsi que le suivi et l'évaluation du programme. Pour une bonne mise en œuvre du PDC, il faut la transparence, l'efficience de la commande publique, la redevabilité et la reddition des comptes.

9.3 Cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PDC Golfe 6

Conformément aux préconisations du « guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) », les organes de mise en œuvre et de suivi et évaluation sont : le conseil municipal, le comité de mise en œuvre, la cellule technique de suivi et évaluation et des points focaux des services déconcentrés implantés sur le territoire communal.

- Conseil Municipal

Le conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget des tranches annuelles et valide les rapports annuels de suivi et d'évaluation. Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation. Sur saisine du maire, le conseil municipal délibère et décide de l'actualisation du plan.

- Comité de mise en œuvre

Le comité de mise œuvre est composé du maire, de ses trois adjoints, du secrétaire général de la mairie, du chef canton ou son représentant, d'un représentant des comités de développement à la base (CDB), d'un représentant des organisations de la société civile (OSC) et d'un représentant des services déconcentrés de l'Etat. Ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle :

- de définir les orientations de la mise en œuvre du PDC ;
- d'adopter les dossiers techniques et financiers ;
- d'assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;
- de définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;
- de valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;
- de valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Le rapport de suivi adopté par le conseil municipal est publié par le maire. Les membres du comité se réunissent deux fois par an et à chaque fois au besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption.

Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre. Le comité de mise œuvre peut faire appel à toute personne ressource en cas de besoin.

- Cellule technique de suivi et évaluation

Le suivi est un processus continu et systématique qui mesure le progrès et les changements amenés par l'exécution d'un ensemble d'activités, au cours d'une période et sur la base d'indicateurs déterminés d'avance (Guijt, 1998). Il est mené durant l'exécution du programme dans l'intention de corriger immédiatement tout écart par rapport aux objectifs opérationnels, aux ressources, etc.

Le suivi vise à apprécier le déroulement des activités du programme, à vérifier si les ressources prévues sont suffisantes et utiles. Il permet également de répondre à la question : Quel est le degré et le rythme de réalisation des activités d'un projet ou d'un programme. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de la commune du Golfe 6, le suivi portera entre autres sur :

❖ **le suivi du personnel**

La qualité de la gestion du personnel est un facteur déterminant dans la performance d'une commune. De plus la qualité des ressources humaines, leur engagement et disponibilité conditionnent l'atteinte des objectifs du plan. Le suivi du personnel devra porter sur les aspects suivants :

- la répartition des tâches ;
- la productivité de service : activités accomplies par rapport aux moyens disponibles ;
- la satisfaction individuelle : mesurée par l'adéquation entre les fonctions exercées réellement et le poste sensé être occupé, les perspectives de promotion, les opportunités de formation ;
- le climat de travail : atmosphère de dialogue et entente sociale ;
- les conditions matérielles de travail.

❖ **le suivi financier**

Le but du suivi financier est de s'assurer qu'il existe une transparence dans la gestion comptable et financière et que les règles et procédures d'allocation et d'utilisation des ressources sont scrupuleusement respectées. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, il conviendra de suivre de près les aspects tels que :

- l'engagement et l'autorisation préalable de toute dépense par l'autorité compétente ; conformément aux plans des dépenses ;
- le non-dépassement des montants engagés et autorisés ;
- le principe d'annualité budgétaire : utilisation des crédits prévus pour l'exercice en cours ;
- l'adéquation des coûts prévus avec les résultats atteints ;
- la tenue des livres comptables conformément aux règles de l'art ;
- les justifications des modifications aux budgets alloués ;
- l'examen de l'authenticité des pièces justificatives ;
- la vérification des lignes budgétaires pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins prioritaires des projets et programmes du plan.

Le suivi financier ne doit pas se limiter à l'analyse des mouvements de fonds. Il faut également procéder à l'inventaire physique et constater l'état des biens.

❖ **le suivi physique**

Cet aspect du suivi concerne non seulement l'inventaire physique des réalisations des matériaux et des équipements, mais également l'examen de leur état et leur adéquation par

rapport aux besoins, par rapport à l'atteinte des objectifs de développement. En effet, le suivi physique permet de s'assurer que les objectifs sont effectivement en passe d'être accomplis par le biais des moyens disponibles. Cette action nécessite un déplacement sur le site des projets.

La cellule de suivi du PDC constitue la branche technique et la cheville ouvrière du comité de mise en œuvre. En matière de suivi, la cellule de suivi du PDC est chargée de suivre les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ;
- donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;
- élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;
- définir les indicateurs de suivi ;
- organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités/projets ;
- produire les rapports semestriels de suivi de la mise en œuvre du plan ;
- faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.

L'évaluation est une mesure, aussi systématique et objective que possible, des résultats des projets, programmes ou du PDC, en vue de déterminer sa pertinence, et sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDC, les évaluations seront des évaluations externes et seront réalisées à mi-parcours, c'est-à-dire à partir du premier trimestre de la troisième année de mise en œuvre et à la fin de la durée du plan, c'est-à-dire à partir du deuxième semestre de la cinquième année de mise en œuvre. En matière d'évaluation, la cellule de suivi et évaluation est chargée :

- de donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;
- de définir les indicateurs d'évaluation ;
- d'organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités/projets ;
- de produire les rapports annuels de la mise en œuvre du plan ;
- de faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats ;
- d'élaborer les termes de référence de recrutement du prestataire chargé de l'évaluation.

La cellule de suivi et évaluation est présidée par le responsable du service chargé de la planification et du suivi et évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

- un représentant de la direction régionale chargée de la planification et du développement des territoires ;
- le chef des services techniques de la commune ;

- le chef des services financiers de la commune ;
- le chargé de communication de la commune ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen ;
- des personnes ressources (en cas de besoin).

Il s'agit d'une cellule de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PDC. Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement de cette cellule technique.

❖ **Points focaux du PDC**

Dans chaque organisation de la société civile, et pour les différents secteurs et domaines de développement, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des responsables de la société concernée, les points focaux de mise en œuvre et de suivi et évaluation du PDC. Ces points focaux coordonnent les interventions des services, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la commune.

Les points focaux sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi et évaluation.

9.4 Outils de mise en œuvre du PDC

Pour une bonne mise en œuvre du PDC, certains outils techniques sont nécessaires. De façon non exhaustive on peut citer :

- le cadre logique ;
- la matrice des indicateurs ;
- le budget ;
- le plan annuel d'investissement (PAI) ;
- le plan de travail du budget annuel (PTBA) ;
- le plan de passation des marchés (PPM) ;
- le canevas d'élaboration des projets communaux de développement ;
- la fiche de projet ;
- le plan de suivi du PDC ;
- le plan de suivi des PAI ;
- le tableau de bord des indicateurs ;
- le canevas de collecte des données et informations ;
- le rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) ;
- le rapport de suivi ;
- le rapport d'évaluation.

9.5 Contenu du rapport mensuel/trimestriel/annuel de suivi

Le rapport doit contenir les rubriques suivantes :

- appréciations générales sur l'avancement du Projet ;
- grandes réalisations ;
- tâches inachevées ou ajournées ;
- facteurs explicatifs des tâches inachevées ou ajournées ;
- grandes activités en perspective ;
- problèmes majeurs rencontrés ;
- solutions et recommandations envisagées ;
- décaissement effectué ;
- consommation du crédit.

9.6 Coût du système de suivi-évaluation et cout total du PDC

Le coût de suivi et de l'évaluation du PDC de la commune du Golfe 6 s'élève à soixante millions (60 000 000) de francs CFA. Avec celui de la mise en œuvre du PDC de la commune du Golfe 6, l'enveloppe financière nécessaire est de trois milliards quatre cent trois millions cinq cent mille (3 403 500 000) francs CFA.

Tableau 22 : Charte des responsabilités dans la mise en œuvre du PDC de la commune du Golfe 6

Acteurs	Responsabilité dans la mise en œuvre
Maire	- Assurer la coordination générale de la mise en œuvre ; - mobiliser des parties prenantes, des ressources locales et partenaires techniques et financiers pour contribuer au financement des projets du PDC ; - faire la reddition de compte sur l'exécution du PDC ; - créer les conditions nécessaires à la performance des services de l'administration communale en lien avec l'axe 1 ; - veiller à la transparence des activités des services et organes de la commune.
Exécutif municipal	- Impulser la dynamique de réalisation participative du plan, contrôler l'exécution du plan et en assurer l'évaluation périodique ; et - contribuer à la sensibilisation des populations à l'occupation rationnelle de l'espace, au civisme fiscal et environnemental.
Conseil municipal	- Contrôler l'exécution du plan et en assurer l'évaluation périodique ; et - contribuer à la sensibilisation des populations à l'occupation rationnelle de l'espace, au civisme fiscal et environnemental.
Administration communale	- Faire l'étude de faisabilité des actions et montage des projets ; - contribuer à la mobilisation des ressources financières locales, et - contrôler la mise en œuvre (techniquement) des actions.
Chefferie traditionnelle	- Contribuer à la mobilisation sociale autour des projets du PDC ; - contribuer à vulgariser la vision du PDC ; - contribuer aux activités d'aménagement du territoire et à la sauvegarde des réserves foncières en lien avec l'axe 3 ;

	- contribuer à la sensibilisation des populations au civisme fiscal et environnemental ; et - aider à résolution des questions liées au foncier et à la gestion des ressources naturelles, à la mobilisation des populations pour des actions de développement dans certains cas.
Services déconcentrés de l'Etat	- Appuyer et accompagner les services de l'administration dans les activités de mise en œuvre ; - contribuer au montage des projets ; - appuyer la commune dans la recherche de partenariat en matière de coopération décentralisée ; et - contribuer à la sensibilisation des populations au civisme fiscal et environnemental.
Comités de développement à la base	- Contribuer à la mobilisation sociale autour des projets du PDC ; - contribuer à vulgariser la vision du PDC ; - susciter l'implication des citoyens à la participation communautaire et au financement des projets du PDC ; et - contribuer à la sensibilisation des populations au civisme fiscal et environnemental.
Organisations de la société civile	- Arrimer leurs plans d'actions stratégiques au PDC ; - appuyer technique et financier à la commune pour la réalisation du PDC suivant leurs domaines d'intervention ; - mise en œuvre des projets du PDC suivant leurs domaines d'intervention - contribuer à la mobilisation sociale autour des projets du PDC ; - contribuer à vulgariser la vision du PDC ; - contribuer à la sensibilisation des populations au civisme fiscal et environnemental ; et - accompagner/favoriser la mise en œuvre des politiques étatiques, à travers des actions d'appui, de conseils et de formation des populations à l'esprit de citoyenneté.
Opérateurs économiques	- Réalisation des activités économiques promouvant le développement de la commune en lien avec l'axe 2 ; - Créer des emplois locaux décents ; - contribuer efficacement à la mobilisation des ressources financières locales ; - respecter toutes les réglementations sociales et environnementales permettant de préserver l'environnement et les activités touristiques de la commune. - assurer les responsabilités sociétales à l'endroit de la commune
Partenaires techniques et financiers	Apporter leurs appui technique et financier à la commune pour la réalisation du PDC
Population	Assurer le contrôle citoyen sur l'exécution des projets du plan.

X. CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE ET RISQUES

10.1 Analyse de la capacité de mise en œuvre du plan

L'analyse de la capacité de mise en œuvre du PDC de la commune du Golfe 6 porte sur la capacité de mobilisation de l'enveloppe financière nécessaire et la capacité technique dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage communale, du montage de projets, de la planification stratégique et du suivi et évaluation.

L'enveloppe financière nécessaire à la mise en œuvre des vingt projets inscrits au plan se chiffre à trois milliards quatre cent trois millions cinq cent mille (3 403 500 000) francs CFA y compris le coût du suivi et évaluation. Trois principales sources sont identifiées pour la mobilisation de cette enveloppe. Il s'agit du budget de la commune composé :

- *des ressources propres de la commune ;*
- *de la participation communautaire, des dotations de l'Etat, de l'apport des OSC ; et*
- *des partenaires techniques et financiers (PTF).*

En raison de l'absence de données sur l'évolution du budget d'investissement de la commune, de l'apport des OSC et des partenaires techniques et financiers lors des cinq dernières années, l'analyse n'a pas permis d'estimer cette enveloppe conformément aux préconisations du « Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) ». Face à cette situation, la démarche d'estimation de l'enveloppe financière de mise en œuvre du plan a été fondée sur le souci d'avoir un plan à la fois ambitieux mais réaliste et dont la mise en œuvre est susceptible d'impacter réellement la vie de la population communale.

Pour ce faire, les services financiers de l'administration communale ont proposé sur la base de l'analyse des potentialités fiscales et de l'évolution de la capacité de mobilisation de ressources, un taux d'évolution de 8 à 20% du budget d'investissement en prenant comme année de référence 2020. Ce taux a fait l'objet d'examen par l'exécutif municipal qui l'a approuvé. En fonction des potentialités fiscales de la commune l'hypothèse a été émise pour évolution éventuelle du budget d'investissement de la commune de 9%, 12%, 18%, 18% et 19% respectivement en 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Cette évolution du budget d'investissement de la commune induit une mobilisation sur fonds propres de la commune qui s'élève à un milliard quatre cent quatre-vingt-sept millions deux cent quarante-huit mille cinq cent cinquante-neuf (1 487 248 559) francs CFA.

Concernant la participation des OSC, l'hypothèse retient une évolution de leur participation de 10%, 11%, 12%, 13% et 13% respectivement en 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Suivant cette évolution, la contribution des OSC à la mise en œuvre du plan avoisinerait trois cent quarante millions deux cent mille (340 200 000) francs CFA.

Le gap restant à mobiliser s'élève à un milliard cinq cent soixante-seize millions cinquante-un mille quatre cent quarante-un (1 576 051 441) francs CFA. Ce montant est supposé être la contribution des partenaires techniques et financiers (PTF).

Ainsi, le schéma de financement du plan de développement de la commune du Golfe 6 se présente comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 23 : Schéma de financement du PDC

Sources de financement	2022	2023	2024	2025	2026	Total par source
BIC	320 286 620	297 381 664	309 071 753	279 071 753	281 436 769	1 487 248 559
OSC	66 825 000	67 432 500	68 647 500	68 647 500	68 647 500	340 200 000
PTF	195 088 380	562 385 836	417 480 747	240 480 747	160 615 731	1 576 051 441
Total annuel	582 202 022	927 202 023	795 202 024	588 202 025	510 702 026	3 403 500 000

Source : Equipe de rédaction

Le diagnostic a révélé que l'administration communale est très largement en dessous de ses potentialités de mobilisation des ressources internes et enregistre des cas de corruption des agents en matière de recouvrement des taxes et redevances. A cette situation s'ajoute le développement de l'incivisme fiscal qui est renforcé par l'absence de visibilité dans les investissements de la commune.

La capacité de la commune à mobiliser un milliard quatre cent quatre-vingt-sept millions deux cent quarante-huit mille cinq cent cinquante-neuf (1 487 248 559) francs CFA sur la période de mise en œuvre est sujette à des goulots d'étranglement notamment des sauts qualitatifs et quantitatifs à faire en matière de transparence dans la gestion des deniers publics communaux et l'exécution de la commande publique locale, la lutte contre l'incivisme fiscal et la corruption et enfin la volonté du personnel de l'administration communale en particulier ceux des financiers à orienter leurs compétences vers la recherche du rendement et la création d'une valeur ajoutée au profit de la commune. Par ailleurs, il faut relever l'impérieuse nécessité de renforcement des capacités techniques et humaines des services de l'administration communale et la mise en place d'une stratégie de motivation du personnel.

Concernant la contribution des OSC, l'on note que la commune foisonne d'organisations dynamiques intervenant dans divers domaines de développement qui intéressent les différents programmes du plan. Certaines de ces organisations à l'instar de la « Nouvelle Alternative pour le Développement Durable en Afrique (NADDAF) » ont d'ores et déjà fait part de leur intention de porter certains projets du plan en lien avec le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des populations face aux catastrophes naturelles (érosion côtière, inondation).

La mise en place d'un cadre de concertation entre les OSC et les organes de la commune permettra de créer une large adhésion de ces acteurs autour du plan. Pour l'instant, la présence

de nombreuses organisations de la société civile reste une potentialité non mise en valeur par les organes de la commune.

Somme toute, la contribution des OSC à la mise en œuvre du plan estimée à trois cent quarante millions deux cent mille (340 200 000) francs CFA demeure en réalité en dessous des potentialités de la commune.

Pour ce qui est de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), il ressort que le Togo est en coopération avec plusieurs de ces partenaires qui interviennent dans les domaines qui sont en lien avec les programmes du plan. Ainsi, les critères d'inscription des projets au plan ont été fondés entre autres sur :

- la pertinence des solutions par rapport aux problèmes ou difficultés vécus par les populations ;
- la pertinence du projet par rapport à la problématique du secteur ;
- la conformité aux normes, politiques et stratégies sectorielles ; et
- l'éligibilité par rapport aux critères des bailleurs ou partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le rôle que la commune a joué dans l'histoire politique du Togo constitue également une opportunité pour attirer certains partenaires techniques et financiers et nouer des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée. En effet, la décentralisation accorde aux communes le privilège de nouer et d'entretenir des relations avec des acteurs institutionnels dans le but de compléter leurs actions sur le terrain. Cette opportunité donne aux communes l'occasion de conforter une dynamique pouvant pallier l'insuffisance des ressources et une acquisition de nouvelles compétences.

Les enjeux sont tels que chaque commune se doit de développer des stratégies propres pouvant valoir la peine d'attirer des partenaires sérieux. Jusqu'à présent la commune du Golfe 6 n'a pas encore de relation partenariale en matière de coopération décentralisée. Cela constitue pour la commune une opportunité inexploitée.

Eu égard à ce qui précède, l'on peut estimer que la contribution des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du plan d'un montant d'un milliard cinq cent soixante-seize millions cinquante-un mille quatre cent quarante-un (1 576 051 441) francs CFA est mobilisable si la commune développe une stratégie efficace et active de recherche de partenariat.

A propos de la maîtrise d'ouvrage communale, du montage de projets, de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation, il ressort du diagnostic qu'en l'état actuel, la commune du Golfe 6 ne dispose pas de compétences requises pour les besoins de la mise en œuvre du plan tant du point de vue organisationnel, quantitatif que qualitatif. L'absence de service planification et d'agents qualifiés en planification au sein de l'administration communale reste l'un des principaux goulots d'étranglement.

10.2 Analyse des obstacles et des risques

➤ Obstacles

La mise en œuvre du plan de développement de la commune du Golfe 6 peut être heurtée par plusieurs obstacles ou conditions défavorables à la réalisation du changement social et organisationnel prévu. On peut citer entre autres :

- la démotivation des personnes censées porter et insuffler le changement ;
- le manque de volonté de changer les habitudes et les modèles établis ;
- la fermeture à l'apprentissage ;
- le manque de cohérence dans les actions ;
- le non engagement de tous les acteurs ;
- la participation inefficace des acteurs ;
- les moyens de communication inefficace ;
- une vision non commune et non appropriée par tous les acteurs ; et
- un climat de confiance et d'ouverture incertain.

➤ Risques

Concernant les risques, ils sont de plusieurs ordres et peuvent être inhérents à :

- l'instabilité politique ;
- la survenance des catastrophes naturelles notamment : l'inondation et l'accélération de l'érosion côtière ;
- la persistance de la pandémie à Covid-19 ou la survenance d'autres pandémies ;
- la faible motivation et/ou l'indifférence des partenaires techniques et financiers au sujet des programmes et projets du plan ;
- l'aggravation des conditions sécuritaires ; et
- des difficultés persistantes de l'économie nationale.

Des mesures de mitigation doivent être prises pour atténuer les effets des obstacles et risques répertoriés. Ainsi, pour anticiper sur les obstacles, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre un plan de communication efficace devant permettre une large vulgarisation du plan de développement dans son ensemble notamment la vision en vue de sa véritable appropriation par tous les citoyens de la commune.

Ce plan de communication doit concerner également la phase d'exécution du plan afin de prévoir les mesures à prendre pour réduire l'asymétrie d'information entre les différentes parties prenantes du dispositif de mise en œuvre. Par ailleurs, la mise en place d'un système d'alerte et de veille participatif devra contribuer à déceler les signes précurseurs des obstacles et à prendre des mesures idoines requises pour leur prévention.

La sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire togolais relève des compétences régaliennes de l'Etat. Toutefois, pour anticiper sur l'aggravation des conditions sécuritaires au niveau local, les autorités communales dans le cadre de la mise en œuvre du plan doivent intensifier et renforcer leur relation de travail et leur collaboration avec les

services chargés de la sécurité. Des sensibilisations doivent être menées à travers les différents cadres de concertations afin d'inciter les citoyens de la commune à accroître leur collaboration avec les services sécuritaires.

La collaboration des autorités communales et des citoyens de la commune doit également être accentuée avec les services chargés de la protection civile pour une gestion maîtrisée et efficace des éventuelles catastrophes naturelles. Par ailleurs, les membres de l'exécutif municipal doivent s'approprier les mécanismes de coordination et de gestion de l'information prévus par le plan national de contingence en vue de contribuer efficacement à la gestion des catastrophes.

Face aux risques liés aux difficultés de l'économie nationale et au peu d'intérêt accordé par les partenaires techniques et financiers (PTF) aux programmes et projets du plan, les mesures de mitigation peuvent porter sur la diversification des partenariats et le renforcement de la performance de l'économie locale.

CONCLUSION

L'élaboration du plan de développement de la commune du Golfe 6 a été un processus participatif et itératif basé sur le respect des préconisations du « Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) » et des orientations de la Feuille de Route Présidentielle TOGO 2025. Il a impliqué l'ensemble des parties prenantes du développement de la commune et s'est étalé sur cinq mois effectifs.

Le diagnostic communal réalisé dans le cadre de ce processus a été axé sur les compétences des communes et a permis de présenter la commune à travers son peuplement, son climat, son relief, sa végétation, son cadre de vie, son environnement, sa situation géographique, socio-culturelle, économique et financière.

La problématique de développement issue de ce diagnostic a conduit les acteurs de développement à doter leur commune d'une vision partagée et consensuelle qui traduit leurs aspirations à une gouvernance performante et transparente, à une économie locale compétitive, diversifiée et durable, à un développement harmonieux et inclusif gage de la cohésion sociale.

L'atteinte de cette vision requiert que certaines conditions soient réunies notamment : (i) la prise de mesures idoines pour lever les goulots d'étranglement, (ii) la motivation des personnes censées porter et insuffler le changement, (iii) la volonté de changer les habitudes et les modèles établis, (iv) un climat de confiance et l'esprit d'ouverture entre les élus locaux, entre les différentes catégories de parties prenantes, (v) l'appropriation de la vision par tous les acteurs communaux, leur plein engagement et participation effective et (vi) la reddition régulière de compte à travers des moyens de communication efficaces.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération portant adoption de l'élaboration du plan

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REGION MARITIME
PREFECTURE DU GOLFE
COMMUNE DE GOLFE 6



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

DELIBERATION N° 003/MATDDT/RM/PG/CG6-SG

Portant adoption de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de la commune golfe 6

L'an deux mille vingt et le mercredi, 16 septembre à 08 heures, le conseil municipal du Golfe 6, régulièrement convoqué, a démarré ses travaux dans la salle de délibération de la mairie centrale sous la présidence de Monsieur **DAGBOVIE Koffi**, maire de la commune.

Etaient présents, Cf. liste de présence jointe.

Etaient à l'ordre du jour :

- Elaboration du Plan de Développement Communal (PDC) ;
- Divers.

Monsieur le maire a ainsi saisi l'occasion pour remercier une fois encore les conseillers pour leur permanente disponibilité au service de la municipalité. Il a présenté l'ordre du jour ci-dessus indiqué qui a été adopté à l'unanimité. Il a ensuite expliqué l'importance et la nécessité d'avoir le PDC pour une exploration de la vision et l'ambition des acteurs communaux pour une politique de développement harmonieux de la commune.

La parole est donnée au Premier Adjoint au maire de présenter au conseil, les procédures à suivre pour un démarrage effectif du PDC, dont :

- L'élaboration de l'arrêté portant création, attribution et composition des membres du comité d'élaboration du PDC ;
- L'élaboration de l'arrêté portant création, attributions et composition du comité technique de rédaction du PDC.

Après plusieurs échanges, le conseil a adopté ces procédures à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

Vu la loi n° 2007-001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'Administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi N°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi N°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018 ;

Vu le décret N° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant les ressorts territoriaux et chefs lieu des communes des régions des Plateaux, Centrale et Kara ;

Vu le décret N° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant les ressorts territoriaux et chefs lieu des communes des régions Maritimes et Savanes ;

Vu le décret N° 2019-087/PR du 11 juin 2019 portant modalités de convocation et mission de la première réunion des conseillers municipaux et fixant le cadre général du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, adopté le 12 novembre 2019 ;

Vu les nécessités de service

DELIBERE :

Article 1^{er} : il est adopté le lancement du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de la commune du golfe 6.

Article 2 : Le maire de la commune du golfe 6 est chargé de l'exécution de la présente délibération qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Vu et certifié conforme
Contrôle de légalité exercé à
Lomé, Le. **23 SEPT. 2020**


LE PREFET DU GOLFE
Nomian AGBOTSE

P. LE CONSEIL MUNICIPAL et P.O

Le Maire.


Koffi DAGBOVIE

Annexe 2 : Arrêté portant création, attributions et composition du comité de pilotage

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REGION MARITIME

PREFECTURE DU GOLFE

COMMUNE DE GOLFE 6

Secrétariat Général

N° 0021 /RM/PG/CG6-SG



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N°/ 0021 / RM/MATDCL/CG6/2020

**Portant création, attributions et composition des membres du comité
d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune GOLFE 6**

LE MAIRE DE LA COMMUNE GOLFE 6,

Vu la loi N°2007-001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi N°2017-008 en date du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi N°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la Loi N° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la Loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux collectivités locales ; modifiée par la Loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018 ;

Vu l'Arrêté N° 45/2019 du 17 juillet 2019 de la Cour Suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'Arrêté N° 52/2019 du 30 août 2019 de la Cour Suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté N°0100 /MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo ;

Vu l'arrêté interministériel N° 006/MEF/MATDCL/2019 du 30 décembre 2019, portant régime indemnitaire applicable aux élus municipaux au Togo ;

Vu l'instruction comptable N°001/MEF/MIS du 22 décembre 1997 applicable aux collectivités locales ;

Vu la lettre d'orientation N°1102 MATDCL/SG-DDCL du 08 novembre 2019, du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ;

Vu la délibération N°004/RM/MATDCL/CG6/2020 du 30 juin 2020, portant décision d'élaboration du plan de développement communal ;

Vu les nécessité de service,

Mairie Centrale : Baguida (quartier Logotigomé)

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé un comité d'élaboration du plan de développement de la Commune Golfe 6.

Article 2 : Le comité a pour attributions :

- ✓ Elaborer et faire adopter le planning de conduite du processus,
- ✓ Elaborer et faire adopter le budget du processus d'élaboration du PDC,
- ✓ Elaborer et faire adopter le plan d'actions de communication du processus,
- ✓ Assister le Maire pour le recrutement du prestataire de service (Consultants),
- ✓ Jouer le rôle d'interface entre les populations et les consultants,
- ✓ Faire le suivi du processus d'élaboration du PDC et rendre compte au Maire,
- ✓ Assurer la mobilisation de la population autour du processus,
- ✓ Assurer l'organisation logistique, et administrative des ateliers (mise en place de moyens matériels et logistiques, préparation des invitations à la signature du Maire),
- ✓ Valider les choix des prestataires de service et les méthodes proposées par ces derniers,
- ✓ Assurer un accès facile aux informations en jouant le rôle de porte d'entrée des consultants auprès des services techniques installés dans la commune pour la collecte de données nécessaires aux différentes étapes du processus,
- ✓ Faciliter l'organisation et la tenue des diverses rencontres avec les populations,
- ✓ Emettre son avis au conseil municipal sur les rapports des consultants aux différentes phases du processus.

Article 3 : le comité est composé des membres comme suit :

1. Monsieur Koffi DAGBOVIE, Maire de la Commune Golfe 6, Président du Comité ;
2. Monsieur Kossigan AGBEHONOU, 1^{er} Adjoint au Maire, Vice-Président ;
3. Monsieur ANANI –AGBAVITO Djimessa D., 2^{ème} Adjoint au Maire, 2^{ème} Vice-Président ;
4. Monsieur Mensanvi Edem AQUEREBURU, Consultant en Finance, 3^{ème} Adjoint au Maire, 3^{ème} Vice-Président ;
5. Monsieur Mandékizinovou PADARO, Secrétaire Général de la Mairie, 1^{er} rapporteur ;
6. Monsieur Koffi KPETIGO, Conseiller municipal, 2^{ème} rapporteur ;
7. Togbui Kokouvi Kétowotcha YOVO IV, Chef du village de KPOGAN, représentant du Chef Canton de Baguida ;
8. M^e Kokou AMENYENOU, Greffier à la Cour des Comptes, Conseiller municipal ;

9. Monsieur Raymond FARAH, Président de l'Ordre des Architectes du Togo, Conseiller municipal ;
10. Monsieur ATTIDEKE Ayikoé, Président de la Commission des affaires économiques, financières, juridiques, administratives et de la planification, Conseiller ;
11. Monsieur LAWSON BALAGBO Boniface, Président de la Commission des affaires domaniales, environnementales, techniques, des travaux et du patrimoine, Conseiller ;
12. Monsieur TOYI Hébert Claude, Président de la Commission des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil, Conseiller ;
13. Monsieur AMEDEGNATO W. Kokou, Conseiller ;
14. Monsieur GNAMATSI Kodjo M., Conseiller ;
15. Madame MESSAN Dédé Akpédjé, Conseillère ;
16. Docteur ESSI Ankou Edem, Géologue, Chef Division des Services Techniques de la Mairie ;
17. Monsieur AVOUDJIGBE Kokou, Sociologue, Agent à la Mairie ;
18. Monsieur ADJAKA Koku Agbédinu, Représentant du Ministère de la Planification, du Développement et de la Coopération ;
19. Docteur ADZODO Yawa Elom, Représentante du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
20. Monsieur TCHASSANTI Mouzakr, Représentant du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité Publique ;
21. Messieurs ESSOBIYOU Kohoga Thiyu, et DOHO Mali, Représentants du Ministère de l'Environnement ;
22. Monsieur EKON Missodé, Représentant du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire ;
23. Madame AMETOENYENOU Amégnona Céline, Présidente du Comité de Développement du Canton de Baguida ;
24. Monsieur SEWODO Koffi, Président du Comité Cantonal de Développement ;
25. Monsieur LABAN Kossi Atim, Technicien Supérieur en gestion des collectivités locales, Représentant des Jeunes ;

Article 4 : les dépenses du fonctionnement du comité sont en partie à la charge du budget de la commune.

Toutefois, des appuis financiers, techniques et logistiques peuvent provenir des partenaires et des bonnes volontés afin de mener à terme cet important processus.

Article 5 : le comité peut au besoin faire appel à toute personne ressource dont il juge les compétences nécessaires tant à l'intérieur de la Commune qu'à l'extérieur.

Article 6 : les fonctions des membres du comité sont gratuites.

Article 7 : le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 8 : Le Comité d'élaboration du PDC rendra les conclusions des travaux dans un délai de neuf (09) mois à compter de la date de signature.

Fait à Baguida, le 17 septembre 2020



Le Maire

Koffi DAGBOVIE

Vu et certifié conforme

Contrôle de légalité

Lomé, le 23 SEPT 2020



LE PREFET DU GOLFE

Komlan AGBOTSE

Ampliation :

Préfecture du Golfe 1
Trésorier 1
Mairie 2
Intéressés 25

Annexe 3 : Arrêté portant création, attributions et composition du comité technique de rédaction du plan de développement de la commune du Golfe 6

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

REGION MARITIME

PREFECTURE DU GOLFE

COMMUNE GOLFE 6

COMITE DE PILOTAGE DU PDC



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N° 004 /RM/MATDDT/CG6/2021

**Portant création, attributions et composition du comité technique de rédaction du
Plan de Développement de la Commune Golfe 6**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GOLFE 6,

Vu la loi N°2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation administrative déconcentrée au Togo ;

Vu la loi N°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi N°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 ;

Vu le décret N°2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions maritimes et savanes ;

Vu le décret N°2018-09/PR du 1^{er} février 2018 précisant le nombre de conseillers et le nombre d'adjoints au maire par commune ;

Vu l'arrêt N°52/2019 du 30 août 2019 et du 06/09/19 de la Cour Suprême relatif à la proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté N°0218/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 modifiant l'arrêté N°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo ;

Mairie Centrale : Baguida- Bateauvi, en face de ISM Adonaï
Tel : (+228) 70 51 37 38 / 12BP 178 Baguida
Email: mairie.baguida@gmail.com / Site web: mairiebaguida.com

Vu l'arrêté N°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 commune du Togo ;

Vu la délibération la délibération N°004/RM/MATDCEL/DCL/CG6/2020 du 30 juin 2020 portant décision d'élaboration du plan de développement communal ;

Vu l'arrêté N°0021/RM/MATDCEL/CG6/2020 du 17 septembre 2020 portant création, attributions et composition des membres du comité d'élaboration du plan de développement de la commune Golfe 6 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé un comité technique de rédaction du plan de développement de la commune de Golfe 6.

Article 2 : le comité technique de rédaction a pour attribution de :

- proposer et faire valider les choix et les méthodes de conduite technique du processus ;
- assurer la prise en compte du cahier de charge de l'appui technique et faire le suivi technique du processus ;
- élaborer et faire valider les outils de collecte, un plan de travail et les canevas du rapport diagnostic et du document du PDC;
- contribuer à la collecte de données et à l'animation des assemblées de villages;
- contribuer aux travaux de groupes thématiques ;
- veiller à la prise en compte des thèmes émergents ou transversaux: changement climatique, équité genre, emploi des jeunes, dividende démographique, VIH SIDA, gestion des déchets, environnement, ... ;
- contribuer à la rédaction du rapport de diagnostic et du document du PDC ;
- rendre compte au maire et au comité de pilotage de l'état d'avancement du processus d'élaboration du PDC ;

Article 3 : le comité technique de rédaction est composé des membres comme suit :

1. Président du Comité : Monsieur AGBEHONOU Kossigan, 1er Adjoint au Maire de la Commune du Golfe 6 ;
2. Rapporteur : Monsieur KPETIGO Koffi A. Hotor, Conseiller municipal ;

3. Membre : Monsieur ESSI Ankou Edem, Chef Division des Services Techniques ;
4. Membre : Monsieur EDOH D. Crédo, Chef section des infrastructures marchandes et mobilisation des recettes à la Division des Affaires Financières ;
5. Membre : Monsieur AVOUDJIGBE Kokou, Agent de recouvrement.

Article 4 : Le Comité technique de rédaction est appuyé dans ses travaux par la personne du processus.

Article 5 : Les dépenses du fonctionnement du comité technique de rédaction sont à la charge du budget de la commune.

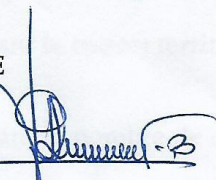
Article 6 : Le comité technique de rédaction peut au besoin faire appel à toute personne ressource dont il juge les compétences nécessaires tant à l'intérieur de la commune qu'à l'extérieur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 8 : Le présent arrêté révisé, annule et remplace toutes les dispositions antérieures contraires contenues dans le présent arrêté.

Fait à Baguida, le 16 AVR 2021





Koffi DAGBOVIE

Ampliation :

- Préfet du Golfe 1
- Adjoints au Maire 3
- Membres du Comité de Pilotage .25
- Receveur 1
- Intéressés 5
- Archives 1